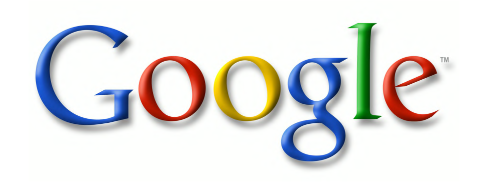





STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



HISTOIRE

DU

L'UNITÉ POLITIQUE

ET TERRITORIALE

DE LA FRANCE

PAR

J.-B. PAQUIER

DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE
AU LYCÉE SAINT-LOUIS

TOME DEUXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

HISTOIRE

DE

L'UNITÉ POLITIQUE

ET TERRITORIALE

DE LA FRANCE

PAR

J.-B. PAQUIER

DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE
AU LYCÉE SAINT-LOUIS

TOME DEUXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79


6.-

HISTOIRE

DE

L'UNITÉ POLITIQUE

ET TERRITORIALE

DE LA FRANCE

22572. — PARIS, TYPOGRAPHIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

HISTOIRE

DE

L'UNITÉ POLITIQUE

ET TERRITORIALE

DE LA FRANCE

PAR

J.-B. PAQUIER

DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE
AU LYCÉE SAINT-LOUIS

TOME DEUXIÈME

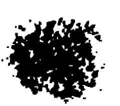
PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—

1880





HISTOIRE
DE
L'UNITÉ POLITIQUE
ET TERRITORIALE
DE LA FRANCE

CHAPITRE XXIII

HENRI IV ET LA DYNASTIE DES BOURBONS. CE QUE DEVIENT, AVEC CE PRINCE, L'UNITÉ POLITIQUE ET TERRITORIALE DE LA FRANCE AU COMMENCEMENT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

§ 1. Considérations générales.

Le règne de Henri IV ne commence réellement qu'en 1594 lors de l'entrée de ce prince à Paris. Avec lui s'ouvre, dans l'histoire de France, une période nouvelle, qu'il importe de préciser tout d'abord, avant de poursuivre l'étude de notre unité nationale.

La plupart des rois Capétiens directs, et les plus remarquables d'entre les Capétiens-Valois, ont consciencieusement travaillé à fonder et à développer notre double unité politique et territoriale. Grâce à l'appui de la nation, et les circonstances aidant, ils sont arrivés, au milieu du seizième siècle, à faire une *nation* compacte, unie dans les mêmes sentiments de fidélité à l'autorité royale, et de dévouement

aux intérêts généraux de la patrie commune; — un *royaume* agrandi déjà de nombreuses provinces, qui toutes tendent à porter les frontières du territoire aux Pyrénées, aux Alpes et au Rhin. Il semble qu'il y ait peu de chose à faire, pour compléter son œuvre si patiemment et si intelligemment conduite, car, à l'intérieur, toutes les traces de l'ancienne rivalité, qui mettait aux prises les Français du Nord et les Français du Midi, ont à peu près disparu; — à l'extérieur, la maison d'Autriche, rivale et ennemie de la maison de France, a dû s'avouer vaincue. Son représentant, Charles-Quint, vient d'abdiquer, et le partage de ses états entre son frère, Ferdinand Ier et son fils Philippe II, a brisé pour toujours cette formidable puissance territoriale, qui menaçait l'Europe occidentale et centrale.

Mais il appartenait aux derniers des Capétiens-Valois de commettre ces fautes, que les premiers déjà avaient commises, deux siècles auparavant, au risque de ruiner complètement l'édifice élevé par les Capétiens directs. Philippe VI et Jean II le Bon, Charles VI et son oncle, avaient semblé prendre plaisir à rétablir la féodalité dans tous ses anciens privilèges, à ranimer la haine à peine assoupie du Midi contre le Nord du royaume, et à jeter pour ainsi dire la France en pâture à l'insatiable avidité des Anglais. Que feront, eux aussi, François II et Charles IX, Henri III et les Guises? Pendant cette funeste période de trente ans, qui s'écoule de la mort de Henri II à l'avènement de Henri de Bourbon, nous voyons ces princes donner les mains à l'organisation de cette aristocratie des gouverneurs de province, qui trouvera dans la Ligue un instrument précieux de domination; nous les voyons surtout, par leur politique perfide et astucieuse, envenimer les haines religieuses qui, jointes aux passions politiques, opposeront, une fois encore, les provinces de l'ancienne langue d'oc aux domaines primitifs de la royauté capétienne, et enfin jeter la France entre les bras de Philippe II d'Espagne, qui sera bien près de reconstituer, à son profit, l'ancien empire d'Occident.

En 1589, tout était donc à refaire; et de même qu'en 1422, au lendemain de la mort de l'infortuné Charles VI, les « hon-

notes gens du royaume » allaient se demandant avec inquiétude d'où viendrait le salut, si les affaires de l'État pouvaient encore être sauvées. Au commencement du règne de Charles VII, Jeanne d'Arc devait donner le branle à ce grand mouvement d'émancipation nationale, et son exemple était heureusement suivi par un autre enfant du peuple, Jacques Cœur, qui rouvrait les sources de la richesse publique, que l'on croyait à jamais taries. A la fin du quinzième siècle, la libération du territoire et le relèvement de la royauté seront l'œuvre exclusive d'un prince, populaire entre tous, qui se trouve, comme à point nommé, pour reprendre et continuer les glorieuses traditions du passé. — En fondant une dynastie nouvelle, celle des Bourbons, Henri IV allait pour ainsi dire lui indiquer la voie dans laquelle elle devait s'engager et rester, pour mener à bonne fin la réalisation de ce grand projet, d'où sortirait plus tard *notre unité nationale;* et c'est en ayant constamment les yeux fixés sur son règne, sur les grands actes de son gouvernement intérieur et de sa politique extérieure, que les rois, ses successeurs, pouvaient dignement poursuivre l'œuvre à laquelle il avait voué son génie. — Saint Louis, au moyen âge, avait été le modèle de nos rois, la personnification la plus pure de la royauté capétienne. Henri IV, aux temps modernes, sera le plus grand de nos rois, le représentant le plus noble de cette politique élevée et généreuse, à laquelle la France du dix-septième siècle devra son prestige et le rôle prépondérant qu'elle jouera en Europe. — Mais ajoutons aussi que cette œuvre de Henri de Navarre sera dignement continuée, après lui, par deux des plus grands esprits dont s'honore notre histoire. Richelieu et Mazarin, dans toute leur conduite, soit à l'intérieur, vis-à-vis de l'aristocratie et de la nation, soit à l'extérieur, vis-à-vis des différents états de l'Europe, sauront rester fidèles aux principes qui avaient dirigé la politique du premier des Bourbons.

Malheureusement, la royauté oubliera trop vite ses devoirs. Exagérant ses droits, elle se substituera à la nation même, fera passer ses intérêts avant ceux du royaume, et compromettra par une série de fautes notre unité nationale,

au double point de vue territorial et politique. Henri IV, par l'édit de Nantes, aura fait disparaître les discordes religieuses, ramené le calme dans les esprits, et la bonne harmonie entre tous les enfants de la même famille. Louis XIV, en révoquant cet édit de Nantes, opposera de nouveau l'une à l'autre, et pour plus d'un siècle, ces deux croyances rivales, et, par delà nos frontières, se fera des ennemis de tous ceux qui verront dans la liberté de conscience et de culte la garantie la plus sûre de leur indépendance. Il en viendra même à rompre l'unité du catholicisme, à opposer les Molinistes aux Jansénistes, préparant la voie à ces agitations stériles et à ces nombreux scandales qui rempliront une grande partie du dix-huitième siècle. Que dire des excès de son absolutisme que personne aujourd'hui ne peut contester ?

N'y voit-on pas en germe ces abus si nombreux, contre lesquels s'élèveront les protestations des intéressés, sous les règnes de ses successeurs, et doit-on s'étonner de ces revendications légitimes que les philosophes et les économistes feront valoir, et, bientôt après, triompher? Notre *unité politique*, dont nous étions si fiers au commencement du dix-septième siècle, s'en ira en lambeaux. Royauté et nation, privilégiés et non privilégiés, catholiques et protestants, constitutionnaires et anticonstitutionnaires, entreront en lutte les uns avec les autres, et la lutte sera si vive que tout espoir de rapprochement semblera pour toujours disparaître. Quant à notre *unité territoriale*, que deviendra-t-elle, elle aussi? Compromise par les fautes et l'ambition de Louis XIV, elle se verra désormais entravée dans ses développements. Chaque pas fait en avant, chaque effort tenté pour rapprocher nos frontières des Alpes, du Rhin et de la mer du Nord, excitera la défiance de nos voisins ; et, au moment même où tout le monde, en Europe, s'agrandit, où l'Angleterre prend pied sur le continent, où la Savoie s'érige en royaume, où l'Autriche reprend possession de l'Italie et des Pays-Bas belges, où la Prusse se développe avec une effrayante rapidité, où la Russie s'ouvre deux fenêtres, l'une sur la mer Baltique, l'autre sur la mer Noire,

en attendant qu'elle plonge sur la Vistule par le morcellement de la Pologne, la France doit rester stationnaire et se contenter des limites restreintes que lui imposa le traité de Ryswick. En 1789, qu'avons-nous de plus qu'en 1688? une seule province, la Corse; car, pour la Lorraine, elle se trouvait de fait entre nos mains, au commencement de la guerre de la ligue d'Augsbourg. En un mot, les règnes des Bourbons, au dix-huitième siècle, seront aussi funestes pour la France, pour l'avenir même du royaume et de la royauté, que l'auront été ceux des premiers Valois, qui comprirent si mal la politique suivie par les Capétiens directs. Philippe VI et Jean II le Bon ne surent que compromettre les résultats obtenus par Philippe-Auguste et saint Louis; — plus tard Louis XIV et Louis XV ne surent que ruiner l'œuvre si belle qu'avait fondée Henri IV.

C'est une curieuse et intéressante analogie que celle que nous remarquons entre la situation de la France, en 1357, et celle de 1789. A ces deux époques, une lente décomposition semblait se produire partout et préparer la ruine prochaine de l'État; à ces deux époques aussi, des efforts sérieux furent tentés pour éloigner le danger et relever les affaires publiques; et ce fut la nation elle-même qui voulut amener le salut. Mais les États-Généraux de 1356 et 1357, dirigés par un fougueux tribun, qui, trois siècles plus tard, eût été un grand homme d'état, échouèrent dans leurs tentatives, car ils n'étaient soutenus par personne. L'opinion publique n'existait pour ainsi dire encore pas, et les provinces se désintéressaient complètement de ce qui se passait à Paris. Quant aux États-Généraux de 1789, ils surent mener à bonne fin l'œuvre difficile qu'ils avaient courageusement entreprise, car ils se sentaient appuyés et encouragés par la nation presque tout entière. Ils purent réformer le royaume, car tout le monde, ou à peu près, demandait la réforme des abus; et de cette année date aussi une ère nouvelle dans notre histoire: l'ère des gouvernements libres, qui s'oppose à celle de la monarchie absolue.

Après ce rapide coup d'œil jeté sur la période qui s'écoule, de 1594 à 1789, nous comprendrons mieux et la grandeur du

règne de Henri IV et les résultats funestes qu'amena l'égoïsme ou l'inhabileté coupable de la plupart de ses successeurs.

§ II. Action personnelle de Henri IV : *Œuvre de pacification intérieure.*

Ce à quoi devait tout d'abord travailler Henri de Navarre, quand il eut pris effectivement possession du pouvoir, était, tout en relevant l'autorité royale, de reconstituer notre unité politique, si gravement compromise par les guerres civiles, qui, depuis plus de trente ans, divisaient le royaume. Mais les difficultés qui l'arrêtaient étaient nombreuses, car nombreux étaient ses ennemis. N'avait-il pas contre lui les grands, le clergé, les catholiques ardents de la Ligue, les protestants eux-mêmes, qui lui reprochaient son abjuration? N'avait-il pas aussi le Parlement et l'Université, qui, depuis longtemps, s'étaient étroitement unis aux Guises et à Philippe II? Sur qui donc pouvait compter le roi? Son principal et, à vrai dire, son seul allié était le Tiers-Parti, dit parti des politiques et modérés, qui, né en 1574, n'avait cessé de grandir, rattachant à sa cause tous les esprits éclairés et sages de cette période troublée, qu'impressionnait douloureusement l'humiliation dans laquelle était tombée la France. Néanmoins, Henri avait encore pour lui son grand sens politique et une incomparable finesse, qui lui faisait choisir les moyens les plus propres à tourner, sinon à vaincre les difficultés, à réduire ses adversaires et à leur imposer son autorité. Il avait surtout cette vivacité d'esprit toute gauloise, à laquelle s'alliait une bonhomie populaire, qui lui gagnait immédiatement tous les cœurs. Ses défauts mêmes pouvaient lui servir : sceptique et railleur, promettant beaucoup et tenant peu, en cela plus gascon que français, il oubliait parfois la parole donnée, quand il voyait en jeu les intérêts de l'État et la sécurité de la France.

Mais Henri IV, pendant son règne, n'a pas été seul à s'occuper des réformes que demandait la situation du royaume. Il eut d'habiles conseillers et un grand ministre, qui tous, à

divers titres, ont su travailler efficacement à la régénération du pays. Les cardinaux d'Ossat et Duperron doivent être cités en première ligne, car ils furent d'actifs et intelligents intermédiaires, qui mirent tous leurs soins à gagner la papauté et à réconcilier le pontife avec l'ancien chef huguenot. Le roi de France comprenait que, dans l'œuvre délicate qu'il voulait entreprendre, il lui fallait avant tout rapprocher et unir, bien plus que combattre et diviser; et nous le verrons plus tard se faire, comme saint Louis au moyen âge, le grand pacificateur de l'Europe, et consacrer toutes les ressources de son puissant esprit à substituer la paix et la concorde à l'état de guerre continue, qui régnait sur le continent.

Puis vient Rosni, l'austère et énergique mandataire du roi, nommé successivement surintendant des finances, en 1599, grand maître de l'artillerie, en 1600, surintendant des bâtiments et fortifications, en 1602, puis duc de Sully et pair de France, en 1606. Premier ministre de fait, sinon en titre, il dirigea les finances, l'agriculture, l'administration, la guerre et la marine, et opéra partout les plus salutaires réformes. — Mais soldat et agriculteur, Sully ne comprenait pas l'industrie qui lui paraissait un luxe inutile. « Dieu, disait-il, a donné à chaque pays abondance et disette de certaines choses, afin que par le commerce et trafic de ces choses, la fréquentation, convocation et société humaines fussent entretenues entre les nations. » Heureusement Henri IV avait l'esprit plus large; et il trouva dans le grand agronome, Olivier de Serres, et dans Barthélemy de Laffemas, deux précieux collaborateurs qui l'aidèrent à créer en France notre première industrie nationale. D'autres noms, moins connus ou moins populaires sans doute, mais non moins dignes d'être rappelés, viennent se placer à côté de ceux que nous venons de citer. Ce sont ceux de Jeannin, de Buzenval, des Sillery, de Savary, de Villeroy, de de Thou, de Boissize, de Fresnes, etc., qui furent comme les courtiers de la politique de Henri IV, et dont les habiles négociations, entretenues avec l'Angleterre et la Hollande, l'Allemagne et les États Scandinaves, l'Italie et la Turquie, contribuèrent à faire du roi de France l'arbitre toujours respecté du continent.

Avec un tel roi et de tels ministres, la France allait rapidement se pacifier et se régénérer à l'intérieur; à l'extérieur, grandir de tout l'abaissement de ses anciens ennemis, et faire servir sa puissance, légitimement acquise, à pacifier les différentes nations, que l'astucieuse conduite de la maison d'Autriche avait mises aux prises les unes avec les autres. — *Pacification et régénération :* c'est bien là, en effet, l'œuvre double tentée par le grand roi, et dans son propre royaume et dans les royaumes ou les états voisins. A l'exception de saint Louis, nous n'avons pas, dans l'histoire générale, d'autre exemple d'un prince qui ait si noblement compris le rôle qu'il était appelé à jouer, et la tâche qu'il devait remplir.

Henri IV, disions-nous plus haut, avait contre lui les grands, le haut clergé, les catholiques de la Ligue, les protestants eux-mêmes et les deux corps savants du royaume, le Parlement et l'Université. Les premières années de son règne furent consacrées à gagner successivement à la couronne tous ses adversaires, et les premiers qui firent leur soumission furent le Parlement et l'Université. Le Parlement s'était discrédité dans l'opinion de tous, par la conduite équivoque qu'il avait tenue à la fin du règne de Henri III. Il comprit bientôt qu'il avait de graves torts à réparer, s'il voulait reprendre dans l'État la place que lui assignaient ses fonctions. Il ne tarda pas à faire acte de soumission au roi, et, réhabilité dans ses fonctions et droits, le 30 mars 1594, il se hâta de faire acte d'autorité et de réparation par un arrêt qui « annulait, comme extorqués par la force et la violence, tous les arrêts, décrets et ordonnances donnés et faits depuis le 29 décembre 1589, révoquait le pouvoir donné au duc de Mayenne, comme lieutenant général du royaume; cassait le parti de l'Union, et ordonnait de reconnaître le roi Henri. » La soumission de la Sorbonne suivit de près; et, le 22 avril 1594, le corps de l'Université se résigna au serment exigé. La Faculté de Théologie décida même que, « malgré les scrupules du Saint-Père, qu'entouraient des ennemis et des factieux, le seul roi à reconnaître était Henri IV, » pendant que d'Ossat et Duperron, dépêchés

à Rome, travaillaient en faveur de leur maître pour obtenir enfin l'absolution apostolique.

Seuls, les jésuites refusèrent le serment, et le parti de la Ligue, auquel la soumission de la Sorbonne semblait avoir porté le dernier coup, pouvait encore, grâce à lui, espérer se maintenir. Mais, vers la fin de 1594, eut lieu l'attentat de Jean Châtel, fils d'un marchand de draps et élève des jésuites. Le meurtrier entraîna ses anciens maîtres dans sa perte, et personne n'osa élever la voix en faveur des accusés, contre lesquels se poursuivait déjà un procès depuis quelques mois. L'ordre entier fut expulsé de France en 1595, et, retiré à Rome, il travailla de tout son pouvoir auprès de Clément VIII, pour empêcher ou retarder l'absolution du roi. Mais Duperron et d'Ossat réussirent malgré ses efforts et ceux de Philippe II. L'absolution fut accordée, et, en retour, Henri IV consentit à admettre dans ses états la publication des arrêts du Concile de Trente, sauf ceux qui pouvaient susciter quelques troubles. Quant aux jésuites, ils subirent leur exil jusqu'en 1603, époque à laquelle le roi, oublieux des offenses reçues et facile au pardon, leur permit de rentrer en France.

Quant aux grands, qui formaient encore, à la fin du seizième siècle, une puissante aristocratie, quelques-uns à peine avaient consenti à reconnaître le roi, lors de son entrée à Paris. Pendant près de deux ans, Rosni et Biron durent parcourir les provinces du nord et du centre, avec ordre de traiter «sans façons ni remises». Les soumissions commencèrent. Ce fut d'abord Villars-Brancas, qui livra la Normandie et Rouen, pour la charge de grand amiral et 60,000 livres de pension; puis Guise, fils du Balafré, qui céda la Champagne pour le gouvernement de la Provence et 24,000 livres de pension; le duc de Lorraine, qui fit sa paix moyennant le gouvernement de Toul et de Verdun, et 900,000 écus. Soutenus par les Espagnols, Mayenne, d'Aumale et Mercœur, tinrent encore quelque temps. Mais la victoire de Fontaine-Française, en 1595, les ramena peu à peu, et l'on vit Mayenne recevoir le gouvernement de la Bourgogne, et 350,000 écus; D'Épernon, celui de l'Angoumois, du Limousin, de la Saintonge et du

Périgord; Joyeuse, celui du Languedoc; et enfin, en 1597, l'intraitable Mercœur céda la Bretagne et donna sa fille en mariage à César de Vendôme, fils naturel du roi.

C'étaient là de bien coûteuses concessions et qui menaçaient de ruiner le roi comme le trésor royal. Au moment même où Henri IV, sans marchander, accordait des pensions et des gouvernements, il écrivait : « Je n'ai quasiment pas un cheval à moi; mes pourpoints sont troués au coude, et ma marmite est souvent renversée. » Mais, s'il ne refusait rien, il se promettait bien de tout reprendre un jour, quand il aurait mis un peu d'ordre dans le chaos que les ligueurs lui avaient laissé. L'aristocratie lui avait proposé un moyen de sortir de cette détresse : elle lui offrait tout l'argent nécessaire, mais à condition « que ceux qui avaient des gouvernements à commission les puissent posséder en toute propriété, en les reconnaissant de la couronne par simple hommage lige, chose qui s'était pratiquée autrefois. » Mais c'est ce que Henri IV n'aurait jamais voulu; et il comptait sur son fidèle Rosni pour lui fournir les ressources indispensables que réclamaient les difficultés du moment.

Il comptait également sur lui pour faire disparaître les causes de troubles, qui venaient des querelles privées entre les seigneurs. Jamais la fureur des duels, qui n'avaient cessé de s'accroître, depuis le règne frivole et sanguinaire de Henri III, n'avait été si grande : on se battait pour les plus légers motifs, pour montrer sa valeur ou son adresse. Quand la guerre n'exista plus, pour occuper l'humeur batailleuse des grands, les duels se multiplièrent dans une proportion inouïe, et Henri IV crut devoir intervenir. Un édit de 1602 déclara criminel de lèse-majesté et coupable de peine de mort quiconque ferait ou accepterait un appel à un combat singulier. Cet édit, excessif pour cette époque, resta lettre morte, et de 1602 à 1609, il n'y eut pas moins de 2,000 gentilshommes tués en duel. Pour rendre la répression efficace, il fallut la modérer. Un édit de 1609 statua que les personnes grièvement offensées s'adresseraient au roi directement : le roi seul décidait s'il y avait lieu à combattre. L'offenseur était suspendu de ses charges et fonctions, ou frappé d'une

amende suivant la gravité de l'affaire. Quiconque avait tué dans un duel non autorisé était coupable de mort, et « ses enfants taillables et roturiers pour dix ans. » Cet édit est sans contredit le plus sage qui ait jamais été rendu en cette matière : mais les événements de la régence de Marie de Médicis devaient le faire tomber en désuétude, et Richelieu fut plus rigoureux et plus impitoyable que Rosni.

Cependant, l'ordre commençait à renaître et la paix intérieure paraissait assurée. Il fallait, par un acte solennel, mettre fin pour toujours à ces dissensions civiles et religieuses qui pouvaient renaître ; il fallait surtout rallier à la royauté les anciens coreligionnaires de Henri de Navarre, qui lui gardaient rancune et craignaient pour leurs croyances. Beaucoup de chefs protestants, et des plus justement célèbres, avaient refusé de plier et de faire leur soumission. Agrippa d'Aubigné allait jusqu'à dire au roi, lors de l'attentat de Jean Chastel : « Sire, jusqu'ici vous n'avez renié Dieu que des lèvres, et il vous a frappé aux lèvres ; quand vous le renierez du cœur, il vous frappera au cœur. » Henri IV était trop clairvoyant et trop sage pour ne pas donner satisfaction aux réclamations des réformés ; et le 13 août 1598, il promulguait l'édit de Nantes, qu'avait précédé le rescrit royal du 6 décembre 1597.

« Les réformés auront la liberté d'aller et habiter par tout le royaume, sans être astreints à rien faire contre leur conscience. Le libre exercice du culte est maintenu ou rétabli dans toutes les villes où il se trouvait en 1527, plus dans une ville ou bourg par bailliage ou sénéchaussée. Le libre exercice est accordé à tous possesseurs de haute justice ou plein fief de haubert, pour eux, leurs familles et tous autres qu'ils voudront recevoir ; aux possesseurs de simples fiefs, pour eux, leurs familles et amis, jusqu'au nombre de trente seulement. Les protestants seront reçus partout dans les collèges, les écoles, les hôpitaux, et pourront fonder des écoles et collèges et publier des livres de leur religion, dans les villes où leur culte est autorisé. Ils seront partout admissibles à toutes charges et emplois, et ne seront point astreints, en entrant en charge, à des cérémonies ou à des

formes de serment contraires à leur conscience. Ils auront un lieu de sépulture en chaque ville ou autre lieu. Il est interdit d'enlever les enfants à leurs parents pour les faire changer de religion, et les parents auront droit de pourvoir, par testament, à l'éducation de leurs enfants. Des Chambres mi-partie de protestants et de catholiques doivent être établies dans les Parlements de Paris, de Toulouse, de Grenoble et de Bordeaux, pour juger les procès où les protestants sont impliqués. » Deux clauses, funestes dans les conséquences qu'elles pouvaient avoir, déparent cet ensemble admirable, où respire l'âme tout entière de Michel de l'Hôpital : c'est d'abord le droit qu'ont les protestants de se réunir, à certaines époques déterminées, pour présenter au roi les réclamations qu'ils jugeront légitimes, puis l'obtention de places fortes importantes où ils pourront tenir garnison. Tant que vivra Henri IV, il n'y aura aucun danger pour la sécurité de l'État : mais qu'il vienne à mourir prématurément, et que le pouvoir tombe entre des mains inhabiles, le parti protestant, menacé de nouveau dans sa liberté religieuse, apparaîtra comme un parti politique redoutable, armé pour la lutte, pourvu d'armes, d'artillerie et de forteresses, et décidé à former au sein de l'État une véritable république indépendante. C'est ce que nous verrons sous la régence de Marie de Médicis et le ministère d'Albert de Luynes.

Mais, tel qu'il est, l'édit de Nantes n'en constitue pas moins un des actes les plus mémorables que nous ait légués l'ancienne monarchie. C'est la *Charte de la conscience humaine*, promulguée par le plus grand de nos rois, au moment où le fanatisme religieux, poussé à ses dernières limites, exerçait une si déplorable influence sur l'Europe du centre et du midi. En affirmant le droit imprescriptible que chacun a de croire et de penser ce que sa conscience lui conseille, Henri IV s'élevait au-dessus de ses contemporains, les dominant de toute la hauteur de son généreux esprit et de sa souveraine raison, et, par delà les deux siècles qui allaient suivre, semblait tendre la main à tous ces penseurs pour lesquels la liberté religieuse sera la plus précieuse et la plus

sacrée de toutes les libertés. Il y a plus : le roi de France s'imposait, par cela même, comme un arbitre désintéressé aux luttes qui partout mettaient en présence les catholiques et les protestants, les faisant se poursuivre ou se détruire les uns les autres, en Angleterre et en Écosse, dans les Pays-Bas et en Suisse, dans l'Allemagne du nord et l'Allemagne du midi, en Bohême et dans les États Autrichiens. En face de ces troubles et de ces agitations sanglantes, qui devaient se résumer bientôt dans la guerre de trente ans, la France apparaissait calme et forte, unie désormais dans toutes ses parties, groupant autour d'elle et couvant d'un amour égal tous ses enfants, quels qu'ils fussent, réformés et catholiques, gens du Midi et gens du Nord; car alors son *unité politique* se trouvait reconstituée, et pour toujours, on pouvait le croire; rien désormais ne paraissait plus devoir entraver son action ni gêner ses mouvements.

Sans doute Henri IV ne put pas immédiatement arriver à ces grands résultats; car, pendant quelques années encore, les luttes, si vivaces autrefois, se continuèrent, sourdes et parfois violentes. Dans un synode tenu à Gap, en 1603, les ministres protestants déclarèrent gravement que le pape était l'antechrist, et ajoutèrent cette déclaration à la confession de foi de leur parti. Quant au clergé catholique et à l'Université de Paris, on les vit aussi s'agiter et faire des réclamations. Mais le roi fit comparaître devant lui, au Louvre, les députés du Clergé, du Parlement et de la Sorbonne, et là, dans un langage énergique et précis, exigea l'enregistrement et l'acceptation du nouvel édit, demandant à tous la plus complète soumission. « Je couperai court, dit-il, aux factions et aux prédications fâcheuses, en faisant raccourcir ceux qui les suscitent. J'ai sauté sur des murailles de ville, je saurai bien sauter sur des barricades. »

Ajoutons qu'au moment même où se promulguait l'édit de Nantes, d'actives négociations se poursuivaient avec l'Espagne, pour aboutir bientôt après au traité de Vervins, signé le 2 mai 1598. La pacification était donc complète, pacification religieuse et politique, obtenue dans l'intérieur du royaume et sur nos frontières. Henri IV n'avait pas agi avec

moins d'énergie ni moins d'habileté pour arriver à ce dernier résultat; et, l'œuvre de la pacification achevée, il allait pouvoir se livrer tout entier à l'œuvre de la régénération, qui lui tenait tout autant au cœur.

L'entrée du roi de Navarre à Paris n'avait pas découragé Philippe II, qui ne pouvait se résoudre à renoncer à cette couronne de France, pour laquelle il avait dépensé les richesses du nouveau monde et ruiné en partie ses états. Il était resté hostile et menaçant; et, lors de l'expulsion des jésuites, qui se retirèrent à Rome, il avait, de concert avec eux, intrigué auprès du Souverain Pontife, pour ruiner les efforts de Duperron et de d'Ossat. Henri IV se résolut à en finir avec ce vieil adversaire, et le 17 janvier 1595, il lui déclara solennellement la guerre. Mais l'Espagne avait encore de bonnes et vieilles bandes, et se tenait à nos portes, prête à les forcer.

La Picardie fut aussitôt envahie par Fuentès, gouverneur des Pays-Bas, et la Bourgogne par Vélasco, gouverneur du Milanais. La victoire de Fontaine-Française délivra bien la Bourgogne (1595), mais au nord Amiens avait été prise et la vallée de la Somme occupée. Calais même tombait aux mains de l'ennemi. Henri avait eu le temps de se faire une armée que commandait Rosni. Amiens fut reprise, la Picardie reconquise, et, battu partout, découragé par ses échecs, Philippe II signa la paix. L'Espagne nous rendait tout ce qu'elle avait un instant occupé, et rentrait en possession du Charolais qui, englobé dans la province de Bourgogne, devait un jour ou l'autre nous revenir. Quelques mois après expirait Philippe II (septembre 1528), pendant qu'un rêveur sublime emprisonné par ses ordres dans un cachot du royaume de Naples, Campanella, prédisait à sa dynastie la décadence et la ruine, à son nom la honte et le mépris des générations futures. Cet anathème du grand philosophe devait s'attacher à la mémoire de Philippe : le *Démon du Midi* est toujours resté le plus sombre réprésentant de la monarchie absolue et du fanatisme religieux.

La guerre avec l'Espagne ne nous avait donné que la paix. Une autre, qui surgit bientôt après, devait nous rapporter beaucoup plus, et favoriser notre extension territoriale.

Depuis un siècle déjà, le duc de Savoie jouait un rôle assez actif dans les affaires de l'Europe ; et, allié fidèle de la maison d'Autriche, il s'était toujours montré notre adversaire. Le traité de Cateau-Cambrésis, en mettant fin aux guerres d'Italie (1559), nous avait laissé quelques possessions importantes dans le Piémont : trois villes, Savigliano, Pérouse et Pignerol, et le marquisat de Saluce. En 1574, lors de son passage à Turin, à la suite de son évasion de Pologne, Henri III avait abandonné au duc de Savoie Savigliano, Pérouse et Pignerol, comme prix de la brillante hospitalité qu'il avait reçue. Mais le marquisat de Saluce nous restait ; et Charles-Emmanuel, qui se sentait toujours menacé, du côté des Alpes, par cette possession française, n'attendait qu'une occasion favorable pour s'en emparer. Les guerres de religion la lui fournirent ; et, en 1588, cette clef de l'Italie que nous avions conservée était audacieusement et sans raison aucune dérobée à la France. Henri IV ne put, au commencement de son règne, faire valoir ses légitimes prétentions au marquisat ; mais, débarrassé de l'Espagne au traité de Vervins, il réclama contre la déloyauté du duc de Savoie, non pas qu'il voulût rentrer en possession de cette vallée italienne, mais il demandait en échange un territoire, français par sa langue et sa situation. Le pape, pris pour arbitre, se retira ; Charles-Emmanuel se rendit à Fontainebleau pour obtenir le désistement du roi, mais en vain, et la guerre eut lieu. Le Rhône fut franchi, la Savoie envahie, Chambéry occupé, et le duc dut se résigner.

Le traité de Lyon (1601) nous accordait, en échange du marquisat de Saluce, la Bresse, le Bugey, les Dombes, le Valromey et le pays de Gex, qui firent partie du gouvernement de Bourgogne et qui plus tard formèrent le département de l'Ain.

C'était une première acquisition qui couvrait Lyon du côté de la Suisse et de l'Italie, et qui interceptait les communications entre la Savoie et la Franche-Comté, entre le duc et le roi d'Espagne. Auparavant Milan et Besançon se touchaient pour ainsi dire, grâce aux états intermédiaires de Charles-Emmanuel. La France se mettait hardiment entre

ces deux villes, et atteignait, du côté de l'est, à ces frontières naturelles que lui marquait le Jura, à proximité de la Suisse, notre plus fidèle alliée. Par là encore se trouvait tournée, au midi, la Franche-Comté; et, dans l'éventualité d'une guerre nouvelle avec l'Espagne, cette province pouvait plus facilement tomber en notre pouvoir.

Ce ne fut pas la seule acquisition que le domaine royal dut à Henri IV. En arrivant au trône, ce prince avait apporté à la couronne des états étendus qui, par leur situation même, devaient compléter dans le bassin de la Garonne notre unité territoriale, et nous donner définitivement les Pyrénées centrales et occidentales comme frontières naturelles, au sud. — Henri de Navarre représentait en sa personne les trois maisons de Bourbon, de Foix et d'Albret. Comme représentant de la maison de Bourbon, il semblait légitimer l'acquisition, faite par François Ier, des états du connétable de Bourbon : Bourbonnais, Forez, Velay et comté d'Auvergne; — comme représentant des maisons de Foix et d'Albret, il apportait le comté de Béarn et la basse Navarre ou Navarre française, le comté de Foix et la Gascogne avec le Labourd, la Chalosse, l'Albret, l'Armagnac, le Bigorre et le Consérans, le Périgord et le Limousin. Ces deux provinces, qui primitivement avaient fait partie du duché d'Aquitaine, avaient été acquises par la maison d'Albret, la première en 1470, la seconde en 1480.

C'est ainsi que notre *Unité politique* et notre *Unité territoriale* se complétaient l'une par l'autre. A ne prendre que l'ancien royaume de France, que limitaient à l'est la Meuse, les Cévennes et le Rhône, il y avait encore avant Henri IV deux parties nettement distinctes, opposées d'intérêts, de traditions et de religions : le Nord, avec les Capétiens-Valois, resté fidèle au culte catholique; le Midi, avec les Capétiens-Bourbons, gagné à la cause de la Réforme. La puissance territoriale de la maison d'Albret, qui possédait à peu près les trois quarts du bassin de la Garonne et avait de justes prétentions aux anciens domaines de la maison de Bourbon, pouvait contre-balancer la puissance territoriale de la maison de France, et lui créer de sérieux dangers. En succédant



à Henri III, Henri de Navarre opérait une fusion complète entre ces différents états. Le royaume formait désormais une masse compacte, solidement unie, ce qu'il ne pouvait être après Louis XI, ni même après François Ier ; et l'habileté prévoyante du nouveau roi allait resserrer plus encore les liens qui rattachaient dès lors le Nord et le Midi du territoire, en faisant disparaître toute trace de divisions, en apaisant les haines, en rapprochant les esprits. Ici encore ne pourrions-nous pas heureusement comparer l'un à l'autre saint Louis et Henri IV, qui nous apparaissent, le premier au lendemain de la croisade des Albigeois, le second au lendemain des guerres religieuses, pour mettre fin aux hostilités, travailler efficacement au développement du domaine royal et à la réconciliation des membres d'une même famille, qui se sentaient dominés par une autorité sage et paternelle?

§ III. Œuvre de Sully : *Œuvre de régénération intérieure.*

L'œuvre personnelle de Henri IV se termine en 1601. Nous devons maintenant envisager celle de son principal ministre, qu'il se contenta de suivre ou de modérer, la complétant parfois par des mesures de haute prévoyance qui devaient relever la prospérité intérieure du royaume.

Dans le préambule de l'édit de Nantes, le grand roi disait qu'il donnait à tous ses sujets, sur cette matière de la religion, un édit perpétuel et irrévocable ; « il priait la divine bonté de leur faire comprendre qu'en l'observation de cette ordonnance consiste, après ce qui est de leur devoir envers Dieu et envers le prince, le principal fondement de leur union, tranquillité et repos, et du rétablissement de cet État en sa première splendeur. » Cette splendeur dont parle Henri IV était pour ainsi dire tout entière contenue en germe dans un vaste plan de réformes que Rosni, dès 1594, lui avait proposé pour la bonne administration du royaume. Il comprenait dix articles principaux :

« 1° Réduire la rébellion à une due et volontaire obéissance.

« 2° Éteindre les guerres et haines de religion.

« 3° Faire une recherche exacte de tous les revenus du royaume et améliorations praticables.

« 4° Dresser l'état des dettes de toute origine, les régler et les diminuer peu à peu.

« 5° Faire un registre de tous les officiers royaux, avec spécification de ceux dont on pourrait se passer, afin de diminuer leur nombre, leurs droits et leurs gages.

« 6° Faire un état des forteresses royales et seigneuriales, auquel soient spécifiées celles qu'il faudra essayer de démolir peu à peu, quand les gouvernements vaqueront.

« 7° Rechercher par quels moyens pourra progresser l'agriculture, si négligée, et à la merci de bien des maux depuis un grand nombre d'anneés.

« 8° Faire en sorte que le commerce s'élève par divers moyens à inventer.

« 9° Faire une visite générale de toutes les frontières et principalement des côtes maritimes, pour dresser des cartes exactes, d'après lesquelles des ports et havres seraient établis pour grands vaisseaux qui assurent sur mer la puissance de la France.

« 10° S'acquitter le plus tôt possible envers les alliés qui ont aidé la France, les gratifier et essayer de former une bonne alliance et confédération entre tous les potentats qui haïssent l'Espagne et l'Autriche. »

C'est l'ensemble, un peu confus peut-être, de toutes ces réformes, que médite le fidèle Rosni, qui vont s'accomplir peu à peu, mais sans trêve, avec une persévérance indomptable, et qui feront de la France, au commencement du dix-septième siècle, l'état prépondérant de l'Europe. — Résumons-les d'une façon sommaire et précise, car nous ne comprendrions pas tout le règne d'Henri IV, si après l'œuvre de la *Pacification* nous ne disions un mot de l'œuvre de la *Régénération*. N'est-ce pas là aussi un fait de premier ordre, qui éclaire le développement de notre unité politique? quand toutes les parties d'un même royaume sont également prospères et heureuses, ne tendent-elles pas à se rattacher plus encore les unes aux autres, en se serrant

plus étroitement autour du pouvoir, qui leur assure la sécurité et la jouissance paisible de leur bien-être?

La question des finances était celle qui tout d'abord s'imposait à l'attention de Rosni, et qu'il importait de résoudre au mieux des intérêts de la royauté et du trésor. Il fallait au plus tôt se procurer des ressources régulières et sûres, pour faire face aux difficultés nombreuses qui se dressaient devant le roi. Le ministre commença par se rendre compte de la situation exacte dans laquelle se trouvaient les finances, et dressa l'état comparé des dépenses et des recettes qu'il opposa au montant de la dette publique. — Cette dette était de 300 millions. Les impôts annuels, fixés à 150 millions, n'en rapportaient que 30 aux caisses royales, et les dépenses étaient de 50. Il y avait donc là un mal, auquel il fallait remédier aussitôt.

Rosni visita par deux fois toutes les généralités du royaume, pour se faire une idée exacte de leurs ressources et de leurs besoins. C'était la première fois qu'un surintendant des finances comprenait si bien les fonctions qui lui incombaient, et avait recours à un moyen si pratique pour les remplir avec intelligence; et nous ne pouvons nous étonner des résultats précieux qu'eurent ces voyages, quand nous le voyons interroger le sol, le climat et la position des lieux, afin de se rendre compte du genre de travail ou d'industrie qui convenait à chaque province, de la nature et de la quotité des impositions qu'elle pouvait supporter sans inconvénient. Les difficultés que le ministre rencontra furent souvent nombreuses, car les intéressés cherchaient presque toujours à le tromper. Mais, malgré leur mauvaise foi ou leur mauvaise volonté, il se fit donner tous les papiers de finances et porta quelque lumière dans ce chaos, qu'avait produit la mauvaise administration des derniers Valois, et augmenté les troubles civils des trente dernières années. Aussitôt revenu à Paris, il put commencer ses réformes ; et, avec elles, nous entrions dans une voie nouvelle que devaient suivre, en l'élargissant encore, Colbert, Turgot et les législateurs de la Constituante.

Les baux, que les fermiers avaient multipliés à l'infini sans

l'autorisation du gouvernement, furent cassés; — l'état des créances et des pensions revu; — le nombre des agents et des officiers subalternes diminué. — On créa des formes de procédure déterminées, pour accuser les recettes et justifier les dépenses. — Tous les ans, on dressa un tableau comparatif des uns et des autres, et, repris par Colbert, ce tableau deviendra l'*état de prévoyance*, origine première de notre budget actuel. Désormais les revenus du royaume ne s'égarèrent plus en route dans les caisses des particuliers; mais le versement se fit tout entier, d'une manière directe et sûre, dans le trésor du souverain; car le travail de perception fut si bien divisé, que les employés exerçaient une surveillance sévère les uns sur les autres pour sauvegarder leur dignité et la probité de leur gestion. — Deux autres mesures furent prises, qui ne devaient pas malheureusement avoir des résultats aussi bons: l'édit sur les monnaies, et le droit de la Paulette.

Depuis le commencement des guerres de religion, qui avaient attiré chez nous des bandes venues de tous les pays, d'Italie et de Suisse, d'Espagne et d'Allemagne, des Pays-Bas et d'Angleterre, les monnaies étrangères, inférieures pour la plupart au titre des nôtres, avaient fait, elles aussi, invasion, et, se mêlant outre mesure aux monnaies françaises, produisaient le plus grand désordre dans les transactions commerciales. En outre, les étrangers attiraient chez eux, en grande quantité, l'or et l'argent de la France, qu'ils appréciaient beaucoup plus que les leurs. L'édit de 1601 prohiba toutes les monnaies étrangères, sauf celles de l'Espagne, ce qui était bien; mais il interdit, sous peine de mort, l'exportation de l'or et de l'argent, ce qui était un grand dommage : car ce remède violent devait nuire au commerce extérieur; du reste, l'édit de 1602, en haussant le titre des monnaies françaises, put faire cesser l'exportation de l'argent, mais non celle de l'or.

Le droit de la Paulette eut des conséquences plus graves. La vénalité des charges, en dépit de maintes mesures prises ou des promesses faites par les rois, s'était maintenue depuis François Ier, tantôt au profit de l'État, qui créait de nouveaux offices, tantô et plus souvent au profit des courtisans, qui

faisaient payer cher aux candidats leur patronage auprès du roi. Les magistrats en étaient arrivés à se croire les seuls et réels propriétaires de ce qu'ils avaient acheté, deniers comptants, et l'usage s'était établi, accepté du reste par l'autorité royale, qu'un titulaire pouvait, quand il le jugeait à propos, céder sa charge à un successeur capable de la gérer, pourvu qu'il survécût quarante jours à la résignation qu'il avait faite. Cet état de choses avait déjà ému Michel de l'Hôpital, qui n'eut pas le temps de le régulariser ou de le modifier. Rosni s'en occupa sérieusement; mais le parti qu'il prit, tout en étant favorable au trésor, portait directement atteinte à l'autorité royale. Pressé par le besoin, et désireux de fournir au roi les ressources qui lui étaient nécessaires pour ses grands projets, il décida Henri IV à concéder à tous les officiers de justice et de finances la propriété héréditaire de leurs charges, moyennant un droit annuel, équivalent au soixantième de la valeur de chaque office. Ce droit fut surnommé la *Paulette*, du nom du traitant Paulet, qui l'avait suggéré à Rosni et qui en fut le premier fermier. Au commencement du seizième siècle, il rapportait chaque année à l'État de 1 500 000 à 1 600 000 livres.

C'était là sans doute une source abondante de revenus qui n'était pas à dédaigner, mais c'était aussi un danger que l'on créait pour l'avenir. La royauté élevait, pour ainsi dire de sa propre main, une barrière qui devait la gêner dans son action et l'arrêter dans ses projets. Cette hérédité des charges, en effet, fondait comme une aristocratie judiciaire, au moment même où l'aristocratie politique allait livrer et perdre sa dernière bataille; et ses prétentions devaient sans cesse grandir, alors que diminuaient ses lumières. On eut beaucoup moins souci d'acquérir et de conserver ces connaissances juridiques, qui avaient fait au seizième siècle la réputation d'éminents jurisconsultes, parmi lesquels s'élevèrent Michel de l'Hôpital, Cujas, Pothier, de Thou, pour ne prendre que les plus connus; mais, en revanche, on prit beaucoup trop à cœur la défense des privilèges et des droits de l'association, que l'on était porté à exagérer. Déjà, sur la fin du règne de Henri III, le Parlement s'était intimement

mêlé aux affaires de l'État, dépossédant Henri de Valois, acclamant Henri de Guise, reconnaissant Charles X, et, plus tard, prêtant serment à Henri IV. Que sera-ce sous le ministère de Mazarin, à l'époque de la Fronde, quand il voudra jouer le rôle des « *États-Généraux au petit pied?* » Que sera-ce plus tard, surtout au dix-huitième siècle, quand il voudra se mêler étourdiment à la lutte que l'opinion publique soutiendra contre le maintien des abus? Et, malheureusement, le Parlement ne sera pas toujours, à cette époque, pour les réformes nécessaires que demandaient les philosophes et les économistes.

Il importe donc de ne pas laisser passer inaperçu ce droit de la Paulette, qui est plus qu'une mesure financière; car il deviendra sous peu un acte essentiellement politique, dont les conséquences dureront jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie. Quand nous rechercherons bientôt, en abordant l'étude du dix-huitième siècle, les causes qui ont pu de nouveau compromettre notre unité politique, et opposer les unes aux autres, non pas comme autrefois les provinees d'un même royaume, mais les différentes classes d'une même société, nous devrons toujours avoir sous les yeux cette imprudente création de Rosni, dont Henri IV eut le tort de ne pas saisir toute la portée.

Des idées financières de ce ministre découlent pour ainsi dire les principales mesures économiques qu'il prit en faveur de l'agriculture. C'est au sol, nous l'avons vu, qu'il demande la principale des ressources annuelles dont a besoin la royauté. Mais pour que le sol paye beaucoup, et sans trop souffrir de l'impôt, il faut qu'il soit bien cultivé, et qu'une intelligence pratique préside aux améliorations successives que demande sa culture. À ce point de vue, Rosni s'est montré le premier agronome de son temps. Son axiome, « Labourage et pâturage sont les deux mamelles qui nourrissent la France, ce que les mines d'or et d'argent sont au Pérou, » sera toujours l'expression la plus claire des vrais principes sur lesquels repose la richesse d'un pays; et la science contemporaine n'a fait que le traduire, quand elle a dit que « l'herbe fait la bête et la bête fait le sol. » La déca-

dence de l'agriculture datera du jour où l'équilibre aura été rompu entre ces deux éléments premiers de l'aménagement raisonnable du sol. Avec les pâturages, en effet, s'élèvent les bestiaux, avec les bestiaux se font les engrais, avec les engrais s'augmente le rendement de la terre, et l'on a moins de blé à mesure que l'on a plus de terres à blé et moins de cultures fourragères.

Par là s'expliquent les premiers édits de 1595, de 1596 et de 1597, pour défendre la saisie des instruments de labour, en cas de dettes publiques et privées; pour garantir les champs des déprédations des gens de guerre qui, si souvent, sans permission du roi, tenaient la campagne et la désolaient par leurs brigandages. Puis vinrent en 1597 les édits sur les eaux, les forêts et les chemins; en 1599 l'édit sur le dessèchement des marais; en 1600 l'ordonnance sur les arrérages à payer; en 1601 celles sur la libre exportation des grains et l'abaissement de la taille, qui fut réduite à 1 800 000 livres. Mais il ne s'agissait pas seulement de faire des ordonnances et d'édicter des lois : il fallait aussi prêcher d'exemple, pour frayer la voie où devaient s'engager les agriculteurs. Pendant qu'un gentilhomme protestant du Languedoc, Olivier de Serres, créait comme une ferme modèle dans son château du Pradel, pour appliquer les préceptes qu'il développait dans son *Ménage des Champs* et son *Théâtre de l'agriculture*, un Brabançon, Humphry Bradley, attiré en France par les promesses de Rosni, assainissait et fertilisait tout un canton marécageux du Médoc, qui prenait le nom de *Petite Flandre*.

Les voies de communication sont également une condition essentielle du progrès de l'agriculture Les chemins furent réparés, des routes nouvelles ouvertes et de nombreux relais établis sur les grandes routes. Un grand nombre de rivières furent améliorées dans leur cours, pour favoriser la navigation par gros bateaux; et notre premier canal fut creusé, qui réunit la Seine et la Loire, les deux fleuves français par excellence. En outre, dans un mémoire adressé au roi, Rosni lui représenta qu'en réunissant la Loire à la Saône, la Saône à la Meuse et à la Seine, et la Garonne au Rhône, on relierait entre eux l'océan Atlantique, la Méditerranée, la Manche et

la mer du Nord. C'était tout notre système actuel de canalisation, qui se trouvait pour ainsi dire prévu et tracé d'avance. Quel meilleur moyen pouvaient employer le grand roi et le grand ministre pour compléter l'unité politique du royaume, et confondre ensemble les intérêts matériels des parties les plus éloignées du territoire national?

Mais Rosni n'est pas seulement un grand agronome, c'est aussi et avant tout un soldat qui songe à reconstituer les forces militaires de la France, et qui trouve dans le travail des champs un des exercices les plus propres à former une armée solide. Si nous consultons les *Économies royales*, nous voyons que l'agriculture, même dans sa pensée, était destinée à fournir de bons soldats au roi, aussi bien que des ressources sûres au Trésor. A ses yeux, leurs corps s'étiolent et dépérissent dans les manufactures, et c'est la cause principale de son dédain pour l'industrie. Ainsi donc, en même temps qu'il fait rendre des édits pour protéger et améliorer la culture du sol, il multiplie les ordonnances destinées à organiser l'infanterie, la cavalerie et surtout l'artillerie, dont le grand maître devient à cette époque un des principaux officiers de la couronne. Il a le bonheur de trouver dans Errard de Bar-le-Duc, le plus grand ingénieur du temps, un collaborateur dévoué et intelligent, qui fait faire de notables progrès à l'art des fortifications; et l'œuvre, si bien remplie, de Colbert, de Louvois et de Vauban, qui nous explique la belle période du siècle de Louis XIV, se trouve ainsi en germe dans l'œuvre du ministre de Henri IV.

Mais observons que Rosni était trop exclusif dans ses préférences et trop absolu dans ses idées. Le large esprit de son maître, qui s'ouvrait facilement à toutes les améliorations comme à tous les progrès, sut combler heureusement les lacunes que laissaient ses réformes. Chef d'une grande famille, comme il le dit lui-même, le roi ne devait négliger aucune des mesures ou des créations qui pouvaient assurer le bien-être et la prospérité de ses sujets. Notre industrie première date de cette époque : et, dans le grand conseil de commerce, tenu en 1602, et que présidait Barthélemy de Laffemas, furent préparés tous les projets qui concernaient

l'implantation définitive du mûrier dans la vallée du Rhône, la fabrication des bas et des étoffes de soie, des crêpes fins et du filage d'or; l'installation des forges et hauts fourneaux de la Champagne, et la création d'une société pour l'exploitation des mines d'or et d'argent de la région Pyrénéenne, dont le comte Roger de Bellegarde reçut le privilège.

Il ne suffisait pas à Henri IV d'avoir pacifié et régénéré le royaume, en développant les forces vives de la nation; il lui fallait aussi la rendre respectable et puissante au dehors. L'œuvre si complète, que le grand roi avait accomplie jusque-là, ne semblait avoir qu'un but : celui de favoriser les projets que préparait sa politique extérieure pour agir sur le continent européen ; et cette partie de son règne n'est pas la moins admirable à étudier. C'est là surtout que le fondateur de la dynastie des Bourbons nous apparaîtra comme le plus habile et le plus intelligent de nos rois des temps modernes, bien supérieur à Louis XIV, qui ne sut malheureusement que compromettre les résultats obtenus, et le digne prédécesseur de Richelieu et de Mazarin, qui ne firent que s'inspirer de ses idées pour assurer la grandeur du royaume.

§ IV. Henri IV et Sully : *Projet de pacification européenne.*

Tout d'abord il fallait songer à pourvoir la France d'une marine dont la nécessité se faisait sentir depuis le commencement des guerres d'Italie. Tous les ambassadeurs de Henri IV, et, en première ligne, le cardinal d'Ossat, en réclamaient une nombreuse et capable de faire respecter nos côtes. « C'est trop honte et vergogne, écrivait ce dernier à Villeroy, que le premier royaume de la chrétienté, flanqué de deux mers, n'a point provision de vaisseaux de guerre, ni moyen de se défendre de quatre méchantes galères du duc de Florence. » Rosni, dans un voyage en Angleterre, où il se rendait comme ambassadeur du roi de France auprès de la reine Élisabeth, sa bonne commère, avait été insulté par des batiments anglais, qui l'avaient forcé à baisser son

pavillon; et cette humiliation fut vivement sentie. De retour en France, il se rendit en Italie, parcourut tous les ports de la Toscane, pour préparer l'organisation de la marine, pendant que d'Ossat lui révélait l'importance du port de Toulon. Mais une marine ne peut se développer qu'avec la fondation d'importantes colonies, et déjà François Ier avait fait des tentatives sur le Canada. Dès 1598, Henri IV reprit ses projets, et confia au marquis de la Roche, seigneur breton, la mission de coloniser le Canada, Terre-Neuve et le Labrador. L'expédition ne réussit pas. Le normand Chauvin reçut bientôt après le privilège du commerce des pelleteries dans la région de l'Hudson et du Saint-Laurent, moyennant qu'il établirait au Canada une colonie de cinq cents hommes (1599). Chauvin ne remplit pas ses engagements. Mais Henri IV ne se découragea pas. En 1604, il envoya Champlain, seigneur de Saintonge, fonder au Canada Port-Royal (Annapolis) et plus tard Québec. La nouvelle France allait, dès ce moment, grandir et se peupler; et pendant que d'habiles explorateurs travaillaient à créer une Amérique française, le roi songeait à fonder une compagnie pour la navigation des Indes Orientales, à l'exemple des compagnies anglaise et hollandaise, récemment créées. Les lettres patentes du 1er juin 1604 autorisaient la formation d'une société, qui aurait, pendant quinze ans, le privilège de la navigation aux Indes Orientales. Ce projet ne réussit pas aussitôt, et il nous faut attendre Richelieu et Colbert pour voir nos premières compagnies de commerce se former et porter en Afrique, au Sénégal et aux Antilles l'influence française.

Cette influence heureusement grandissait d'année en année en Europe, avec l'organisation régulière des relations politiques, que Henri IV étendit à tous les états de la chrétienté. Depuis près d'un siècle, deux grands principes religieux étaient en présence et se faisaient une guerre acharnée, le Catholicisme et la Réforme. Tant qu'ils étaient en lutte, tant qu'on n'était point parvenu à les concilier, il était impossible d'espérer une paix durable, qui garantît l'indépendance des petites nations menacées par l'ambition

perfide de la maison d'Autriche. Henri IV, prince avant tout conciliateur, qui avait donné l'édit de Nantes à la France, voulut donner à l'Europe une constitution sage et durable, qui fît rentrer chaque puissance dans ses intérêts propres, et ramenât la politique extérieure aux idées régulières et simples de la diplomatie, telle qu'il la comprenait.

Mais nous avons deux parties à distinguer dans cette question, qui concerne la plus belle partie du règne de Henri IV : d'abord l'ensemble de ses négociations entretenues et poursuivies avec les différents états du continent, pour isoler peu à peu l'Autriche et l'Espagne, et grouper autour de la France, en vaste confédération, tous ceux qui depuis si longtemps se sentaient en péril; puis, le grand projet de réorganisation européenne, dont les *Économies Royales* de Sully nous permettent de saisir le caractère et l'importance. Le projet de Henri IV n'était à vrai dire que l'antithèse heureuse de cet autre, que la maison d'Autriche poursuivait depuis le commencement du seizième siècle : établir partout en Europe la monarchie universelle des Hapsbourg, et fonder à tout jamais l'unité politique de son empire, en l'associant à l'unité religieuse, par l'extermination de tous les cultes dissidents, réforme, judaïsme et mahométisme, ennemis nés du catholicisme. A cette *monarchie universelle*, rêvée par Charles-Quint et Philippe II, Henri IV opposait la *république universelle*, qui respectait l'indépendance propre de tous les états héréditaires, électifs et républicains, mais associait leurs efforts dans la poursuite d'intérêts communs et la défense de leur autonomie. A l'unité politique et religieuse que Charles-Quint et Philippe II voulaient établir, en faveur du catholicisme, devenu le persécuteur des autres religions, Henri IV opposait la réconciliation et la bonne entente de tous les cultes, qui, vivant côte à côte, et se tolérant mutuellement, apprendraient à faire respecter leur liberté en respectant celle des autres. Dans la pensée du roi, l'édit de Nantes n'était en quelque sorte que le préambule d'un acte bien plus considérable qu'il rêvait pour l'Europe elle-même, véritable déclaration des droits de l'homme, où se trouveraient exposés les prin-

cipes de la plus saine justice et de la plus haute raison. *Apaiser et unir*, c'était là un noble but à poursuivre et qui devait concilier à la France la sympathie reconnaissante du continent tout entier.

Rien n'égale, dans l'histoire de la diplomatie, le rôle joué par Henri IV, pour étendre ses alliances et gagner à sa cause tous les adhérents qui pouvaient l'aider à réussir. Nulle part il n'éprouva d'échec, car partout il parlait au nom du bon droit, assurant à chacun la liberté politique avec la liberté religieuse, et à tous l'indépendance. Jamais aussi un plus grand homme d'état n'a été servi par des diplomates plus expérimentés et plus habiles, dont nous connaissons déjà les noms. — En Italie, il conserva l'antique alliance et le protectorat de Venise; rattacha à la maison de France la maison de Florence, en épousant Marie de Médicis; gagna la papauté par ses prévenances et sa médiation désintéressée dans une querelle, qui la mettait aux prises avec les Vénitiens; et enfin resserra les liens d'amitié étroite qui l'unissaient au duc de Savoie Charles-Emmanuel. Ce dernier, gendre de Philippe II d'Espagne, avait reçu promesse de son beau-père de réunir le Milanais à ses états; mais, à sa mort, il n'avait obtenu, comme partage de la succession, « qu'un crucifix et une image de la Vierge; » et, trompé dans son attente, il s'était rapproché de la France, dont il resta jusqu'à 1610 le fidèle ami. En Allemagne, Henri IV n'avait qu'à suivre la politique de François Ier et de Henri II. Mais il eut l'habileté de la compléter en adoptant une ligne de conduite plus franche; et la persévérance de son envoyé, Bougars, aboutit aux plus heureux résultats.

Les princes réformés lui expédièrent, de leur côté, le landgrave de Hesse, qui eut avec lui plusieurs conférences; et, dans leurs conciliabules secrets, furent prises les mesures les plus efficaces pour convertir en union générale et commune les petites associations partielles qui n'avaient aucune force. A Aschausen d'abord, puis bientôt à Heidelberg, furent jetés les premiers fondements de l'union évangélique ou *Union de Halle* (1609); et, l'année suivante, tous les princes protestants de l'Empire signaient avec le roi de

France un traité de confédération et d'alliance offensive, en vue de la succession de Berg, de Clèves et de Juliers. Mais ce n'était pas tout, Henri préparait, en même temps, l'insurrection dans les états héréditaires de la maison d'Autriche; et ses agents disposaient à une formidable révolte les protestants comme les partisans des libertés nationales, en Bohême, en Hongrie, en Lusace et en Moravie.

En Angleterre, la reine Élisabeth était restée jusqu'à sa mort l'alliée dévouée de Henri IV, dont elle avait facilité les premiers succès et l'arrivée au trône. Son successeur Jacques Ier, qui n'était pas de taille à continuer son œuvre, eut du moins le bon esprit d'accepter les ouvertures que lui fit Henri IV; et le traité de Hampton-Court, conclu en 1603, l'associa à notre politique, dans l'éventualité d'une rupture avec l'Espagne.

En Hollande, le terrain était tout préparé pour une solide et fructueuse alliance. Dès son avènement au trône, Henri IV avait compris de quel secours pouvait lui être la république des Sept Provinces-Unies; et, de 1599 à 1609, il avait travaillé de tout son pouvoir à l'émancipation définitive de la république. Il y réussit; et les États-Généraux de La Haye mettaient à notre disposition, avec une flotte déjà nombreuse et redoutable, une armée aguerrie. Que dire de la Suisse, du Danemark, de la Suède et de la Turquie? Partout, états et souverains se montraient empressés à serrer la main que leur tendait la France; mais ce fut surtout avec la Porte Ottomane que nos succès diplomatiques furent décisifs et complets. Notre habile négociateur Savary de Brèves, qui depuis quinze ans habitait Constantinople, obtenait pour nous les plus grands privilèges politiques et commerciaux. Les premières capitulations régulières pour les consulats et la juridiction des Francs dans les échelles du Levant remontent à cette ambassade. Au nom d'Ahmed et de Henri IV, il était dit : « Toutes les nations, quelles qu'elles soient, pourront librement venir et trafiquer par nos pays, sous l'aveu et sûreté de bannière de France, laquelle elles porteront comme leur sauvegarde. » Les Ottomans avaient, à cette époque, la plus belle marine de l'Europe, et leur alliance nous donnait

celle des États Barbaresques et du Maroc, sur lesquels s'étendait la juridiction religieuse du sultan. Il n'est pas jusqu'au sein de l'Espagne, où la France ne réussit à créer des difficultés au gouvernement espagnol, en soulevant contre lui la Navarre, l'Aragon, et, surtout, les populations mauresques du Midi.

En résumé, Henri IV avait étroitement uni et associé à sa politique: 1° contre la maison d'Autriche proprement dite, la Hollande et l'Angleterre; la Suède et le Danemark; la Lorraine et l'Allemagne protestante du Nord; les protestants de la Bohême et de la Lusace, de la Moravie et de la Hongrie, et les Turcs ottomans; 2° contre la maison d'Espagne, l'Italie tout entière, les Suisses et les Grisons, la Hollande et l'Angleterre, les États Barbaresques et le Maroc, la Navarre et l'Aragon, ainsi que les Mauresques du Midi. L'Europe entière marchait avec lui; aucun obstacle ne pouvait désormais le gêner dans son plan de réorganisation européenne.

En quoi consiste réellement ce projet? Personne ne peut le dire d'une façon précise; et nous devons nous garder d'attribuer à Henri IV des idées, plus ou moins réalisables, qui sans doute appartenaient à Sully. Dans ses *sages et royales économies*, où il traite tant de questions, le grand ministre a dû développer à sa manière, amplifier, exagérer même ce qui n'avait été qu'un projet primitif, à peine ébauché, et nous ne trouvons pas moins de six versions différentes du plan qu'il avait imaginé pour la mise en pratique des projets du roi. Les points essentiels se réduisent aux suivants :

Les états de l'Europe, qui devaient former cette grande confédération, décorée depuis du nom de *République universelle*, étaient au nombre de quinze, dont six monarchies héréditaires, six monarchies électives et trois républiques.

Les six monarchies héréditaires étaient la *France*, l'*Espagne* la *Grande-Bretagne*, la *Suède*, l'*Autriche* et la *Lombardie*. —

La *France* ne prenait pour elle que le duché de Limbourg, le Brabant, la juridiction de Malines. L'*Angleterre* ne devait rien avoir sur le continent. La *Suède* s'annexait le Danemark. L'*Espagne* était restreinte à ses frontières naturelles

et à ses colonies. L'*Autriche* devait perdre tout ce qu'elle possédait en Allemagne et en Italie. Enfin une nouvelle monarchie était créée pour le duc de Savoie, qui obtenait la *Lombardie*, le *Montferrat* et le *territoire de Gênes*.

Les six monarchies électives étaient : la *Papauté*, la *Seigneurie de Venise*, l'*Empire*, le *royaume de Pologne*, le *royaume de Hongrie* et le *royaume de Bohême*. Le *Pape* devait joindre aux domaines de l'Église le royaume de Naples, et les hommages de la Sicile et de la république Italique. La *Seigneurie de Venise* aurait la Sicile en foi et hommage du Saint-Siège. Le royaume de *Hongrie* s'adjoindrait les États de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie. L'*Empire* ne pouvait être tenu consécutivement par deux princes de la même maison, de peur que celle-ci ne se perpétuât sur le trône ; et tous les états de l'Europe devaient concourir à l'élection du nouvel empereur.

Les trois républiques étaient : la *République Helvétique*, la *Belgique*, l'*Italique*. — L'*Helvétique* s'adjoindrait la Franche-Comté, l'Alsace, le Tyrol, le pays de Trente et ses dépendances. La *Belgique* embrasserait les dix-sept provinces des Pays-Bas belges et bataves, en y ajoutant les six pays conquis dans la succession de Juliers. l'*Italique* serait composée des États de Florence, de Gênes, de Lucques, de Mantoue, de Parme, de Modène et de Monaco, et relèverait du Saint-Siège, lui payant pour toute redevance un crucifix d'or de la valeur de dix mille livres.

Nous voyons que de cette république chrétienne étaient bannies la Moscovie, dont on avait peu à s'occuper du reste, et la Turquie, que les *Économies Royales* proposent même de chasser du bassin de la mer Méditerranée : ce qui ne s'accordait guère avec les traités d'alliance conclus entre Ahmed et Henri IV.

Quant à l'organisation intérieure de cette vaste confédération, il y avait un *conseil général* et *six conseils particuliers*. — Le Conseil général se composait de soixante députés renouvelés tous les trois ans, nommés par les quinze états, mais en nombre proportionné à leur importance. Le Conseil général siégeait annuellement dans une des dix-sept grandes

villes, situées au centre de l'Europe et près du Rhin. Les six Conseils locaux, occupés des affaires particulières des états, placés dans un certain rayon, étaient fixés à Dantzig, Nuremberg, Vienne, Bologne, Cologne et une ville de France ou d'Espagne à déterminer. Le Conseil général devait connaître des propositions générales de toutes les affaires et guerres qui intéressaient la république chrétienne. Son rôle était de prévenir les guerres entre les états voisins; d'empêcher les empiétements et les conquêtes du plus fort ou du plus ambitieux; de prévenir, dans chaque état, la tyrannie du prince ou les guerres civiles; de tarir la source des dissensions religieuses, en établissant la tolérance la plus complète, et l'exercice des cultes catholique, luthérien et calviniste, « afin, dit Sully, de faire souffrir et tolérer l'exercice publique et libre des trois cultes de religion ci-dessus dites et aussi leur donner une forme d'établissement. » Les moyens d'action de la République universelle consistaient dans une armée de 273000 hommes et une flotte de 117 vaisseaux, dont chacun des états confédérés formait le contingent, en raison de son étendue et de sa population.

Il est facile de distinguer dans ce plan la partie théorique et la partie pratique, la partie utopique et la partie réalisable. « Dans ce projet, Henri IV ne fut que pour la première, pour le principe général de l'établissement d'un conseil éventuel, destiné à terminer les différends entre les puissances chrétiennes par une autre voie que celle des armes, si, à un examen sérieux, après une discussion prolongée, la conciliation était reconnue praticable. Tout le plan d'organisation imaginé pour l'institution elle-même, tous les moyens inventés pour la faire fonctionner, furent exclusivement l'ouvrage de Sully. »

Laissons donc de côté ce grand et chimérique projet de réorganisation européenne, qui, sans doute, témoigne chez son auteur d'un grand sentiment de justice, mais aussi d'une inexpérience regrettable de la situation politique du continent à cette époque. Si nous voulons des faits précis qui nous montrent le résultat pratique auquel était arrivé Henri IV, à la fin de son règne, rappelons cette grande coalition qu'il

avait préparée, de 1601 à 1609, achevée et complétée, de 1609 à 1610, quand la prise d'armes de la moitié de l'Europe allait seconder nos efforts et notre attaque contre la maison d'Autriche. La France avait mis sur pied 100,000 hommes et organisé une artillerie de 80 canons; mais à cette armée formidable devait se joindre la grande armée européenne, qui ne s'élevait pas à moins de 140,000 hommes et de 120 canons, répartis comme il suit :

Pour le Danemark, la Suède et l'Angleterre, 30,000 hommes et 24 canons.

Pour les Provinces-Unies de la Hollande, 15,000 hommes et 10 canons.

Pour les princes allemands de l'Union, 35,000 hommes et 40 canons.

Pour les Suisses et autres lansquenets, 13,000 hommes et 5 canons.

Pour les protestants de Hongrie, de Bohême, etc., 15,000 hommes et 10 canons.

Pour les Vénitiens et l'Italie du Nord, 14,000 hommes et 10 canons.

Pour les Italiens du Centre et le Pape, 12,000 hommes et 8 canons.

Pour le duc de Savoie, 20,000 hommes et 18 canons.

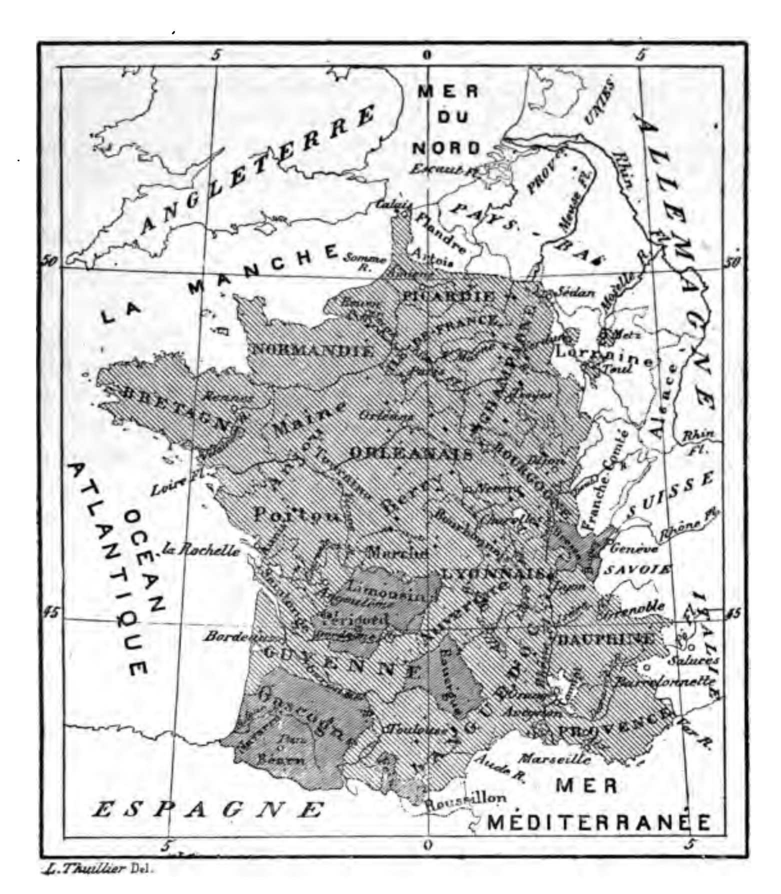
Soit 240,000 hommes et 200 canons, pour attaquer la maison d'Autriche à l'occasion de la succession de Juliers, et ruiner sa puissance territoriale. Henri IV et Sully ne s'étaient pas donné plus de trois ans pour arriver à ce résultat; et certes, quand nous considérons les ressources dont disposait cette première grande coalition, formée dans l'Europe occidentale au profit de la France, l'habileté intelligente et le génie militaire du chef qu'elle s'était donné, l'épuisement complet dans lequel étaient tombées les deux branches de la maison d'Autriche, avec des princes indignes de succéder à Philippe II et même à Ferdinand Ier; — quand nous constatons les puissants moyens d'action dont disposait la France, qui, tout en attaquant de front l'ennemi, pouvait soulever au sein de ces deux états les mécontents et les partis hostiles, nous sommes persuadés que la victoire était

prochaine, et qu'avant ces trois années, que Henri IV avait crues nécessaires pour imposer la paix, la situation politique et territoriale de l'Europe pouvait être complètement modifiée.

L'année 1610 s'ouvrait donc sous les auspices les plus favorables. Tout le monde se sentait à la veille d'événements mémorables, qui devaient inaugurer comme une ère nouvelle de pacification, de concorde et de prospérité. On marchait avec confiance, avec Henri pour chef, avec la France pour guide et pour alliée, à la réalisation de ce grandiose projet, qui, certes, valait mieux que le plan chimérique, façonné plus tard par Sully dans le silence du cabinet. C'est là un spectacle unique que nous donne l'histoire générale, d'un prince choisi, d'un sentiment unanime, par un continent tout entier, pour sauvegarder les droits et la liberté de chaque peuple, qui voyait en lui un libérateur; et certes à nulle époque la France ne nous apparaît aussi grande, aussi glorieuse et aussi pleinement acclamée dans le rôle providentiel, qui lui était dévolu, que dans cette année de 1610.

L'attentat de Ravaillac fit évanouir toutes ces espérances. « Tout le règne de Henri IV, depuis la paix de Vervins jusqu'à ce moment, n'avait été qu'une préface; le livre entr'ouvert se referma pour jamais! »

LA FRANCE A LA MORT DE HENRI IV. (1610)



L. Thuillier Del.

Domaine Royal en 1589





CHAPITRE XXIV

RICHELIEU ET MAZARIN.
LEUR GOUVERNEMENT INTÉRIEUR ET LEUR ŒUVRE DANS LA FORMATION DE NOTRE UNITÉ POLITIQUE.

Avec Henri IV disparaît le dernier de nos rois qui aient véritablement compris le rôle de la Royauté, et travaillé, avec autant de bonheur que d'intelligence, à fonder notre unité nationale. Jamais la situation de la France n'a été aussi belle ni aussi prospère qu'au commencement du dix-septième siècle. — Désormais une nation compacte et unie se groupe tout entière autour de son roi, qui veille avec un soin égal sur les intérêts de ses sujets, quels qu'ils soient, leur assure à tous le libre exercice de leurs droits, et leur apprend à se tolérer et à se secourir mutuellement. Pendant ce temps, le royaume cherche à reconquérir ses frontières naturelles, et, chose inouïe dans l'histoire de nos annales aux temps modernes, elle est aidée, dans ses revendications, par l'assentiment de l'Europe elle-même, qui considère l'extension de nos frontières et l'accroissement de notre territoire dans le bassin du Rhin comme la plus sûre garantie de son indépendance vis-à-vis de la Maison d'Autriche. Les Pays-Bas et le Luxembourg, la Franche-Comté et l'Alsace seront les premières provinces occupées; et c'est désormais dans cette direction que Henri IV montre à ses successeurs les seules conquêtes à faire, pour consolider la grandeur de leurs états.

Henri IV meurt prématurément; et douze années de troubles intérieurs compromettent et ruinent, en partie, les ré-

sultats précieux qu'il a obtenus.— A l'intérieur, des dissensions intestines mettent de nouveau aux prises les catholiques et les protestants, qui se menacent réciproquement; les grands et la Royauté, qui se traitent encore en adversaires; — à l'extérieur, les événements se poursuivent sans notre intervention, et tournent contre la politique qu'avait inspirée le roi de France. Livrée à ses seules ressources, sans cohésion, sans guide ni chef capable de diriger les opérations militaires, la grande confédération européenne se désorganise; la maison d'Autriche reprend aussitôt l'avantage qu'elle avait perdu, et trouve d'habiles hommes d'état et de grands généraux, qui mettent à ses pieds l'Allemagne protestante du Nord, vaincue et privée de ses droits. La guerre de trente ans, commencée un peu tard, ne contribuera tout d'abord qu'à reconstituer au delà du Rhin la formidable puissance et le despotisme de la maison de Hapsbourg.

§ I. Richelieu et Mazarin : *Leur génie et leurs projets.*

Heureusement pour la France et l'Europe, l'œuvre de Henri IV n'était pas pour toujours abandonnée. Le beau et glorieux rôle de la Royauté est sans doute fini, ou à peu près; mais celui des grands *ministres* va commencer, qui nous habituera, peu à peu, à voir l'autorité souveraine passer, plutôt que tomber, des mains du prince dans celles de la nation elle-même; et nous trouvons, dès maintenant, pour attirer notre attention et fixer nos regards, Richelieu et Mazarin, qui sont les véritables successeurs de Henri le Grand.

Il est difficile de séparer ces deux noms l'un de l'autre, et d'étudier à part la politique que chacun de ces deux grands hommes d'état a suivie, en vue de reprendre et de continuer l'œuvre qui leur avait été léguée. Cette longue période, qui s'écoule de 1624 à 1661, est remplie par une seule pensée, celle de Henri IV, qui se survit pour ainsi dire à lui-même dans la personne des deux ministres; et si cette pensée se trouve forcément modifiée par les circonstances, par le ca-

ractère ou le génie différent des deux hommes qui, pendant près de quarante ans, ont exercé un véritable pouvoir absolu, elle n'en arrive pas moins à produire des résultats précieux, et pour la Royauté et pour le Royaume.— Richelieu et Mazarin sont deux princes de l'Église, deux cardinaux, qui nous apparaissent tout d'abord, dans la première moitié du dix-septième siècle, comme les représentants naturels de cette autorité spirituelle que la Papauté met tous ses soins à sauvegarder des atteintes de la Réforme. Depuis cent ans, pas un événement ne s'accomplit en Europe, qui ne soit à la fois politique et religieux, et qui n'appartienne à cette lutte acharnée qui met aux prises le vieux Catholicisme du moyen âge et le nouveau Protestantisme de la Renaissance. Tous ceux qui, dans cette longue période, ont paru sur la scène, revêtus de la plus haute dignité de l'Église romaine, en Italie, en Allemagne, en France, en Espagne ou en Angleterre, ont été les défenseurs ardents et parfois aveugles des droits du souverain pontife et de la religion orthodoxe. Richelieu et Mazarin rompent avec ces traditions. Ils se montrent, avant tout, hommes d'état, désireux, comme Henri IV, de faire vivre en bon accord les deux cultes rivaux qui cherchent à se détruire, et de sauvegarder l'autorité temporelle du gouvernement, au service duquel ils ont mis leur génie. D'une part Henri de Navarre, élevé au sein de la religion protestante, et porté au trône par les réformés, ses anciens compagnons d'armes, de l'autre Richelieu et Mazarin, cardinaux et princes de l'Église romaine, savent également dominer les préjugés de leur temps, et les passions de leurs contemporains. Ils comprennent, tous trois de la même façon, les devoirs d'un chef d'état et le rôle pacificateur que la France était appelée à jouer sur le continent, pour y établir sa prépondérance au détriment de celle de la maison d'Autriche.

Mais Richelieu et Mazarin n'emploient pas les mêmes moyens et ne se laissent point guider par la même raison d'ordre public : car ces deux grands ministres diffèrent essentiellement l'un de l'autre par leur esprit, leurs qualités et même leurs défauts. Richelieu, autoritaire et absolu, pro-

fondément pénétré de la justice de la cause qu'il défend, ne souffre aucune contradiction, se raidit contre les obstacles et s'aigrit de toutes les difficultés qui viennent l'arrêter dans son œuvre. Inflexible jusqu'à la cruauté, il frappera quiconque lui portera ombrage, sans souci de son rang, de sa famille et des services rendus. « Je n'ose rien entreprendre, lui fait-on dire, sans y avoir bien songé: mais quand une fois j'ai pris une résolution, je vais droit à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma robe rouge. » Il l'a bien montré par les exécutions nombreuses dont furent victimes quelques-uns des plus nobles représentants de l'aristocratie; et personne ne fut à l'abri de ce despotisme parfois brutal, qu'il faisait peser sur les plus hauts personnages de la cour, ni la reine mère, Marie de Médicis, sa bienfaitrice; ni la reine, Anne d'Autriche, qui le détestait; ni le frère du roi, Philippe d'Orléans, qui conspira dix ou douze fois, ni même Louis XIII. « Il se fit obéir de tous, dit Mme de Motteville, et du roi lui-même, faisant de son maître son esclave, et de cet esclave illustre un des plus grands monarques du monde. » Il se trouvait que ce prince faible, dont la destinée devait être de prêter son nom au règne du grand ministre, avait toutes les bonnes et mauvaises qualités qui peuvent répondre aux conditions d'un pareil rôle. « Ame sans ressort, mais non sans intelligence, Louis XIII ne pouvait se passer d'un maître. Après en avoir accepté et perdu plusieurs, il prit et garda celui qu'il reconnut capable de mener la France au but qu'il entrevoyait, et où il aspirait vaguement dans ses rêveries mélancoliques. On savait qu'obsédé par la pensée des grandes choses qu'avait faites et voulues son père, il se sentait sous le poids d'immenses devoirs qu'il ne pouvait remplir que par le sacrifice de sa liberté d'homme et de roi. » Aussi Richelieu, malgré tout son génie, malgré l'œuvre à laquelle il a voué sa vie, sacrifié sa popularité, est-il resté, comme Philippe le Bel et Louis XI, une des figures les plus sombres de notre histoire. Mais, hâtons-nous de le dire, pour arriver à son but et remplir le programme qu'il s'était imposé en 1623, en arrivant au pouvoir, il lui fallait déployer une très grande

énergie. Il avait tout le monde contre lui, car tout le monde intriguait et agissait contre le bien du Royaume et de la Royauté ; il ne pouvait compter que sur la classe moyenne qui le comprenait, sur ces esprits intelligents et éclairés, les lettrés surtout, qui déjà avaient fait la force de Henri IV, au commencement de son règne. Richelieu sut se contenter de l'approbation et des éloges de cette partie de la nation, et il n'en poursuivit son chemin qu'avec plus de courage et de succès. Nous doutons que Mazarin eût pu réussir dans cette tâche ingrate, avec les qualités aimables qui le distinguaient et les moyens d'action qu'il mit en usage.

Mazarin, en effet, n'avait plus devant lui les mêmes obstacles ni les mêmes ennemis que ceux qui avaient arrêté Richelieu. Le roi n'était qu'un enfant qu'on pouvait tenir à l'écart des affaires, et qui, jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, ne joua aucun rôle, bien décidé, il est vrai, à réparer plus tard le temps perdu. La reine mère était la confidente et l'amie du premier ministre, qui avait eu l'extrême habileté de gagner à la fois les bonnes grâces de Richelieu et la reconnaissance de Marie de Médicis. Le frère du roi, Gaston d'Orléans, fatigué sans doute d'avoir tant conspiré contre l'évêque de Luçon, resta le serviteur paisible de la royauté, et nous ne le voyons jouer quelque rôle qu'à l'époque de la seconde Fronde, quand plus rien désormais ne pouvait compromettre la puissance du premier ministre. L'aristocratie avait été vaincue, diminuée et même ruinée par les condamnations et les exécutions antérieures. Les grands ne pouvaient plus ourdir de graves conspirations ou faire la guerre civile : ils ne parvenaient le plus souvent qu'à se rendre ridicules et à former des cabales peu dangereuses, dans lesquelles les femmes jouaient le principal rôle. Quel était donc le seul véritable ennemi que Mazarin voyait se dresser devant lui et qu'il devait résolument combattre ? le Parlement. Celui-ci, à son tour, voulut faire de l'opposition, mais une opposition anodine, en comparaison de ces troubles qui avaient marqué les règnes précédents. Il n'était pas nécessaire d'avoir recours à des moyens très énergiques pour dompter le corps judiciaire, qui cherchait à se

constituer en corps politique. Nous comprenons que le premier ministre ait pu facilement venir à bout de sa révolte, et qu'en somme la tâche qui lui incombait était parfaitement appropriée à la nature de son génie.

Souple et fin, Mazarin savait au besoin se plier devant les circonstances et les hommes, plus habile à tourner les difficultés qu'à les attaquer en face; tenace et patient, il avait le génie de la persévérance, savait attendre et se soumettre à une inaction momentanée; il avait pris pour devise « le temps et moi; » confiant dans son étoile, il ne s'entourait que de gens habitués à réussir; et toujours maître de lui-même, aussi puissant quand il était exilé du pouvoir que quand il l'exerçait en maître, il cachait, sous les dehors d'une indifférence calculée et d'une feinte froideur, la volonté la plus ferme et la plus âpre ambition. Ajoutons des manières affables et insinuantes, une grande séduction dans le regard et un certain charme dans sa personne, et nous comprendrons quelle influence prépondérante et absolue il sut exercer pendant tout son ministère. « On voyait, dit le cardinal de Retz, sur les degrés du trône, d'où l'âpre et redoutable cardinal de Richelieu avait foudroyé plutôt que gouverné les humains, un successeur doux et bénin qui ne voulait rien, qui était au désespoir que sa dignité de cardinal ne lui permît de s'humilier autant qu'il l'eût souhaité devant tout le monde. »

Tels sont les deux hommes d'état qui vont reprendre l'œuvre de Henri IV, et sinon l'achever aussi complètement qu'eût pu le faire le grand roi, du moins la mener à bonne fin. Mais pour comprendre leur rôle et surtout le rôle de Richelieu, il nous faut jeter un coup d'œil sur la situation du royaume, telle que l'avaient faite les ministères de Concini et d'Albert de Luynes.

§ II. Faits antérieurs au ministère de Richelieu.

Au lendemain de la mort de Henri IV, une triple réaction s'était faite contre sa politique et son règne : réaction féodale ou aristocratique, réaction religieuse et réaction politique, qui toutes compromettaient aussitôt les glorieux résultats auxquels il était arrivé. — Réaction féodale d'une aristocratie toujours remuante et avide, et d'autant plus puissante, à cette époque, que le gouvernement tombait entre les mains d'une femme incapable, Marie de Médicis, dont un aventurier de mauvais aloi, Concini, obtenait toute la confiance. Le prince de Condé, le comte de Soissons, d'Épernon, de Guise, Mayenne et César de Vendôme étaient à la tête du mouvement. — Réaction religieuse des catholiques contre les protestants et des protestants contre les catholiques. Les uns et les autres se voyaient menacés, et, à l'assemblée générale de Saumur, en 1611, les réformés se donnaient une véritable organisation républicaine, formaient leurs 806 églises en 16 provinces et en un grand nombre de districts; organisaient, pour l'administration générale, des consistoires, des colloques, des synodes annuels et des synodes nationaux; se groupaient comme les luthériens d'Allemagne en cercles politiques et militaires, et reconstituaient leurs forces militaires avec le jeune duc de Rohan, le duc de Bouillon et le maréchal de Lesdiguières. — Réaction politique contre l'intervention armée de la France dans les Pays-Bas et le bassin du Rhin. Une armée de 10 000 hommes, commandée par La Châtre, était déjà partie pour aller prendre possession du Juliers; Marie de Médicis la rappelait, se rapprochait de l'Espagne, fiançait son fils Louis XIII à une infante, et s'engageait à ne plus troubler les princes autrichiens dans les affaires d'Allemagne.

Tout se trouvait donc changé, et, pendant quatorze ans, nous assistons à la désorganisation complète du pouvoir, au pillage du trésor, à la ruine de notre prospérité intérieure. Concini lui-même donnait l'exemple, et deux ans ne s'étaient

pas écoulés que tous arrivaient pour prendre part à la curée. « Le temps des rois est passé, écrivait Sully; celui des grands est venu. » Les quarante millions, mis en réserve dans les caveaux de la Bastille, pour subvenir aux dépenses de la guerre d'Allemagne, furent rapidement dissipés : le traité de Sainte-Menehould, en 1614, fit le vide dans le trésor royal, et la reine ne paya pas, cette année, les rentiers de l'hôtel de ville, pour donner satisfaction aux demandes avides des seigneurs. Cependant l'opinion publique s'était émue; et l'opinion publique n'avait fait que grandir, depuis l'année où pour la première fois on avait fait appel à son intervention, en 1465, sous Louis XI. La reine elle-même et les grands eurent simultanément l'idée de la mettre de leur côté, par la convocation des États-Généraux; et, en 1614, se réunit la dernière de ces grandes assemblées nationales que nous voyions, sous l'ancienne monarchie, chercher encore à porter remède aux maux publics, et à ramener le gouvernement « dans le droit chemin. »

Les États s'assemblèrent aux Grands-Augustins, à Paris, comptant 464 députés, dont 140 pour le clergé, 132 pour la noblesse et 192 pour le Tiers. Mais l'entente ne put s'établir entre les membres des trois ordres qui, chacun, apportaient des demandes et faisaient entendre des réclamations personnelles, et refusaient de traiter, les deux premiers du moins, sur le pied d'égalité avec le Tiers-État. Deux grands orateurs de la bourgeoisie, Savaron, lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne, et Miron, prévôt des marchands de Paris, essayèrent en vain les moyens de conciliation, conviant la noblesse et le clergé à travailler au salut commun. Un autre orateur, de Mesmes, fit appel à ces sentiments d'affection qui devaient unir les enfants d'une même famille, « disant que les trois ordres étaient trois frères, enfants de leur mère commune, la France; que le clergé était l'aîné, la noblesse le puîné, et le Tiers-État le cadet; que le Tiers-État avait toujours reconnu la noblesse comme élevée de quelque degré au-dessus de lui, mais qu'aussi la noblesse devait reconnaître le Tiers-État comme son frère, et ne pas le mépriser au point de ne le compter pour rien;

qu'il se trouvait souvent dans les familles que les aînés ruinaient les maisons, et que les cadets les relevaient. » Dans une réplique pleine d'insolence, l'orateur de la noblesse, le baron de Senecé, protesta contre cette prétention de vouloir considérer les trois ordres comme les trois frères d'une même famille; « il y avait honte à l'entendre dire; » et tous d'ajouter après lui : « Nous ne voulons pas que des fils de cordonniers et de savetiers nous appellent frères; car il y a, de nous à eux, autant de différence comme entre le maître et le valet. »

Il n'y avait donc plus d'accord possible. Du reste, le Tiers-État arrivait, non plus comme en 1356 ou en 1483, imprévoyant ou exagéré dans ses demandes de réforme, mais mûri par l'expérience et instruit par les guerres civiles. Seul il apportait avec lui des demandes de cahiers, nettement exposées, et qui intéressaient à la fois la situation sociale et politique du royaume : séparation de l'Église et de l'État; abolition, en France, de tout pouvoir étranger ou rival qui pourrait mettre en danger le royal; convocation périodique d'une assemblée générale du royaume, au moins tous les dix ans; liberté des élections urbaines; garantie et extension des privilèges municipaux; égalité des impôts et communauté des charges; adoucissement de la procédure dans la justice, et égalité de tous devant la loi; suppression des douanes intérieures et liberté du trafic dans le royaume; suppression d'un grand nombre de charges et offices ruineux, etc.

C'était, nous le voyons, une réforme complète, ou plutôt une véritable révolution. Les cahiers de 1789 ne demanderont et les députés ne feront pas autre chose. Mais il y avait de quoi émouvoir la royauté et les privilégiés, qui s'entendirent bientôt pour dissoudre l'assemblée et mettre fin à ces dangereuses revendications. Les quelques rares promesses que l'on crut devoir faire pour donner une ombre de satisfaction aux députés du Tiers ne furent jamais tenues, « et la réponse aux cahiers, par une ordonnance royale, n'arriva qu'après quinze ans. » Cent soixante-quinze ans devaient s'écouler, avant que la nation fût de nouveau ap-

pelée à siéger dans ses grandes assises : mais, cette fois, elle apportait avec elle la décision et l'énergie virile qui lui avaient fait défaut en 1614, bien décidée « à devenir *marteau, d'enclume* qu'elle avait été jusque-là. »

Néanmoins, c'est à cette date de 1614 que commence à se signaler dans les États-Généraux un jeune prélat de vingt-neuf ans, évêque de Luçon, confesseur de la reine, et qui, par la protection de Marie de Médicis, obtint un des quatre grands offices de la maison de France, avec la charge des affaires étrangères. C'était Richelieu. Le futur successeur de Henri IV fit, pendant trois ans, un apprentissage très utile du pouvoir, et qui devait lui servir quand, plus tard, il arriverait à prendre la direction souveraine des affaires. Il vit de près les menées et les intrigues des grands, qui réussissaient à obtenir du premier ministre le nouveau traité de Loudun (1616), et se promit bien d'agir autrement avec eux. D'ailleurs, le seul acte de vigueur qui signale cette période du gouvernement de Concini fut fait à son instigation : le prince de Condé fut jeté à la Bastille, et ses partisans menacés ou exilés pour la plupart. Il put aussi se mêler directement aux complications extérieures, qui surgissaient en Europe, et qui devaient donner naissance à la guerre de Trente ans. Dès ce moment, ses mémoires en font foi, son intention était bien arrêtée de faire jouer à la France un rôle actif dans cette grande guerre continentale qui s'annonçait au delà du Rhin. On eût dit que le hasard eût voulu la faire surgir, au moment même où s'essayait au gouvernement le seul homme d'état qui pût dignement continuer l'œuvre de Henri IV. Les conséquences malheureuses amenées par la mort de ce prince n'étaient donc pas irréparables, si Richelieu pouvait, en 1617, reprendre la direction de nos négociations extérieures. Il n'y avait que six à sept ans de perdu.

Malheureusement pour lui et pour la France, cette même année, Concini fut assassiné et sa mort entraîna la disgrâce de tous ceux qui l'avaient servi. Au favori de la reine succéda bientôt le favori du roi, aussi avide et plus incapable encore. L'état du royaume ne pouvait qu'empirer, et la situation devint en effet des plus graves. De 1610 à 1617, on

n'avait eu à redouter que l'opposition des grands : — de 1617 à 1621, on vit surgir la guerre civile amenée par l'exil de la reine mère à Blois, et ses agissements dans le gouvernement d'Angers. La guerre religieuse suivit de près qui, conduite par le duc de Rohan, souleva toutes les provinces du midi et prépara une intervention nouvelle des puissances étrangères. Mais là n'était pas le seul mal qui travaillait le royaume. Pendant qu'à l'intérieur se rouvrait la période de nos dissensions intestines, à l'extérieur, la guerre commençait entre l'Allemagne protestante et l'Autriche, sans notre intervention. L'abstention de la France allait amener les défaites des luthériens, dans la période palatine et la période danoise, et jamais la domination des Hapsbourg ne paraîtra plus forte qu'à la première diète de Ratisbonne (1623) et au traité de Lubeck (1629). Tout allait par saccade; tout était de nouveau compromis; et Richelieu a tracé lui-même un tableau fort exact de la situation du royaume en 1622, quand il écrit dans son testament : « Alors que Votre Majesté se résolut à me donner l'entrée de ses conseils, je puis dire avec vérité que les Huguenots partageaient l'état avec elle; que les Grands se conduisaient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les gouverneurs des provinces comme s'ils avaient été souverains; — que les alliances étrangères étaient méprisées, les intérêts particuliers préférés aux publics : en un mot, Sa Majesté royale se trouvait tellement ravalée par le défaut de ceux qui avaient la principale conduite des affaires, qu'il était presque impossible de la reconnaître » (1re partie, chap. Ier).

Tout était donc à recommencer. Mais le nouveau ministre apportait, dans l'accomplissement de sa tâche, les qualités solides qui devaient en assurer le succès et la durée, en même temps qu'une vue très nette des résultats qu'il voulait obtenir. « Je promis à Votre Majesté, écrit-il, d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il lui plaisait de me donner, pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous ses sujets en leur devoir, et relever son nom dans les nations étrangères au point où il devait être. » Jamais prince ne mit, au service de plus grandes



idées, une plus féconde activité ou un dévouement plus complet. Tout ce qui était possible, en fait d'améliorations politiques et sociales, fut exécuté par lui : car sa haute intelligence comprenait tout, et son génie pratique n'omettait rien, allant de l'idée à l'action avec une merveilleuse perspicacité.

§ III. Œuvre personnelle de Richelieu.

Son attention, tout d'abord, devait être absorbée par les affaires du gouvernement intérieur, si embrouillées depuis longtemps, et dans lesquelles il devait mettre à tout jamais l'ordre et la régularité, s'il voulait reconstituer un gouvernement fort et durable. Notre *Unité politique*, à ce point de vue, trouva en lui son plus grand fondateur. « Il eut à un haut degré l'universalité et la liberté d'esprit. Prince de l'Église romaine, il voulut que le clergé fût national; vainqueur des calvinistes, il ne frappa que la rébellion et respecta les droits de la conscience; enfant de la noblesse et imbu de son orgueil, il agit comme s'il eût reçu mission de préparer le règne du Tiers-État. » Quant à notre *Unité territoriale*, elle eût été achevée par lui, s'il avait été donné à l'ancienne monarchie de pouvoir la compléter. Du reste, il lui fit faire les plus notables progrès, et posa nettement en face de l'Europe les conditions de son intervention armée dans la guerre de Trente ans, « pour réaliser les desseins qu'avait Henri le Grand quand il mourut. » — Mais il a fait plus encore que de travailler personnellement à la grandeur et à la prospérité du royaume : il a formé à son école un disciple digne de le comprendre et de le continuer après sa mort; et il put s'éteindre en 1642, sans crainte de voir ses efforts et le résultat de dix-huit années de fatigues et d'épreuves ruiné par la réaction, qui avait si gravement compromis la politique de Henri IV. — Il a manqué à ce dernier prince un successeur immédiat qui réalisât ses grands projets; et l'espace de quatorze ans, qui s'écoule de 1610 à



1624, fit disparaître en partie son œuvre. Mazarin se trouva, comme à point nommé, pour prendre la succession de Richelieu. Il n'y eut aucune interruption entre les deux gouvernements; et ce fut là surtout ce qui pouvait assurer la durée et la consolidation de la grande politique suivie par le ministre de Louis XIII.

La première question que devait se poser Richelieu concernait la guerre religieuse. L'échec du duc de Luynes devant Montauban et sa mort devant Monheurt avaient enhardi le duc de Rohan, et Louis XIII dut signer, en 1622, la trêve de Montpellier. Mais, dès son arrivée au pouvoir, Richelieu songea à recommencer la lutte, non pas qu'il nourrît des pensées de haine contre la Réforme, mais il voyait dans le parti protestant un parti politique et militaire qui empêchait la reconstitution de notre unité nationale. « La diversité de religion peut bien créer de la division en l'autre monde, mais non en celui-ci, écrivait-il en 1617 »; et depuis il n'avait pas changé d'opinion. Mais il lui fallait ramener des sujets rebelles à l'obéissance du roi, employant tour à tour la persuasion et la force, et dédaignant les attaques de ses adversaires. Une première prise d'armes eut lieu en 1625, mais elle n'aboutit pas. L'armée royale n'était pas encore prête pour une guerre de longue haleine, et les hostilités avec l'Espagne continuaient dans la Valteline. Richelieu, qui ne pouvait espérer prendre La Rochelle, la place militaire la plus importante des réformés, par laquelle ils communiquaient avec l'Angleterre et la Hollande, ne fit aucune difficulté de leur accorder la paix (1626). De là les surnoms de *Pape des Huguenots*, de *Patriarche des Athées*, que les grands lui donnèrent; car déjà ils ne lui ménageaient pas les paroles injurieuses, en attendant qu'ils en vinssent à des conspirations ouvertes. Mais le cardinal attendait son heure; et quand celle-ci vint, après la paix de Montçon, imposée aux Espagnols, il recommença la guerre, vint assiéger La Rochelle, et déploya, dans cette circonstance, de grandes qualités d'ingénieur et de chef d'armée. Il établit au milieu de ses troupes la discipline la plus rigoureuse; « on y obéissait partout comme des

religieux portant les armes. » C'était à ce prix qu'était le succès, et Richelieu put prendre la place malgré les officiers généraux qui commandaient sous ses ordres. « Vous verrez que nous serons assez fous, disait Bassompierre, pour nous emparer de La Rochelle ! » C'est qu'en effet il entrevoyait la grande lutte que le premier ministre, débarrassé des réformés, allait engager contre l'aristocratie.

La Rochelle conquise et l'armée protestante ruinée dans le midi, avec le duc de Rohan, qui n'avait pas craint de s'allier avec les Espagnols, Richelieu s'inspira des idées de tolérance de Henri IV, et par sa pacification ou édit de grâce d'Alais il remit en vigueur les principales clauses de l'édit de Nantes (1629). Il enlevait aux protestants leurs places de sureté, leurs forteresses, leurs privilèges politiques et militaires, leurs assemblées républicaines ; mais il leur laissait, pleine et entière, leur liberté de conscience et de culte. S'ils ne formaient plus un état dans l'état, ils devenaient les sujets fidèles de la royauté, et non les moins habiles, que surent toujours apprécier et récompenser Richelieu, Mazarin et Colbert. « A partir de cette époque, écrit le premier dans ses mémoires, la diversité de religion ne m'empêcha jamais de rendre aux huguenots toutes sortes de bons offices, et jamais je ne mis de différence entre les Français que par leur fidélité. » De 1629 à 1685, la paix religieuse fut fidèlement observée en France de part et d'autre ; et il en résulta pour le royaume des avantages précieux, qui rendirent plus sensibles les conséquences funestes de la révocation de l'édit de Nantes.

Si Richelieu combattait la Réforme et la réduisait à l'impuissance, comme parti politique et contraire au bon gouvernement du royaume, il n'entendait pas subir le pouvoir ecclésiastique ni sacrifier l'autorité royale à la cour de Rome. Il eut à soutenir des luttes souvent difficiles contre les partisans de la papauté et les défenseurs des privilèges du clergé ; il eut même à disputer la conscience timorée de Louis XIII au cardinal de Bérulle, le fondateur de la congrégation de l'Oratoire, et dont la réputation était grande, à cette époque. Dans l'assemblée du clergé, en 1641, il fit

déclarer qu'en principe les ecclésiastiques, communautés, gens de mainmorte, étaient incapables de posséder des biens immeubles en France, et que le roi pouvait disposer de tous les biens de l'Église. A l'occasion de quelques différends avec le Saint-Siége, il fit même défense de recevoir dans le royaume les brefs de Rome. La déclaration de 1682 est contenue en germe dans la déclaration de 1641.

Au moment où disparaissait, avec la puissance politique des protestants, le danger le plus sérieux qui compromettait l'avenir de l'autorité royale et le développement de notre unité politique, Richelieu s'engageait, avec cette fougue et cette inflexibilité de conduite que nous lui connaissons, dans une autre lutte contre l'aristocratie. Cette lutte, commencée dès les premiers jours de son ministère, se prolongea jusqu'à sa mort; et, inaugurée par le supplice du comte de Chalais (1626), elle aboutit à l'exécution de Cinq-Mars et de de Thou (1642). Jamais, depuis Louis XI, chef d'état n'avait déployé contre les seigneurs turbulents ou rebelles une plus implacable sévérité; et si nous comprenons chez un roi l'emploi de ces moyens extrêmes, qui font tomber à ses pieds la tête des plus hauts représentants de la classe privilégiée, nous avons plus de peine à nous figurer un simple ministre, arrivant par la force seule de sa volonté à ruiner une aristocratie si puissante encore. Mais ne l'oublions pas, Richelieu est moins un simple ministre qu'un délégué du pouvoir royal, qu'un souverain dans la large acception du mot, qu'un juge dont les arrêts sont ratifiés par tous ceux qu'intéresse la condamnation des coupables. Il eut pour lui la classe moyenne, éclairée et intelligente, quand il força les grands à se courber sous l'autorité du roi. Il eut aussi pour lui la classe laborieuse des campagnes, quand, reprenant l'œuvre de Charles VII, de Louis XI et de Henri IV, il s'attaqua aux donjons féodaux et à ces forteresses nombreuses que l'aristocratie entretenait au sein du royaume. Pour les détruire, il s'adressa à toutes les municipalités, « et de toutes parts s'élevèrent des mains plébéiennes pour abattre les murs crénelés, repaires de tyrannie et de brigandage. Les villes coururent aux cita-

delles, les campagnes aux châteaux, chacun à sa haine, et tout ce qui subsistait encore de la féodalité politique était frappé au cœur ».

Richelieu du reste s'inspirait d'un principe essentiellement juste, et lui-même nous l'explique dans ses Mémoires : « Tacite dit que rien ne conserve tant les lois dans leur vigueur que la punition des personnes desquelles la qualité se trouve aussi grande que les crimes. Châtier pour des fautes légères marque plutôt le gouvernement de cruauté que de justice, et met le prince en haine, non en respect. » Quand on ne châtie que des personnes de basse naissance, la plus noble partie se rit de telles punitions. Il châtia donc plus souvent les grands que les petits, de préférence même les grands, afin que l'exemple du châtiment vînt de haut. Son journal ne rapporte pas moins de 47 condamnations à mort, prononcées pour crimes politiques, et dont 26 furent suivies d'exécutions capitales.

Nous pouvons résumer, comme il suit, l'ensemble des conspirations et des complots qui, de 1624 à 1642, menacèrent soit la vie, soit l'autorité du cardinal, et nous comprendrons mieux l'inflexible rigueur que le ministre dut déployer.

1° En 1626, complot du maréchal d'Ornano, à l'occasion du mariage projeté entre Gaston d'Orléans, frère du roi, et la duchesse de Montpensier.

2° En 1626, complot du comte de Chalais, qui s'entend avec Gaston d'Orléans, les deux Vendôme et le comte de Soissons, pour assassiner le cardinal.

3° En 1627, conduite insolente du comte des Chapelles et de Boutteville Montmorency, qui viennent, sous les fenêtres même du cardinal, et en plein jour, enfreindre sa loi sur les duels. — L'édit porté par Sully, en 1609, pour restreindre le nombre des combats singuliers, n'avait produit aucun effet ; et, sous la régence de Marie de Médicis, la fureur des duels avait repris de plus belle, comme au temps des guerres de religion. De 1609 à 1615, on ne compta pas moins de quatre mille gentilshommes qui furent tués en combat singulier. — C'est ce qui nous explique le nouvel édit de 1627 ; mais,

plus énergique que Henri IV et Sully, Richelieu punit de la peine capitale ceux qui avaient osé l'enfreindre.

4° En 1630, conspiration de Bassompierre, du duc Gaston d'Orléans et des deux reines, qui amène la *Journée des Dupes*.

5° En 1632, complot de Gaston d'Orléans et de Montmorency, qui s'allient au duc de Lorraine et à l'Espagne.

6° En 1633, complot de Gaston d'Orléans, de Châteauneuf et de la duchesse de Chevreuse.

7° En 1634, complot de Gaston d'Orléans et de Puylaurens.

8° En 1638, conspiration de la reine Anne d'Autriche et de la duchesse de Chevreuse.

9° En 1641, conspiration du comte de Soissons, qui s'allie à l'Espagne.

10° En 1642, complot de Cinq-Mars, qui entraîne le roi lui-même dans l'alliance espagnole.

Et ce ne sont là que les principaux de ces soulèvements qui, chaque année, se renouvellent et menacent de rouvrir, au sein du royaume, la période des guerres civiles, compliquées de l'intervention étrangère.

Si Richelieu, pour abaisser l'orgueil des grands et ruiner leur influence politique, dont ils savaient si mal user, n'avait employé que la prison ou les supplices, il ne pourrait, quelle que fût la bonté de sa cause, trouver complètement grâce devant l'histoire. Chez un homme d'état, la véritable grandeur n'existe jamais sans une certaine générosité de sentiment et de conduite, et notre admiration pour lui ne s'obtient qu'à ce prix. Mais le cardinal, pour arriver à son but, sut encore employer d'autres moyens non moins efficaces et plus dignes d'éloges. Les réformes importantes qu'il opéra dans l'administration générale du royaume, et les mesures qu'il prit pour asseoir définitivement l'autorité royale, au détriment de l'aristocratie, comptent parmi les meilleures que nous ayons à signaler sous l'ancienne monarchie. — Dès 1625, il avait arrêté son programme; mais avant de l'exécuter, il voulut le soumettre à l'épreuve d'un débat solennel, « pour qu'il lui revînt confirmé par une sorte d'adhésion nationale. » Il ne songea pas aux États-Géné-

raux; il avait vu à l'œuvre ceux de 1614, et trouvé prématurées les demandes du Tiers-État. Il préféra faire appel à une assemblée plus restreinte, qui fut celle des notables. Au mois de novembre 1626, « il convoqua cinquante-six personnes de son choix, dont douze membres du clergé, quatorze de la noblesse, vingt-sept des cours souveraines avec un trésorier de France, et le prévôt des marchands de Paris. Gaston d'Orléans fut président, les maréchaux de la Force et de Bassompierre vice-présidents de l'Assemblée. » Ce fut devant cette réunion d'élite que Richelieu développa toutes ses idées de réorganisation administrative, qui toutes avaient pour but la centralisation du pouvoir et la constitution sur une base, désormais inébranlable, de notre unité politique. C'est à ce but que tendent en effet la *création du Conseil d'état*, l'*ordonnance de janvier* 1629 pour l'unification de nos lois, la *réforme des finances*, la *réforme de l'armée*, la *déclaration de Mantes* (1641) pour déterminer la situation du clergé vis-à-vis du roi, et enfin la *création de l'Académie française*, qui devait, dans la pensée du tout-puissant ministre, être un si puissant moyen d'action pour assurer notre unité nationale.

C'est à Richelieu que revient l'idée première d'un grand Conseil d'état, qui fût entre les mains de la royauté un bon moyen de gouvernement. Il avait trouvé cette institution à peine ébauchée par les Capétiens-Valois, composée du reste d'éléments divers, de conseillers proprement dits, de membres des parlements, d'évêques, de princes et d'ambassadeurs, mais sans attribution spéciale, sans même de rang bien déterminé dans l'État. Dès son avènement au ministère, en 1624, il avait songé à en faire un grand corps, composé de membres versés dans l'étude et la pratique des matières administratives, et répartis en différentes classes. Le règlement de Compiègne (1er juin 1624) opéra une première réforme; mais ce ne fut bien que l'édit du 18 janvier 1630, rédigé par Michel de Marillac, qui régla d'une façon précise les attributions du Conseil. — Les conseillers furent divisés en trois classes : *les ordinaires*, qui siégeaient toute l'année; *les semestriers* et *les quatrimestriers*, qui ne siégeaient,

les premiers que six, les seconds que quatre mois de l'année. Les conseillers ordinaires, au nombre de huit, recevaient 10 000 livres d'appointements; les semestriers, au nombre de dix, 3000 livres, et les quatrimestriers, au nombre de treize, 2000 livres. Le président du Conseil était le roi ou son chancelier, délégué. Les séances étaient fixées aux *mardi*, *mercredi*, *jeudi* et *samedi* de chaque semaine. Le mardi, on s'occupait des dépêches à envoyer aux provinces; le mercredi, des finances et de l'impôt; le jeudi, du contentieux financier; le samedi se tenait le conseil des parties, où l'on prononçait sur les évocations, les conflits entre les parlements et les procès ou règlements de sièges. Au commencement de chaque année, on divisait les provinces entre les conseillers d'état, afin qu'ils s'occupassent des affaires qui les concernaient. *Les généralités*, ou circonscriptions de finances, étaient également partagées entre les conseillers et les contrôleurs généraux de finances.

Mais le Conseil d'état avait encore une autre mission, et c'est là que se révèle la haute clairvoyance de Richelieu en même temps que le côté pratique de son génie. Il devait être aussi une grande école d'administration, destinée à former des agents instruits et dociles, rompus aux affaires et dévoués au ministre. Après avoir participé, sous le nom de *maîtres des requêtes*, à tous les travaux du Conseil, instruisant les affaires, rédigeant les rapports et intervenant dans les discussions, ils allaient, sous celui d'*Intendants*, faire pénétrer dans les provinces la volonté du pouvoir, contrôler la conduite des Parlements et surveiller les agissements des gouverneurs militaires. Ils s'intitulaient intendants *de justice, de police et de finance*, et leur arrivée dans les différentes parties du royaume causait toujours une profonde sensation. C'étaient les anciens *missi dominici* de Charlemagne ou les *enquesteurs royaux* de saint Louis qui reparaissaient, mais avec des attributions bien plus étendues et une autorité plus grande; car les intendants présidaient les *grands jours*, ou tribunaux moitié judiciaires, moitié administratifs, tenus le plus souvent contre les nobles et les officiers royaux, qui s'étaient montrés dilapidateurs, concussionnaires

et infidèles envers l'État. Ceux de Poitiers, en 1634, condamnèrent, pour actes de violence ou de fraude, plus de deux cents nobles, et ne furent pas moins célèbres que les grands jours d'Auvergne, dont parle Fléchier.

Ce Conseil d'état, organisé par Richelieu en 1630, subsista sans aucune modification importante jusqu'en 1791; et, plus tard, quand Bonaparte, par la Constitution de l'an VIII, créa le Conseil d'état moderne, qui devait aider le pouvoir exécutif dans le gouvernement des affaires, il s'inspira de l'œuvre du cardinal, qu'il copia dans ses parties principales. Ce conseil n'était-il pas, lui aussi, le siège même du gouvernement, et *ses auditeurs*, sous le nom d'intendants, n'allaient-ils pas dans les provinces, récemment annexées au territoire de la république ou de l'Empire, faire reconnaître et consolider la domination française?

L'ordonnance de janvier 1629 apporta comme une nouvelle sanction aux projets du ministre. Ce fut une réforme législative complète, qui égale en mérite et dépasse en étendue les meilleures ordonnances du seizième siècle. Ce nouveau code n'avait pas moins de 401 articles, touchant à toutes les parties de la législation : au droit civil, au droit criminel, à la police générale, aux affaires ecclésiastiques, à l'instruction publique même. C'était un premier pas fait vers l'unification de nos lois si multiples et si différentes les unes des autres; et le *Code Louis*, promulgué dans la première partie du règne de Louis XIV, ne fera que reproduire ses principales dispositions. C'était de plus une barrière opposée aux velléités d'indépendance des parlements de province qui, le plus souvent, jugeaient d'après leurs traditions et leurs coutumes propres, sans souci de l'intérêt général et de cette unité de procédure, que devait avoir en vue le gouvernement du roi. Aussi les parlements firent-ils tout d'abord une violente opposition à cette ordonnance; et quand, en 1630, Michel de Marillac, son rédacteur, vint à être disgracié lors de la journée des dupes, ils s'opposèrent à son enregistrement. Ils ne la désignèrent plus que sous le nom de Code Michau qui lui est resté, et ils en firent abandonner les clauses les plus utiles. Néanmoins Richelieu sut dompter plus tard leur mau-

vais vouloir et les força de se renfermer dans leurs fonctions judiciaires, leur interdisant la connaissance des questions politiques et administratives. Il eut même, un instant, l'idée d'abolir *la Paulette*, et, avec elle, l'hérédité des charges de judicature, « car il faut, disait-il, abaisser les Compagnies qui, par une prétendue souveraineté, s'opposent tous les jours au bien du royaume. » Mais, trop souvent aussi, l'administration de la justice ne fut entre les mains de Richelieu qu'un moyen violent de gouvernement; et, dès qu'il s'agissait de crimes politiques, les formes de la justice étaient méprisées. Les commissions extraordinaires, qui enlevaient aux accusés leurs juges naturels, et que présidaient des conseillers d'état ou des intendants, parmi lesquels Laffemas et Laubardemont, ont laissé de tristes et odieux souvenirs. Le procès d'Urbain Grandier, curé de Loudun, et la répression violente de la révolte des *Pieds-Nus* en Normandie (1639), compteront toujours parmi les plus mauvais actes du ministère de Richelieu. — Cepenéant, dès maintenant, dégageons de tous ces faits le rôle que le Parlement commence à jouer, pour s'attribuer une part importante dans la gestion des affaires publiques et faire échec au pouvoir royal : nous voyons qu'au moment même où succombe, comme parti politique, l'aristocratie des anciens gouverneurs de provinces, s'élève comme un nouveau parti d'opposition *le corps judiciaire* ou *parlement*, que la royauté devra combattre, à son tour, et renverser, pour continuer son œuvre d'unité.

Pour ce qui concerne les finances, Richelieu ne put malheureusement qu'avoir de bonnes idées. Après avoir fait une étude minutieuse de toutes les ressources du trésor royal, il eût voulu diminuer les tailles, qui écrasaient les classes pauvres, augmenter les aides, qui pesaient sur tout le monde, établir une nouvelle assiette de l'impôt, etc. Mais les nécessités de la guerre et de la politique l'entraînaient à de nombreuses dépenses, auxquelles il devait faire face avec un maigre revenu de soixante millions; et les dilapidations des agents financiers ne pouvaient être sérieusement punies. Il comprit, un des premiers, la théorie du crédit public, et les emprunts à un taux modéré étaient à ses yeux une ressource utile. Il

conçut même le projet de créer un fonds d'amortissement, au moyen duquel il eût acquitté, en sept ans, toute la dette de l'État.

Ses projets pour la réorganisation de l'armée, qui devait être, à ses yeux, un moyen d'action si puissant entre les mains de la royauté, et contre l'aristocratie et contre les ennemis du dehors, purent du moins être réalisés en partie. A ce point de vue, Richelieu fut le véritable précurseur de Louvois, dont il a devancé pour ainsi dire et préparé toutes les réformes. — Il fallait tout d'abord que l'ensemble de nos forces militaires n'eût qu'un seul chef, et que ce chef fût le roi : de là, la suppression de la charge de Grand Connétable, qui suivit de près celle de Grand Amiral. Mais le roi qui commande ne peut s'occuper de tous les détails d'une administration qui va se compliquant chaque année; il donne ce soin à un ministre spécial de la guerre, et, en 1636, fut investi de ces hautes fonctions un homme éminent, Sublet de Noyers, qui conserva ce département jusqu'à la mort du cardinal. Les charges d'officier, jusque-là vénales et héréditaires, furent supprimées et remplacées par des commissions révocables. Une administration des subsistances militaires fut créée, qui s'occupa du service de la manutention, des hôpitaux, des ambulances. En 1635, des intendants spéciaux furent établis auprès de chaque corps d'armée, pour contrôler la conduite des officiers et des soldats, réprimer les désordres, surveiller les approvisionnements et assurer partout l'ordre dans la discipline et l'unité dans le commandement. Une ordonnance de 1629 permettait au simple soldat d'arriver, grâce à ses services, « aux charges et offices des compagnies, de degré en degré, jusqu'au grade de capitaine et plus avant, s'il s'en rendait digne. » En outre, Richelieu eût voulu créer une infanterie nationale, et en assurer le recrutement régulier, pour éviter l'emploi de ces bandes de mercenaires et d'étrangers, qui s'étaient multipliées outre mesure depuis près d'un siècle. Il ne put y réussir : mais il organisa du moins quelques corps nouveaux, parfaitement équipés et disciplinés, parmi lesquels celui des *Mousquetaires*, destiné à une certaine célébrité; et il éleva l'armée au

chiffre respectable de 180000 hommes, répartis en 100 régiments d'infanterie et 300 cornettes de cavalerie.

Quant à la marine, Richelieu en fut également le véritable créateur. Nous savons que les efforts de Henri IV avaient à peu près complètement échoué, dans les tentatives faites pour organiser une flotte. Mais c'était là une question qui intéressait vivement le cardinal, et à laquelle il consacra tous ses soins. Dès l'époque de son premier ministère, il avait fait faire une enquête sur les causes de dépérissement de notre marine; et, revenu au pouvoir, en 1623, il reprit son œuvre interrompue en s'occupant presque aussitôt de la création d'une flotte, devenue plus que jamais nécessaire. Les pirates barbaresques, en dépit des traités antérieurs, infestaient sans cesse les côtes de la Provence et du Languedoc; les navires de l'Espagne et de l'Italie passaient en vue de nos ports sans leur rendre le salut ni les devoirs accoutumés; nos bâtiments de commerce étaient insultés et pillés par les Anglais, par les Hollandais et par les Italiens, qui souvent se déguisaient en musulmans; il était temps de mettre fin à toutes ces humiliations. Dans un mémoire adressé au roi, Richelieu demanda la création d'une flotte de quarante vaisseaux sur la Méditerranée pour tenir en respect l'Espagne, l'Italie et Florence, en même temps qu'il faisait fortifier les îles d'Hyères, et travailler à la défense d'Antibes et de Toulon, et donnait à Marseille une fonderie de canons. Sur l'Océan, il fallait une flotte, d'abord pour tenir tête aux protestants et entraver les relations de La Rochelle avec les États protestants, ensuite pour balancer la puissance de l'Angleterre. Richelieu établit au Brouage et au Havre des fonderies de canons; construisit des vaisseaux en Bretagne et en Normandie; fit étudier les côtes par MM. d'Infreville et Seguiran, et abolit les droits féodaux que les seigneurs riverains prétendaient conserver sur la navigation.

Le développement de notre marine militaire devait amener le développement de notre commerce maritime et de nos colonies. Le Canada et les Antilles furent les deux points principaux sur lesquels se porta l'attention de Richelieu. Une guerre avait éclaté entre Champlain et les Anglais, sur

les bords du Saint-Laurent, à l'époque du siège de La Rochelle (1627), et nos établissements avaient eu beaucoup à souffrir. Le commandant Cahusac rétablit nos affaires à Saint-Christophe, à la Barbade, à la Trinité et à Saint-Martin, qui reçurent des garnisons françaises. Quant au Canada, il fut recouvré en 1632, après de longs pourparlers avec l'Angleterre. Au même moment, des compagnies de commerce étaient organisées, pour l'exploitation de nos colonies lointaines avec privilèges royaux. Ce fut d'abord celle du Morbihan, qui obtint le monopole du commerce au Canada et aux Antilles, « et le bruit de cet événement, dit Richelieu dans ses Mémoires, alarma beaucoup les Anglais et les Hollandais. » Malheureusement, sur le refus du Parlement d'enregistrer l'acte de cession, la compagnie fut dissoute, mais pour être remplacée, bientôt après, par la Compagnie des Indes occidentales. — Une ordonnance, promulguée en 1629, et restée célèbre, devait donner une impulsion nouvelle au commerce extérieur. « Pour ramener nos sujets, de quelque condition et qualité qu'ils soient, y était-il dit, à s'adonner au commerce et au trafic par mer, nous ordonnons que tous gentilshommes qui entreront en part et société dans les vaisseaux, denrées et marchandises d'iceux, ne dérogeront point à la noblesse; et que ceux qui ne seront nobles, après avoir entretenu pendant cinq ans un vaisseau de deux à trois cents tonneaux, jouiront des privilèges de noblesse, tant et si longtemps qu'ils continueront l'entretien dudit vaisseau dans le commerce.... Voulons, en outre, que les marchands grossiers qui tiennent magasin sans vendre en détail, ou autres marchands qui auront été échevins ou consuls ou gardes de leurs corps, puissent prendre qualité de nobles, et leur rang et séance dans toutes les assemblées publiques et particulières, après les lieutenants généraux, procureurs généraux et autres juges royaux qui seront sur les lieux. Exhortons en outre nos sujets qui ont le moyen et l'industrie de s'unir et de se lier ensemble, pour former de bonnes et fortes compagnies ou sociétés de trafics, navigation et marchandises, en la manière qu'ils voudront être; promettons les défendre et les accroître de privilèges

et faveurs spéciales, et les maintenir en toutes les matières qu'ils désireront, pour la bonne conduite et succès du commerce. »

En même temps, de nombreux traités étaient négociés et signés avec la plupart des puissances maritimes de l'Europe et du bassin de la mer Méditerranée. Les capitulations avec la Turquie étaient confirmées, et des consuls établis dans les échelles du Levant; des relations ouvertes avec la Perse et avec le Maroc surtout, dont le souverain signa, en 1631, un traité, avantageux pour nous, avec les commandants Chalard et Rasilly; des propositions faites à la Moscovie et acceptées par elle. Rien ne manque à ce tableau de notre puissance et de notre prospérité intérieure; et quand nous aurons parlé de la création de l'Académie française, que suivit bientôt celle du Muséum d'histoire naturelle, nous aurons donné un tableau complet des institutions que l'on doit au cardinal et qui ont achevé notre unité politique. L'œuvre que poursuit Richelieu, dans toutes ses réformes et ses créations, est bien, en effet, l'achèvement de cette unité qui lui tient tant au cœur, car elle lui paraît une des conditions essentielles de notre sécurité à l'intérieur, et de notre grandeur à l'extérieur. Or, c'est encore là le but qu'il se propose en fondant l'*Académie française*, qui doit être, pour la littérature, ce que le gouvernement est pour l'administration des affaires publiques : la pensée qui dirige, qui donne l'impulsion, modère ou accélère le mouvement et assure le progrès indéfini et toujours régulier de l'esprit humain. La littérature, elle aussi, est une force, mais à la condition d'être réglée, et d'obéir à ce sentiment de dignité et de grandeur dont tous les écrivains doivent s'inspirer. Ce que l'Académie française a fait pour les lettres, le *Muséum d'histoire naturelle* le fera bientôt pour les sciences. Véritable académie scientifique, ce grand établissement donnera à cet ordre de connaissances, encore nouvelles, la direction et la méthode nécessaires, pour arriver aux découvertes précieuses que depuis nous avons à constater.

A côté de ces deux grandes créations, nous en avons d'autres à signaler : l'Imprimerie royale, la reconstruction

de la Sorbonne, dont Richelieu voulait faire le « Concile permanent des Gaules; » l'École militaire, le Théâtre-Français, le Palais-Cardinal devenu le Palais-Royal, le Val-de-Grâce et Saint-Roch. — Ne serait-ce pas aussi pour se rendre maître de l'opinion publique, et la faire entrer dans la voie qui lui paraissait la plus propre à tout faire aboutir à l'unité de gouvernement, qu'il encouragea la fondation du premier journal en France, la *Gazette* de Renaudot?

§ IV. Œuvre personnelle de Mazarin.

Placé en face d'obstacles en apparence insurmontables pour un premier ministre, Richelieu avait eu toutes les audaces pour les détruire. Chez lui la hardiesse d'esprit avait été à la hauteur des événements, et sa volonté de fer avait eu raison de cette opposition tenace, violente parfois, que personnifiaient les membres de la classe privilégiée. Mazarin, son successeur, n'avait qu'à déblayer le terrain sur lequel s'étaient accumulées les ruines du règne précédent: c'était moins de la hardiesse et de l'énergie qu'il lui fallait qu'une certaine habileté alliée à beaucoup de finesse; et, chez lui aussi, les qualités de l'homme d'état furent en rapport parfait avec la nature des derniers obstacles qu'il avait à surmonter. La réussite complète de ces deux grands ministres, dans l'œuvre qu'ils ont poursuivie avec des moyens si divers pourtant, s'explique donc par cette similitude, curieuse à noter, qui existe entre la nature même de leur génie et le caractère des événements auxquels ils ont été mêlés.

Qu'avait à faire Mazarin pour achever l'œuvre de Richelieu, en ce qui concerne le gouvernement intérieur du royaume, et mettre la dernière main à notre unité politique? — Il avait à recueillir les fruits de la victoire que son prédécesseur venait de remporter, — et savoir profiter de la victoire est souvent tout aussi difficile que de la remporter; — il avait à empêcher que cette aristocratie des anciens gouverneurs de province, qui déjà commençait à être réduite à l'état de

simple noblesse, pût recouvrer son ancienne prépondérance, et que la noblesse de robe, personnifiée dans le parlement de Paris, en vînt à constituer une aristocratie nouvelle, contre laquelle la royauté aurait eu à recommencer la lutte. — Ce sont bien là, en effet, les trois grands actes qui signalent, à l'intérieur, le gouvernement de Mazarin, et qui préparent le règne absolu du jeune roi Louis XIV.

Recueillir les fruits de la victoire, quelque peu sanglante, qu'avait remportée Richelieu, était assez difficile en 1643; car, à la mort de Louis XIII, s'annonçait une réaction complète contre un règne qui avait froissé tant d'intérêts et soulevé tant de réclamations. Réaction de la cour et de la reine, longtemps opprimées et réduites au silence; réaction des grands, attaqués dans leurs privilèges et leurs dignités; réaction de la magistrature, blessée dans ses prérogatives par la sévérité du cardinal et la création des intendants. Qui donc pouvait s'opposer à toutes ces rancunes et arrêter ces ambitions inquiètes? On ne voyait personne d'assez hardi pour le faire ou le tenter. Sans doute se trouvait encore au ministère l'ancien confident de Richelieu, cardinal comme lui, l'italien Mazarini. Mais cet étranger n'était pas dangereux : il mettait tous ses soins à s'effacer derrière la reine et les grands; et s'il n'avait point repris le chemin de l'Italie, au lendemain de la mort du roi, c'était par pur dévouement pour Anne d'Autriche. Il consentait bien à rester, quelques jours encore, au pouvoir, mais pour la forme, et avec l'intention fermement arrêtée de laisser faire la cour, la reine, le parlement et les seigneurs; et il avait tenu parole.

La reine avait été instituée régente par testament de Louis XIII, mais avec l'assistance d'un conseil de cinq membres, qui en réalité disposait du pouvoir. Le Parlement cassa le testament et donna à la reine la régence « libre et entière ». Les anciens ennemis de Richelieu étaient revenus en foule à Paris, pour se faire payer très cher leur exil et les mécomptes que leur avait infligés le cardinal. Ils furent les maîtres du pouvoir, disposèrent comme il l'entendirent des places, des honneurs, des pensions. Les femmes s'en mêlèrent, elles aussi, et Mmes de Chevreuse, de Montbazon

et de Hautfort ne furent pas moins avides que César et Louis de Vendôme, que le duc de Beaufort et le prince de Condé, que le prince de Marcillac et l'évêque de Beauvais, « cette bête mitrée de Pothier. » Jamais les seigneurs ne s'étaient vus si puissants ni si complètement maîtres du pouvoir. La reine leur accordait tout, « trop heureuse de donner et de se décharger sur des amis du fardeau de la souveraineté. » Il n'y avait plus, dit le cardinal de Retz, que deux ou trois mots dans la langue française : « la reine est si bonne! » C'était, écrivaient les poètes, l'âge d'or de la monarchie. Et cependant ce gouvernement n'était pas destiné à vivre. Incapable et léger, il devait exciter les railleries et les quolibets de la foule, et le surnom de *Cabale des Importants*, qui lui fut donné, lui est resté dans l'histoire. C'en était donc fait de cette puissante aristocratie du seizième siècle; et Richelieu lui avait bien porté le dernier coup. Incapable désormais de faire des révolutions et d'opposer de sérieux obstacles à l'exercice du pouvoir royal, il lui faudra se contenter d'agitations stériles et de mouvements, en somme peu dangereux, dont l'opinion publique, « cette force nouvelle qui s'affirme déjà au dix-septième siècle, » ne fera que rire au lieu de s'en émouvoir. Quand on ne peut faire que des *cabales* ou des *frondes*, on n'est plus redoutable. Ce ne sont là que jeu d'enfants qui conviennent aux partis définitivement vaincus.

Mazarin sut patiemment attendre son heure; et, en septembre 1643, il engageait Anne d'Autriche à se débarrasser des *Importants*. Les seigneurs furent exilés ou emprisonnés, mais pour quelque temps seulement, les dames invitées à partir « pour leurs maisons des champs », et la foule applaudit. « L'âge d'or prenait fin; l'*âge d'argent* le remplaçait aussitôt. »

Reconnu, presque aussitôt après, comme premier ministre (décembre 1643), le cardinal Mazarin allait avoir à lutter contre le Parlement de Paris, qui avait la double prétention de remplacer l'aristocratie, dans son opposition au pouvoir royal, et d'imiter le Parlement d'Angleterre, dans le rôle politique qu'il jouait alors sous la dynastie des Stuarts. « La

magistrature n'avait été longtemps qu'une émanation et comme une portion de la royauté; c'était la royauté, elle-même, qui lui avait donné une existence indépendante, et qui l'avait constituée en aristocratie héréditaire, quand, dans un intérêt fiscal, elle avait fait par le droit de la Paulette, de l'administration de la justice et des finances, la propriété d'un certain nombre de familles. La royauté recueillait le fruit de sa faute. L'aristocratie de robe, après que l'aristocratie d'épée a définitivement succombé, tente à son tour sa révolution et tâche de se faire gouvernement. La voilà qui dispute la France à cette dictature royale et ministérielle, novatrice hardie, ennemie des coutumes et des traditions, et qui a remplacé la royauté du moyen âge. La puissance de cette aristocratie de robe était du reste très grande; car les membres des cours souveraines, qui constituaient le parlement de Paris, n'étaient que les officiers d'une armée qui couvrait toute la France, armée créée par la royauté et prête à se tourner contre elle, au premier signal parti du palais de Paris : membres des bailliages, des présidiaux, des prévôtés, des greffes, des chancelleries; trésoriers de France, payeurs, receveurs élus, contrôleurs, rattachaient aux cours souveraines une clientèle de cinquante mille familles, qui dominaient presque partout les corps de ville, et exerçaient une influence prépondérante sur la bourgeoisie. Richelieu avait bien senti quelle menace permanente c'était que ce grand corps immobilisé par l'hérédité et hostile aux réformes, qui tendait à fortifier l'action ou à simplifier les rouages du pouvoir. Mais il n'avait pas eu le temps d'y mettre ordre. »

Du reste Mazarin paraissait donner les mains à ces projets ambitieux du Parlement; et son avidité insatiable, qui bientôt devint proverbiale, excita contre lui la plus grande partie de la population de Paris. Pressé de s'enrichir et de se faire payer d'avance les services qu'il se proposait de rendre à la France, il avait appelé à la surintendance des finances un Italien, Particelli d'Émeri, banqueroutier frauduleux, mais habile homme, fertile en expédients, et qui dans sa jeunesse « avait eu déjà l'honneur » de se faire pendre en effigie à Lyon. Le nouveau surintendant professait, en matière d'im-

pôts et de finances, les principes les plus larges, que, du reste, partageait son maître : le peuple « n'était qu'une éponge à pressurer », et la bonne foi « une vertu de marchand, bonne à être reléguée dans l'arrière-boutique. » Quant aux financiers, « qui n'étaient faits que pour être maudits », ils n'avaient pas à s'inquiéter des clameurs ni des réclamations de la foule. Mazarin disait aussi, en s'entendant chansonner par le peuple : « Il chante, donc il paiera. » Particelli d'Émeri se hâta donc de prendre les mesures les plus efficaces pour remplir le trésor royal, et surtout le trésor du cardinal, sans oublier le sien propre; et la série non interrompue de ses mesures fiscales allait donner beau jeu au Parlement, qui se posait, avec quelque raison, comme le défenseur naturel des contribuables ou des intéressés, soumis aux exactions du gouvernement.

Ce fut sur ce terrain que s'engagea la lutte; et le Parlement la soutint avec énergie, sans sortir d'abord de la légalité, par le simple refus d'enregistrer les édits du premier ministre. L'enregistrement des actes royaux n'avait été, dans l'origine, qu'une simple formalité, qui constatait que le Parlement en avait pris connaissance et les avait consignés sur des registres pour y conformer ses arrêts. Mais, au milieu de l'anarchie qui, si souvent, désola le royaume aux quinzième et seizième siècles, le Parlement, devenu permanent, convertit cette formalité en droit politique, pour accroître sa puissance; et les lois ne pouvant être appliquées que lorsqu'elles étaient inscrites sur les registres du Parlement, celui-ci s'arrogea le droit d'inscrire ou de ne pas inscrire les ordonnances royales, ou au moins de faire des représentations au roi, avant de les transcrire. En 1462, il s'était opposé à l'enregistrement d'une ordonnance de Louis XI, à propos d'un don fait par le roi au comte de Tancarville. Sous François I[er], il résista énergiquement à l'enregistrement du Concordat, prétendant défendre les libertés de l'Église nationale; et, dans la suite du seizième siècle, les troubles lui furent une occasion favorable pour accentuer davantage ses prétentions. Aux États-Généraux de 1558, il figura comme un quatrième ordre; et les États de

Blois de 1576 déclarèrent même « qu'il fallait que tous les édits fussent vérifiés et comme contrôlés ès cours du Parlement, lesquelles, combien qu'elles ne fussent qu'une forme des Trois-Etats, *raccourcie au petit pied*, ont pouvoir de suspendre, modifier et refuser lesdits édits. » Cette décision, prise par les États de Blois, devait être souvent invoquée par le Parlement, qui, après s'être contenté d'être appelé «l'assemblée des États-Généraux au petit pied », prétendit à quelque chose de mieux. Au moment même où la lutte s'ouvrait entre lui et le cardinal Mazarin, un de ses membres les plus autorisés et les plus fermes, le président de Mesmes, déclarait que « les parlements tenaient un rang *au-dessus* des États-Généraux, étant juges de ce qui était arrêté par la vérification ; que les États-Généraux n'agissaient que par prières et ne parlaient qu'à genoux, comme les peuples et les sujets, mais que les parlements tenaient un rang au-dessus d'eux, étant comme médiateurs entre le peuple et le roi. » Il faut lire, dans le journal d'Olivier d'Ormesson, le récit de la séance du 28 avril 1643, tenue pour déférer à la reine, Anne d'Autriche, la régence du royaume. Nous assistons aux délibérations d'une assemblée qui se croit véritablement souveraine en l'état, qui confère un droit, et conclut que sur « repli des lettres remises à la régente soit écrit : lu, publié et registré, oui, requérant et *consentant* le procureur général du roi. »

Après la lecture de tous ces détails, pouvons-nous nous étonner de la vivacité de la lutte qui s'engageait à cette époque, et de l'ardeur que mit le Parlement à soutenir des droits qu'il croyait légitimes, à revendiquer un pouvoir qu'il sentait appuyé par la foule et les nombreuses victimes du surintendant? Faiblissant parfois dans les efforts multipliés qu'il devait faire, parfois aussi inhabile et pris à ses propres pièges, toujours il se relevait plus ferme dans ses convictions, ne craignant pas, en désespoir de cause, de s'allier avec l'aristocratie d'épée, en vue d'un engagement décisif, soit pour la faire bénéficier des avantages de la victoire, soit pour l'entraîner avec lui dans sa chute. Nous avons là l'origine et le caractère propre des deux frondes,

que l'on appelle, la première, *fronde parlementaire*, la seconde, fronde des *Petits maîtres* ou des *Seigneurs*, et qui furent, toutes deux, destinées à subir les mêmes échecs. Mais, comme trait d'union entre ces deux frondes, personnifiant, contre l'autorité royale et celle du ministre, l'opposition sous toutes ses formes, nous avons un des esprits les plus turbulents de l'époque, d'origine italienne, Paul de Gondi, plus tard, cardinal de Retz, qui se croyait l'étoffe d'un nouveau César, et qui, à un autre moment, eût pu être un grand homme d'état.

Les circonstances dans lesquelles on se trouvait étaient difficiles, et l'avidité du premier ministre devenait impatiente. « Il fallait de l'argent, tout de suite de l'argent, toujours de l'argent, tantôt pour payer la guerre, tantôt pour alléger l'arriéré de l'administration, tantôt pour tromper les appréhensions d'un peuple entier qui mourait de faim, en dépensant, pour créer l'Opéra, 500 000 écus, trouvés, Dieu sait comment ! toujours pour pourvoir aux frais d'une perpétuelle mise en scène. » Dès 1644, le surintendant fit paraître l'*édit* du Toisé, vieille ordonnance ressuscitée de 1557, qui défendait de bâtir dans les faubourgs de Paris, sous peine de démolition. Le Parlement fit des remontrances ; mais cinq de ses membres ayant été enfermés à Pignerol, où l'un d'eux, Berillon, mourut bientôt après, il enregistra l'édit. — Dix-huit autres suivirent, dont un qui exigeait un emprunt forcé de 1 500 000 livres : il enregistra sans mot dire et, comme prix de sa complaisance, reçut l'exemption de ce dernier. C'était s'avilir par un acte de coupable faiblesse, et il résolut de se relever. — En 1646, de nouveaux impôts furent établis et levés avec une rigueur telle, que 23 000 personnes furent jetées en prison et que 500 y moururent : ce qui n'empêcha pas d'Émeri d'inventer presque aussitôt le *Tarif*, qui frappait les vivres d'un droit d'entrée « pour faire contribuer les riches comme les pauvres ». Cette fois, le Parlement opposa une énergique résistance, et n'enregistra que par force. Son courage était d'autant plus méritoire, qu'il se trouvait, en cette occasion, à la discrétion du gouvernement qui le tenait par le droit de la *Paulette*. Cette garantie, qui assurait à tous les

officiers de justice et de finances les charges achetées, expirait le 1er janvier 1648. Si on ne la renouvelait pas, et qu'on remboursât le prix des charges, 45000 familles étaient ruinées; et le gouvernement ne consentait à renouveler ce droit qu'à la condition que le Parlement abandonnerait quatre années de ses gages. Le Parlement n'en défendit pas moins le peuple contre de nouveaux édits bursaux, et, en 1647, une émeute générale, qui éclata à Paris, vint compliquer la situation.

En effet, ce fut le moment choisi par les membres du Parlement pour passer « de la défensive à l'offensive » et faire acte de rigueur. Les quatre cours souveraines (Parlement proprement dit, cour des aides, cour des comptes, grand conseil) signèrent, le 13 mai 1648, un *arrêt d'union*, auquel adhérèrent bientôt tous les Parlements de province. Il fut en outre décidé qu'un comité, formé des députés des quatre cours souveraines, tiendrait régulièrement ses séances dans la chambre de saint Louis, et s'adjoindrait les députés des corps de ville « pour servir le public et le particulier, et réformer les abus de l'État ». C'était une véritable révolution qui commençait, et qui avait beaucoup d'analogie avec ce qui s'était passé en 1357 et en 1412. Inquiet des conséquences qui pouvaient en résulter, Mazarin se décida à faire quelque concession, en sacrifiant d'Émeri qu'il remplaça par le maréchal de la Meilleraie; en même temps il cassa l'arrêt d'union. Mais le peuple fit écho aux réclamations du Parlement; des mouvements éclatèrent dans Paris; les *Mazarinades* circulèrent, qui chansonnaient le cardinal, et le Parlement finit par obtenir gain de cause. Mazarin accédait à l'arrêt d'union et permettait au comité de s'assembler pour réformer le royaume.

Des délibérations de ce conseil sortit la *célèbre déclaration des vingt-sept articles*, « qui fut comme une charte de droits imposée à la royauté, sous forme d'arrêt du Parlement, et dont on ne saurait méconnaître l'importance ». Elle sapait les bases de l'autorité royale, investissait le Parlement d'un pouvoir législatif complet, abolissait les intendants, demandait la révision du système financier, et posait comme

principe qu'à l'avenir les impôts ne pourraient être légalement perçus que s'ils avaient été discutés et enregistrés, avec la liberté de suffrages, par les quatre cours souveraines. En même temps, des garanties sérieuses étaient accordées à la liberté individuelle, et le principe de l'*habeas corpus* se trouvait introduit dans notre législation. « Si, chose impossible, la royauté, alors vaincue, se fût résignée à de pareilles conditions, le gouvernement de la France serait devenu une monarchie tempérée par l'action légale des corps judiciaires, érigés en pouvoirs politiques. Qu'un tel établissement, plus régulier que la monarchie sans limites, eût valu moins qu'elle pour l'avenir du pays, cela ne peut être aujourd'hui un sujet de doute. Mais ce qu'il y a de sympathique pour nous, dans cette ébauche de révolution, c'est le souffle qui l'inspira un moment, c'est l'instinct de démocratie que recèlent certains pamphlets de l'époque, et qui paraît dans les discours des orateurs du Parlement. »

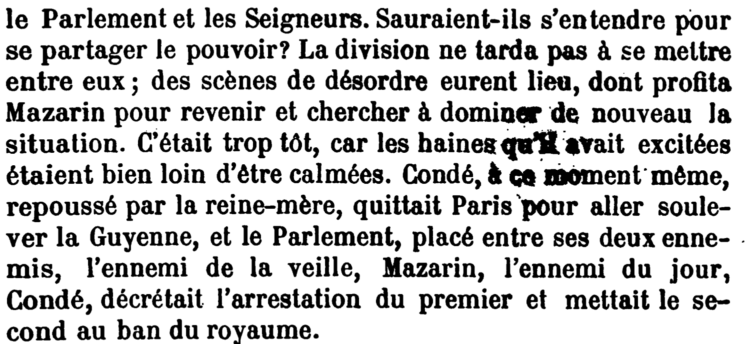
Ce commencement de révolution politique ne pouvait aboutir, car, malgré sa prétention, le Parlement n'avait pas l'autorité suffisante pour opérer un si grand changement dans la nature du gouvernement. Aveuglé en outre par ses préventions, il ruinait une des plus belles parties de l'œuvre de Richelieu, et, désireux d'obtenir l'assentiment de Mazarin, il lui accordait de faire banqueroute, ce à quoi le ministre était tout à fait disposé, quitte à déchirer la déclaration des vingt-sept articles, quand il aurait bénéficié de la permission qu'elle lui octroyait. C'est ce qui arriva. Il annula tous les marchés qu'il avait passés avec ses financiers, « attendu que les créanciers de l'État étaient tous gens de rien ou trop riches; » et, le 26 août, alors qu'on chantait le *Te Deum* pour la victoire de Lens, il avait recours au moyen qui lui réussissait toujours si bien, quand il voulait dompter le Parlement, et faisait emprisonner trois des plus fougueux parlementaires, Charton, Blancmesnil et Broussel. — La journée des barricades suivit de près. Sur le point d'être assiégée dans le Palais-Royal, la reine-mère délivrait les captifs et, par l'édit de Saint-Germain, reconnaissait la déclaration des vingt-sept articles.

Le Parlement se croyait sûr de la victoire; jamais il n'en avait été plus éloigné. Le rusé cardinal n'était pas d'humeur à souffrir d'autre autorité que la sienne, et, forcé de se plier devant les difficultés, il les allait tourner pour mieux les renverser. Le 6 janvier 1649, il quittait Paris à l'improviste, et se rendait, avec la reine-mère et le roi, au château de Saint-Germain, où rien n'était préparé pour recevoir la cour. Le 29 du même mois, une lettre-circulaire était lancée à l'effet de convoquer les États-Généraux pour une session qui était fixée au 15 mars suivant. C'était un appel fait par l'autorité royale à l'autorité nationale des trois ordres, qu'elle prenait pour arbitre dans sa guerre avec le Parlement. Le Parlement de Paris et la plupart des Parlements de province empêchèrent les élections, et l'ordonnance royale resta lettre morte. Mais la guerre, qui commença aussitôt, ne pouvait aboutir qu'à la défaite des parlementaires. En vain Paul de Gondi avait-il fait merveille par son activité et ses largesses, entraînant dans son parti quelques-uns des anciens importants. Que pouvaient le *régiment de Corinthe et la cavalerie des portes cochères* contre les troupes exercées que commandait Condé? En outre, le Parlement, qui se voyait sollicité par l'alliance espagnole, craignit de se voir entraîner, comme malgré lui, dans la trahison; et son premier président Molé, s'étant rendu à Rueil, demanda une entrevue à la reine et signa sa paix. Le patriotisme avait triomphé de l'ambition; et c'est un honneur pour ce grand corps judiciaire d'avoir préféré la chose publique à son intérêt propre.

Le rôle du Parlement se trouve désormais assez effacé. Sans doute il n'a pas abdiqué ses prétentions, que nous le verrons souvent encore disposé à faire valoir, mais il a compris la fausseté de sa position, lors de la première fronde, et il se tient comme à l'écart des principaux évènements qui suivent, et qui signalent la deuxième fronde, dite fronde des seigneurs. Ceux-ci n'étaient toujours que les *Importants* de 1642; ils n'avaient fait que changer de nom pour devenir les *Petits Maîtres;* et certes leur action ne paraissait pas devoir être plus dangereuse pour la royauté, à ce moment, que lors de l'avènement de Mazarin. Mais

une circonstance allait se produire, qui pouvait changer la nature des évènements. — Ce qui faisait la faiblesse du parti des grands, c'était moins leur légèreté que l'absence d'un chef habile, dont la popularité et le nom pussent s'opposer avec succès à l'impopularité du premier ministre. Or, en 1649, ce chef se trouva dans le prince de Condé, qui venait d'acquérir la double gloire d'avoir terminé, au profit de la France, la guerre de Trente ans, et au profit de la royauté la guerre civile de la Fronde. Mais Condé était ambitieux; lui aussi il enviait la place de Mazarin et se croyait destiné à gouverner l'État. Ses agissements à la cour n'avaient pas tardé à lui créer un parti nombreux, et le cardinal craignit un instant pour son autorité. Cependant Paul de Gondi, qui représentait toujours le parti bourgeois et parlementaire, se tenait dans l'expectative, prêt à profiter des circonstances favorables, quand il reçut du premier ministre la promesse formelle de recevoir le chapeau de cardinal, s'il voulait l'aider à réagir contre les Petits-Maîtres et à renverser Condé. Paul de Gondi promit, et, l'alliance une fois conclue entre les deux ennemis de la veille, Condé fut enfermé à la Bastille avec quelques-uns de ses principaux partisans, et de là transporté au Havre. Le peuple de Paris fit des feux de joie pour célébrer cet évènement.

Mais Paul de Gondi n'eut pas son chapeau, que Mazarin refusa de demander à la cour de Rome, pour ne pas se donner un rival. Indigné, le fougueux coadjuteur agita aussitôt la populace, qui envahit le Palais-Royal, entraîna de nouveau le Parlement, toujours inquiet et hostile, et favorisa de tout son pouvoir un soulèvement général, que la princesse de Condé organisait dans le Midi, et que Turenne lui-même propageait dans le Nord, en s'appuyant sur les Espagnols. La guerre civile renaissait partout, mais bien plus redoutable qu'en 1649; et Mazarin, qui se savait être le seul obstacle au rétablissement de la paix, consentit à s'exiler à Cologne. Il se détourna même de sa route, pour aller ouvrir à Condé et à ses amis les portes de leur prison du Havre. Mais la situation n'en était pas moins compliquée. Mazarin parti, restaient en présence Condé et Paul de Gondi,



le Parlement et les Seigneurs. Sauraient-ils s'entendre pour se partager le pouvoir? La division ne tarda pas à se mettre entre eux ; des scènes de désordre eurent lieu, dont profita Mazarin pour revenir et chercher à dominer de nouveau la situation. C'était trop tôt, car les haines qu'il avait excitées étaient bien loin d'être calmées. Condé, à ce moment même, repoussé par la reine-mère, quittait Paris pour aller soulever la Guyenne, et le Parlement, placé entre ses deux ennemis, l'ennemi de la veille, Mazarin, l'ennemi du jour, Condé, décrétait l'arrestation du premier et mettait le second au ban du royaume.

Mais les arrêts du Parlement inquiétaient fort peu l'opinion publique, à cette époque. L'attention de tout le monde se portait sur les deux grands hommes de guerre qui se trouvaient en présence, et dont les opérations allaient décider du sort de la royauté. Condé réunissait une nombreuse armée, dans laquelle entraient des Espagnols et des étrangers, pendant que Turenne, revenu au devoir, concentrait la résistance entre Orléans et Paris. Les combats de Bléneau et de la porte Saint-Antoine n'avaient pas eu de conséquences bien décisives. Turenne avait bien vaincu son rival, mais celui-ci, sauvé par le canon de la Bastille que fit tirer mademoiselle de Montpensier, était entré à Paris, d'où le firent chasser les massacres de l'Hôtel de Ville. Paris restait ainsi aux mains de Paul de Gondi et du Parlement qui, pour faire de nouveau acte d'autorité, proclama le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. La cour protesta contre cet acte d'usurpation et transféra le Parlement à Pontoise. Mais une vingtaine de conseillers à peine obéirent, et on vit dans le même ressort deux Parlements se foudroyant l'un l'autre dans leurs arrêts.

Jamais la situation n'avait été plus embrouillée. Mais, avec un peu d'habileté, la cour pouvait profiter des circonstances présentes pour rétablir son autorité : car, au milieu du désarroi général, en face de l'invasion étrangère qui menaçait de nouveau le territoire, l'autorité royale apparaissait comme la seule force capable de sauver l'État et de rétablir la paix. Condé, en soudoyant le duc de Lor-

raine et les Espagnols, qui, au nombre de douze mille hommes, marchaient sur la Picardie, avait soulevé un cri général de réprobation. Le Parlement, discrédité par ses divisions, avait de nouveau honte du rôle que les circonstances le forçaient de jouer, et son premier président, Mathieu Molé, personnage austère et vertueux, ne demandait qu'à le faire rentrer dans le devoir. Le seul obstacle qui s'opposait au rétablissement immédiat de la paix était la présence de Mazarin, que l'on rendait responsable de la guerre civile. Mazarin consentit à se sacrifier de nouveau, et partit pour Sedan, mais avec l'espoir de revenir bientôt; et, le lendemain, une députation de bourgeois venait supplier le roi de rentrer dans Paris. Le retour de Louis XIV et de la cour eut lieu le 21 octobre 1652, et bientôt une amnistie générale fut proclamée, dont étaient exclus cependant les principaux agitateurs. Condé, déclaré criminel de lèse-majesté, fut condamné à mort par coutumace; le duc d'Orléans, exilé à Blois, et Paul de Gondi, obligé de se démettre de sa charge de coadjuteur, fut transféré à Nantes d'où il s'échappa, pour aller recevoir à Rome le chapeau de cardinal, si ardemment convoité et si longtemps attendu. — Paul de Gondi était le grand vaincu de cette lutte; et, par sa faute, il avait amené la défaite complète de son armée parlementaire : mais il sut noblement supporter sa disgrâce, et, n'ayant pu devenir un grand homme d'état, il se contenta d'être un grand écrivain, en racontant dans ses mémoires, qui resteront un chef-d'œuvre de notre littérature, l'histoire même de la Fronde.

La cour était à peine réinstallée au Louvre et le calme rétabli dans tous les esprits, que Mazarin revenait plus puissant que jamais. Le 3 février 1653, il rentrait, lui aussi, triomphant « dans sa bonne ville de Paris; le roi le recevait comme un père, et le peuple comme un maître. » Tous ses anciens ennemis vinrent l'acclamer et lui présenter leurs hommages de respect et de dévouement. Un grand dîner lui fut même offert à l'Hôtel de Ville, en gage de réconciliation et de soumission. Mais, si Mazarin ne cacha pas sa joie, il ne sut pas déguiser son mépris pour tous ceux qui

s'abaissaient si fort devant sa fortune. Cette fortune, du reste, était désormais solidement assise et n'avait plus rien à craindre des évènements. Les années qui s'écoulèrent de 1653 à 1661 allaient le dédommager des années précédentes: car autant son impopularité avait été grande, avant et pendant la Fronde, autant sa popularité le fut aussi, dans la dernière période de sa vie.

La bourgeoisie, qui avait cru d'abord sincèrement aux promesses et à l'énergie du Parlement, l'ayant vu faiblir, déserta sa cause et s'unit au ministre. Elle comprit que le roi était son seul appui et son véritable chef, et elle abdiqua complètement entre ses mains cette indépendance dont elle s'était montrée si jalouse. — L'aristocratie d'épée était définitivement ruinée, et plus jamais nous n'en entendrons parler. Elle est en train de subir sa dernière transformation qui la changera en simple noblesse ; et du naufrage, dans lequel ont sombré sa puissance politique et son ancienne gloire, elle n'a sauvé que ses richesses et ses traditions de famille. Son dernier chef, le prince de Condé, qui l'a personnifiée avec ses qualités et ses nombreux défauts, en est réduit à mendier l'alliance espagnole; et, rentré plus tard en grâce, lors de la paix des Pyrénées, il deviendra le plus souple des courtisans et le plus docile des valets, entraînant par son exemple tous ceux qui s'étaient associés à ses desseins. Cette dignité de caractère, qui reste aux vaincus des luttes politiques pour les consoler et les grandir aux yeux de leurs adversaires, les seigneurs en firent volontiers litière au char de Louis XIV, pour courir à la servitude. — L'aristocratie de robe, qui avait voulu entrer en scène, à son tour, reprendre l'œuvre de l'aristocratie d'épée, renouveler les tentatives des États-Généraux de 1356, et les projets de la bourgeoisie unie à la populace en 1412, avait montré sa complète insuffisance, son inhabileté et sa faiblesse. « Ce fut la destinée du Parlement, aux deux derniers siècles, d'éveiller chez la nation des désirs de liberté légale et d'être incapable de la satisfaire par rien d'efficace et de sérieux. Dans les premières années de la Fronde, son rôle eut une certaine grandeur, mais la suite

le montra déchu de sa position éminente, ne dirigeant plus, se gouvernant à peine lui-même, tour à tour violent et timide, complice, malgré lui, de l'ambition des grands, allié aux passions de la multitude. » Le dernier coup devait lui être porté en 1654, alors qu'il voulut faire de nouvelles remontrances, à propos d'un édit sur les monnaies. Louis XIV, qui chassait à Vincennes, l'ayant appris, accourut, pénétra dans la salle des séances, botté, éperonné et le fouet à la main : « On sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées, dit-il ; j'ordonne qu'on cesse les délibérations qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le premier président, je vous défends de les souffrir, et vous (les conseillers des enquêtes), je vous défends de les demander. » Sous cette verte semonce, le Parlement se courba et se tut. Il se tut pendant plus d'un demi-siècle, car, pour lui, le sceptre royal s'était bien véritablement changé en simple fouet! Les paroles que lord Chesterfield adressait un siècle plus tard à Montesquieu étaient déjà justifiées : « Votre Parlement peut bien faire des barricades, mais il n'élèvera jamais de barrières. »

Telle était la situation intérieure de la France, en 1661. Nous sommes bien près de voir complètement achevée l'œuvre si laborieusement poursuivie par Henri IV, Richelieu et Mazarin. « Le règne de Louis XIV marquera dans notre histoire le dernier terme de ce long travail accompli en commun par la royauté et par les classes non nobles de la nation, travail de fusion et de subordination universelle, d'unité nationale, d'unité de pouvoir et d'uniformité administrative. » Malheureusement le grand roi compromettra, par ses fautes, le résultat obtenu.

CHAPITRE XXV

RICHELIEU ET MAZARIN
LEUR POLITIQUE EXTÉRIEURE ET LEUR ŒUVRE DANS LA FORMATION DE NOTRE UNITÉ TERRITORIALE.

§ I. Situation extérieure en 1624.

Le contre-coup des évènements intérieurs qui s'accomplirent de 1610 à 1661 devait naturellement se faire sentir à l'extérieur, sur le caractère de notre politique et la nature des relations que nous entretenions avec les puissances européennes. L'histoire de notre *unité politique* se trouve, dans cette longue période, étroitement liée à celle de notre *unité territoriale;* l'une réagit nécessairement sur l'autre, et, des deux côtés, nous assistons, pour ainsi dire, aux mêmes soubresauts, aux mêmes changements et aux mêmes vicissitudes, mais pour arriver en définitive aux mêmes résultats, précieux pour le royaume et la royauté.

De 1610 à 1621, les ministères de Concini et de de Luynes se sont abstenus d'intervenir dans les affaires du continent. Ils ont assez à faire de lutter contre les ennemis de l'intérieur qui cherchent à les entraver ou à les renverser : et tous les alliés, que Henri IV avait groupés autour de la France, avant de s'engager directement dans la guerre qui commençait sur les bords du Rhin, abandonnés à eux-mêmes et livrés à leurs seules ressources, ne peuvent être que les victimes de la maison d'Autriche. Un instant, on peut croire que la politique du feu roi sera reprise et vivement con-

tinuée, quand le jeune évêque de Luçon entre au ministère des affaires étrangères, en 1615; et nous savons quel avait été dès cette époque le programme qu'il se proposait d'appliquer. Mais cet espoir n'est pas de longue durée, et la mort violente de Concini nous ramène à la date funeste de 1610. Pendant sept autres années la France doit rester simple spectatrice, en face des graves complications qui, dès 1618, surgissent dans l'Europe.

La guerre de Trente ans commençait. Les revers du parti protestant se multipliaient en Bohême, dans le Palatinat, et dans les Pays-Bas; et la diète de Ratisbonne sanctionnait la double victoire du parti catholique en Bavière et dans les États autrichiens (1623). Heureusement pour nous, Richelieu revenait à cette époque même au pouvoir, et, continuateur de la politique de Henri le Grand, il allait consacrer toutes les ressources de son génie à faire réussir « cette conception d'un nouveau système politique de l'Europe, fondé sur l'équilibre des forces rivales, et où la France exerçât, non à son profit, mais pour le maintien de l'indépendance commune, l'ascendant ravi à l'Espagne. Cette conception hardie, évanouie en 1610 comme un rêve, fut reprise de nouveau et exécutée cette fois par le cardinal, à force de négociations et de victoires. » Henri IV avait dit : « Je veux bien que la langue espagnole demeure à l'Espagnol, l'allemande à l'Allemand, mais toute la française doit être à moi. » Richelieu écrivit dans ses mémoires : « Le but de mon ministère a été de rétablir les limites naturelles de la Gaule, d'identifier la Gaule avec la France, et, partout où fut l'ancienne Gaule, de constituer la nouvelle. » C'est donc la même pensée qui préside à la politique extérieure de Henri IV et de Richelieu; et tous deux n'ont en vue qu'un seul but : assurer la grandeur du royaume en complétant son unité territoriale, au détriment de la maison d'Autriche, qui nous gêne encore dans nos mouvements, du côté des Pyrénées et du Jura, du côté du Rhin et des Pays-Bas.

Établissons la situation territoriale et politique de la maison d'Autriche, telle qu'elle était en 1624, et voyons comment elle nous explique la politique extérieure suivie par Riche-

lieu et Mazarin, pour agrandir, à ses dépens, l'influence et les domaines de la maison de France.

Depuis la double abdication de Charles-Quint (1555-1556), la maison d'Autriche était restée divisée en deux branches : la branche allemande ou autrichienne proprement dite, la branche espagnole ou cadette. Mais elle ne dominait pas moins encore l'Europe centrale et méridionale, par ses nombreux domaines, dont l'heureuse disposition avait le double avantage de rattacher les unes aux autres quelques-unes de ses provinces les plus importantes, et d'isoler complètement la France de l'Allemagne. — La branche aînée ou allemande possédait, en outre de ses domaines autrichiens, de la Bohême et d'une partie de la Hongrie, l'Alsace, quelques villes forestières du Rhin, et la majeure partie du Brisgau, dans la Souabe du midi. Alliée à la maison de Bavière, qui occupait le haut plateau du Danube, depuis Ulm jusqu'au territoire de Passau, elle tenait ainsi sous sa domination directe toute l'Allemagne du midi, alors que par la Bohême et l'Alsace elle poussait deux pointes hardies dans la direction de l'Allemagne du nord, qu'elle isolait de ses alliées naturelles, la Transylvanie, la Suisse et la France. — La branche espagnole possédait cinq groupes d'états, « répartis avec un certain art » au delà des Pyrénées et des Alpes, sur le Jura et dans le Bassin de l'Escaut. C'étaient l'Espagne et le Portugal qui constituaient la Péninsule Hispanique tout entière, la Cerdagne et le Roussillon, qui lui ouvraient, au nord des Pyrénées, une porte en France; le royaume de Naples, la Sicile et la Sardaigne, c'est-à-dire la moitié de l'Italie péninsulaire, et le Milanais, qui, placé au centre de la plaine du Pô, entre le Piémont et la Vénétie, lui donnait le principal débouché des Alpes; la Franche-Comté adossée à la masse du Jura, et le Comté du Charolais, enclavé dans le duché de Bourgogne; le Luxembourg et l'Artois, la Flandre et les provinces Belges des Pays-Bas, c'est-à-dire tout le Bassin de l'Escaut et partie de celui de la Meuse. — Le Milanais se trouvait à peu près limitrophe du Tyrol Autrichien; on pouvait donc aller de Milan à Vienne, presque sans passer par des terres étrangères. La Franche-Comté touchait à

l'Alsace, et pouvait ouvrir aux Impériaux une des routes qui conduisent au cœur même de la France, par le Col de Valdieu et la vallée de l'Ognon. Le Luxembourg n'était séparé de l'Alsace que par la Lorraine, et ce duché, puissant encore, malgré la perte des trois évêchés, dominait la Champagne française, et complétait au nord et au nord-est du royaume ce demi-cercle formé par les états hostiles.

La politique de Henri le Grand avait consisté à neutraliser l'importance du Milanais par l'alliance du duc de Savoie, de la République de Venise et de la Papauté et du grand-duché de Toscane; — à maintenir les Pays-Bas espagnols par l'alliance des Pays-Bas bataves, constitués en république fédérative des sept provinces unies; à pousser une pointe hardie sur les bords du Rhin, entre le Luxembourg et l'Alsace, pour assurer ses communications avec l'Allemagne protestante du Nord, par la possession de Clèves et de Juliers. Partout il avait réussi; et c'était par ce système d'alliances, si heureusement combiné, qu'il avait préparé le succès certain de son intervention armée dans les affaires de l'Empire. Richelieu, dès 1624, s'inspira de la même pensée: mais il dut procéder avec plus de prudence et de lenteur, car plusieurs obstacles l'arrêtaient, que n'avait pas eus à écarter ou à détruire Henri IV: la réorganisation de l'armée, la guerre contre les protestants calvinistes, la lutte contre les grands, et les réformes administratives.

En outre, la maison d'Autriche était, à ce moment, victorieuse de l'Allemagne protestante, et avait doublé ses forces, que commandaient les deux plus grands généraux de l'époque, Tilly et Waldstein. Néanmoins Richelieu ne voulut pas trop tarder à reprendre les desseins du feu roi. Par ses négociations d'abord, puis par des attaques partielles contre la domination espagnole en Italie, et enfin par son alliance effective avec la Suède de Gustave Adolphe, il s'essayait au rôle décisif, qu'il prétendait jouer bientôt, en s'engageant avec toutes ses ressources dans la guerre de Trente ans. Il ne lui fallut pas moins de douze ans pour préparer notre intervention effective dans l'Empire (1624-1635). Mais toutes les mesures avaient été si bien prises, tout avait été combiné avec



une si grande habileté, que Richelieu parvint à forcer l'Espagne de se joindre à l'Autriche, pour faire retomber en partie sur elle les conséquences de la lutte, et, qu'en attaquant les deux branches de cette maison des Hapsbourg, il entraînait à sa suite l'Europe presque tout entière, qui s'était dévouée à sa cause comme autrefois à celle de Henri IV. Nous comprenons de suite les résultats que le cardinal pouvait obtenir de sa victoire : il espérait bien agrandir la France de provinces importantes, qui se trouvaient à sa portée du côté des Pyrénées, du Rhin et de l'Escaut, et faire triompher notre influence dans la péninsule italienne et en Allemagne.

§ II. Œuvre personnelle de Richelieu.

Richelieu songea d'abord à l'Angleterre, dont le rôle sur le continent, à l'époque des guerres d'Italie, nous avait été si funeste. Il parvint à la détacher de l'Espagne et à la rapprocher de la France, en négociant le mariage de Charles, fils de Jacques Ier, avec Henriette de France, sœur de Louis XIII. Puis il renoua les alliances de Henri IV avec la Hollande, qui avait rompu la trêve de douze ans avec l'Espagne, depuis 1621, et dont il doubla les subsides; avec Venise, avec Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, et avec le Danemarck, dont il poussa le roi, Charles IV, à se subtituer au comte palatin, dans la lutte du protestantisme allemand contre l'Empereur. Restait la Suisse, qui ne demandait qu'à profiter de notre appui, car elle se trouvait, à ce moment même, engagée dans une lutte contre l'Espagne, à l'occasion de la Valteline que revendiquaient à la fois les Grisons et les Espagnols. Le pape, choisi comme médiateur, hésitait, penchant plutôt du côté des derniers, quand Richelieu écrivit à notre ambassadeur à Rome : « Le roi ne veut plus être amusé, il a changé de ministre, et le ministère de maxime; on enverra une armée dans la Valteline, qui rendra le pape moins incertain et les Espagnols plus traitables. » En effet le marquis de Cœuvres arriva avec 10000 hommes, rendit la Valteline aux Grisons, et l'Espagne dut subir le traité de Montçon (1626.)

C'était débuter par un coup de maître. Quelques années plus tard, il s'attaqua plus directement encore à l'influence espagnole dans la vallée du Pô, à propos de la succession du Mantouan et du Montferrat. Trois prétendants se trouvaient en présence : un prince français, Gonzague de Nevers, pour les deux États; le duc de Savoie pour le Montferrat, et le duc de Guastalla pour le Mantouan. L'Espagne appuyait les ducs de Savoie et de Guastalla, dont elle se faisait des alliés, en leur octroyant les deux positions les plus fortes de l'Italie septentrionale. Richelieu, qui venait de terminer la guerre contre les protestants, entraîna Louis XIII vers les Alpes, et avec lui força le pas de Suze. Les Espagnols furent repoussés de Casal, et le duc de Savoie forcé de demander la paix (1629). Mais au bout de quelques mois, les Espagnols et les Piémontais, qui avaient reçu des secours de l'Empereur, reprirent les armes. Richelieu, cette fois malgré la cour, malgré la reine-mère, força de nouveau le roi à intervenir, franchit le pas de Suze, entra dans Pignerol et imposa aux ennemis la paix de Charasco, qui rétablissait dans ses États Gonzague de Nevers (1631). Mais de précieux avantages étaient obtenus par ce traité : nous acquérions Pignerol et le libre passage des Alpes, que dejà nous avaient laissé les négociations de Cateau-Cambrésis, en 1559, et notre influence remplaçait celle de l'Espagne dans l'Italie continentale. — Richelieu songeait à faire plus encore; car, reprenant les projets attribués à Henri IV, il voulait établir une grande confédération Italienne, placée sous notre patronage immédiat, avec Venise, Mantoue, le duc de Savoie, le grand-duc de Toscane, le duc de Parme et de Modène, et la république de Gênes, qui tous adhéraient, publiquement ou en secret, à cette ligue nationale. Le concours de la papauté, avec Urbain VIII, était assuré, et l'Espagne, complètement isolée au nord et au midi de la Péninsule, se trouvait pour ainsi dire réduite à notre merci. La duplicité du duc de Savoie, « dont l'esprit ne pouvait avoir repos, et faisait tous les jours plus de trois fois le tour du monde, pensant à mettre tous les rois en guerre, pour retirer profit de leur division, » fit échouer ce plan

Mais Richelieu trouvait des compensations précieuses, en Allemagne, où grâce à ses négociations, s'engageait la période suédoise qui devait précéder, de quelques années, la période française de la guerre de Trente ans.

La guerre de Trente ans a été peut-être le plus important des événements militaires des temps modernes. Elle fut, dans l'ordre religieux, ce que les guerres de la Révolution française ont été dans l'ordre politique et social. Nos armées de la République et de l'Empire auront mission, plus tard, de propager et d'implanter partout, en Europe, sur leur passage, ces idées de liberté politique et d'égalité sociale, que les États-Généraux de 1789 avaient fait définitivement triompher en France. Les armées de la Réformation religieuse, aux seizième et dix-septième siècles, avaient pour devoir de sauver ces idées de liberté religieuse, que la Renaissance avait fait éclore. La Réforme, au commencement des temps modernes, bien avant la Révolution française, avait déjà comme inauguré une vie nouvelle pour les peuples chrétiens du continent, en réveillant chez eux ces sentiments d'indépendance, de dignité et de responsabilité individuelles, qui seuls font la grandeur de l'homme. Au lieu de s'immobiliser sur les traditions d'un passé qui n'avait plus de raison d'être, l'esprit humain se portait de lui-même vers un monde nouveau, où tout lui assurait l'exercice paisible de ses facultés, la jouissance d'un bien-être inconnu jusque-là, et le libre exercice de ses forces, en vue de se perfectionner. Or, toutes ces idées nouvelles, qui avaient eu tant de peine à se maintenir contre les attaques de la maison d'Autriche et de Charles-Quint, étaient de nouveau menacées de disparaître, pour entraîner dans leur ruine l'indépendance des États qui les avaient si hardiment embrassées. C'était là une grave question qui se posait au commencement du dix-septième siècle, alors que l'empereur Rodolphe II, élevé à la cour de son oncle Philippe II, et dominé par « l'Espagne, Rome et les Jésuites, qui tenaient entre leurs filets toute l'Allemagne du Midi, » cherchait à rétablir l'unité religieuse dans l'Europe. Henri IV, qui avait si bien et si vite résolu la question, en ce qui concerne la France, voulait la résoudre au plus tôt pour l'Eu-

rope, en assurant à jamais la liberté religieuse et l'émancipation politique des nations que menaçait l'Autriche. Sa mort prématurée avait été un malheur public, et même européen; car, livrés à leurs seules ressources, les réformés allemands s'étaient trouvés à la merçi de leurs ennemis.

Sans doute ils avaient du courage et de l'habileté; mais, souvent aussi, ils étaient divisés entre eux. Sans doute ils pouvaient mettre à leur tête quelques chefs expérimentés; mais ce n'étaient que des chefs de bandes, comme Ernest Mansfeld, Bethlem Gabor, Christian de Brunswick, qui ne savaient pas imposer un plan, se faire les représentants autorisés de tout un peuple, ni imprimer aux événements cette impulsion unique qui, seule, peut assurer le succès. Quant aux États qui intervinrent en leur faveur, ils entrèrent successivement en scène. Au lieu de concerter leurs opérations et d'agir ensemble, ils ne parurent sur le théâtre de la lutte que les uns après les autres. L'Autriche n'eut presque jamais qu'un ennemi à combattre; Frédéric V, Mansfeld et Brunswick, le Danemerk et la Suède se relayèrent en quelque sorte. Il appartenait à Richelieu et à la France de grouper en un seul faisceau tous les adversaires de la Réforme luthérienne, en portant la guerre sur un grand nombre de théâtres, de diviser, d'affaiblir et de ruiner, par cela même, la maison d'Autriche.— C'est en 1630 que commence à se faire sentir l'action énergique du cardinal de Richelieu.

Le traité de Lubeck venait d'être imposé à Christian IV de Danemark, et l'*édit de restitution*, promulgué la même année par Waldstein (1629), jetait la terreur dans toute l'Allemagne du Nord. « On n'avait plus que faire des électeurs ni des princes, y était-il dit; il fallait leur retirer à tous leurs privilèges, et de même qu'en France et en Espagne on ne voyait que le roi seul, de même en Allemagne il ne devait y avoir qu'un maître. » L'exécution stricte de cet édit devait conduire à l'absolutisme impérial, et, plein de confiance dans sa nombreuse armée, l'empereur Ferdinand II croyait pouvoir se passer de la ligue catholique et de la Bavière, dont le concours commençait à le gêner. Il voulait vaincre désormais pour lui seul, et, après avoir asservi l'Allemagne

protestante, asservir l'Allemagne catholique. Mais le rapide accroissement des forces de l'empereur n'avait pas été vu sans jalousie. La ligue ne voulait pas lui laisser oublier que c'était elle qui avait sauvé sa maison de la ruine ; et, non content de protester contre ce qu'il appelait une usurpation et une ingratitude, Maximilien de Bavière convoqua tous ses alliés à Heidelberg. Ce fut dans les conférences d'Heidelberg que parut, pour la première fois, l'*Eminence Grise*, le père Joseph du Tremblay, le plus habile diplomate du temps, qui devait brouiller complètement la Bavière et l'Autriche, les opposer l'une à l'autre, et même les mettre aux prises, pendant que l'*Eminence Rouge* allait chercher dans le nord un nouvel allié, le grand Gustave, qu'il lançait contre l'empereur au moment opportun. Le suprême bonheur eût été d'amener une alliance étroite entre la Bavière catholique et la Suède protestante contre l'ennemie commune : ce fut à obtenir ce résultat inespéré que Richelieu mit tous ses soins. Il y réussit pour un instant.

Pendant que le père Joseph agissait auprès de Maximilien de Bavière, entretenait ses soupçons et lui montrait, dans Waldstein, l'ennemi de la paix publique, notre ambassadeur à Stockolm, le baron de Charnacé, négociait avec Gustave-Adolphe, roi de Suède, pour assurer son intervention en Allemagne. Ce prince, jeune encore, avait reçu de Jacques de la Gardie, le plus grand tacticien de l'époque, les premières leçons d'art militaire, qu'il brûlait d'appliquer sur un théâtre digne de son ambition. Vainqueur du Danemarck, de la Pologne et de la Russie, il avait imposé à ces trois puissances des traités désavantageux pour elles, et plus rien ne l'arrêtait dans ses États. « Richelieu jugea sainement qu'à ce moment l'alliée naturelle de la France devait être la Suède ; que Gustave par ses talents, ses principes, ses passions, était l'homme qu'il fallait opposer à la maison d'Autriche ; et que les succès de ce prince donneraient à la France le temps d'acquérir les forces nécessaires pour agir directement contre l'empereur et contre l'Espagne. » Charnacé n'eut pas de peine à persuader à Gustave-Adolphe d'attaquer Ferdinand. Les négociations aboutissaient donc

partout, à Munich et à Stockolm ; et Richelieu put les compléter par une alliance solide entre la Suède et la Bavière. L'empereur Ferdinand pressentait le danger, et il crut faire acte de profonde politique en convoquant une diète solennelle à Ratisbonne, sûr de démasquer les intrigues de ses ennemis, de tourner la Bavière et l'Allemagne contre la France et la Suède, et de faire élire son fils Ferdinand comme roi des Romains. Les événements le trompèrent cruellement (1630).

La diète s'ouvrit, et Ferdinand lui soumit aussitôt un programme étendu qui concernait la politique intérieure et extérieure de l'empire. Mais l'électeur de Bavière s'éleva avec force contre lui, demandant, au nom des États catholiques et protestants réunis, « car il n'y avait plus de différence entre l'ami et l'ennemi », que Ferdinand fît cesser le pillage de ses soldats et les déprédations de Waldstein. Tous les autres électeurs se joignirent à Maximilien, « résolus à perdre Ferdinand. » Cependant le père Joseph ne négociait pas seulement auprès de la diète ; il agissait aussi auprès de l'empereur, qui était habitué à la plus profonde vénération pour les prêtres, et lui suggérait l'idée d'abandonner Waldstein et de rappeler ses troupes, s'il voulait ramener à lui l'esprit de la diète, et obtenir l'élection de son fils comme roi des Romains. Habilement circonvenu, Ferdinand accorda la disgrâce de son meilleur général. Mais la diète répondit à cette concession en refusant de nommer son fils. L'empereur se trouvait joué ; et, en outre, dans le cas d'une guerre avec la Suède, il n'avait personne sur qui compter, ou se voyait forcé de se tenir à l'écart, d'abandonner à la Bavière la direction de la guerre. — C'était là ce que cherchait cette dernière puissance, dont le général Tilly apparaissait comme le seul général capable de sauver l'Allemagne. Elle oublia vite le traité signé avec la Suède. Mais la France, qui n'en avait pas moins réussi à diviser ses ennemis, resserrait son alliance avec Gustave-Adolphe, à Barnwalde, lui promettant un subside annuel de 400 000 écus, à condition qu'il entretînt, pendant tout le temps que durerait la guerre, une armée de 30 000 hommes de pied et 6000 chevaux (1630).

La période suédoise débuta par de glorieux succès : la prise de Francfort-sur-l'Oder, les victoires de Leipzig et du Lech, l'occupation de l'Alsace, de la Thuringe et de la Bavière (1630-1632). Mais la mort de Gustave, à Lutzen, compromit tous les résultats obtenus. Son plus habile lieutenant, Bernard de Saxe-Weimar, ne put tenir contre la fortune de l'Autriche, qui reparaissait en scène avec Waldstein, Jean de Werth et Piccolomini. La défaite de Nordlingen annulait tous les avantages remportés jusque-là, et l'empereur Ferdinand, que la mort avait délivré d'un adversaire, Tilly, tué au passage du Lech, et d'un sujet rebelle, Waldstein, assassiné à Œgra, terminait à son avantage cette guerre, qui paraissait devoir le ruiner. Par le traité de Prague, il mettait de nouveau à ses pieds toute l'Allemagne, et remaniait, suivant ses caprices, la situation territoriale d'un grand nombre d'États vassaux (1635).

Il était temps que la France intervînt. Richelieu n'avait pas attendu, du reste, les conclusions du traité de Prague pour nouer contre l'Autriche de grandes et solides alliances. « Pendant que le royaume se remplissait de préparatifs militaires, qui dépassaient tout ce qu'on avait vu jusque-là, les diplomates français parcouraient incessamment l'Europe, depuis Stockholm jusqu'à Turin, et depuis Londres jusqu'à Varsovie, ourdissant une trame gigantesque dont les fils aboutissaient à Paris. Maintenir les protestants allemands dans l'alliance de la France et de la Suède, tâcher, s'il était possible, de détacher la ligue catholique de la maison d'Autriche, détourner les Polonais et les Danois de mettre à profit les embarras de la Suède, arracher la Belgique à l'Espagne de concert avec la Hollande, sans que l'Angleterre s'y opposât, chasser les Espagnols du Milanais, avec l'assistance des États italiens, consolider le protectorat de la rive gauche du Rhin, par la promotion de Richelieu à la coadjutorerie de l'archevêché de Trèves : c'était là le plan que méditait et réalisait le cardinal. » Quelle belle revanche la France tirait de son inaction forcée, depuis la mort de Henri IV, et sous quels favorables auspices s'ouvrait la période française de cette guerre !

Le 8 février 1635, fut signé, à Paris, un traité par lequel la France et la Hollande convinrent d'envahir les Pays-Bas catholiques, au printemps, chacune avec 30 000 hommes. En Italie fut signé, le 11 juillet suivant, à Rivoli, entre Louis XIII, les ducs de Savoie, de Mantoue et de Parme, un traité pour le partage du Milanais. A Varsovie et à Copenhague, notre envoyé, Claude de Mesmes, comte d'Avaux, ménagea entre la Pologne et la Suède une trève de vingt-six ans, et obtint la neutralité du Danemarck. A Stockolm fut renouvelé, entre la France et la Suède, le traité d'alliance qui avait existé jusque-là; et ces deux puissances s'engagèrent à ne pas faire la paix l'une sans l'autre. Bernard de Saxe-Weimar, le meilleur élève de Gustave-Adolphe, tout en conservant le nom de général de l'armée de Suède, se mettait à la solde de la France. En Allemagne, nous nous unissions à tous les princes confédérés du Nord, et, seul, l'électeur de Saxe se laissait entraîner avec la Bavière dans l'alliance autrichienne.

Le terrain était préparé : il fallait hardiment s'engager. Le but de Richelieu était moins d'attaquer l'Autriche propre que de forcer l'Espagne d'entrer en lutte avec la France : c'était sur elle en effet que nous avions à conquérir nos meilleures frontières. Un prétexte se présenta, que le cardinal saisit aussitôt. Les Espagnols du Luxembourg avaient envahi la ville de Trèves, occupée par une garnison française, massacré celle-ci et emmené prisonnier l'archevêque. Richelieu demanda sa délivrance qui lui fut refusée. « Un héraut alla aussitôt, avec le cérémonial des anciens temps, déclarer la guerre ouverte, par mer et par terre, au roi d'Espagne, dans la personne du prince, qui le représentait à Bruxelles; puis une déclaration de Louis XIII fit connaître à l'Europe les motifs de cette rupture et appela les Pays-Bas espagnols à la liberté. Tous les incidents de la dernière période n'avaient été que les préludes de la guerre colossale qui s'engageait. Un quart de siècle devait s'écouler, et la face de l'Europe devait être changée avant que l'épée de la France rentrât dans le fourreau. » En même temps une déclaration de guerre identique était portée à l'Autriche; « et ce ne fut pas sans un certain effroi mêlé d'admiration, pour l'audacieux

énie, qui jetait le défi aux héritiers de Charles-Quint et de hilippe II, que l'Europe écouta ce terrible signal! »

Les hostilités se poursuivirent de tous les côtés à la fois : ans les Pays-Bas et dans le Luxembourg, sur les bords du hin et du Danube, en Allemagne et en Bohême, en Italie ur les Pyrénées et sur mer. Jamais la guerre ne s'était faite ncore sur un si vaste théâtre; et il fallait toute la puissance du génie de Richelieu pour suivre, avec une égale ollicitude, sur toutes les parties de l'échiquier européen, la arche de nos troupes, combinées avec celles de nos alliés, ans la lutte qui s'engageait contre la maison d'Autriche. 'entrée en scène de l'Espagne n'était pas sans émouvoir les sprits timorés; car malgré sa décadence, elle était forte ncore. Elle se relevait même, depuis qu'à sa tête se trouvait n grand ministre, le comte d'Olivarès, de l'illustre famille les Guzman, qui, reprenant les projets du cardinal Ximénès, cherchait à reconstituer la puissance politique de son pays. Aussi la lutte fut-elle longue et acharnée. Malgré notre armée formidable de près de 200 000 hommes, malgré notre artillerie perfectionnée, malgré la présence à la tête des troupes françaises et suédoises de quelques-uns des plus habiles hommes de guerre du dix-septième siècle, de Guébriant, de Rantzau, de Condé et de Turenne, de Bernard de Saxe-Weimar, de Banner, de Torstenson et de Wrangel, il nous fallut treize ans d'efforts continus pour abattre la maison d'Autriche, et vingt-quatre pour venir à bout de l'animosité haineuse de la maison d'Espagne. C'est dire que toute la fin du ministère de Richelieu, et que le ministère entier de Mazarin furent absorbés dans cette lutte, aussi difficile et ardue dans sa poursuite, que glorieuse et féconde dans ses conséquences.

§ III. Œuvre personnelle de Mazarin.

Mais une cause nous explique le succès définitif que devait remporter la France : c'est la continuité au pouvoir et dans la direction de notre politique extérieure, de la même pensée, de 1635 à 1659. Richelieu meurt en 1642, mais il se survit à

lui-même dans la personne de Mazarin; et en constatant l'importance des résultats obtenus, soit en 1648, soit en 1659, nous ne pouvons que regretter profondément qu'à la mort de Henri IV, en 1610, il ne se soit pas trouvé un homme d'État capable de prendre immédiatement sa succession, pour ne laisser aucune interruption dans la réalisation de ses projets. Quoi qu'il en soit, les retards et les échecs éprouvés de 1610 à 1624 étaient largement compensés : les traités de Westphalie abaissaient une des deux têtes de l'aigle autrichienne, en attendant que le traité des Pyrénées vînt abaisser l'autre.

Dès 1641, à la fin du ministère de Richelieu, le besoin de la paix s'était fait sentir, et l'Autriche, battue partout, se montrait disposée à traiter. Des conférences s'étaient ouvertes à Hambourg, et on avait décidé que les plénipotentiaires catholiques se réuniraient à Munster, sous la médiation du pape, et les plénipotentiaires des États protestants à Osnabruck, sous la médiation du roi de Danemarck. Les plénipotentiaires étaient tous des diplomates de premier ordre: pour l'empereur, le comte de Trautmansdorff; pour la France, le comte d'Avaux et le sieur de Servien; pour la Suède, Jean Oxenstiern, fils du grand chancelier, et Alder Salvius, etc. Mais de frivoles prétextes avaient toujours multiplié les entraves à la conclusion définitive de la paix; l'Espagne surtout mettait ses soins à rompre les négociations, refusant d'évacuer l'électorat de Trèves. Enfin, en 1645, l'Autriche se sépara de son alliée; un congrès définitif s'ouvrit à Münster et à Osnabruck, et les négociations commencèrent. Elles mirent trois ans à aboutir : c'est qu'elles portaient sur les sujets les plus graves qui jamais eussent attiré l'attention du monde politique, et qu'il s'agissait d'asseoir l'Europe sur de nouvelles bases, en faisant triompher, dans l'intérêt de la paix générale, le système de l'équilibre continental. Pour la première fois, l'Europe paraissait former une véritable république de puissances, qui sentait la nécessité d'assurer l'intérêt général en sauvegardant les intérêts particuliers. N'était-ce pas aussi la réalisation du grand projet de Sully, dans ce qu'il avait de pratique et d'immédiatement utile?

Ce tribunal ou conseil suprême, qu'il avait rêvé pour l'ensemble du continent, et qui devait décider en dernier ressort de tous les conflits et de toutes les compétitions rivales, n'était-il pas réellement réuni, en Westphalie, et dirigé par la pensée de Henri le Grand? Ceci nous explique la durée des traités sortis de ces délibérations; car, pendant toute l'ancienne monarchie, jusqu'en 1789, ils ont formé le code uniforme des relations diplomatiques qui s'établirent entre les différents États européens.

Nous n'avons à envisager ces traités de Westphalie qu'au point de vue des conséquences qui en sont résultées pour le développement territorial et la puissance politique de la France.

Le traité de Münster maintenait à la France la possession des Trois Évêchés, conquis en 1552, et que nul traité n'avait depuis solennellement ratifiée. Par l'article 42, il était déclaré que « la souveraine puissance sur les évêchés de Metz, Toul et Verdun, les villes de même nom et leurs dépendances, nommément Moyenvic, appartiendrait désormais à la couronne de France, et lui serait incorporée à perpétuité et irrévocablement, en la même façon que jusqu'à présent elle avait appartenu à l'empire romain. » Quant à la Lorraine, qui plusieurs fois avait été conquise sous Louis XIII, et dont le duc s'obstinait à faire cause commune avec l'Espagne, elle continuait à être occupée par la France jusqu'à la paix avec le roi d'Espagne.

Ce n'était là qu'une sanction apportée à un fait qui remontait déjà à près d'un siècle. Mais le traité de Münster nous donnait une autre acquisition bien plus récente, celle de l'Alsace; et l'article 47 disait « que Sa Majesté impériale, tant pour lui que pour toute la maison d'Autriche et l'empire, renonçait à tous les droits de propriété, seigneurie, possession et juridiction qu'elle avait sur la ville de Brisach, au landgraviat de la Haute et Basse-Alsace, au Sundgau et en la préfecture provinciale des dix villes impériales sises en Alsace, savoir : Hagueneau, Colmar, Schelestadt, Wissembourg, Landau, Oberenheim, Rosheim, Münster, en la vallée Saint-Grégoire, Kaisersberg, Turkheim, et en tous les villages

qui en dépendent, lesquels droits elle transporte au roi très chrétien et à son royaume. » L'article 50 confirmait plus explicitement encore cette renonciation en faveur du roi de France; mais dans la cession de l'Alsace, n'étaient comprises ni Strasbourg, qui restait ville libre impériale, ni Mulhouse, ni Montbéliard, qui dépendait de la maison de Wurtemberg. Cette exception était largement compensée par la possession de Brisach, située sur la rive droite du Rhin, et par le droit de tenir garnison dans Philipsbourg, qui nous donnait, entre Gemersheim et Spire, une seconde entrée en Allemagne.

La France atteignait donc enfin, pour la première fois depuis son existence nationale, la limite naturelle que le Rhin lui traçait au N. E.; elle tirait en outre un double avantage de cette belle acquisition de l'Alsace. D'une part, elle entourait la Lorraine, qu'elle tenait déjà en son centre par les Trois Évêchés, et préparait sûrement sa conquête définitive, dans un avenir qui paraissait peu éloigné; de l'autre, elle tournait la Franche-Comté, qu'elle isolait complètement de l'Allemagne et des domaines autrichiens. Prise entre l'Alsace, la Bourgogne, la Bresse et le pays de Gex, cette province devait tomber entre les mains du roi de France, aux premières hostilités qui recommenceraient avec l'Espagne; et notre position orientale se trouvait solidement assise, sur un parcours de cent quatre-vingt lieues, le long des Alpes, du Rhône, du Jura et du Rhin. Du reste, la nécessité de conquérir les limites de l'ancienne Gaule, mise en avant par le cardinal de Richelieu, commençait à se faire sentir partout en France, et quelques écrivains l'annonçaient hardiment dans leurs ouvrages. Ils disaient, avec quelque raison peut-être, « que le royaume des Bourbons devait reprendre le royaume d'Austrasie, dont le royaume de Lorraine n'était qu'un débris, et que ce royaume avait toujours fait partie de l'ancienne France. » Par cette ancienne France, nous le savons, il faut entendre la Neustrie. Mais les avantages matériels se doublaient encore des avantages politiques, obtenus aussi bien au traité d'Osnabruck qu'au traité de Münster. La France y faisait triompher la cause de tous ses alliés, et assurait à

l'Allemagne cette liberté de conscience et de culte, qui seule pouvait lui donner la paix intérieure. Les traités de Westphalie n'ont été, à ce point de vue, que le complément naturel de l'édit de Nantes; et Mazarin, en 1648, comme Henri IV, en 1598, comme Richelieu, en 1629, lors de l'édit de grâce ou d'Alais, s'était fait le grand pacificateur des passions religieuses, qui depuis trop longtemps troublaient l'ordre de l'Europe.

La république des Sept provinces unies était reconnue indépendante en droit, comme elle l'était en fait depuis la mort de Philippe II. Elle restait en possession de Maëstricht, une des places les plus fortes de l'Europe, du Brabant septentrional et du Limbourg. — La république des Treize cantons suisses, notre fidèle alliée depuis 1516, était déclarée « libre, indépendante, souveraine » et désormais affranchie des liens qui l'unissaient à l'empire. Mais il fallait la mettre à l'abri d'un coup de force venu de l'Autriche, et la France faisait reconnaître sa neutralité qui la mettait sous la sauvegarde de l'Europe:

La Suède, qui nous avait précédés dans la lutte, et qui, pendant dix-huit ans, s'était toujours associée à notre fortune, devenait la première puissance du Nord, et prenait pied en Allemagne, pour représenter, en face de l'Autriche catholique, l'union des États confédérés protestants du Nord. Elle recevait la Poméranie citérieure avec les îles de Wollin et de Rugen, l'archevêché de Bremen, l'évêché de Verden et Wismar avec trois voix à la diète. Elle était en outre investie du droit de faire respecter, dans l'empire, les clauses des traités de Westphalie. Malheureusement, la Suède ne pouvait rester longtemps un État allemand. Entraînée par ses traditions et ses intérêts propres dans une sphère d'action toute différente de celle qui emportait l'Allemagne, elle n'allait pas tarder à se trouver de nouveau aux prises avec les trois peuples du Nord que gênait sa puissance, le Danemarck, la Pologne et la Russie, et à perdre toute son influence au centre de l'Europe. Le grand rôle qu'elle aura joué passera alors tout entier à un nouvel État, né de la veille, qui, lui aussi, se développe et grandit à notre ombre,

mais bientôt pour se retourner contre nous, et poursuivre le double but qui signale toute sa politique : expulser l'Autriche de l'Allemagne, abaisser et ruiner la France. Ce sera la Prusse.

La Prusse, à ce moment, n'existait pas encore comme puissance européenne : son nom était *Electorat de Brandebourg*, et son chef Frédéric-Guillaume I, dit le grand Électeur, avait uni ses armes à celles de la France et de la Suède, pour bénéficier des fruits de la victoire. Héritier légitime de toute la Poméranie, il n'avait reçu que la Poméranie ultérieure; mais, comme compensation, il obtenait l'archevêché de Magdebourg, les évêchés d'Halberstadt, de Minden et de Camin, déclarés principautés séculières avec quatre suffrages à la diète. En outre, il se voyait confirmé dans la possession des duchés de Clèves, Mark, Ravenstein et Ravensberg, que Jean Sigismond avait acquis en 1614. Ces duchés forment le noyau de cette puissance territoriale, qui désormais va s'accroître d'une façon continue sur les rives du Rhin inférieur.

Quant à l'Électeur palatin, Charles-Louis, le fils de l'infortuné Frédéric V, qu'avait dépouillé Ferdinand à la diète de Ratisbonne (1623), il recouvrait le Palatinat du Rhin et ses dépendances : pour le Haut-Palatinat, il restait acquis avec le titre d'électeur à la maison de Bavière. D'autres changements moins importants intéressaient les maisons de Hesse, de Brunswick et de Mecklembourg-Schwerin.

C'étaient là les modifications *matérielles* apportées dans la situation territoriale de l'Allemagne. Mais plus importants encore étaient les avantages politiques et moraux obtenus par la liberté religieuse et l'indépendance de l'empire vis-à-vis de la maison d'Autriche. Le triomphe de la France s'accuse plus encore par la reconnaissance de ces droits, jusque-là méconnus ou lacérés, que par les transformations opérées, à son avantage, dans l'Allemagne du Nord. La paix d'Augsbourg, promulguée par Charles-Quint, avant sa première abdication en 1555, était remise en vigueur : mais les Calvinistes étaient mis sur le même pied que les Luthériens, et, comme eux, obtenaient liberté entière de conscience et de culte. La religion de Luther et la religion de Calvin se

regardaient comme sœurs, associées qu'elles étaient aux mêmes privilèges, comme elles l'avaient été aux mêmes fatigues et aux mêmes épreuves : et, dans l'union intime qui désormais allait rapprocher l'une de l'autre les deux grandes réformes du XVIe siècle, on pouvait voir l'alliance étroite qui s'établissait entre la France et l'empire. Toutes les sécularisations faites avant l'année 1624, déclarée *l'année normale*, furent maintenues. La chambre impériale devait être composée de quatre présidents, nommés par l'empereur dont deux protestants, de vingt-quatre membres protestants et de vingt-six catholiques. L'empire était ruiné comme corps politique, et son unité brisée au profit du système fédératif qui tendait à prévaloir et à enlever à l'empereur son ancienne domination. La diète, où les villes impériales obtenaient voix délibérative comme les princes, avait la souveraineté, et l'on devait décider d'après les suffrages des États allemands, sur les lois, les guerres, les alliances et les traités. L'Allemagne était divisée en 360 États, laïques ou ecclésiastiques. L'empereur était réduit à la puissance exécutive.

Tels sont les traités de Westphalie, œuvre personnelle de la France, et qui resteront, malgré d'assez graves atteintes, comme le *code général des nations*, jusqu'en 1789. Un nouveau droit des gens apparaissait dans la chrétienté, qui faisait triompher ce principe, déjà affirmé par les guerres d'Italie, de l'*équilibre européen*; et la France s'en faisait garante envers tous les États qui l'avaient aidée dans sa lutte contre l'ennemi commun. On ne saurait se défendre d'un profond sentiment de respect en présence de ce pacte, le plus grand monument du plus grand siècle de la diplomatie. « C'est là comme l'arc de triomphe sur lequel le génie de la Renaissance a écrit sa victoire, achetée par les veilles ardentes de Richelieu, le sang de Henri IV et de Gustave-Adolphe. L'Europe centrale est organisée sur des bases nouvelles : la France, constituée garante du maintien du système fédératif de l'Allemagne, franchit joyeusement les Vosges, pour retrouver son ancienne frontière ! »

Mais l'œuvre n'était pas complète. L'Autriche avait bien

reconnu et signé sa défaite : restait l'Espagne, qui avait refusé de traiter ; car des émissaires secrets l'avertissaient de ce qui se passait en France, à cette époque. Elle espérait profiter des dissensions produites par la Fronde, pour pêcher « comme autrefois, en eau trouble, » et regagner par les intrigues ténébreuses ce que lui avait fait perdre la guerre ouverte. De ce côté encore, comme du côté de l'Autriche, Mazarin n'avait qu'à sauvegarder les conquêtes de Richelieu, qui, tout en mettant la main sur l'Alsace et en s'approchant du Rhin, avait fait, au midi et au nord, d'autres acquisitions non moins brillantes et plus immédiatement utiles : celle de la Cerdagne et du Roussillon, qui nous couvrait du côté des Pyrénées orientales, celle de l'Artois et d'une partie de la Flandre, qui nous donnait, avec les sources de l'Escaut et de la Lys, les routes des Pays-Bas.

Dès 1640, Arras avait été occupé et l'Artois conquise. En 1642, Louis XIII, en personne, prenait Perpignan et par sa présence soulevait la Catalogne, que jamais la Castille n'avait pu complètement soumettre à sa domination, pendant que la Franche-Comté était à moitié réduite. Il s'agissait pour Mazarin de défendre ces acquisitions contre un retour offensif de l'Espagne, et de pousser plus avant ses conquêtes dans les Pays-Bas belges, que lui ouvraient le cours de la Lys, de l'Escaut et de la Sambre.

Mais la Fronde était venue, au lendemain des traités de Westphalie, apporter une diversion funeste aux préoccupations extérieures. Pendant près de quatre ans, le premier ministre avait dû faire face aux difficultés intérieures ; et quand, rendu maître de la situation, il voulut reprendre contre l'Espagne la réalisation de ses anciens projets, il se trouva aux prises avec de nombreuses complications. Condé, le vainqueur de Rocroy et de Lens, était passé du côté des Espagnols, et sa trahison pouvait entraîner quelques-uns des principaux représentants de l'aristocratie. En Angleterre, de graves événements avaient surgi, qui amenaient la mort de Charles Ier Stuart, la proclamation de la république et enfin la dictature d'Olivier Cromwell. Le Protecteur cherchait à reprendre, en Europe, le rôle qu'avait joué la

grande Élisabeth, et voulait donner à l'Angleterre la domination des mers. Déjà l'acte de navigation, promulgué en 1652, portait ses fruits, et la nation ne demandait qu'à se précipiter dans la voie que Cromwell lui ouvrait. Sans déclaration de guerre aucune, l'escadre anglaise avait attaqué l'escadre française, au moment de la reprise des hostilités avec les Espagnols, et fait tomber Dunkerque entre les mains de ces derniers. Mazarin usa de prudence et de modération. Il comprit que Cromwell, s'inspirant avant tout du génie de sa nation, avait moins la pensée d'affaiblir un État continental comme la France, que le désir d'agrandir, aux dépens de l'Espagne, du Portugal et de la Hollande, la puissance maritime et coloniale de l'Angleterre. Aussi, malgré l'affront infligé à la flotte française, malgré la perte de Dunkerque, due en grande partie à l'intervention anglaise, Mazarin essaya tous les moyens d'obtenir l'alliance de Cromwell, de le détacher de l'Espagne, et de ruiner avec lui la puissance de Philippe IV. Il ne lui ménagea ni les témoignages d'affection, ni les flatteries, « engageant fortement le jeune Louis XIV à lui donner dans ses lettres le titre de frère. » Il réussit. Un premier traité fut signé entre la France et l'Angleterre, le 3 novembre 1655, qui mettait à notre disposition une troupe de six mille Anglais et six vaisseaux ; deux autres suivirent, en 1656 et 1657, ceux de Westminster et de Paris, qui promettaient la continuation des mêmes secours, à condition que la France s'engagerait à remettre entre les mains de Cromwell Dunkerque et Mardyck, aussitôt qu'elle aurait repris ces deux places aux Espagnols. La victoire de Turenne, sous les murs d'Arras, amena la reddition de Dunkerque qui fut remise aux Anglais ainsi que Mardyck : mais, comme compensation, nous nous emparions de Furnes, de Dixmunde, de Gravelines, d'Oudenarde et d'Ypres, et l'Espagne épuisée demandait la paix (1659).

Le traité des Pyrénées donnait à la France le Roussillon, le Conflans et la partie française de la Cerdagne ; « les monts Pyrénées, disait l'article 41, qui ont anciennement divisé les Gaules des Espagnes, devant faire dorénavant la division des deux royaumes. » De ce côté, notre frontière naturelle

se trouvait complète. Il n'avait pas moins fallu de quatre siècles d'efforts pour arriver à ce résultat, car c'est Philippe le Hardi qui, le premier, avait pu étendre le domaine royal jusqu'aux Pyrénées.— En second lieu, il nous cédait: 1° l'Artois, moins les villes d'Aire et de Saint Omer; 2° les villes flamandes de Gravelines, de Bourbourg et de Saint-Venant; 3° partie du Hainaut avec Landrecies, le Quesnoy, et Avesnes; 4° Philippeville et Mariembourg, dans le Namur, et Thionville, Montmédy, Ivoy et Marville dans le Luxembourg.— Enfin, pour ce qui concerne la Lorraine, tant de fois occupée depuis trente ans par les troupes françaises, il fut stipulé que cette province « serait restituée à ses princes, à condition que le duché de Bar, le comté de Clermont, les prévôtés de Stenay, Dun et Jametz, avec leurs dépendances, appartenances et annexes, seraient à jamais unis et incorporés à la couronne de France; que les fortifications de Nancy seraient détruites sans pouvoir être jamais rétablies; qu'une route militaire à travers la Lorraine serait ouverte pour les troupes que Sa Majesté très chrétienne voudrait envoyer en Alsace et à Philipsbourg. » Le duc de Lorraine refusa d'accepter ces conditions, et le duché continua d'être occupé par nos troupes jusqu'en 1697. Il n'eût tenu qu'à Louis XIV d'assurer pour toujours sa réunion au royaume, par une politique avisée et prudente.

C'étaient là sans doute de grands et beaux avantages. Mais pouvaient-ils répondre aux espérances que l'on avait conçues à la suite de vingt-cinq années de luttes et d'efforts, et après les victoires remportées partout? Etaient-ils suffisants pour compenser les sacrifices que l'on s'était imposés, et garantir l'avenir? Nous ne le croyons pas. Mazarin, à ce moment, pouvait et devait plus oser; et si nous en croyons les mémoires du temps, on lui reprocha durement d'avoir fait trop bon marché des justes prétentions que la France devait faire valoir, notamment sur la Franche-Comté, le Charolais et les Pays-Bas. Turenne ne pardonna pas au premier ministre d'avoir renoncé aux Flandres, conquises entièrement, et que l'on n'avait qu'à garder, comme plus tard il ne pardonnera pas à Louvois d'avoir refusé la paix à la

Hollande, ce qui nous eût valu les bouches de la Meuse et du Rhin. Saint Evremond, qui avait vaillament combattu sous lui, dans la guerre de Trente ans, et récemment contre l'Espagnol, se moqua de cette politique « *généreuse et chrétienne* » que le cardinal avait suivie, au détriment des vrais intérêts du royaume, vis-à-vis de Philippe IV; et, dans un pamphlet éloquent, il disait que « ce fut une prudence, dont peu de ministres sont capables, de songer uniquement à couvrir notre frontière, quand la conquête des Pays-Bas était entre nos mains. » Le brave maréchal de camp fut puni pour avoir eu raison avec beaucoup d'esprit; et un ordre de Louis XIV l'exila en Angleterre, où il ne mourut qu'en 1703, privant ainsi la France d'un habile homme de guerre, qui pouvait continuer les saines traditions de Turenne.

Au lieu d'une prise de possession franche et définitive, qui eût rendu les Pays-Bas français, et que personne en Europe ne songeait en ce moment à contester à la France, que faisait Mazarin? Il choisissait en Flandre, dans le Hainaut, dans le comté de Namur et le Luxembourg, non pas au hasard il est vrai, mais sans songer à les relier entre elles, des places stratégiques de premier ordre. Philippeville et Mariembourg couvraient la route de la Sambre, Avesnes et Landrecies, celles de l'Oise, alors que Gravelines et Saint-Venant préparaient la chute de Lille et de Courtray. Mais c'étaient là des positions perdues au milieu d'un État étranger, qui devaient donner lieu à de nouvelles luttes et que l'ennemi devait chercher à reprendre. Pourquoi s'être contenté de parties quand on pouvait garder le tout? — La même politique, insuffisante et compliquée tout à la fois, inspira Mazarin dans ses rapports avec l'Italie et le duc de Savoie. « Il eût voulu, écrit-il, acquérir la Savoie, pour étendre ensuite ses frontières jusqu'au Rhin de toutes parts. » Mais que ne l'a-t-il fait au lieu de chercher au delà des Alpes des compensations qu'il savait bien que la France ne pouvait garder indéfiniment? Pour tenir en respect Charles-Emmanuel, il s'était assuré la possession de Pignerol et des vallées voisines, de Casal, qui lui ouvrait la vallée du Pô, et la suzeraineté de Mantoue. Il pouvait prétendre aussi à l domi-

nation de l'Italie. Mais en quoi cette domination importait-elle à la France? Mieux eût valu pour elle l'acquisition de la Savoie et du comté de Nice, qui, réunis à la couronne en ce moment, l'eussent été pour toujours. Pourquoi du moins ne pas avoir occupé le Milanais, que l'on pouvait échanger contre ces deux provinces, françaises par leur position et leur langue.? Le royaume aurait ainsi complété au sud-est son unité territoriale, et nous aurions sans doute gagné un allié fidèle dans le duc de Savoie, qui se serait agrandi d'une des plus belles parties de la péninsule italienne. Mazarin, trop souvent, fut l'homme des petits moyens. Esprit souple et délié, mais qui se plaisait aux minuties, il lui manquait parfois, avec la véritable grandeur, la hardiesse prévoyante qui seule produit les actes durables.

Deux autres faits importants signalent la politique extérieure du premier ministre, et ceux-ci méritent une approbation complète. Ils ouvraient à la France, dans l'avenir, une perspective des plus brillantes, et pouvaient, bien interprétés et bien conduits, assurer à jamais notre unité territoriale : la formation de la ligue du Rhin, en 1658, et le mariage du jeune Louis XIV avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse, en 1659. Dans les traités de Westminster et de Paris, signés avec Cromwel, Mazarin ne cédait pas sans compensation à l'Angleterre Dunkerque et Mardyck, qu'il s'engageait à reprendre sur l'Espagne : car il intéressait le puissant Protecteur à un projet qu'il nourrissait dans l'éventualité de la mort prochaine de l'empereur Ferdinand III[1]. Les traités de Westphalie avaient ruiné, dans l'empire, la domination de la maison d'Autriche. Mazarin voulait plus encore; il cherchait à l'en chasser complètement, en la dépouillant de la couronne impériale. Au profit de quelle puissance? nous devons croire que Mazarin ne songeait pas à Louis XIV qui eût échoué en 1657, dans sa candidature à l'empire, comme François I[er] en 1519; mais il mettait en avant le duc de Bavière dont Gramont, notre ambassadeur auprès de la diète de Francfort, reçut mission de faire valoir les droits.

1. Celle-ci arriva en 1657.

L'appui de l'Angleterre devait être des plus précieux pour faire réussir ce plan. Déjà nous pouvions compter sur la Suède, et quatre électeurs étaient gagnés à la cause que défendait la France; mais les intrigues de la maison d'Autriche réussirent à faire triompher la cause de Léopold, fils de Ferdinand III, qui fut élu. Mazarin, sans perdre de temps, forma avec les *trois électeurs ecclésiastiques* du Rhin, et avec les maisons de *Bavière*, de *Hesse*, de *Wurtemberg* et de *Brunswick*, *une ligue* dite *du Rhin*, qui les mettait à la solde du roi de France, et nous donnait le protectorat effectif de l'Allemagne. Un directoire, chargé de veiller aux intérêts communs, fut installé à Francfort, sous la présidence de l'électeur de Mayence; une armée de 30 000 hommes était organisée, qui s'intitulait « armée de Sa Majesté très chrétienne et des électeurs et princes, ses alliés », et un seigneur allemand au service de la France, le prince de Salm, fut nommé feld-maréchal-général.

« L'alliance du Rhin, qui compléta les traités de Westphalie, qui effaça les dernières traces des guerres religieuses dans l'Europe centrale, en réunissant les deux religions sous un même étendard politique, et qui assura l'abandon de la Belgique par l'Allemagne aux armes de la France, peut être considérée comme le point culminant de la politique française vis-à-vis de l'Allemagne. » Une des grandes idées de Turenne triomphait, avec l'extension de la *frontière militaire française* jusqu'au Rhin, qui lui paraissait une des conditions essentielles de notre sécurité. La rive gauche de ce fleuve, à part les Pays-Bas et les territoires occupés par l'électeur de Brandebourg, se trouvait entre les mains de princes allemands, qui tous étaient à la solde du roi de France, et s'émancipaient ainsi de la domination de l'empereur. Ils s'intitulaient eux-mêmes les *Allemands de France;* et pendant toute la durée du règne de Louis XIV, malgré quelques défections regrettables qu'amenait la politique funeste de ce roi, ils commandèrent jusqu'à dix-huit régiments étrangers, qui prirent la plus grande part à nos guerres.

Le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse

avait, dans la pensée Mazarin, une bien plus grande portée. Il préparait, dans un avenir rapproché, la réunion de la France et de l'Espagne, par la fusion des deux souverainetés en un seul et même gouvernement, que représenterait un prince de la maison de Bourbon. Quel projet plus grandiose pouvait germer dans l'esprit d'un homme d'État? C'était peu d'avoir vaincu et ruiné l'Autriche dans chacune de ses deux branches, il fallait l'absorber en partie dans la France, et, retournant contre les descendants de Charles-Quint la politique suivie par ce prince, constituer à notre profit un empire d'Occident compacte et solidement uni dans toutes ses parties. Déjà l'Allemagne presque tout entière était acquise à notre fortune et « militairement annexée »; l'Espagne et ses nombreuses possessions en Italie, sur le Jura et dans les Pays-Bas, pouvaient tomber un jour ou l'autre sous notre domination directe. Dès 1645, Mazarin écrivait au comte d'Avaux, son ambassadeur à Münster : « Si le roi très chrétien épousait l'infante, alors nous pourrions aspirer à la succession d'Espagne, quelque renonciation qu'on fît faire à l'infante, et ce ne serait pas une attente fort éloignée, puisqu'il n'y a que la vie du prince son frère qui l'en peut exclure. » En 1659, il obtenait la main de Marie-Thérèse pour Louis XIV; et quand la nouvelle lui arriva, avec une lettre de Philippe IV, il courut en toute hâte dans l'appartement de la reine-mère, s'écriant : « Bonne nouvelle, madame! — Eh quoi! serait-ce la paix? demanda Anne d'Autriche. — C'est mieux que cela; j'apporte à Votre Majesté et la paix et l'*infante.* » Il n'avait obtenu Marie-Thérèse qu'à la condition que cette princesse renonçât à ses droits sur la couronne d'Espagne; mais il avait, comme toujours, tourné la difficulté. Il s'était arrangé pour que les renonciations fussent nulles, en subordonnant, d'une façon expresse, leur validité au payement intégral d'une dot de cinq cent mille écus, qu'il savait bien que l'Espagne ne pourrait jamais payer. Aucun des négociateurs du traité des Pyrénées ne se faisait du reste illusion sur la valeur de ces négociations; et Philippe IV, tout le premier, disait : « Tout cela est une sottise; si le prince mourait, ma fille hériterait de plein droit. »

C'étaient là, en somme, de grands et précieux résultats, car jamais la France, sous l'ancienne monarchie, ne toucha de plus près au but poursuivi depuis deux siècles, pour compléter notre unité territoriale; et Mazarin pouvait dire que « si son langage n'était pas français, son cœur l'était. »

FRANCE A LA MORT DE MAZARIN EN 1661



France en 1610.

Acquisitions de Richelieu et de Mazarin.

Lorraine occupée militairement.

Echelle.
Myriamètres.
0 5 10 20 30 40

CHAPITRE XXVI

GOUVERNEMENT PERSONNEL DE LOUIS XIV. SON ŒUVRE DANS LA FORMATION DE NOTRE UNITÉ POLITIQUE.

Division générale du règne de Louis XIV.

Au lendemain de la mort de Mazarin, et dans le premier conseil qu'il présida en personne, Louis XIV, âgé de vingt-trois ans, s'adressa en ces termes au chancelier et à ses collègues : « Je vous ai fait assembler avec mes ministres et mes secrétaires d'État, pour vous dire que jusqu'à présent j'ai laissé gouverner mes affaires par feu Mgr le Cardinal; je serai à l'avenir mon premier ministre. Vous m'aiderez de vos conseils, quand je vous les demanderai. Je vous prie et vous ordonne, monsieur le chancelier. de ne rien sceller en commandement que par mes ordres, et vous, mes secrétaires d'État, et vous, le surintendant des finances, je vous ordonne de ne rien signer sans mon commandement. » C'était une prise de possession, très nette et très franche, du gouvernement personnel, qui devait durer cinquante-quatre ans. Pendant cette longue période, la souveraineté royale qui n'avait été exercée, depuis la mort de Henri IV, que par simple délégation, se trouvait de nouveau représentée dans un prince qui en fut, par ses qualités comme par ses défauts, la plus haute personnification.

Louis XIV ne se départit jamais de la ligne de conduite qu'il s'était tracée en 1661. Il travailla régulièrement huit heures par jour, à l'époque même où les plaisirs tenaient

une si grande place dans sa vie, et s'imposa l'obligation de tout faire, de tout traiter avec ses ministres pour remplir dignement ce qu'il appelait son métier de roi. « Ici je ne vous dirai pas seulement, écrit-il dans ses mémoires, que c'est toutefois par le travail que l'on règne, pour cela qu'on règne ; et qu'il y a de l'ingratitude et de l'audace à l'égard de Dieu, de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes de vouloir l'un sans l'autre. » Doué d'un sens droit et d'un jugement très sûr, d'une intelligence très claire des hommes et des choses, il apporta à la direction des affaires publiques les qualités d'un véritable homme d'État ; et si Mazarin exagérait sans doute son éloge, en disant qu'il voyait en lui « l'étoffe de quatre rois », nous devons lui reconnaître cependant une réelle aptitude pour le commandement et une remarquable puissance de volonté qui, trop souvent, ont manqué à ses successeurs.

Mais Louis XIV avait deux grands défauts, qui devaient l'entraîner à faire plus d'une faute, à compromettre d'abord, puis à ruiner l'œuvre si laborieusement fondée par ses prédécesseurs immédiats, Richelieu et Mazarin : un égoïsme sans borne, et l'amour exagéré du pouvoir absolu. Il faut se défier de lui quand il écrit : « Mon fils, nous devons considérer le bien de nos sujets bien plus que le nôtre propre. Il semble qu'ils fassent une partie de nous-mêmes, puisque nous sommes la tête d'un corps dont ils sont les membres. Ce n'est que pour leurs propres avantages que nous devons leur donner des lois : et ce pouvoir, que nous avons sur eux, ne nous doit servir qu'à travailler plus efficacement à leur bonheur. » Ce sont là, assurément, de belles et nobles paroles, mais sa conduite fut, le plus souvent, en opposition avec elles. Louis XIV toujours oublia *les membres*, pour ne songer qu'à *la tête*, qui pour lui était tout. Il inclina à trop confondre les intérêts de la nation avec ses intérêts propres, à absorber l'État dans sa personne, à se substituer à la France, et à ne satisfaire que ses impétueuses et funestes passions, qui l'aveuglaient. Tant qu'il eut à ses côtés des hommes éminents, animés d'un profond amour du bien public, dévoués de cœur à la royauté, mais indépendants de caractère, il sut,

en s'inspirant de leurs conseils, rester dans la bonne voie et conserver au moins quelque mesure. Mais que ces hommes viennent à disparaître, qu'aux conseillers sages et prévoyants succèdent des courtisans avides de plaire, et, malheureusement aussi, incapables, il cèdera facilement à leur impulsion, disposé à suivre des avis qui répondaient si parfaitement à ses goûts. Sur cette pente nouvelle, Louis XIV ne s'arrêtera plus, et les dernières années de son gouvernement personnel seront aussi sombres et malheureuses que les premières avaient été brillantes et prospères.

De là, deux parties bien distinctes à reconnaître dans ce règne : la première va de 1601 à 1683; la seconde, de 1683 à 1715, de beaucoup la plus longue. Dans la première, Louis XIV, jeune encore, animé de sentiments généreux et doué de l'instinct des grandes choses, trouve quatre hommes de génie qui sont aussi quatre parfaits hommes de bien, pour le seconder et le diriger même en tout ce qui concerne le gouvernement intérieur, la diplomatie, la guerre et la défense du royaume. Colbert, de Lionne, Turenne et Vauban ont également exercé sur l'esprit du roi une influence salutaire et féconde, ne séparant jamais le bien du royaume du bien de la royauté, et cherchant avant tout la grandeur ou la sécurité de l'État dans l'emploi des meilleures mesures qui avaient si bien réussi déjà à Henri IV, à Richelieu et à Mazarin. Le culte profond que Colbert, en particulier, professait pour la mémoire de Richelieu, dont il voulait faire le modèle du roi, lui attirait les plaisanteries de Louis XIV : « Quand il s'agissait d'une affaire importante, dit un chroniqueur du temps, le feu roy disait souvent : Voilà Colbert qui va nous dire : Sire, ce grand cardinal de Richelieu... » Ce qui n'empêchait point Colbert de poursuivre son œuvre et d'entraîner le roi par son exemple.—Dans la seconde, Louis XIV, prématurément vieilli, désabusé et malade, ramené à la pratique austère de ses devoirs d'homme et de chrétien par l'influence morose d'une femme opiniâtre et ambitieuse, ne s'inspire plus que d'idées étroites, pour appliquer les plus funestes maximes de gouvernement et de politique extérieure. Il cède aux conseils de personnages qu'il a, de longue date, habitués à flatter ses

passions, et qui le poussent dans la voie des répressions sanglantes. Louvois, madame de Maintenon, le père Le Tellier, Chamillard et Villeroy, deviennent les véritables maîtres du pouvoir. Ils sacrifient le bien du royaume à leurs intérêts propres, qu'ils veulent confondre avec les intérêts de la royauté. Par les mesures les plus tristes à l'intérieur, ils préparent la ruine de l'État, pendant qu'à l'extérieur ils ruinent le prestige de la France, en changeant le caractère de sa politique. Les grands hommes de guerre sont morts, aussi les désastres vont-ils se multipliant, qui augmentent la misère générale. Les grands écrivains et les grands artistes ne sont plus là pour exalter le règne et les actions du grand roi : mais à leur place se font entendre les pamphlétaires et les critiques acerbes, qui lui reprochent les malheurs publics.

Quand Louis XIV s'éteint à l'âge de 77 ans, c'est au milieu d'une allégresse générale que se font ses funérailles. Sa mort paraît être le signal de la délivrance: on se reprend à vivre et à espérer. On ne se doutait pas encore, malheureusement, que le vieux roi avait usé tous les ressorts de la machine gouvernementale; que l'on n'avait plus rien à attendre d'une royauté décrépite, dont le nouveau règne allait précipiter la fin.

§ II. Œuvre de Colbert.

Voyons ce que devient, dans chacune de ces deux périodes du règne de Louis XIV, notre *unité politique et territoriale*, et cherchons à montrer comment, avec ce prince, elle s'arrête, se rompt et menace de disparaître; comment au dix-huitième siècle, il y avait pour ainsi dire tout à refaire pour la reconstituer sur le pied où l'avaient mise Richelieu et Mazarin. L'année 1661 marque le point culminant de notre *unité politique*, sous l'ancienne monarchie. Non pas qu'immédiatement après cette date elle soit compromise et commence à se ruiner, car nous avons une période de vingt ans, dans laquelle nous la voyons se maintenir, personnifiée dans un des hommes qui ont le plus fait pour assurer le

bien-être et la prospérité du royaume. Mais ce n'est là qu'une période transitoire, qui aboutit aux conséquences les plus funestes pour l'avenir même de l'État. Colbert a bien été, de 1663 à 1683, un des continuateurs les mieux inspirés de cette puissante unité que rêvait Richelieu, en développant en France tous les éléments de richesse financière, industrielle et commerciale, et en transformant par son génie toutes les parties du gouvernement auxquelles Louis XIV lui permit de mettre les mains. Mais, après lui, nous voyons toutes les forces vives de la France se ralentir et, pour ainsi dire, s'atrophier. La misère fut d'autant plus profonde que la prospérité, qui l'avait précédée, avait été plus brillante. En outre, l'absolutisme royal va grandissant chaque jour, et s'affirme par les plus déplorables mesures qu ruinent le peu de liberté que conservait encore la nation; et Colbert n'est pas à l'abri de tous reproches dans cette transformation malheureuse que subit notre unité politique; car lui-même y donna la main en sacrifiant à la volonté ou au caprice de Louis XIV ce qui restait de la vie ou de l'initiative provinciale.

Il faut donc, pour être impartial, distinguer deux parties dans le ministère de Colbert : la première, digne d'éloge et d'admiration, dans laquelle se révèle le puissant créateur de la richesse publique et l'organisateur de cette administration colossale qui semble avoir concentré dans quelques années « le travail et le progrès de tout un siècle »; la seconde, répréhensible et blâmable, dans laquelle Colbert n'est plus que « l'agent d'affaires » du roi, prenant plus souci des prérogatives royales que de cette somme de privilèges et de libertés nécessaires, qu'un peuple doit toujours conserver et exercer, sous peine de déchoir. Colbert savait bien que, lui vivant, le bien public n'avait rien à redouter d'un abus exagéré du pouvoir; mais il aurait dû se demander ce qui pourrait advenir à sa mort, quand Louis XIV, dont il connaissait les goûts et les irrésistibles penchants, ne se verrait plus entravé dans ses volontés. S'il n'eût pas étouffé complètement le droit qu'avait la nation de se faire entendre, soit dans les États-Généraux, soit dans les assemblées pro-

vinciales ou locales, une salutaire opposition se serait formée et aurait grandi dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, devant laquelle aurait reculé l'absolutisme royal. Malheureusement Colbert s'était trop dévoué à la personne du roi, et elles sont de lui, ces significatives paroles : « Nos rois ont estimé du bien de leur service depuis longtemps de ne point assembler les états de leur royaume, pour peut-être anéantir cette forme ancienne; et il n'est pas bon du reste que quelqu'un parle au nom de tous. »

« S'il y a une science de la gestion des intérêts publics, Colbert en est chez nous le fondateur. Ses actes et ses tentatives, les mesures qu'il prit et les conseils qu'il donna, prouvent de sa part le dessein de faire entrer dans un même ordre toutes les institutions administratives jusque-là incohérentes, et de les rattacher à une pensée supérieure, comme à leur principe commun. Cette pensée, dont Louis XIV eut le mérite de sentir et d'aimer la grandeur, peut se formuler ainsi : donner l'essor au génie national dans toutes les voies de la civilisation, développer à la fois toutes les activités, l'énergie intellectuelle et la force productive de la France. Colbert a posé lui-même, dans des termes qu'on croirait tout modernes, la règle de gouvernement qu'il voulait suivre pour aller à son but, c'était de distinguer en deux classes les *conditions des hommes*, celles qui tendent à se soustraire au travail, source de la prospérité de l'État, et celles qui, par la vie laborieuse, tendent au bien public; de rendre *difficiles* les premières, et de *faciliter* les autres en les rendant, le plus possible, avantageuses et honorables. »

Les finances appelaient tout d'abord son attention. Dilapidées par Fouquet, embrouillées par les trésoriers de l'épargne et par les traitants, elles se trouvaient, en 1661, dans le déplorable état où nous les avons vues en 1594, en 1624 et en 1648. Louis XIV l'atteste dans ses mémoires : « Les dépenses mêmes les plus nécessaires de ma maison, dit-il, et de ma propre personne étaient ou retardées contre toute bienséance, ou soutenues par le seul crédit. ». La dette publique était de 450 millions; les revenus dévorés deux années à l'avance, et, sur 84 millions d'impôts, trente-deux à

peine arrivaient au Trésor. Le premier remède apporté à cet état de choses fut la création d'une Chambre de justice, qui d'abord jugea Fouquet, puis fut chargée d'examiner tous les comptes depuis 1635, afin de punir les malversations. Pendant quatre ans, elle fit trembler les financiers, dont plusieurs furent condamnés à mort, et ceux qui obtinrent grâce durent se racheter par de fortes amendes. C'était peu de punir les fautes passées, il fallait prévenir les abus dans l'avenir. Colbert rendit viagères les charges de financiers, devenues héréditaires comme celles de justice; réduisit de cinq sous à quinze deniers par livre, le droit que prélevaient les financiers pour le recouvrement de l'impôt, supprima un grand nombre d'offices inutiles, et diminua quelques gros traitements. Une autre mesure excita le plus vif mécontentement parmi les intéressés, mais elle était devenue nécessaire : ce fut le remboursement des rentes. Aux époques de troubles intérieurs, l'État avait vendu à vil prix des rentes dont il était forcé de servir l'intérêt au dernier vingt. On avait plusieurs fois songé à soulager le Trésor d'une dette qui l'écrasait, mais toujours en vain. Dans un mémoire adressé au roi, Colbert, lui exposa ses idées propres, et la déclaration du 15 septembre 1662 annula ou remboursa, au taux de l'achat, plus de huit millions de rentes sur l'Hôtel-de-Ville, forçant les traitants à produire un état certifié dès traités qui, depuis 1634, avaient été passés avec le Trésor.

Colbert suivit, en outre, les conseils donnés par Richelieu pour l'assiette et la perception de l'impôt. Il diminua les tailles qui pesaient si lourdement sur le peuple, mais augmenta les aides que tous payaient, et surtout les riches. Dans un mémoire de 1679, Cobert manifeste pour les classes laborieuses une sympathie qui lui fera toujours honneur. « Si Votre Majesté, disait-il, se résolvait de diminuer les dépenses, et qu'elle demandât sur quoi elle pourrait accorder des soulagements à son peuple, mon sentiment serait de diminuer les tailles, et de les mettre en trois ou quatre ans à vingt-cinq millions, (au lieu de quarante) et de diminuer d'un écu la mine de sel. » Par contre, il portait de un million cinq-cent mille francs à vingt-un millions les impôts indirects

créant les taxes sur le café, le tabac, les cartes, le vin, les loteries, etc. Il eût voulu faire dresser un cadastre général de tout le territoire, pour asseoir plus équitablement la taille; mais cette idée, qui préoccupa quelques-uns des grands ministres de l'ancienne monarchie, rencontrait toujours des difficultés telles qu'elle ne put jamais être réalisée. Enfin la grande création de Colbert est celle de l'*État de Prévoyance*, qui plus tard deviendra notre budget, et dont Sully déjà avait conçu le plan. Chaque année était adressé au roi un état comparé des recettes et des dépenses, divisé en trois registres, le registre journal pour les dépenses, le registre des recettes, et le registre des fonds disponibles. Le secrétaire d'État, dans le département duquel entrait la dépense, signait l'ordre de paiement, le motivait et le remettait à la partie prenante. Celle-ci le portait au contrôleur général qui le faisait signer au roi et prescrivait un fonds spécial pour le paiement. Les ordonnances de comptant étaient les seules où l'objet de la dépense ne fût pas formellement indiqué : ce qui devint plus tard la source de nombreux abus.

L'ordre et l'économie ne suffisent pas pour assurer la richesse d'un pays : il faut encore que le travail soit honoré et prospère, que l'agriculture, l'industrie et le commerce soient également favorisés. Colbert, à ce point de vue, s'inspira des idées de Sully, de Barthélemy de Laffemas et de Henry IV, et sans négliger aucune des sources de la richesse publique, il porta sur toutes une sollicitude égale. L'agriculture subissait encore à ce moment l'impulsion féconde que lui avait donnée Sully; et Colbert ne fit que reprendre quelques-unes de ses principales mesures pour les haras, le croisement des races de bétail, l'importation et l'exportation des céréales, la circulation des grains, le déssèchement des marais et la protection accordée aux agriculteurs. Mais pour l'industrie et le commerce, la France, nous devons le dire, doit tout à Colbert, et aujourd'hui encore les principaux centres de production sont encore les mêmes que ceux qu'avait choisis le grand ministre, pour faire concurrence aux états voisins, à la Belgique et à l'Italie surtout.

A peine arrivé au pouvoir, il voulut consulter les commerçants les plus renommés sur les réformes et les créations qu'il y avait à faire; et, en 1665, fut réorganisé le grand conseil de commerce que Henri IV, pour la première fois, avait réuni en 1602. Colbert lui exposa « qu'il voulait mettre le royaume en état de se passer de recourir aux étrangers, pour les choses nécessaires à l'usage et à la commodité des Français ». Il ne ne négligea rien pour arriver à ce but : ouvriers habiles attirés en France, secrets de l'industrie dérobés à l'étranger, encouragements donnés aux artisans français etc.. — La France était tributaire de l'industrie italienne pour les soieries, les dentelles, les crêpes fins, les damas, les étoffes brochées d'or et d'argent, les cristaux et les glaces ; de l'industrie flamande et de celle des Pays-Bas, pour les draps, les dentelles et les tapisseries ; de l'industrie allemande, pour la métallurgie et le travail des métaux, les armes et la fonte des canons. — Colbert pourvut à tout. Il fit de Lyon le centre de la fabrication des damas, des soieries et des étoffes brochées d'or et d'argent ; attira les dentelliers étrangers au Quesnoy, à Arras, à Alençon, à St-Quentin, à Sedan et à Aurillac ; fonda la belle manufacture des glaces de St-Gobain, réorganisa la manufacture des Gobelins, placée sous la direction du peintre Lebrun, pour la fabrication des tapis, et créa celles de la Savonnerie, à Chaillot, d'Aubusson et de Beauvais ; établit des manufactures de draps à Abbeville, à Sedan, à Louviers, à Elbeuf, et dans le Languedoc ; fit fabriquer l'acier et le fer blanc, forger des armes et fondre des canons en Champagne, en Bourgogne et à St-Étienne, etc.. En 1678, la France était le pays producteur le plus riche de l'Europe, et sir William Temple en rendait ainsi témoignage dans ses mémoires : « La richesse de ce pays, dit-il, qui est la cause de sa puissance, résulte de la consommation prodigieuse, faite par les pays voisins des produits si nombreux et si riches de son sol et de son climat, ou du travail ingénieux de ses habitants. Au moyen de leurs vins, de leur sol, de leurs modes d'habillement et d'équipages, les Français font venir de grosses sommes dans

ce fertile et noble royaume, le plus favorisé par la nature de tous ceux qui sont au monde. »

Mais en faveur de cette industrie naissante, qu'il fallait protéger dans ses premiers progrès, Colbert crut devoir prendre des mesures exceptionnelles, qui, bonnes de son temps, allaient plus tard apporter des entraves aux progrès de la richesse publique. Ce sont les systèmes de *Protection* et de *Réglementation* qu'il imagina dans ce but. — Par le premier, il établissait des tarifs prohibitifs pour empêcher, autant que possible, l'importation en France, de produits étrangers similaires des produits nationaux; et dans un mémoire qu'il adressait au roi en 1665, il expliquait ainsi sa conduite : « C'est pour le bien général qu'il nous faut réduire les droits à la sortie sur les denrées et sur les objets manufacturés du royaume; diminuer aux entrées les droits sur tout ce qui sert aux fabriques; repousser, par l'élévation des droits, les produits des manufactures étrangères. » Il alla même jusqu'à interdire complètement l'entrée en France des dentelles de Venise. Rien que de juste et de louable dans ces premières tentatives, faites pour préparer la prospérité de notre industrie nationale. Le seul reproche que nous soyons en droit de faire à Colbert, est celui d'avoir abusé de l'instrument protecteur qu'il venait de créer, en exagérant dans le tarif de 1667 les mesures exclusives de 1664. Ce ne fut bientôt plus une question d'industrie, mais une question de guerre, notamment avec la Hollande; et cette guerre éclata en 1672, après de longues et difficiles négociations.

Le *Système de Réglementation* se justifie beaucoup moins, quoiqu'en pense Forbonnais, un grand économiste du dix-huitième siècle. « Les arts étaient nouveaux ou presque totalement oubliés; on ignorait les goûts des consommateurs étrangers; nos manufacturiers pauvres n'avaient ni les moyens ni le courage d'aller puiser au loin des lumières. Il s'agissait d'imiter et non d'inventer. Le ministre donna aux producteurs des instructions, et la plupart furent bonnes, parce qu'elles étaient rédigées par des négociants ou des personnes expérimentées. » Malheureusement Colbert faisait tout

découler du principe d'autorité, et il ne voyait, dans la France, qu'une vaste école à former sous la discipline de l'État, ce qui l'amena à commettre des abus. Par un édit de 1670, envoyé aux maires et aux échevins du royaume, il déclarait que les étoffes, manufacturées en France et non conformes au modèle qu'il imposait, et pour le nombre de fils en long et en large, et pour les dessins ou la nuance, seraient exposées sur un poteau haut de neuf pieds, avec un écriteau portant le nom de l'ouvrier ou marchand trouvé en faute; qu'après avoir été exposées 48 heures, ces marchandises seraient coupées, déchirées, brûlées ou confisquées; qu'en cas de récidive, l'ouvrier ou le marchand serait blâmé en pleine assemblée du corps; et qu'enfin, à la troisième fois, ils seraient mis et attachés audit carcan, pendant deux heures avec des échantillons des marchandises sur eux confisquées. Ne croit-on pas retrouver dans la rigueur de ces répressions quelque chose de cet esprit autoritaire et implacable qui animait Richelieu dans sa politique contre les grands? En outre, Colbert empêchait de se produire les inventions ou les procédés de perfectionnement, qui seuls pouvaient assurer, dans l'avenir, la supériorité de notre industrie sur les industries étrangères.

Le commerce suit naturellement les progrès de l'industrie, qu'on le considère soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du royaume. A ce point de vue, Colbert a tout fait, tout créé, et donné en quelques années à la France le premier rang parmi les puissances commerçantes de l'Europe. A l'intérieur, Colbert s'occupa tout d'abord d'améliorer les voies de communication, qui seules peuvent faciliter la circulation et l'échange des marchandises; « or le mauvais état des routes, dit-il, dans une ordonnance de 1664, empêchait toute espèce de transport. » Le ministre prescrivit aux intendants de ne rien négliger pour améliorer les voies de communication; et madame de Sévigné vante, dans une lettre à sa fille, « les merveilles de ces intendants qui font non des routes, mais des mails et des promenades agréables et délicieuses ». Des coches d'eaux furent établis sur la Seine pour faciliter l'approvisionnement de Paris, et les

relations de l'Ile-de-France avec la Normandie. Le canal du Languedoc, après d'immenses travaux, réunit l'océan Atlantique à la mer Méditerranée. Le canal d'Orléans, décrété un peu plus tard, compléta le canal de Briare qu'avait fait exécuter Sully. On projeta celui de Bourgogne, qui ne fut commencé qu'au dix-neuvième siècle.

C'était là une grande victoire remportée sur les difficultés et les obstacles opposés par la nature aux communications intérieures. Restait à vaincre les obstacles créés par le système féodal, qui avait fait de la France une multitude d'états, étrangers les uns aux autres et gouvernés par des lois ou des usages tout à fait contraires. Déjà au temps de Henri IV, on se plaignait des douanes « qui rompaient les veines et les artères de la France »; et ces entraves du commerce étaient maintenues par des préjugés opiniâtres. A ce point de vue, Colbert fit beaucoup pour assurer le développement de notre unité politique, qui ne pouvait être complète que lorsque les obstacles de toute nature auraient disparu entre les provinces. C'est par la fusion des intérêts matériels que l'on arrive facilement à réunir et à rapprocher les parties les plus éloignées d'un même état, et le triomphe de l'unité commerciale peut avoir, pour arriver à ce but, les conséquences les plus heureuses. La Prusse l'a bien compris, au commencement de ce siècle, en créant le Zollwerein, qui lui fraya la voie à l'empire. Mais Colbert ne put arriver à un résultat complet. Douze provinces seulement consentirent à ouvrir entre elles des libres communications : l'Ile-de-France, la Normandie, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse, le Bugey, le Bourbonnais, le Poitou, le Maine, l'Anjou, la Touraine et l'Aunis. Nous retrouvons là les domaines primitifs de la maison capétienne qui avaient constitué, pendant deux siècles, la France du Nord ou de la langue d'oil. Les autres provinces se divisaient en deux catégories : les unes étaient réputées *Provinces étrangères* avec la Bretagne, l'Angoumois, la Marche, le Périgord, l'Auvergne, la Guyenne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Flandre, l'Artois, le Hainaut et la Franche-Comté; les dernières étaient traitées *d'états*

étrangers, avec l'Alsace, la Lorraine, les Trois-Évêchés, la Cerdagne et le Roussillon, Gex, Marseille, Dunkerque, Bayonne et Lorient.

A l'extérieur, furent repris les projets de Henri IV et de Richelieu, mais pour être menés à bonne fin. Le chevalier de Clerville fut chargé d'inspecter les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, afin d'y améliorer les ports et d'y trouver des havres faciles, alors que Vauban signalait le bel emplacement de Cherbourg et rêvait la création d'un grand port de guerre à Port-Vendres. Colbert demanda, en même temps, à tous les consuls et représentants de la France à l'étranger des rapports détaillés sur les produits du pays qu'ils habitaient, sur la nature des importations, sur les contrées d'où elles furent tirées. Les négociations étaient entamées avec le Danemark, la Suède, le Portugal, l'Angleterre et la Moscovie, en vue d'ouvrir de nouveaux débouchés aux commerçants français. Mais pour développer notre commerce extérieur, il fallait avoir une flotte nombreuse, et faire de la France une nation maritime de premier ordre, qui pût rivaliser avec la Hollande, l'Espagne et l'Angleterre. Dans un édit de 1664, Louis XIV se plaignait de ce que les étrangers s'étaient rendus maîtres de tout notre commerce par mer, même de celui qui se fait de port à port, au dedans du royaume; et ces étrangers étaient surtout les Hollandais, qui entretenaient de 15 à 16 mille navires sur toutes les mers. La Hollande offrait en ce moment à l'Europe un exemple frappant de ce que peut le génie d'un peuple laborieux, secondé par de fortes institutions commerciales. Son territoire ne produisait pas de céréales, et cependant les disettes y étaient inconnues. « Que la famine règne partout ailleurs, disait un historien de l'époque, et vous trouverez du froment, du seigle et du blé à Amsterdam; ils n'y manquent jamais. » Pouvait-il en être autrement avec cette flotte de commerce, dont William Temple, en 1690, estimait le tonnage à plus de 1.000.000 de tonneaux?

Quant à la France, elle comptait à peine, en 1664, 500 ou 600 navires de transport; elle n'avait en outre que fort peu de marins expérimentés, et ni débouchés, ni colonies. Col-

bert fit de notre marine de guerre et de commerce la plus belle de ses créations. Dans une ordonnance de 1669, il dit: « Comme le commerce, et particulièrement celui qui se fait par mer, est la source féconde qui apporte de l'abondance dans les états, et la répand sur les sujets, à proportion de leur industrie et de leur travail, nous avons estimé à propos de faire entendre notre intention sur ce sujet, et de déclarer le commerce ne pas déroger à la noblesse, par une loi qui fût rendue publique et généralement dans toute l'étendue du royaume. » Puis il travailla à fonder de nouvelles compagnies de commerce, qui furent au nombre de cinq: celles des Indes Orientales et Occidentales, celles du Nord et du Levant, celle du Sénégal ou d'Afrique, qui eurent le monopole exclusif du commerce dans ces parages. Colbert dut vaincre de nombreux obstacles, d'abord pour arriverà les constituer, puis pour leur assurer la durée. Il fut récompensé de ses efforts par les résultats qu'il obtint et qui lui donnèrent un vaste empire colonial en Amérique: le Canada, l'Acadie, Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon qui formèrent la Nouvelle France; Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, Tabago, la Barbade, la Trinité, aux Antilles; et Cayenne dans la Guyane; au moment où Cavelier de la Salle découvrait la Louisiane, dont il prenait possession au nom de Louis XIV. En Afrique, Port-Louis et le Sénégal, les îles Bourbon et Madagascar, en Asie Pondichéry et Chandernagor complétaient l'ensemble de nos possessions coloniales.

Pour protéger nos possessions lointaines et favoriser l'essor de notre commerce maritime, il fallait une puissante marine militaire. C'est ce à quoi travailla constamment Colbert, qui, dans une lettre adressée à Louis XIV, disait, à propos d'une discussion récente avec l'Angleterre : « Je prétends mettre nos forces de mer en tel état, que les Anglais tiendront à grâce que je veuille bien alors entendre à des tempéraments touchant un droit qui m'est dû plus légalement qu'à eux. » Il fit réparer de vieux vaisseaux, en acheta aux Provinces-Unies de la Hollande, à la Suède et en construisit en France. En 1667, nous avions déjà une flotte

e guerre de cinquante navires, dont deux de quatre-vingts anons. De 1667 à 1672, elle s'éleva à cent quatre-vingt-seize, lont cent dix-neuf de haut rang; de 1672 à 1683, à deux cent oixante-seize; enfin en 1690, sous l'énergique impulsion du narquis de Seignelay, fils de Colbert, la France possédait sept cent soixante navires de guerre de tout rang : c'était la plus formidable marine de l'Europe.

Pour recruter la flotte, Colbert créa l'*Inscription maritime*, ou système des classes, qui obligeait la population de nos côtes, en retour de certains privilèges, à fournir des recrues nécessaires aux équipages de nos vaisseaux. Mais il la répartit en quatre catégories, pour rendre le fardeau du service royal moins pénible, distinguant les célibataires, les veufs, les mariés sans enfants et les mariés avec enfants, et ne les appelant que successivement, au fur et à mesure que le nécessitaient les circonstances. L'inscription maritime existe, encore aujourd'hui, à peu près telle que l'a créée Colbert. C'était une armée navale de cent mille marins expérimentés, dont les officiers se recrutèrent dans le corps des gardes marines, composé de mille gentilshommes, et se formèrent dans les écoles d'artillerie de marine et d'hydrographie. Quant à l'administration proprement dite, elle était confiée à deux intendants généraux, établis à Rochefort et à Toulon, et centralisée dans le conseil de marine et des constructions navales. En 1681, fut promulgué le code de marine, chef-d'œuvre de législation maritime, que l'amirauté anglaise devait copier presque en entier.

La justice n'échappa pas, non plus, aux réformes de Colbert; et les ordonnances, qu'il fit paraître, constituent le plus grand monument de législation moderne, entre le droit romain de Justinien et le code civil de Napoléon. Outre l'*ordonnance de commerce* et le *code des eaux et forêts*, nous avons à citer l'*ordonnance civile*, l'*ordonnance criminelle* et l'*ordonnance de procédure*. Colbert comprenait que l'unification de la législation est une des conditions essentielles de l'unité politique, et il ne négligea rien, dans cet ordre de choses, pour faire disparaître tout ce qui pouvait encore constituer dans le royaume des provinces, étrangères les

unes aux autres, par les coutumes et les traditions juridiques. Il exista bien encore, après lui, un pays de droit coutumier dans le Nord : mais les différences, qui le distinguaient du pays de droit écrit du Midi, s'effacèrent de jour en jour davantage ; et Colbert se montra réellement supérieur à son époque, par les larges idées qu'il fit prévaloir dans la commission que présidait son oncle Pussort. Les Parlements ne voyaient pas sans inquiétude cette centralisation judiciaire qui, pour eux, n'était qu'une des formes de l'absolutisme royal. Ils firent une opposition tenace à la promulgation de l'ordonnance civile, qui devait prendre le nom de code Louis ; et Lemontey n'était que l'interprète des sentiments généraux de la magistrature, quand il appelait cette ordonnance « *le manifeste du despotisme.* » Mais, dans la pensée de Colbert, c'était un pas en avant fait pour développer l'unité nationale de la France. « Si Votre Majesté, écrit-il à Louis XIV, s'est proposé quelque plus grand dessein, comme serait celui de réduire tout son royaume sous une même loi, même mesure et même poids, qui serait assurément un dessein digne de la grandeur de Votre Majesté, digne de son esprit et de son âge, et qui lui attirerait un abime de bénédictions et de gloire, dont toutefois Votre Majesté n'aurait que l'honneur de l'exécution, vu que le dessein en a été premièrement formé par Louis XI, qui a été sans contredit le plus habile de nos rois. » La création de la charge de lieutenant de police, donnée à La Reynie, contribua, dans une certaine mesure, à faire réussir le même projet.

§ III. Action personnelle de Louis XIV.

C'est là l'œuvre accomplie par Colbert. A côté d'elle il faut placer l'œuvre personnelle du grand roi, qui, lui aussi, dans un grand nombre de cas, sut travailler habilement à compléter cette unité politique, qu'avait fortifiée son ministre. Et d'abord c'est lui qui désormais fait disparaître toute trace de cette ancienne domination aristocratique, dont nous avons vu les dernières luttes sous Mazarin. A sa place, il n'y

plus qu'une simple noblesse, dont toute l'ambition se ɔrne à vivre dans le château de Versailles, sous les yeux du rince qui seul distribue la faveur et fait le mérite. « Peu à ɔu, Louis réduisit tout le monde à servir et à grossir sa ɔur, ceux-là mêmes dont il faisait le moins de cas. Ce fut ıcore une autre adresse pour réunir les seigneurs et les ccoutumer à l'*égalité*, et à rouler pêle-mêle avec tout le ıonde. » C'est le duc de Saint-Simon qui nous fait ce tableau ɔ la cour du grand roi, et il nous indique lui-même le sens le caractère de cette grande révolution qui s'achève : c'est *ègalité* pour tous; mais par égalité, entendons-nous bien, faut voir l'abaissement de tous devant la personne et l'au- rité royale; car, plus encore que Philippe le Bel et Louis XI, ouis XIV « a été le grand niveleur du royaume ».

Si le tiers-état grandit et s'élève, pour se placer au même ıng que la noblesse, par la confiance que le roi lui témoi- ıe et les services qu'il est appelé à lui rendre, rien n'est able dans sa fortune ni dans les fonctions qu'il exerce : ouis XIV veut, à son gré, le faire rentrer dans « l'ombre ı néant » d'où il l'a fait sortir, pour l'appeler aux affaires. n'y a plus qu'une seule autorité, qu'une seule loi, qu'une ule règle, le prince : c'est le cas d'appliquer cet axiome ridique, que les légistes du moyen âge avaient les pre- iers exhumé du droit romain, et qui avait eu tant de peine triompher, *princeps, lex animata.* — Du reste, Louis XIV ıccomplissait pas seulement un acte de haute et prévoyante litique, en établissant sur un pied d'égalité, à peu près rfaite, les grands de la veille et les parvenus du lende- ıin; il avait su, aussi, se rendre un compte exact de ce 'il pouvait attendre et des uns et des autres. Il avait com- is que les premiers n'avaient plus rien de cette activité orieuse et intelligente qui lui était plus que jamais néces- re, à lui, successeur de Richelieu et de Mazarin, pour faire ı œuvre; et que les simples bourgeois, au contraire, avaient ıservé intactes les anciennes qualités de leurs pères. « Pen- ıt que les grands négligent de rien connaître, nous dit La ıyère, je ne dis pas seulement aux intérêts du prince et aux ıires publiques, mais à leurs propres affaires; qu'ils igno-

rent l'économic d'un père des famille, et qu'ils se louent eux-mêmes de cette ignorance, qu'ils se contentent d'être gourmets en coteaux, de parler de la meute et de la vieille meute, des citoyens s'instruisent du dedans et du dehors du royaume, étudient le gouvernement, deviennent fins politiques, savent le fort et le faible de tout un état, songent à se mieux placer, se placent, s'élèvent, deviennent puissants, soulagent le prince d'une partie des soins publics. Les grands, qui les dédaignaient, les révèrent, heureux s'ils deviennent leurs gendres! » Le duc de Saint-Simon ne s'exprimera pas autrement. Mais lui, le duc et pair, gémira de cet état de choses, dans lequel « le plus grand seigneur ne peut être bon à personne, et, en mille façons différentes, dépend du plus vil roturier. » Le dernier mot est dur pour la classe qui forme la grande majorité de la nation : mais, ailleurs, le même écrivain n'appelle-t-il pas Louis XIV *le roi des Maltôtiers* et son règne, *le règne de la vile bourgeoisie*? Un pamphlétaire du temps renchérit même sur les paroles du noble duc: « Les privilèges des nobles ne sont plus que des ombres et des toiles d'araignées qui ne les mettent à l'abri de rien... Aujourd'hui il faut qu'un gentilhomme ait *droit et demi* pour gagner son procès contre un simple paysan. » Quelle grande révolution vient de s'accomplir, qui a bouleversé de fond en comble l'ancienne société française!

Mais, disons-le à l'avantage de Louis XIV, une préoccupation constante présida toujours à l'octroi des faveurs ou des privilèges, qu'autrefois seuls obtenaient les courtisans: récompenser les services rendus au prince et non pas seulement les flatteries prodiguées au roi. « Considéré sous le point de vue social, l'esprit de son gouvernement fut de tendre par toutes sortes de moyens au rapprochement des classes. Il acheva pacifiquement la ruine de l'indépendance nobiliaire, astreignit, sans contrainte apparente, les grands seigneurs à la vie de cour et au service régulier dans l'armée; et partout, même à la cour, *fit prévaloir pour les honneurs, les fonctions sur la naissance*. Les maréchaux, qu'ils fussent nobles ou non, passaient avant les ducs; les ministres nés dans la bourgeoisie, n'avaient au-dessus d'eux que les

rinces de sang, et leurs femmes étaient admises à la table u roi. Dans l'armée, il n'y avait plus, pour les grades, ucune préférence nécessaire de la grande noblesse sur la etite, ni de la noblesse sur la roture. L'ancienneté de service avait le droit à l'avancement; et sauf le cas de mérite u de faveur particulière, on suivait l'ordre du tableau. »

Noblesse et Bourgeoisie étaient mises sur un pied d'égalité omplète, et Louis XIV s'en était fait deux instruments lociles de domination. Restaient le Clergé et le Parlement, e premier formant, depuis l'origine même de la monarchie, in corps privilégié, et qui, dans les guerres de religion, ivait joué un certain rôle; le second, n'ayant jamais abdiqué complètement ses prétentions à tenir une place dans l'État. Le grand roi entendait bien trouver, dans les membres de ces deux ordres, le même dévouement à sa personne et la même soumission à ses ordres. Pour le clergé, il prit le moyen le plus efficace, qui lui avait si bien réussi déjà dans l'administration genérale du royaume : il écarta des hautes dignités de l'église les grands seigneurs, qui n'avaient le plus souvent que leur nom, les traditions de leurs familles, et leur influence, au lieu du profond savoir et des vertus que demandait l'épiscopat. Louis XIV avait sans doute devant les yeux le funeste exemple de Paul de Gondi, le coadjuteur de l'archevêque de Paris, qui s'était si étroitement mêlé aux troubles de la Fronde : et il préféra « des petites gens » qui s'appelaient, il est vrai, Bossuet, Fénelon, Fléchier, Massillon et Bourdaloue. Aussi Saint-Simon reproche-t-il au roi « d'avoir perdu l'épiscopat, en le remplissant de cuistres de séminaires et de leurs élèves, sans science, sans naissance, dont l'obscurité et la grossièreté faisaient tout le mérite. » Mais il fallait surtout ramener le clergé à préférer le roi au souverain pontife, dans la revendication légitime des droits qu'entreprenait le premier, au profit de l'autorité royale en France. L'affaire de *la Régale* avait plus d'une fois suscité les conflits entre les deux pouvoirs, temporel et spirituel; et e pape Innocent XI refusait de reconnaître à Louis XIV le droit de jouir des fruits et des revenus des évêchés et archevêchés, pendant la vacance des sièges, et de conférer tous

les bénéfices qui en dépendaient. Une première ordonnance royale, de 1673, déclara tous les sièges de France soumis à la régale; et deux évêques ayant refusé d'obéir, soutenus dans leur opposition par Innocent XI lui-même, la déclaration de 1682 vint mettre un terme au conflit, par les quatre propositions suivantes, que rédigea et lut Bossuet dans la mémorable assemblée du clergé, tenue le 19 mars 1682 :

« Dieu n'a donné à saint Pierre et à ses successeurs aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

« L'Église gallicane approuve les décrets adoptés par le concile de Constance, dans les sessions IV et V, lesquels déclarent les conciles œcuméniques supérieurs au pape pour le spirituel.

« Les règles, les usages reçus dans le royaume et dans l'Église gallicane, doivent demeurer inébranlables.

« Les décisions du pape, en matière de doctrine, ne sont irréformables qu'après que l'Église les a acceptées.

Tous les parlements reçurent l'ordre d'enregistrer ces quatre propositions et il fut défendu de rien enseigner de contraire. Mais si le clergé de France se soumit, Innocent XI refusa de reconnaître les décisions de l'assemblée du clergé; et, à sa mort, il y avait vingt-neuf diocèses dépourvus d'évêques, car il avait refusé d'accorder des bulles d'investiture aux prélats choisis par le gouvernement. Il est bon de rappeler ici que cette déclaration de 1682 fut toujours depuis considérée comme loi d'État; qu'elle a été confirmée par les arrêts du Parlement (1753) et du conseil (1766); par la loi du 18 germinal an X, par le décret du 25 février 1810, et par l'arrêt de la cour royale de Paris du 3 décembre 1825.

Quant au Parlement, Louis XIV le traita, pendant tout son règne, avec une rigueur excessive qui tenait des représailles. Il n'avait jamais oublié les troubles de sa minorité, ni surtout la nuit passée au château de Saint-Germain, en janvier 1649, sans feu ni lit pour les gens de sa cour; et, dans ses mémoires, il n'épargne pas les sévères admonestations à l'adresse des parlementaires. « Il fallait par mille raisons, dit-il, diminuer l'autorité ennemie des principales compagnies qui, sous prétexte que leurs jugements étaient

ans appel, et, comme on parle, souverains et en dernier essort, ayant pris peu à peu le nom de cours souveraines, e regardaient comme autant de souverainetés séparées et ndépendantes. Je fis connaître que je ne souffrirais plus leurs ntreprises ». Et en effet, dans l'ordonnance du 14 février 673, il supprima le nom de cour souveraine. Il le remlaça par celui de cour supérieure, puis il abolit, pour toutes es cours du royaume, la faculté de faire des remontrances avant d'enregistrer les lois. « Voulons que nos cours aient à enregistrer purement et simplement nos lettres patentes, sans aucune modification entretien, ni autres clauses qui en puissent surseoir ou empêcher la pleine et entière exécution ». Contre cette décision royale s'éleva, au sein de la compagnie, une protestation amère, que d'Aguesseau appelle « le dernier cri de la liberté mourante! » mais ce fut la dernière jusqu'à la fin du règne ; et, pour bien affirmer son droit, Louis XIV, allant jusqu'à l'arbitraire, fit arracher des registres du Parlement de Paris toutes les revendications qu'il avait prises durant les troubles de la Fronde, afin d'effacer jusqu'au souvenir de ses anciennes prétentions.

Nous avons essayé de montrer le bon côté du gouvernement de Louis XIV, les conséquences heureuses qui sont résultées, pour l'unité politique du royaume, de son action persistante dans la direction générale des affaires publiques. Mais il y a aussi le mauvais côté à présenter, qui fait oublier le bon ; et nous ne pouvons trop insister sur l'absolutisme parfois inintelligent, qui finit par rompre cette unité, la ruiner presque, et compromettre l'œuvre de tout un siècle, à laquelle s'étaient dévoués Henri IV et Richelieu, Mazarin et Colbert, et Louis XIV lui-même, dans la première année de son règne. Dans un travail écrit sous la direction du marquis de Torcy, pour l'instruction du duc de Bourgogne, on lit : « La France est un état monarchique, dans toute l'étendue de l'expression. Le roi y représente la nation entière, et chaque particulier ne représente qu'un seul individu vis-à-vis du roi. Par conséquent, toute puissance, toute autorité réside dans les mains du roi. La nation ne fait pas corps en France, elle réside tout entière dans la personne du roi ».

C'était le triste résultat auquel était arrivée la royauté française à la suite de cette longue lutte, qu'elle avait entreprise contre la féodalité, tout d'abord en s'appuyant sur la nation, et bientôt en rejetant dans l'ombre cette classe moyenne, qui avait essayé, plus d'une fois, de lever la tête et de prendre une part active au gouvernement des affaires. Toutes les vieilles institutions du pays, dans lesquelles résidaient les libertés nécessaires, avaient fini par disparaître entièrement, assemblées locales et provinciales, pouvoir des États-Généraux et contrôle du Parlement. La France se trouvait en face de l'unité monarchique, la plus fortement constituée qui ait jamais été, « mais d'une unité toute personnelle, et d'où, en théorie, l'idée même de la nation, formant un corps, était exclue. Mais l'action des siècles écoulés depuis le douzième, en atteignant son but si régulièrement poursuivi, aboutissait à un régime inacceptable, comme définitif, pour la raison et le patriotisme ; à quelque chose qui, loin de fixer la marche du progrès en politique, n'était qu'une étape, un second point de départ, le commencement de nouveaux efforts ».

Que pouvait-on attendre d'un pouvoir aussi résolument autoritaire, et qui n'admettait aucun contrôle, aucun conseil qui gênât sérieusement ses caprices? Tant que Colbert vécut, le roi sut se modérer, garder la juste mesure et ne pas compromettre par de trop violentes mesures la situation prospère du royaume. Mais le grand ministre mort, plus rien ne l'arrêta, et la première de ses fautes fut une cause de de ruine pour notre unité politique et, par contrecoup, pour notre grandeur extérieure : nous voulons parler de la *révocation de l'édit de Nantes.* La France tombait immédiatement du haut rang où l'avait élevée le génie indépendant de Henri IV, et maintenue le génie clairvoyant de Richelieu et de Mazarin. Longtemps supérieure à l'Europe, soit catholique, soit protestante, qui, depuis plus d'un siècle, persécutait soit les dissidents réformés soit les orthodoxes romains, elle en venait à se faire à son tour persécutrice, mais au détriment de ses plus chers intérêts, et au prix de sa gloire qu'elle avait mis quatre-vingts ans à acquérir.

Jamais Louis XIV n'avait eu pour les protestants de son

royaume cette indulgence bienveillante qu'il devait au moins à une population d'hommes actifs, probes, instruits, versés dans l'industrie et le commerce : dès son arrivée au pouvoir, il avait songé à les arracher violemment à leurs croyances ou à les exclure du royaume. L'unité religieuse lui paraissait une condition essentielle de l'unité monarchique qu'il rêvait : une seule croyance et un seul culte, comme une seule autorité et un seul prince. Nous lisons dans ses mémoires : « Dès 1661, je formai seul le plan de ma conduite envers mes sujets de la religion prétendue réformée, je crus que le meilleur moyen, pour les réduire peu à peu, était, en premier lieu, de ne les presser par aucune rigueur nouvelle, mais de ne leur rien accorder au delà de ce qu'ils avaient obtenu de mes prédécesseurs. Quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus de ne leur en faire aucune, pour les obliger par là à considérer de temps en temps d'eux-mêmes et sans violence, si c'était avec quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec mes autres sujets ». Colbert empêcha que cette anthipathie naturelle du roi pour la réforme ne dégénérât en violence. Mais, déjà en 1679, les influences funestes qui s'agitaient autour de lui, l'avaient fait entrer dans la voie des rigueurs ; et un édit de juillet avait supprimé les tribunaux mi-partie de catholiques et de protestants, « sous prétexte que depuis cinquante années il n'était point survenu de nouveau trouble causé par ladite religion. » En 1681, l'influence de Colbert était fortement battue en brèche et amoindrie par celle de Mme de Maintenon qui écrivait : « Le roi commence à penser sérieusement à son salut et à celui de ses sujets. Si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume; c'est le sentiment de M. de Louvois, et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances, et presque jamais à la religion ». Deux ans plus tard, — Colbert n'était pas mort encore, — Louis XIV portait un édit qui interdisait aux protestants d'être notaires, procureurs, avocats, experts, imprimeurs, libraires, médecins, chirurgiens, apothicaires;

qui défendait aux catholiques, sous peine des galères à vie, d'embrasser le calvinisme, et permettait aux enfants des calvinistes de renoncer à leur religion, dès l'âge de sept ans, « auquel ils sont capables de raison et de choix, dans une matière aussi importante que celle de leur salut ». Puis des missions s'organisaient pour amener la conversion des réformés au catholicisme. Pellisson « y faisait des prodiges », grâce surtout à une caisse spéciale, grassement entretenue, pour payer à beaux deniers comptants toutes les abjurations.

Cependant Colbert n'était plus là. Louvois, le mauvais génie de Louis XIV, qui n'avait plus à craindre la rivalité de son collègue, et qui s'entendait si bien avec Madame de Maintenon, avait à cœur de gagner à lui seul toute la confiance du roi. Il eut l'ingénieuse idée de remplacer les sermonnaires, les orateurs, les prêtres, et les donateurs de la caisse-Pellisson par des *missionnaires bottés*; les dragons devaient achever l'œuvre de la conversion et faire disparaître les derniers obstacles. « Sa majesté, écrivait le fougueux ministre, veut que l'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion ; et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir rester les derniers, doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. Qu'on laisse, ajoute-t-il, et comme leçon, les soldats vivre licencieusement ».

Ces moyens extrêmes réussissaient mieux, paraît-il, que les périodes oratoires des sermonnaires. En 1685, il ne devait plus guère y avoir de protestants dans le royaume; et le 22 octobre de la même année, l'édit de Nantes était révoqué; « d'autant que nos soins ont eu la fin que nous nous sommes proposée, disait Louis XIV dans l'ordonnance, puisque la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de la religion prétendue réformée ont embrassé la catholique, et qu'au moyen de ce, l'exécution de l'édit de Nantes demeure *inutile*, nous avons jugé que nous ne pouvions rien faire de mieux, pour effacer entièrement la mémoire des maux qne cette fausse religion a causés dans notre royaume, que de révoquer entièrement le dit édit de Nantes, et tout ce qui a été fait depuis en faveur de la dite religion ».

L'exécution de l'édit de Nantes n'était cependant pas encore devenue inutile; car, tout au contraire, la révocation, au jugement de Vauban, amena l'exil de neuf mille matelots, les meilleurs du royaume, de douze mille soldats, de six cents officiers; la disgrâce des deux premiers généraux de terre et de mer qu'eût alors la France, Duquesne et Schomberg, et l'émigration de plus de trois cent mille familles, soit près de un million cinq cent mille habitants à prendre les chiffres les plus modérés. Ce fut une vraie « fuite d'Israël hors d'Égypte, » qui emporta, dit-on, plus de cinquante millions hors du territoire, et nous fit perdre quelques unes de nos plus grandes célébrités littéraires et scientifiques qu'accueillirent l'Angleterre, la Hollande et le Brandebourg.

Que dirons-nous de la perte subie par notre industrie? La France se trouva déchue en quelques mois, de cette suprématie économique que lui avaient conquise de longs efforts d'une administration éclairée et protectrice. Des villes populeuses virent crouler brusquement,par la disparition des principales familles industrielles, les branches d'industrie et de commerce qui faisaient leur prospérité. La Touraine tomba de huit mille métiers à mille deux cents; Lyon de 18 000 à 4 000 et la chapellerie normande se ruina tout à fait.— Par contre, un faubourg tout entier de Londres (Spitafields) se peupla de nos ouvriers en soieries, émigrés de la Touraine et du Lyonnais. La Hollande et Amsterdam s'enrichirent de nos manufactures de draperies, de papiers et de verreries, en exemptant de tout impôt les refugiés français. Le grand électeur de Brandebourg les accueillit également à bras ouverts, et Berlin, qui n'était à leur arrivée qu'une petite ville de douze à quinze mille habitants, prit un essor qui depuis ne s'est pas arrêté. « Comme les Hébreux après la chute de Jérusalem, les exilés huguenots se répandent dans le monde entier. Il en est qui vont porter la culture du lin et du chanvre jusqu'en Islande; d'autres, conduits par un neveu de Duquesne, fondent une colonie au cap de Bonne-Espérance. On voit ce qu'il coûtait à la France et à sa grandeur ce miracle du règne du nouveau Constantin, que la

plupart des prédicateurs exaltaient dans leurs homélies ou leurs oraisons funèbres. »

Tel fut le résultat *matériel* de la révocation de l'édit de Nantes; et si nous rappelons que, trois ans plus tard, éclatait la révolution d'Angleterre qui renversait les Stuarts et le catholicisme, au profit de Guillaume d'Orange et du protestantisme anglican, nous comprendrons dans quelle triste situation allait se trouver la France, vis à vis de l'Europe conjurée contre elle. Mais le résultat *moral* fut bien pis encore : car c'était, au cœur même du royaume, une ère nouvelle de persécutions et de luttes religieuses qui s'ouvrait pour durer jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie. Protestants, catholiques, dissidents de tout culte et de toute croyance, allaient comme autrefois, se regarder comme des frères ennemis, consumer leurs forces dans de stériles et parfois sanglantes querelles, et ramener la division, là où Henri IV, Richelieu et Mazarin avaient fait ou maintenu la la paix et la concorde. La dernière partie du règne de Louis XIV fut surtout agitée par ces troubles intérieurs, et la *guerre des Camisards* tint, pendant trois ans, en échec les forces du grand roi. Ce prince avait tout d'abord imposé au duc de Savoie l'obligation de poursuivre et d'attaquer tous les protestants, qui s'étaient refugiés au sein des Alpes, et qui cherchaient à descendre en Italie, pendant que ses propres troupes remontaient le cours de l'Isère et de la Durance, pour purger le pays « des ennemis personnels du roi. » Mais quelques sectes de dissidents avaient trouvé un refuge plus sûr au sein des Cévennes, et mis à leur tête un aventurier habile, Jean Cavalier. Menacés d'une croisade, que venait de prêcher le pape Clément XI, ils en arrivèrent même à demander le secours de l'Angleterre et de la Savoie, qui s'empressèrent d'envoyer des commissaires, et ils se vengèrent par des cruautés des mauvais traitements qu'ils subissaient depuis longtemps. Villars seul put venir à bout de ce soulèvement, qui pouvait s'étendre dans toutes les provinces méridionales de la France. Mais plus de cent mille personnes avaient péri dans cette guerre, et les passions ardentes du Midi n'avaient été que trop surexcitées.

Persécuteur aveugle du parti protestant, Louis XIV ne ménagea pas davantage les jansénistes, qui tendaient à former au sein du catholicisme, une secte de puritains, indépendants et austères, voués à la pratique des vertus que recommandait l'évangile. C'était un évêque d'Ypres, Jansenius, qui le premier avait attaqué, vers 1638, les doctrines des jésuites sur la grâce : mais ses idées avaient été condamnées en cour de Rome, et formellement prohibées par la faculté de théologie de Paris. Le clergé alla même jusqu'à rédiger une formule contre le jansénisme, et tous les religieux et religieuses du royaume furent tenus d'y adhérer. Quatre évêques, les religieuses de Port-Royal de Paris et celles de Port-Royal des Champs ne l'acceptèrent, que contraints par la force et après plusieurs années de luttes (1669). Peu à peu la publication de l'ouvrage du père Quesnel vint rallumer la querelle, à laquelle prirent une part active les fougueux esprits que l'on a nommés les « solitaires du Port-Royal, » et leurs élèves. Le roi s'en mêla, fit de nouveau appel à l'intervention de Rome, et, lui-même, usa contre les solitaires des armes temporelles. Il ordonna, en 1708, la suppression de Port-Royal des Champs; et le lieutenant de police, d'Argenson, se présenta avec trois cents archers pour chasser les religieuses. Le monastère et l'église furent démolis, les morts exhumés, et leurs restes jetés à la voierie, pendant que l'on promenait la charrue sur les ruines de la célèbre maison. Ces violences inouïes « et même sauvages » révoltèrent profondément l'opinion publique, que contribua encore à soulever la promulgation de la *Bulle Unigenitus*, arrachée au pape, en 1712, contre les partisans du jansénisme. C'était le point de départ de persécutions nouvelles et d'agitations funestes pour l'avenir. Lemontey a flétri, en termes déclamatoires parfois, mais parfois aussi éloquents, cette conduite du grand roi. « On ne peut le nier, la charrue qui sillonna les cendres de Port-Royal fit germer pour la France d'amples moissons de haines, de vengeances et de désordres. Nous retrouverons ces fiers ressentiments dans tout le dix-huitième siècle, dans les intrigues de cour, dans les troubles de la magistrature, dans les dernières convulsions

de l'État. Que dis-je ? les torches, que la décrépitude du grand roi avait si imprudemment allumées, je les ai vues brûler sur le cadavre de la monarchie ! » A part les exagérations de langage, la pensée est juste; et l'historien faisait parfaitement ressortir les conséquences désastreuses d'un des actes les plus tristes du règne de Louis XIV.

Le grand roi n'avait plus même, pour faire oublier cette conduite et ses fautes, la gloire de ses premières années et l'éclat de nouvelles victoires. La défaite amenait avec elle d'effroyables malheurs; la prospérité intérieure disparaissait complètement et la misère se répandait dans toutes les provinces. Personne ne pouvait élever la voix en faveur de la nation, pour demander la réforme des abus et la répartition plus juste des charges publiques, Des États-Généraux et des assemblées de notables, il n'en était plus question, depuis longtemps; les États Provinciaux avaient été en partie supprimés, et là où ils continuaient à subsister, « ce reste des libertés du moyen âge ne fut qu'une ombre devant le pouvoir de plus en plus actif et absolu des intendants. » Quant aux assemblées locales et aux libertés municipales; Louis XIV les avait complètement annulées. « L'idée vint au gouvernement de s'emparer des magistratures urbaines, et de tous les emplois à la nomination des villes, de les convertir en offices héréditaires, et de les vendre le plus cher possible, soit à des particuliers, soit aux villes elles-mêmes. Un maire perpétuel et des assesseurs candidats-nés pour les fonctions d'échevins, consuls, capitouls, jurats, syndics, furent imposés à toutes les municipalités du royaume, qui cessèrent d'être électives. »

Les protestations se réfugièrent dans les écrits et les pamphlets; et dès 1692, l'auteur des Caractères ne craignait pas de faire une peinture navrante de la situation de nos campagnes : « On voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés par le soleil. Attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent à avec une opiniâtreté invincible, ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet

ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines; épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre; et doivent à cela de ne pas manquer absolument de ce pain qu'ils ont semé. » Un autre écrivain ira plus loin encore : il fera remonter jusqu'au roi lui-même la cause de ces affreux malheurs, qui pèsent sur le royaume. Dans une lettre anonyme adressée à Louis XIV, Fénelon disait : « La France entière n'est plus qu'un vaste hôpital, désolé et sans provision. Le peuple, qui vous a tant aimé, commence à perdre l'amitié, la confiance et le respect. Les *émotions populaires*, inconnues depuis si longtemps, deviennent fréquentes : Paris même n'en est pas exempt. » Il ajoutait plus loin : « Vous n'aimez pas Dieu ; vous ne le craignez même que d'une crainte d'esclave; c'est l'enfer et non pas Dieu que vous craignez; » et il le suppliait d'avoir enfin pitié de la misère de tous, et d'aviser aux remèdes, qui pourraient donner sinon le bien-être, du moins le calme et l'apaisement. « On périssait de misère, au bruit des *Te Deum!* » dit Voltaire de cette période, qui s'écoule de 1688 à 1695. Que sera-ce dix ans plus tard, au milieu de la guerre de la succession d'Espagne? On périra de misère au milieu des invasions ennemies, et au bruit de ces revers écrasants, tels que jamais la France n'en avait encore subis, Hœchstedt, Turin, Ramillies, Oudenarde et Malplaquet, pour ne prendre que les plus connus.

§ IV. Tentatives faites par quelques esprits d'élite pour remédier à la triste situation du royaume.

Ce fut au milieu de ces calamités publiques, et de cet effondrement général de la prospérité du royaume que se forma un petit cénacle d'esprits d'élite et généreux, pour délibérer en commun sur la situation de l'État, et chercher les moyens les plus propres à l'améliorer. L'âme de cette association, tenue d'abord secrète, était Fénelon, archevêque

de Cambrai, et qui, comme précepteur du duc de Bourgogne, avait noué des relations étroites avec les ducs de Beauvillers et de Chevreuse, Catinat et Vauban, Boisguillebert, Racine et l'abbé de Saint Pierre, ce philanthrope utopiste, qui comprenait si bien les idées du prélat. Il s'était constitué l'adversaire tenace du gouvernement absolu de Louis XIV, car il comprenait autrement que lui le « métier de roi ; » et sa grande maxime était : « J'aime mieux ma famille que moi-même, ma patrie que ma famille et le genre humain que ma patrie. »

Tout d'abord Fénelon avait voulu, dans Louis XIV, convertir « l'homme politique, » de même que Mme de Maintenon avait converti « l'homme privé ; » et il avait cru un moment que la tache lui serait facile. Ce fut lui qui lui suggéra, en 1697, la pensée d'une vaste enquête à faire sur l'état de la France, qui servirait de point de départ aux réformes que tout le monde réclamait. Des mémoires étendus furent demandés à tous les intendants, et on eut même l'idée de rendre les intendants « mobiles, » pour les faire circuler de province à province, à la façon des *Missi Dominici* de Charlemagne. L'enquête révéla que la population de la France s'était abaissée de vingt-trois à dix-neuf millions d'habitants depuis la mort de Colbert ; que les ponts, les chemins et les chaussées étaient dans un état de dégradation générale, que la pêche et la marine marchande étaient ruinées, que les trois quarts du royaume étaient écrasés d'impôts, de contributions de guerre et de charges de toutes sortes ; que l'industrie menaçait de disparaître dans la plupart de ces villes autrefois si florissantes où Colbert l'avait implantée ou créée. La papeterie était ruinée dans l'Angoumois ; le commerce des vins suspendu le long de la Loire, où les péages augmentaient d'année en année ; les soieries de Tours tombées ; les draperies de Tours, de Troyes, d'Amiens ruinées ; les bestiaux du Berry et du Bourbonnais dépréciés. Seul le Languedoc, éloigné du théâtre de la guerre, se soutenait encore par la quantité de ses produits et le nombre de ses débouchés. En un mot « La guerre, la famine, la mortalité, les logements et passages de soldats, la milice, les gros

droits, la retraite des huguenots ont totalement ruiné le pays. » Beaucoup, et des meilleurs esprits, voulaient ne voir là qu'un malaise passager; mais les plus clairvoyants, comme Fénelon, y apercevaient la décadence d'abord et bientôt après la ruine totale de l'État; et les plus généreux essayaient d'y porter remède.

Ce remède, ils le recherchaient depuis longtemps; et, l'ayant trouvé, ils allaient l'offrir aux conseillers du roi et au roi lui-même, mais sans espoir de se faire écouter, avec la seule perspective de la disgrâce et de l'exil. Le premier qui se présenta fut un lieutenant général du bailliage de Rouen, Boisguillebert, qui vint trouver le contrôleur général : « Écoutez-moi avec patience, lui dit-il simplement; vous me prendrez d'abord pour un fou; ensuite vous verrez que je mérite attention, et enfin vous demeurerez content de mon système. » Pontchartrain se mit à rire, et lui tourna le dos en lui répondant qu'il s'en tenait *au premier*. Et cependant Boisguillebert avait trouvé et exposé dans son beau livre, qu'il offrait vainement au contrôleur général, le *Détail de la France*, les vrais principes de la science économique, mêlés à quelques erreurs ou utopies de détail, qui ne déparaient en rien son système. « Les métaux précieux, y dit-il, ne sont pas la richesse, mais seulement le signe de la richesse. Il y a deux sortes de vraie richesse : la richesse de la terre et les biens de l'industrie; or il faut faire disparaître tous les obstacles qui peuvent entraver les développements de cette richesse; comme les entraves à la consommation, les douanes et les aides. » Il pousse l'enthousiasme un peu loin, quand il va jusqu'à s'écrier : « La suppression des impôts de consommation ferait éclore cent mille cabarets en huit jours! » Mais n'y a-t-il pas un grand mérite et un grand courage à venir affirmer, vingt ans avant Law, qui voudra trouver le contraire, que la véritable richesse ne consiste pas dans l'abondance du numéraire, mais dans la quantité de choses consommables, fournies par l'agriculture et l'industrie? Boisguillebert se trouvait être le véritable précurseur d'Adam Smith, le créateur de l'économie politique.

Au moment même ou Boisguillebert s'exposait à la risée

d'un ministre et des courtisans, pour avoir eu quelques belles idées, un autre grand esprit, Racine, tombait dans la disgrâce, pour avoir tenté d'éclairer le roi. Dans ses fréquentes et longues conversations avec Mme de Maintenon, Racine avait souvent laissé percer sa tristesse, et proposé un plan de réforme que demandait l'état du royaume. Mme de Maintenon, frappée de la justesse de ses raisons, l'avait prié de rédiger un mémoire, s'engageant à le présenter au roi. Mais le roi, après l'avoir parcouru, avait laissé percer sa mauvaise humeur. « Parce qu'il sait faire les vers, croit-il tout savoir ? Et parce qu'il est grand poète, veut-il être ministre ? » C'était l'arrêt qui condamnait irrévocablement Racine. Mme de Maintenon le tint dès lors éloigné d'elle, et le grand poète, chez qui malheureusement le courtisan avait étouffé l'homme, se laissa emporter par le chagrin; car il ne pouvait vivre dans la disgrâce d'un prince qu'il adorait.

Après Racine vint Catinat; après Catinat, Vauban qu'animait un profond amour de la chose publique, qui souffrait de toutes ses douleurs du royaume, et qui croyait naïvement que les longs et précieux services, rendus à Louis XIV, lui donnaient le droit de dire la vérité. Lui qui par ses admirables travaux avait sauvé le royaume de l'invasion étrangère, pensait encore faire acte de grand citoyen en le sauvant des maux intérieurs qui le travaillaient. Depuis vingt ans, il avait commencé, à lui seul, une enquête analogue à celle dont le conseil du roi chargea les intendants des provinces; et, en 1697, il arrivait à cette déplorable conclusion : « Près de la dixième partie du peuple est réduite à mendier; des neuf autres parties, cinq ne peuvent faire l'aumône à celle-là, dont elles ne diffèrent guère. Trois sont fort malaisées; la dixième ne compte pas plus de cent mille familles, dont il n'y a pas dix mille fort à l'aise. » C'était dans son beau livre de *La Dîme royale* qu'il analysait ainsi les souffrances de la France, et qu'il proposait des remèdes efficaces pour y mettre un terme. Il demandait la substitution à tous les impôts, perçus jusque là, d'un impôt unique payé par tous, nobles, prêtres, bourgeois et roturiers; l'abolition des droits qui gênaient la circulation intérieure; la réforme de l'armée

impôt du sang, qui, lui aussi, ruinait le royaume; le ıblissement de l'édit de Nantes, et le retour à la tolérance gieuse. Ce fut en 1707 qu'il présenta son livre à ıis XIV : on était en pleins désastres de la guerre de la :cession d'Espagne, et l'orgueil du grand roi était trop ›fondément froissé pour lui permettre d'écouter, d'un ›rit calme, les conseils que lui donnait ce courageux ɔyen. Vauban fut non seulement éconduit, mais il vit son vrage, « traité d'œuvre sacrilège » et condamné au pilori. ant à lui, le prince indigné l'avait appelé « *un insensé* ur l'amour du bien public. » Le mot mérite d'être retenu: ›st tout à l'honneur de l'écrivain qui préférait le royaume roi lui-même.

Ce spectacle, quelque navrant qu'il soit, n'est rien en comraison de ce que nous voyons quelques années plus tard, moment de la paix d'Utrecht. A Pontchartrain, courtisan nemi des réformes, mais financier capable, avaient succédé ı nullités comme Chamillard et Desmaretz, qui creusaient plus en plus le gouffre, avaient recours à des emprunts, différents procédés, surtout à « des affaires extraordinai-ı, et laissaient le gouvernement rouler sur la pente accoumée. » Dans les dernières années du règne, Fénelon écrit ı tristes paroles : « Le fonds des villes est épuisé; l'on a is pour le roi le revenu de dix années à l'avance; tous hôpitaux sont accablés; on ne peut plus faire le service l'en *escroquant* de tous côtés; il paraît une banqueroute iverselle de toute la nation. Les blessés manquent de uillon, de linge, de médicaments; le pain est presque ut d'avoine. Le prêt manque aux soldats; les officiers balternes souffrent à proportion encore plus, etc. : » En 1715, banqueroute, que faisait prévoir le prélat, était imminente. Telle était la situation intérieure du royaume au moment mourut Louis XIV. Notre unité politique était de nouveau mpromise : un lent travail de décomposition commençait ıe produire, qui allait ruiner ce grand corps de la monarie; et les funérailles du vieux roi, insultées par un peuple placable dans sa colère, ne faisaient que précéder les ıérailles mêmes de la royauté.

CHAPITRE XXVII

GOUVERNEMENT PERSONNEL DE LOUIS XIV. SON ŒUVRE DANS LA FORMATION DE NOTRE UNITÉ TERRITORIALE.

Partie I. Ses Conseillers.

Avec Louis XIV, notre *unité politique*, si parfaitement assise et déjà complète, a failli s'écrouler ; — notre *unité territoriale* ne devait pas avoir un meilleur sort. Nous l'avons vue, sous Richelieu et Mazarin, en voie de formation et de développement régulier. Elle s'arrête tout d'un coup, dans les premières années du règne suivant, se trouve entravée dans sa marche; et la politique du grand roi, dont les conséquences funestes se continueront longtemps encore après lui, dans tout le cours du dix-huitième siècle, lui portera un coup mortel. Il ne faudra plus espérer voir son achèvement définitif, tant que subsistera l'ancienne monarchie.

On a dit trop souvent que c'était à Louis XIV que revenait le mérite ou l'honneur d'avoir fait la France telle que nous la voyions encore, avant les pertes récentes qui nous ont enlevé notre frontière du Rhin. Cette France, déjà compacte et solidement appuyée aux Alpes et aux Pyrénées, qui n'avait plus qu'à descendre le cours de la Moselle, de la Meuse et de l'Escaut pour arriver à ses limites naturelles, lui avait été léguée par l'habile et saine politique des deux grands ministres que nous connaissons. Que lui a-t-il annexé dans la durée de son gouvernement personnel, après cinquante années de guerres continues et de laborieux efforts?

e seule province, la *Franche-Comté*, que sa position devait :e tomber tôt ou tard entre nos mains. Quant à la Flandre à la région de la Sambre, Mazarin lui avait donné queles-unes des positions les plus fortes qui lui en assuraient lomination effective; de ce côté, il n'a fait que revenir en ·ière pour coordonner, grâce au génie de Vauban, la défense royaume sur le cours supérieur de la Lys, de l'Escaut et la Sambre. Sur le Rhin, il a réuni Strasbourg, mais au x de quelle guerre sanglante! et il perdit les formidables sitions de Philipsbourg et de Vieux-Brisach, qui nous :antissaient contre l'Empire. Il a même dû laisser échap· une des plus belles acquisitions de Mazarin, le duché de :raine, que nous occupions militairement, en vertu du ité des Pyrénées; et, là encore, tout était à refaire, en 1715, ır assurer la sécurité de notre territoire, que couvraient)arfaitement Landau et les Deux-Ponts. Sur le revers əntal des Alpes, nous conservions, en 1661, Pignerol et al, qui n'étaient pas seulement deux portes ouvertes à re intervention dans la Péninsule italienne, mais deux itions importantes que nous pouvions échanger plus tard tre un territoire essentiellement français. Henri IV avait ntré, au traité de Lyon, quel parti on devait tirer des ntages que nous avaient garantis nos succès dans la lée du Pô. Fallait-il beaucoup d'habileté pour amener le de Savoie à nous donner, en compensation de ces deux quêtes de Mazarin, la Savoie et le comté de Nice, ou même lement la Savoie qui, par deux fois déjà, avait vécu sous lois françaises?

oilà ce qu'a fait Louis XIV pour notre unité territoriale; ous devons reconnaître qu'il reste bien loin de la plupart es grands prédécesseurs, de Mazarin et de Richelieu, de ri IV et de Louis XI. Il n'a su profiter en rien des puisls moyens d'action qu'il avait entre les mains, et dont il ait se servir pour continuer les glorieuses et utiles tra)ns du passé. Ajoutons qu'il a ruiné complètement en ɔpe la magnifique situation que la France occupait en ; qu'il a compromis d'abord, puis totalement perdu, rotectorat sur l'Allemagne, que lui avait donné la ligue

du Rhin en 1658; qu'il a favorisé, à nos portes, l'établissement de deux nouveaux royaumes destinés, dans l'avenir, à nous harceler et à nous combattre sans relâche; qu'il a confondu, aux yeux des puissances continentales, la France dans sa propre personnalité, lui faisant attribuer ses nombreux défauts : son ambition insatiable, son égoïsme, son amour exagé des conquêtes, et ce besoin d'agitation inquiète qui l'avaient porté à commettre tant de fautes; et qu'enfin il a fait croire que la France, lasse de jouer ce rôle modérateur et sage, qu'avait pris Henri IV, voulait en revenir à la politique de Philippe II et de l'Espagne, et reprendre en Europe la guerre contre la réforme religieuse et la liberté de conscience. « A l'avènement de Louis XIV, avènement personnel, il y avait plus de cinquante ans que la France suivait son œuvre sur le continent, impartiale devant les diverses communions chrétiennes, les différentes formes de gouvernement et les révolutions intérieures des états. Quoique la France fût monarchique et catholique, ses alliances étaient en premier lieu les États protestants de l'Allemagne et la Hollande républicaine; elle avait même fait alliance avec l'Angleterre régicide de Cromwell. Mais avec Louis XIV, il faut le dire, tout changea; et des intérêts spéciaux, nés de la personnalité royale, du principe de la monarchie héréditaire et de celui de la religion de l'État, entrèrent en balance pour prendre bientôt le dessus. De là vint le bouleversement du système politique d'équilibre européen qu'on eût pu nommer le *système français*, et son abandon pour les rêves de monarchie universelle, renouvelés de Charles-Quint et de Philippe II. De là, une suite d'entreprises formées au rebours de la politique du pays, telles que la guerre de Hollande, les brigues faites en vue de la couronne impériale, l'appui donné à Jacques II et à la contre-révolution anglaise, l'acceptation du trône d'Espagne par un fils de France, gardant ses droits à la couronne. »

Louis XIV pourra mourir en 1715; l'influence funeste, exercée par son gouvernement, laissera dans l'esprit des peuples de l'Europe un souvenir qui ne s'effacera plus. La France restera toujours, quoi qu'elle fasse ou qu'elle dise

ıce de Louis XIV, c'est-à-dire une nation orgueilleuse rière, tracassière et menaçante pour ses voisins. Que dra après lui notre *unité territoriale?* Nos rois en ont-ils jamais souci? Du reste, l'Europe le permettra- Déjà commencent à se former ces états qui s'intitu- bientôt les *grandes puissances*, et qui, disposées à se e mutuelles concessions, ne voudront pas nous per- de nous agrandir aux dépens de leurs intérêts propres. .n ministre éminent qui nous paraît être, au dix-hui- siècle, le plus digne d'être comparé à Richelieu et à n, et que nous verrons bientôt à l'œuvre, a efficace- ravaillé à l'extension de nos frontières. C'est à lui que :evons les deux seules provinces, la Lorraine et la que le domaine national réussit à s'annexer dans les 'es années de l'ancienne monarchie. Sans Choiseul, ı fussions restés à peu près au point où Mazarin nous menés.

s XIV, cependant, disposait en 1661, et surtout dans nière période de son règne, de forces militaires nais prince avant lui, pas même Charles-Quint, n'avait ées. Sans parler des troupes aguerries et nombreuses i avait léguées Mazarin, ni des généraux d'élite, les ırs de l'Europe, à ce moment, qui s'étaient formés ı guerre de Trente ans ou dans la fronde espagnole, oyons trois hommes d'un puissant génie mettre au du roi les ressources de leur esprit inventif, perfec- : l'organisation de son armée, trouver de nouveaux s d'attaque et de résistance, et frayer à l'art de la comme une voie nouvelle. Ce sont Louvois, Vauban ınne.

§ I. Œuvre de Louvois.

'ois, que l'historien italien, Vittorio Siri, appelle « le :and et le plus brutal des commis », que l'histoire ɔme a justement flétri du nom de « mauvais génie de XIV; qui veut exercer sur le roi une influence funeste

au détriment de celle de Colbert « le bon génie de ce prince»; qui poursuit Colbert de ses délations calomnieuses, Vauban de son inimitié jalouse, Turenne de ses sourdes et inavouables intrigues; qui fait échouer le projet d'un grand port militaire à Cherbourg, et d'un autre à Port-Vendres; qui cabale avec Mme de Montespan contre Mme de Maintenon, pour s'unir bientôt après avec Mme de Maintenon contre les réformés calvinistes; qui fait les dragonnades, imprime à la guerre un caractère sauvage, etpar deux fois incendie, en véritable barbare, le Palatinat; qui suscite partout en Allemagne, sur les bords du Rhin, une haine violente contre la France, haine aujourd'hui encore vivace et datant de cette époque; — Louvois fut, après tout, le plus puissant organisateur que nous connaissions aux temps modernes, capable de former une armée en quelques jours, et qui, travaillant sans relâche pendant trente ans à former celle de la France, en fit une armée incomparable, que du fond de son cabinet il savait suivre partout, approvisionner d'armes, de vêtements et de vivres, et faire manœuvrer comme les pièces d'un échiquier. Son génie merveilleux, servi par une ambition ardente, une infatigable activité et une volonté de fer, domina la France et l'Europe, de 1666 à 1691; et, aujourd'hui encore, elle impose l'admiration à ses plus âpres détracteurs.

Louvois se proposa trois buts : *centraliser* le commandement entre les mains du roi; *améliorer* toutes les parties du service militaire; *augmenter* l'effectif des troupes.

Pour la première partie de sa tâche, il se trouvait fortement appuyé par Louis XIV, qui entendait être le seul général de son armée, comme il était son seul premier ministre, comme il était le seul roi de son royaume. Est-il vrai, ainsi qu'on l'a prétendu, qu'il n'eût pas voulu avoir « de trop illustres lieutenants » ? La fortune, en ce cas, le favorisa malgré lui. Mais il écrivait à Louvois : «vous savez que je ne veux plus être que seul à commander une armée. » Louvois, qui devait tout diriger lui-même, en laissant croire au roi qu'il était le chef suprême, abondait trop dans les idées de Louis XIV, pour ne pas mettre tous ses soins à les réaliser.

En 1661, à la mort du duc d'Epernon, la charge de colonel général fut supprimée, et l'infanterie se trouva placée directement sous la main du roi. Au-dessous de lui, il y eut une véritable hiérarchie militaire avec les maréchaux de France; les lieutenants-généraux et les brigadiers; les capitaines, les lieutenants et les sous-lieutenants; les cornettes, les enseignes et les guidons. Tous devaient être nommés par le roi. Quant à la charge de maréchal-général, elle ne fut donnée que très rarement pour récompenser les services exceptionnels : nous ne comptons guère que 5 maréchaux-généraux dans notre histoire militaire des temps modernes : Biron, sous Henri IV, Turenne, sous Louis XIV, Villars et le maréchal de Saxe, sous Louis XV, Soult, sous Louis-Philippe Ier. En 1667, fut créé un major-général de l'armée pour communiquer à tous les chefs de corps les ordres du général en chef. Mais l'État-major proprement dit n'était composé que d'officiers sans troupes. On compléta cette organisation générale du commandement par la création des inspecteurs-généraux de la cavalerie et de l'infanterie, en 1668; et par la division de la France en grandes circonscriptions militaires, placées chacune sous la surveillance d'un inspecteur général, qui devait une fois par mois, au moins, faire une revue des troupes et s'enquérir des capacités des officiers, pour proposer l'avancement des plus habiles.

L'amélioration du service militaire porte sur trois points : l'organisation générale de l'armée, le corps des officiers, et l'entretien matériel des troupes.

Jusque là, l'armée avait pour ainsi dire toujours été féodale. Les régiments étaient la propriété des colonels qui les achetaient, et dont ils portaient la livrée; le recrutement variait pour chacun d'eux; l'avancement des officiers était incertain et livré aux caprices des chefs; le désordre et l'indiscipline s'étaient glissés partout. — L'uniforme fut établi, qui ne se distinguait pour chaque régiment que par la couleur et des marques différentes; puis l'unité de tactique et d'exercice, la marche au pas, et les manœuvres en commun régularisèrent la discipline. A la pique fut substituée la baïonnette, dont Vauban devait faire une arme d'attaque, si

redoutable depuis pour les armées ennemies.— Une révolution complète fut opérée dans l'avancement du corps des officiers *par l'ordre du tableau.* Louvois ne pouvait détruire la vénalité de toutes les charges militaires, qui s'était introduite dans l'armée, au profit de la noblesse : mais pour mériter un grade il fallait désormais avoir des services. Tous les officiers supérieurs, à partir du grade de colonel, étaient classés avec mention de la durée et de la valeur de leurs services, les droits de l'ancienneté et du mérite passaient donc avant ceux de la naissance. Ce fut la réforme qui souleva, parmi la noblesse, la plus violente haine contre le ministre; et Saint-Simon s'en faisait l'écho quand il reprochait à Louvois, « qui voulait accoutumer les seigneurs à l'égalité et à rouler pêle-mêle avec tout le monde, de rabaisser les gens nés pour commander, sous prétexte qu'il est raisonnable d'apprendre à obéir avant que de commander. » Mais Louvois était au-dessus des rancunes et des malédictions de la noblesse; et, pour se donner un corps d'officiers d'élite, habitués de longue date à la discipline et à la soumission, il créa une école spéciale de cadets, une école d'artillerie, d'abord à Douai en 1679, puis à Metz et à Strasbourg. Un des plus graves abus, dont bénéficiaient les officiers depuis longtemps, était celui des *passe-volants* : c'étaient des soldats fictifs qui n'existaient pas dans les cadres, et ne paraissaient que les jours de revue. Les colonels touchaient ainsi pour leurs régiments, réduits à moitié de leur effectif, le double de la solde qui leur était due. Un arrêt très sévère interdit cette fraude qui fut impitoyablement punie.

Pour l'entretien materiel de l'armée, on peut dire que Louvois avait tout à faire, et c'est là surtout qu'il se révèle organisateur du génie, par l'établissement des haras, pour la remonte de notre cavalerie; par la création des commissaires ordonnateurs de la guerre, qui correspondaient à nos intendants actuels, chargés de pourvoir à tout ce qui était nécessaire à une armée en campagne; par la régularisation du service des vivres, des ambulances et des hôpitaux; par la fondation des magasins d'approvisionnements, des casernes, des arsenaux, des transports militaires; enfin par le règle-

vaux qui y avaient été exécutés; il les continua et les agrandit par de magnifiques ouvrages qui sont restés. Marseille reçut de nouveaux privilèges, Antibes vit son port amélioré, Cette et Agde prirent une nouvelle importance. Mais c'est du côté des Pyrénées que se portait l'attention de Vauban; car le voisinage de l'Espagne réclamait la création d'un grand port militaire qui pût, avec Toulon, compléter notre système de défense. Il fit deux voyages dans le Roussillon, qui lui révélèrent l'importance des stations de Collioure et de Port-Vendres. Port-Vendres, dans sa pensée, était destinée à devenir une place maritime de premier ordre qu'appuieraient les formidables travaux, en voie d'exécution à Perpignan, dans la vallée du Tet et du Tech. De ce côté, en effet, il construisit les forts de Mont-Louis, de Bellegarde et autres, qui commandaient les débouchés des vallées de la Sègre et de la Mouga.

Voilà pour la mer. Pour le continent, l'œuvre de Vauban fut bien plus complète. Il ne trouvait là aucune opposition sérieuse à combattre et à vaincre; et Turenne, au besoin, se déclarait son partisan dévoué contre les idées étroites de Louvois. De ce côté, l'ingénieur ou le savant a peut-être plus fait que le roi lui-même et ses généraux pour assurer et consolider notre unité territoriale, sinon pour la développer et l'étendre à ses limites naturelles : et si la France, malgré les désastres de la succession d'Espagne et les revers de la guerre de sept ans, put rester, jusqu'en 1789, maîtresse de ces acquisitions précieuses quelle devait à Richelieu et à Mazarin, c'est à Vauban qu'elle le doit. Vauban, pourrions-nous dire, est le seul, après ces deux grands ministres, qui véritablement ait pu continuer leur œuvre et la mettre à l'abri de tout danger ultérieur.. On ne saurait trop faire ressortir le rôle joué, à ce point de vue, par ce grand homme de bien pour lequel Saint-Simon trouva le mot nouveau de *patriote*.

Vauban divisa nos frontières continentales en quatre grandes régions : la région du N. et du N: E.; la région de l'E. ; la région du S. E. et la région du S. O. — La région du N. et du N. E., était de beaucoup la plus intéressante, et

celle qui, de préférence, devait attirer son attention et sa clairvoyance. De Dunkerque, sur la mer du Nord, elle aboutit à Bâle, sur le Rhin, en décrivant comme un grand arc de cercle, qui coupe quelques cours d'eaux importants, comme l'Yser, la Lys, l'Escaut, la Sambre, la Meuse, le Chiers, la Moselle et la Sarre; et quelques masses de montagnes assez élevées, comme les collines de Belgique, le plateau des Ardennes, les Vosges septentrionales et le Jura du Nord. Là était, en effet, le point faible de la France, au cœur de laquelle toutes les rivières, précédemment nommées, ouvraient comme de longues routes à l'invasion ennemie, qui toutes avaient pour objectif *Paris*; car l'Escaut se continue par la Somme, la Sambre par l'Oise, la Meuse par l'Aisne et la Marne, la Moselle par la Seine, le Rhin et son affluent l'Ill par le Doubs, la Saône et la Seine. Que ce soit aussi, en cas de succès, des portes de sortie ouvertes sur la Belgique et l'Allemagne, personne ne le niera, sans doute ; mais les clefs en appartiennent à nos voisins, et tant que ces clefs ne seront pas entre nos mains, rien ne viendra compenser les dangers qui nous menaçent sans cesse de ce côté. — Vauban établit d'abord quelques points de repère, qui furent comme des têtes de défense, autour desquelles vint se grouper tout un système parfaitement combiné de fortifications secondaires : *Dunkerque* et *Lille* entre la mer et l'Escaut; *Luxembourg* et *Metz* entre la Meuse et le Rhin; *Strasbourg* et *Huningue* entre la Lauter et Bâle. — Entre ces différents points s'élevaient, dans un ordre méthodique, qu'avait tracé la configuration du sol, plus de cent places différentes, parmi lesquelles Saint-Omer, Saint-Venant, Aire et Bergues ; Arras, Douai, Bouchain, Valenciennes, Condé, Cambrai, Landrecies et Maubeuge ; Philippeville, Mariembourg, Avesnes et Rocroy; Verdun, Lougwy, Thionville, Sierk, Mont-Royal et Sarrelouis; Bitche, Phalsbourg, Schelestadt et Brisach. — En arrière de cette première ligne formidable, Vauban avait l'intention d'établir à *Belfort*, pour couvrir le col de Valdieu, à *Langres*, pour commander le cours supérieur de la Seine et de la Saône, sur le plateau de *Saint-Quentin*, pour dominer les routes de la Somme, de

:aut, de la Sambre et de l'Oise, des défenses de premier 'e qui couvriraient directement Paris ; et Paris lui-même ıit être fortifié pour échapper à toute atteinte de la part 'ennemi. « La prise de Paris, écrivait-il, serait un des heurs les plus grands qui pût arriver à ce royaume, et uel il ne se relèverait de longtemps et peut-être jamais. » événements de 1814 et de 1815, pour ne parler que de ɛ là, allaient être bien près de donner raison au grand :nieur.

ı région de l'Est s'adossait à la masse du Jura, et se tait par le cours du Rhône, depuis le pays de Gex jusıu confluent du Guiers. Mais la ligne frontière, qui s séparait de la Suisse, était mal définie, suivant en para crête du Jura pour couper le cours supérieur du bs, descendre dans les cluses et remonter sur les hau-'s. Vauban choisit comme tête de défense, pour en faire des places les plus fortes de l'Europe, Besançon, avec ;normes rochers de Chandanne et de Brégille, sa rivière ;s trois montagnes. Salins, Dôle et Pontarlier lui formè- comme une couronne de forts avancés, pendant que la lelle de Joux prenait, à quelque distance, une impor-;e nouvelle. Du côté des Alpes et des Pyrénées, la nature t assez largement pourvu à la sécurité de notre terri-;, pour qu'on pût se dispenser d'y faire beaucoup de tra-ɛ. Il fallait seulement couvrir les hautes vallées qui, du oont ou de l'Espagne, conduisaient dans le Dauphiné et 'rovence, dans le Roussillon et la Navarre française. nçon et Embrun virent leurs forteresses s'étendre, pen-t que Mont-Dauphin, en France, Chateau-Dauphin et Pi-'ol, en Italie, étaient mis sur un excellent pied de défense. r les Pyrénées, nous connaissons déjà l'œuvre entreprise Vauban, et qui consista tout entière à couvrir Perpignan ayonne, par des postes avancés qui fussent à la fois une ntie pour le territoire national, et une menace pour t voisin : Montlouis et Bellegarde, Fort-les-Bains et z-de-Mollo ; Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Jean-de- pour ne prendre que les points les plus saillants.

lle fut l'œuvre de Vauban dont le souvenir fut consacré

par une médaille portant en exergue cette légende : « *Clausa Germanis Gallia.* » C'était bien à lui, en effet, que la France devait sa force dans le présent et sa sécurité dans l'avenir; et, à ce titre, c'est un des créateurs les plus justement honorés de notre unité nationale. Mais, ainsi que Colbert, Vauban devait recevoir de Louis XIV la seule recompense que ce prince savait donner à qui savait et osait placer le royaume avant le roi. Il fut disgrâcié, et son beau livre de la *Dîme Royale* le fit traiter de rêveur. Cinquante années de services incomparables furent oubliées en un jour, et Vauban mourut en 1707, âgé de 74 ans, après avoir eu la douleur de voir son ouvrage cloué au pilori. « Mais la France entière pleura la perte de cet homme de bien. Les ennemis mêmes s'inclinèrent devant sa tombe, comme ils avaient fait jadis devant celle de Turenne ; et le nom inscrit sur cette tombe resta pour toujours associé, devant l'histoire, à ces grands types de guerrier-citoyen que nous a légués l'antiquité. »

§ III. Œuvre de Turenne.

Nous venons de rappeler Turenne; celui-ci mérite aussi une place à part au milieu de ces généraux de tout mérite, qui ont signalé le règne du grand roi. En même temps que Louvois organisait la guerre, que Vauban fortifiait le territoire national, dont il faisait comme un vaste camp retranché, Turenne assumait la tâche d'initier le jeune Louis XIV aux principes de l'art militaire, et de continuer, dans ses conseils, les traditions de Mazarin, en lui montrant dans la direction du N. et du N. E., les seules conquêtes pratiques à faire, pour compléter notre unité territoriale. De 1661 à 1675, année de sa mort, il fut son principal conseiller et son tuteur dans tout ce qui regardait la politique extérieure ; aucune grande décision ne se prit sans son assentiment préalable. Une seule fois, l'influence funeste de Louvois l'emporta sur la sienne, lors de la conquête de la Hollande en 1672; et pour n'avoir pas suivi les avis que

;taient sa sagesse et son expérience, Louis XIV se vit en-ıîner dans une guerre de six années, qui lui fit perdre en .rtie les belles acquisitions, obtenues en l'espace de quel-ıes mois. Turenne en effet, n'était pas seulement un grand ›vateur dans l'art de la guerre, qu'il avait pour ainsi dire çu des mains de Gustave Adolphe, pour le perfectionner et rendre français, jusqu'à ce que le grand Frédéric vînt le ansformer par ses combinaisons de génie. C'était aussi un :and homme d'état « qui connaissait, mieux que personne, . situation, la force et les véritables intérêts du royaume. » ussi voyait-il, dans l'acquisition des Pays-Bas espagnols, ne condition indispensable à la sécurité et à la grandeur e la France, en même temps qu'il cherchait à substituer ans l'Empire l'influence de la maison de France à celle de ı maison d'Autriche. La formation de la ligue du Rhin, onclue par Mazarin, avait été un premier pas dans cette oie. Turenne désirait plus encore ; et, s'inspirant des larges lées de Henri IV, il eût voulu que l'Allemagne entière, tout en estant indépendante et libre dans la question de ses affaires ıtérieures, considérât la France comme son alliée et sa ıtrice naturelle, s'incorporât militairement à elle, en lui ›urnissant des hommes et des généraux, en lui cédant la lupart de ses forteresses rhénanes, et en secondant de tout on pouvoir ses vues pour la pleine exécution des traités de Vestphalie. Les conseils de Turenne étaient d'autant plus tiles à suivre, qu'ils étaient dictés par une intelligence rès-nette de la situation de l'Europe centrale à cette époque. 'endant toute la période française de la guerre de Trente ns, il avait combattu au delà du Rhin, parcourant empire en tout sens, pour combiner ses opérations avec elles des Suédois, du Palatin et des princes alliés. Il con-aissait donc à fond le pays, ses aspirations, ses besoins et ›s intérêts ; il s'était concilié les sympathies de tous, catho-ques et protestants, et se trouvait aussi populaire en Alle-ıagne qu'il pouvait l'être chez nous. Nul plus que lui était propre à faire bénéficier la France de ces avantages :ceptionnels que lui donnaient les traités de Munster et ›s Pyrénées ; et, dans la réalisation de ce plan, qui n'était

CHAPITRE XXVIII

GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV.
SON ROLE DANS LA FORMATION DE NOTRE UNITÉ TERRITORIALE.

Partie II. Action personnelle du grand roi.

Toute la politique extérieure du grand roi, avons-nous dit, n'aboutit qu'à nous faire perdre la situation acquise en 1659, et à faire passer en d'autres mains la direction suprême des intérêts généraux de l'Europe, que la France avait obtenue dès le commencement du XVIIe siècle. Non pas que Louis XIV ne se soit laissé guider, pendant toute la durée de son règne, par une grande idée, qui, bien conduite et surtout intelligemment poursuivie, pouvait avoir les plus heureux résultats. Cette idée, il la devait à Mazarin, qui, au lendemain du traité des Pyrénées, la lui avait léguée, en vue d'assurer pour l'avenir la grandeur de la royauté des Bourbons : c'était l'absorption de la maison d'Espagne par la maison de France; la fusion, pour former un seul et même état, de tous les peuples de race latine qui occupaient l'occident et le midi de l'Europe, et la reconstitution, au profit d'un prince Capétien, de *l'Empire d'Occident*, qui formerait une masse compacte et parfaitement unie dans toutes ses parties, entre la mer du Nord et la mer Adriatique, l'océan Atlan-

tique et la mer Méditerranée. — Le mariage de l'infante Marie Thérèse avec le jeune roi de France, la stipulation d'une dot de 500 000 écus, et les précautions prises par le négociateur français, préparaient, dans un avenir assez rapproché, la réalisation de ce magnifique projet.

Mais en attendant, il fallait l'affaiblir, l'amoindrir dans ses possessions et la ruiner dans son influence, pour rendre la tâche plus facile ; et chacune des grandes guerres, entreprises par Louis XIV, tendit au même but : amener l'Espagne à entrer en lice, porter sur elle tout le poids de la lutte et lui en faire payer les frais. Étudions à ce point de vue la guerre de dévolution et la guerre de Hollande; la guerre des limites et la guerre de la ligue d'Augsbourg; — toutes sont amenées ou préparées par la même cause, s'inspirent de la même pensée et produisent les mêmes résultats. C'est là, pourrions nous dire, l'unité qui préside aux événements si multiples et si variés du règne de Louis XIV; c'est le centre, autour duquel pivotent tous les incidents de cette politique compliquée, qui pendant plus de cinquante ans bouleversa l'Europe. — Quant à la guerre même de la succession d'Espagne, elle était comme le dernier acte de ce grand drame qui se jouait depuis 1661, et qui, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des pièces de ce genre, devait se terminer, sinon par un heureux et fécond mariage, du moins par l'union étroite des deux familles jusque-là ennemies. A ce moment même, malgré les fautes de tout son règne, malgré l'antipathie profonde et la sourde hostilité que son ambition avait partout suscitée, Louis XIV pouvait encore réussir dans la poursuite de cette grande idée et faire régner les Bourbons à la fois sur les Pays-Bas, la France et l'Espagne. En 1701, personne ne songeait sérieusement à lui disputer la succession des États espagnols, ou à rejeter le testament de Charles II. Avec de la modération et de la prudence, le grand roi compensait la perte de notre influence en Allemagne par des avantages de premier ordre, et, au plan caressé par Turenne pendant la deuxième partie de sa vie, mais qu'avait compromis et fait échouer la politique funeste du roi, s'en trouvait substitué

n autre, bien plus beau et bien plus fécond pour le ›yaume de France, et la royauté des Bourbons.

Louis XIV sembla vouloir multiplier les fautes qui de- ıient lui faire perdre ces avantages, et prendre à cœur accentuer plus encore que par le passé, cet égoïsme étroit et ›tte inquiète ambition qui lui avaient mis l'Europe presque ıtière sur les bras. Résumons en quelques lignes cette con- ıite, et voyons à la suite de quels événements malheureux s progrès de notre unité territoriale se trouvaient, en 1715, ıtravés pour plus d'un demi-siècle.

§ I. Louis XIV repren l le rôle de Philippe II.

Le rôle prépondérant, que la France exerçait en Europe, ne ouvait se continuer qu'à la condition d'être toujours mo- éré dans son action et désintéressée dans ses services. Il lui ıllait surtout ne jamais perdre de vue les clauses des trai- s de Westphalie, qui lui déléguaient la tutelle et la défense e la liberté de conscience et le droit de faire respecter tous s cultes dissidents, que la maison d'Autriche, représentée ans ses deux branches, allemande et espagnole, avait per- écutés depuis plus d'un siècle. Louis XIV, arrivé au gou- ernement des affaires après la mort de Mazarin, saurait-il omprendre les devoirs qui lui incombaient, et se conduire 'après les mêmes principes que ceux qui avaient guidé ses rédécesseurs? Tout d'abord on put le croire, et rien ne ıt changé dans notre politique extérieure, de 1661 à 1667. ais déjà, à cette dernière date, commençait à se révéler le éritable esprit du roi, qui tendait à se substituer à la rance elle-même, à faire passer ses rancunes et ses haines ersonnelles avant les véritables intérêts du royaume, et à se oser comme l'ennemi naturel et l'adversaire implacable de ute croyance religieuse, opposée à l'orthodoxie romaine; de ut principe politique, contraire à la monarchie absolue. ous connaissons les maximes qu'il professait, dès 1661, à gard des protestants de France; et s'il n'eût dépendu que lui, dès ce moment, l'édit de Nantes eût été révoqué, à la

plus grande gloire du roi et au plus grand avantage de l'unité monarchique. Lancé sur cette pente, Louis XIV malheureusement ne s'arrêtera plus. Il s'attaquera successivement à tous ceux qui personnifieront, en face de lui, l'esprit d'indépendance religieuse et d'indépendance politique, commençant par la Hollande pour en arriver à l'Allemagne, à la Suède et à l'Angleterre, ces alliées fidèles de la France, depuis le règne de Henri IV. Que reprochera-t-il à la confédération des sept Provinces Unies? d'être protestante et républicaine aussi bien que d'être commerçante et maritime. La haine aveugle qu'il lui montre et l'acharnement irréfléchi qu'il met à la poursuivre et à l'accabler, sans se laisser arrêter par les conseils secrets de Turenne ou la modération de Colbert, lui feront perdre aussitôt la confiance de ses anciens amis, et retourneront contre lui tous les princes qui, jusqu'ici, avaient suivi notre fortune. Mais c'est peu, pour Louis XIV, de froisser les sentiments religieux ou politiques des peuples, qu'il avait cependant tout intérêt à ménager. Poussé par une ambition aussi inconsidérée que sa politique, alors même que la paix est signée, il veut continuer ses conquêtes, s'annexer des villes ou des territoires sur lesquelles il n'a aucun droit, et, de sa propre autorité, déposséder plus de trente princes, dont il se fait autant d'ennemis. Témoin les *Chambres de Réunion* qui constituent, avec la *révocation de l'édit de Nantes*, les deux plus grandes fautes de Louis XIV, l'une essentiellement politique, l'autre essentiellement religieuse; car elles nous aliènent définitivement l'Europe. Que dut-on penser, en effet, quand on vit le grand roi, au lendemain du traité de Nimègue, installer à Besançon, à Brisach, à Metz et Tournay, des commissions extraordinaires qui, dans l'espace de quelques mois, réunirent au territoire: 1° 10 villes nouvelles en Alsace, dont Strasbourg et Lauterbourg; 2° Montbéliard, enlevé au duc de Wurtemberg: 3° 80 fiefs en Lorraine, dont Bitche et Sarrelouis; 4° le duché des Deux-Ponts, dont était dépouillé le roi de Suède; 5° le duché de Luxembourg; 6° le comté de Chimay; 7° Courtrai, Dixmunde et d'autres places importantes entre la Lys et la Mer. — C'étaient, en deux années de paix, des acquisitions

beaucoup plus nombreuses que celles que nous avaient procurées la guerre de Dévolution et la guerre de Hollande. Nous voyons sous l'influence de quels événements disparut notre prestige en Europe, et se ruina l'œuvre qu'avait si patiemment poursuivie Mazarin, après Richelieu et Henri IV. C'en était fait de notre prestige et de notre ascendant. Désormais la France se trouvait seule en face de la plupart des puissances continentales, coalisées contre elle.

Louis XIV reprenait, au grand détriment de sa maison et de son royaume, le rôle que Philippe II avait joué, dans la dernière moitié du XVI[e] siècle ; et toutes les haines accumulées contre la maison d'Espagne, pendant les quarante années qu'avait duré le règne du *Démon du Midi*, devaient se retourner contre le grand roi « honni et détesté de tous et de chacun en Europe, comme il le sera à la fin dans ses propres états. » Car c'est là, malheureusement encore, un autre point de ressemblance entre lui et le fils de Charles-Quint. Tous deux avaient d'abord été aimés et adorés de leurs sujets, qui professaient pour eux un véritable culte; tous deux, aussi, mouraient au milieu du mépris universel, et leur mort était considérée comme un bonheur public. C'était un triste revirement qui s'opérait dans les affaires extérieures; et, pour rendre la position de la France plus difficile encore et plus périlleuse, la fortune allait opposer à Louis XIV un homme de génie, tout prêt à relever le gant, que le grand roi avait si imprudemment jeté à la face de l'Europe : ce doit être Guillaume d'Orange, d'abord stathouder de Hollande, puis roi d'Angleterre.

§ II. Antagonisme de Louis XIV et de Guillaume III.

C'est en 1672 que commence à paraître ce prince, appelé, par la mort des Witt, à prendre en main la défense de la République, envahie déjà et occupée par les armées de Louis XIV. De 1672 à 1701, pendant près de trente ans, il ne cesse de grandir dans l'estime et l'admiration des puissances

européennes : car il prend à cœur de soutenir leurs droits et leurs intérêts menacés, contre l'ambition sans cesse croissante du roi de France ; et il leur apparaît comme le tuteur naturel de la liberté de conscience et le plus solide garant de leur indépendance politique. Il réussit à reprendre, sur le continent, les glorieuses traditions d'Elisabeth la grande, que Cromwell, avant lui, avait déjà fait revivre; et l'Angleterre ne laissera plus échapper le rôle qu'avait honteusement abandonné la dynastie des Stuarts, au profit de Henri IV et des Bourbons de France.

Elisabeth avait été, pendant tout son règne, la rivale heureuse de Philippe II, faisant échouer partout ses projets, ruinant ses idées de domination universelle en Pologne, en Suède, en Danemark, dans les Pays-Bas et en France, soutenant énergiquement contre lui les Maures, les Juifs et les Protestants. — Guillaume d'Orange se fit l'âme de toutes les coalitions ourdies contre la France de Louis XIV, qui n'était plus celle de Henri IV ni de Richelieu, soulevant contre elle les princes réformés de l'Allemagne et l'électeur de Brandebourg, lui arrachant l'alliance de la Suède, et poussant l'habileté jusqu'à unir dans un même sentiment de haine et d'antipathie contre nous, les États protestants du nord et les États catholiques du midi de l'Europe. Désormais, les rôles étaient changés. La France avait remplacé l'Espagne, dans la menace des intérêts généraux du continent, et l'Angleterre la France, dans la défense des droits communs. Le grand ennemi du repos public, l'adversaire acharné des idées de tolérance et le destructeur des traités de Westphalie était Louis XIV; quant au défenseur de la liberté religieuse et des droits politiques des grands États chrétiens, on le trouvait dans Guillaume d'Orange, prince éclairé et intelligent, habile et tenace, de l'école de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, dont il allait faire triompher les principes, mais au profit de l'Angleterre et de la Hollande, et au détriment de la France.

Ainsi s'explique, pendant toute la durée du gouvernement personnel de Louis XIV, le peu de succès de sa politique extérieure, et l'insuffisance des acquisitions faites pour

développer notre unité territoriale. Nos négociateurs, cependant, dirigés par de Lionne, étaient, comme nos généraux, les premiers de l'Europe, et les leçons de Mazarin n'étaient pas encore complètement oubliées; mais il n'y avait plus, pour guider notre diplomatie et assurer son triomphe, « cette grande idée » qui avait fait sa force, pendant toute la première moitié du dix-huitième siècle, et qui personnifiait l'esprit de justice et de souveraine équité.

§ III. Traités conclus par Louis XIV.

Au traité d'Aix-la-Chapelle, qui terminait la guerre de Dévolution, Louis XIV n'acquérait qu'une partie de la Flandre et du Hainaut, au prix de quelques places fortes de premier ordre, que lui avait léguées Mazarin dans le bassin de l'Escaut. Sa frontière englobait *Furnes* et *Bergues* sur la Colme; *Armentières* et *Courtray* sur la Lys; *Lille* sur la Deule; *Ath* sur la Dender; *Douai* sur la Scarpe; *Tournay* et *Oudenarde* sur l'Escaut; *Charleroi* sur la Sambre. C'était bien peu en comparaison des efforts tentés et des conquêtes déjà faites. Les Pays-Bas, dont Turenne rêvait l'annexion complète au royaume, comme une garantie essentielle de notre grandeur, n'étaient qu'entamés par une série de places, enchevêtrées les unes dans les autres, et qui ne pouvaient être qu'un sujet de querelle pour l'avenir. Mais déjà la politique aggressive du roi avait porté ses fruits, et la triple alliance, formée entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède, c'est-à-dire entre nos plus vieilles alliées, indiquait assez quel revirement s'était fait en Europe au désavantage du royaume.

La guerre de Dévolution n'avait duré que quelques mois, et ses avantages pouvaient encore être appréciables. La guerre de Hollande se continua pendant plus de six ans; mais les acquisitions, obtenues au traité de Nimègue, furent loin de répondre à la grandeur des sacrifices qui avaient été faits. Cependant au commencement de la lutte, et dès

1672, il n'était question de rien moins que de la conquête entière des Pays-Bas espagnols et de l'anéantissement de la Hollande. Turenne avait fait des opérations, qui comptent parmi les plus belles de l'art militaire; et, pendant quelques mois, nos armées avaient dominé le cours entier du Rhin. En 1678, on dut se montrer modéré, renoncer à de trop grandes prétentions et se contenter de recevoir : *Aire* et *Saint-Omer*, dans l'Artois; *Ypres*, *Werwick*, *Warneton*, *Poperinghe*, *Bailleul* et *Cassel*, dans la Flandre; *Cambrai*, *Bouchain*, *Valenciennes* et *Condé* sur l'Escaut; *Maubeuge* sur la Sambre; *Dinant* et *Charlemont* sur la Meuse; *Huningue* sur le Rhin; la *Franche-Comté* dans le Jura. Mais nous échangions l'importante situation de Philipsbourg contre la possession de *Fribourg* en Brisgau, qui ne pouvait que nous être nuisible, et nous rendions *Ath* sur la Dender, *Courtray* sur la Lys, *Charleroi* sur la Sambre, etc. On était loin des espérances de 1672; et c'était toujours, comme en 1678, le même enchevêtrement de places fortes, qui ne pouvait qu'amener un nouveau conflit. Ainsi, comme sous le premier empire, la guerre naissait toujours de la guerre.

Quand elle tardait trop, Louis XIV savait au besoin la provoquer, et c'est au lendemain du traité de Nimègue que les Chambres de réunion vinrent jeter un odieux défi à l'Europe, sous prétexte de compléter l'œuvre de la diplomatie et de couvrir nos frontières qui restaient ouvertes à l'ennemi. A ce moment, la limite de notre territoire était tracée par une ligne conventionnelle, qui, de Dunkerque, sur la mer du Nord, aboutissait à Lauterbourg près du Rhin, en englobant le duché de Lorraine, occupé militairement depuis 1659; — par le cours du Rhin, depuis le confluent de la Lauter jusqu'au territoire de la ville de Bâle, moins Strasbourg et dix villes importantes de l'Alsace; — par la crête du Jura qui séparait la Franche-Comté de la Suisse; — par le Rhône, depuis le territoire de Genève jusqu'au confluent de Guiers; — par une ligne conventionnelle, qui du Guiers aboutissait au mont Thabor et, enfin, par la crête des Alpes Cottiennes et Maritimes, jusqu'au nœud de montagnes d'où s'écoule la Stura, moins la vallée de Barcelonnette, mais

en plus celles de Pignerol et Casal. — Des portes nombreuses restaient ouvertes à l'étranger, du côté du nord et du nord-est, mais à qui la faute? Au lieu de savoir attendre et de modifier sa politique en vue de continuer régulièrement l'extension de notre territoire, Louis XIV se montra impatient et brutal : nous avons vu l'œuvre accomplie par les Chambres de réunion et qui amena une prise d'armes nouvelle dite *guerre des Limites*, conduite avec la plus grande activité. La diète de Ratisbonne, malgré l'indignation de l'Europe, nous laissa nos conquêtes, et rien n'était désespéré encore quand la grande Ligue d'Augsbourg vint répondre à de nouveaux défis du roi de France.

Mais c'était la décadence qui commençait; et, forcé de s'arrêter, Louis XIV dut bientôt reculer. Le traité de Ryswick marqua un pas en arrière et l'abandon complet de la revendication de nos frontières naturelles. Quelques-uns des plus grands esprits de l'époque ne craignirent pas de qualifier de *déshonorantes* les conditions de la paix, et Vauban lui-même traita d'*infâme* ce traité qui nous enlevait quelques-uns de ses plus beaux travaux d'ingénieur, et notamment Luxembourg. Louis XIV avait dû, p us encore qu'au traité de Nimègue, se montrer modéré : mais tout le monde savait ce que signifiait cette modération; c'était, à l'intérieur, la dépopulation, la misère et la ruine; à l'extérieur, la crainte de complications très graves que pouvaient compromettre nos acquisitions. Louis XIV rendait toutes les acquisitions que lui avait données les Chambres de réunion, sauf Strasbourg et Sarrelouis, et nous perdions, entre autres places de premier ordre, Mont-Royal et Luxembourg; Ath, Courtray, Charleroi, Mons et Namur. Il cédait toutes les forteresses qu'il avait sur la rive droite du Rhin, la tête du pont de Huningue, Fribourg, Vieux-Brisach, Kehl, et Philipsbourg. Il rendait la Lorraine, que recouvrait son duc particulier, et abandonnait Casal au duc de Mantoue, Pignerol au duc de Savoie, perdant ainsi toute influence en Italie. « Que dira-t-on de nous présentement? écrivait Vauban, quelle réputation aurons-nous dans les pays étrangers, et à quel mépris n'allons-nous pas être exposés? On va nous mar-

cher sur le ventre et nous n'oserons plus souffler. Voyez où nous en sommes. Je vous pose en fait qu'il n'y aura pas un petit prince dans l'empire qui, d'ici avant peu, ne se veuille mesurer avec le roi, qui de son côté peut s'attendre que la paix ne durera qu'autant de temps que ses ennemis en emploieront à se mettre en état ». C'était, en quelques mots saisissants de vérité et de douleur, peindre la situation du royaume, telle que l'avait faite la dernière guerre; et les évènements qui devaient naître de la succession d'Espagne, donneront, malheureusement encore, raison à la clairvoyance de Vauban.

A cette date de 1697, nous entrons dans la dernière partie du règne de Louis XIV; et cette période est, sans contredit, la plus dramatique, la plus remplie de faits émouvants, celle peut-être où le grand roi se révèle le mieux, avec les nombreux défauts et les rares qualités qui le distinguent. Mais ces défauts tenaient du prince et du despote, et ils ont fait le malheur du royaume; quant à ses qualités, elles n'honorent que l'homme et le chrétien; elles ne purent rien pour atténuer les graves conséquences qu'amenèrent les revers écrasants de la guerre de succession d'Espagne.

Au milieu des négociations, qui préparèrent la conclusion du traité de Ryswick, des bruits alarmants avaient circulé sur la santé débile du roi Charles II d'Espagne et n'avaient pas peu contribué à faire hâter la signature de la paix. Tout le monde se demandait, avec une certaine anxiété, ce qu'il adviendrait de la puissance territoriale de la maison d'Espagne, et à quel successeur pourrait échoir ce riche et si lourd héritage. Louis XIV qui, pendant tout son règne, n'avait négligé aucune occasion d'affaiblir l'Espagne, n'avait jamais, non plus, abandonné l'espoir de la réunir à ses États ou, tout au moins, de donner la couronne à un prince de sa famille. Servi par d'habiles négociateurs, de Torcy et d'Harcourt, et favorisé par les circonstances, il avait toute chance de réussir, au détriment de la maison d'Autriche que personne ne voulait voir reconstituer, à son profit, l'empire de Charles-Quint. Il n'avait qu'à ménager les susceptibilités des États voisins, à se montrer calme et modéré, à tout

attendre de sa discrétion et du dévouement de ses ambassadeurs, pour ensuite agir avec franchise et loyauté, et tenir compte à la fois des droits de la France et des susceptibilités de l'Europe. — Il ne fit rien de tout cela. Poussé par son ambition inquiète, qui n'avait plus de but précis, il voulut, au mépris de la volonté du malheureux Charles II, négocier avant sa mort le partage de ses États, s'entendre avec le pire ennemi de la France et de son roi, Guillaume III d'Angleterre, jouer ce prince, le plus habile homme d'État et le plus fin de l'époque, et, quand un dernier testament du roi d'Espagne eut reconnu son petit-fils, Philippe d'Anjou, brusquer les évènements, violer ses promesses, et se montrer plus dédaigneux que jamais de sa parole donnée et du droit de ses voisins.

§ IV. Rôle de Louis XIV dans la question de la succession d'Espagne.

Trois prétendants pouvaient aspirer à la succession de la monarchie espagnole : le Dauphin de France, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse, fille de Philippe IV; le prince de Bavière, petit-fils d'une sœur cadette de Marie-Thérèse, qu'avait épousée l'empereur Léopold; et enfin l'empereur d'Allemagne Léopold, fils d'une fille de Philippe III et marié à la sœur cadette de Marie-Thérèse. — Le Dauphin de France avait cédé ses prétentions à son second fils, le duc d'Anjou; l'empereur Léopold, les siens à son second fils, l'archiduc Charles; et les trois princes qui se trouvaient en présence étaient donc Philippe d'Anjou, le prince de Bavière et l'archiduc Charles.

Louis XIV avait voulu d'abord prendre les devants; et, dès 1695, des négociations secrètes s'étaient engagées à Madrid, entre la France et l'Espagne, pour favoriser les droits du prince français. Mais, cédant aux instances de la reine, Charles II avait fait pressentir le choix du prince de Bavière, comme son légataire universel, et même un testament avait été préparé en sa faveur. Ce fut le point de départ d'une première entente qui s'établit entre la France et l'As-

gleterre, pour le partage de la monarchie espagnole; et en 1698, un traité fut signé à la Haye qui réglait comme il suit la succession :—le prince de Bavière devait avoir l'Espagne et les Pays-Bas; l'archiduc Charles, le Milanais; Philippe d'Anjou, le royaume de Naples, la Sicile, les présides de Toscane et le Guipuscoa. — Instruit de ces négociations, qui lésaient ses droits de souverain, Charles II institua, par testament, le prince de Bavière son héritier et successeur pour la totalité de ses États. Mais celui-ci vint à mourir prématurément en 1699. Il ne restait plus que deux prétendants; et, dans la crainte que la reine d'Espagne, gagnée à la cause de l'Autriche, ne décidât son mari en faveur de l'archiduc Charles, Louis XIV s'entendit avec Guillaume III pour un nouveau partage. — Le traité de Londres donnait à l'archiduc Charles l'Espagne, les Pays-Bas et les Indes; à Philippe d'Anjou le Guipuscoa et toutes les possessions italiennes. — Ce second traité fut suivi d'un troisième, qui échangeait le Milanais contre la Lorraine, et le royaume de Naples contre la Savoie et le comté de Nice. C'étaient là des acquisitions plus utiles et qui complétaient notre territoire du côté des Alpes et dans le bassin de la Moselle. Mais en même temps qu'il négociait avec Guillaume III, Louis XIV laissait notre ambassadeur, le marquis d'Harcourt, agir à Madrid pour obtenir un testament en faveur de Philippe d'Anjou. Ce testament fut signé, grâce à l'influence du célèbre cardinal Porto-Carréro:—le duc d'Anjou était proclamé roi de toutes les Espagnes; la monarchie de Charles-Quint se trouvait reconstituée au profit de la maison de Bourbon, et Louis XIV avait bel et bien joué son allié de la veille, Guillaume III d'Angleterre.

L'étonnement de l'Europe fut grand : grande aussi son inquiétude. Mais tout le monde était si las de la guerre, qu'on accueillit sans protestation l'arrivée de Philippe d'Anjou au trône de Madrid. On ne demandait à Louis XIV que d'observer scrupuleusement les clauses du traité de Nimègue, et d'accepter la restriction du testament de Charles II, qui forçait Philippe d'Anjou à faire l'abandon de tous ses droits à sa succession au trône de France. Par là, les puissan-

du continent se trouvaient sauvegardées contre les projets domination universelle, rêvée un instant par la maison utriche. Une ère nouvelle pouvait donc s'ouvrir pour la ınce, ère de prospérité, de calme et de paix indéfinie, et, un caprice heureux de la fortune, la fusion s'opérait entre is les peuples de race latine, qui mettaient en commun rs forces et leur génie, pour élever à l'occident de urope une barrière infranchissable aux peuples de race ıtonique, qui menaçaient de déborder en deçà du Rhin et Alpes. Notre unité territoriale pouvait donc se compléter ıs encombre, et notre sécurité, comme notre grandeur, it désormais assurée dans l'avenir.

ouis XIV ne le souffrit pas. Par une série de fautes, sciemnt et brutalement commises, il voulut forcer la main à ses ıemis pour leur faire prendre les armes, et s'engager ıs une guerre de treize ans, la plus longue et la plus glante de son règne, comme aussi la plus désastreuse de cienne monarchie, avec celle de Cent ans, au moyen-âge et e de Sept ans, au dix-huitième siècle. — Philippe d'Anjou, nt de partir pour Madrid, avait dû renoncer à tous ses its à la couronne de France. A peine arrivé dans sa noue capitale, il reçut de son aïeul des lettres patentes qui maintenaient ses droits au mépris des engagements és. — Au traité de Ryswick, Guillaume III s'était fait recontre par la France comme seul et légitime roi de l'Anterre, au détriment de Jacques II, réfugié à Saint-Gerin, et de sa descendance. Jacques II vint à mourir, et ıis XIV salua du titre de roi d'Angleterre son fils, le prédant Stuart. Après avoir joué Guillaume, il en venait à sulter publiquement. — En vertu de ce même traité de swick, les Hollandais avaient obtenu de tenir garnison ıs quelques places espagnoles, voisines de la France, pour venir une attaque de Louis XIV. Celui-ci, sans déclara- aucune, chassa les garnisons hollandaises et les rem- ça par des troupes françaises. — C'en était trop ; et l'acti- infatigable de Guillaume III, servie par la haine profonde l professait pour la France et son roi, amena une nou- coalition dans laquelle entrèrent successivement la

Hollande, l'Angleterre, l'Autriche et l'Empereur, le comte Palatin, les électeurs de Hanovre et de Brandebourg, que suivirent, bientôt après, la Savoie et le Portugal. La France ne pouvait compter que sur l'alliance effective de l'électeur de Bavière et la neutralité des trois électeurs ecclésiastiques de la région rhénane.

Les succès d'abord contre-balancèrent les revers. Villars, Catinat et Vendôme rappelaient de loin Turenne, Condé et Luxembourg. Mais, avec eux, commandaient Marsin, Tallard et Villeroy, généraux incapables et vaniteux, qui se disputaient entre eux et entravaient toute entente dans les opérations militaires. Cependant les alliés avaient à leur tête Marlborough, le prince Eugène et Louis de Bade, qui les dirigeaient avec une souveraine habileté. Bientôt nos défaites se multiplièrent. Turin, Ramillies, Oudenarde, Malplaquet, sans compter les désastres subis en Espagne, nous rejetèrent sur notre territoire, et livrèrent nos provinces frontières à l'invasion ennemie. La misère et la dépopulation du royaume, dont La Bruyère, Vauban et Racine avaient tracé déjà, en 1693, un si triste tableau, n'avaient fait que grandir; les pamphlets imprimés en Hollande, et qui se colportaient à Paris, attaquaient violemment le roi, Mme de Maintenon et les courtisans; Louis XIV, âgé de soixante-huit ans, succombait sous le poids de la réprobation publique et sous celui de ses propres douleurs; le royaume entier se trouvait dans la plus déplorable situation. Dès 1706, nous dûmes nous avouer vaincus, et demander humblement la paix aux États-Généraux de Hollande, qui mirent tristement leur honneur à nous abreuver d'humiliations. De 1706 à 1713, nous voyons le vieux roi faire sacrifice sur sacrifice, procéder à un démembrement continu du territoire, et abandonner, une à une, toutes les conquêtes faites depuis 1610. Notre unité territoriale s'en allait en lambeaux, que se disputaient nos vainqueurs; et elle ne fut sauvée que par le concours fortuit de circonstances imprévues, qui nous permirent de nous relever.

Après Ramillies (1706) de Torcy dépêcha à La Haye un envoyé chargé d'offrir des propositions de paix. Les États-

Généraux refusèrent. « Encore quelques années de guerre, répondirent-ils, et la puissance française sera complètement anéantie. » Après Oudenarde, en 1708, le président Romilly se rendit en Hollande, et des négociations officielles s'engagèrent. Mais le grand pensionnaire Heinsius imposa des conditions accablantes : Louis XIV devait abandonner son petit-fils, Philippe V, rejeter l'alliance des électeurs de Cologne et de Bavière, céder la Flandre et Lille. — De Torcy, après un conseil tenu à Versailles, alla lui-même à La Haye, pour adoucir nos ennemis : il ne reçut qu'un humiliant refus. En 1709, un ultimatum fut lancé, qui mit la onclusion de la paix aux conditions suivantes : l'Archiduc harles serait reconnu roi de toute la monarchie espagnole; ouis XIV abandonnerait à l'empire l'Alsace, Neuf-Brisach, trasbourg et Landau; à la Hollande, Lille, Condé, Maubeuge, urnes, Menin, Cassel et Ypres; à la Savoie, Exilles et enestrelles; démolirait Dunkerque; consentirait au dépouillment des électeurs de Cologne et de Bavière; reconnaîtrait reine d'Angleterre, Anne Stuart, le roi Frédéric de Prusse le nouvel électeur de Hanovre; enfin il s'entendrait avec s alliés pour dépouiller son propre petit-fils qui serait iassé d'Espagne. Louis XIV refusa, et au prix des plus 'uels sacrifices, parvint à équiper une armée de cent mille ommes qu'il confia à Villars. Survint l'insuccès de [alplaquet, qui découvrait l'Ile de France et la route de aris. Louis XIV se résigna à renouer les négociations, .isant appel à la générosité de ses ennemis. Il envoya maréchal d'Huxelles et le cardinal de Polignac, avec iission d'accepter les conditions de l'ultimatum de 1709; n'insistait que pour conserver Maubeuge, mais il s'engaeait à retirer ses troupes d'Espagne et à livrer son etit-fils à la merci de ses ennemis. Les conférences s'ouvrient à Gertruydenberg en 1710; mais les États-Généraux montrèrent plus exigeants que jamais : ils demanèrent la cession complète de l'Alsace, avec l'abandon des 'oits de suzeraineté, que laissait au roi de France l'ultiatum de 1709; l'abandon de toutes les conquêtes faites puis le traité des Pyrénées (1659), et l'obligation pour

Louis XIV d'avoir, dans les deux mois qui suivraient la signature de la paix, à chasser lui-même Philippe V d'Espagne. Le malheureux prince était atterré : il offrit la cession complète de l'Alsace et un subside de un million par mois, pour l'entretien des troupes chargées d'opérer contre son petit-fils, en Espagne. Les Hollandais refusèrent, et, en juillet 1710, les négociations de Gertruydenberg furent rompues. Ce fut ce qui nous sauva.

Vendôme venait de remporter la grande victoire de Villaviciosa en Espagne, et, à Londres, le parti Tory, hostile à Marlborough, avait fait arriver au ministère Bolingbroke, Prior et Swift, partisans de la paix. Quelques mois plus tard, mourait Joseph Ier, l'empereur d'Allemagne; et son frère, l'archiduc Charles, appelé à lui succéder sur le trône impérial, menaçait de reformer la puissance territoriale de la maison de Hapsbourg, telle qu'elle était avant 1556.

L'Angleterre engagea secrètement, avec la France, des négociations qui devaient aboutir plus tard au traité d'Utrecht, et deux propositions furent faites : — par la première, Louis XIV reconnaissait Anne Stuart et la ligue protestante d'Angleterre; abandonnait à l'Autriche les Pays-Bas, Naples et le Milanais; consentait à former une barrière de places belges qu'occuperaient les Hollandais; comblait le port de Dunkerque, et faisait reconnaître, comme roi d'Espagne et des Indes son petit fils, Philippe V, qui jamais ne pourrait monter sur le trône de France. — Par la seconde, Louis XIV reconnaissait également Anne Stuart et la ligue protestante en Angleterre; mais Philippe d'Anjou, sans renoncer à la couronne de France, aurait en partage Naples, la Sicile, la Savoie, le Piémont et le Mantouan; le duc de Savoie recevrait l'Espagne et les Indes; l'Autriche, le Milanais et les Pays-Bas. Quant à Dunkerque, ses fortifications devaient être démolies. — Entre ces deux projets, Louis XIV s'était décidé pour le second, et il engageait fortement Philippe V à le choisir : mais ce dernier répondit à son aïeul, dans une lettre remarquable, que le peuple espagnol lui avait donné depuis douze ans trop de preuves d'attachement et de sympathie pour l'abandonner ainsi, et il s'en tint aux premières

ropositions qui avaient été faites. Ce fut sur ces bases que engagèrent les dernières négociations et que se signèrent s préliminaires de la paix, à Londres, entre de Torcy et olingbroke (octobre 1711). Un congrès s'ouvrit presque assitôt à Utrecht, le 12 janvier 1712, et, le 28 mars suivant, ne suspension d'armes était acceptée entre les troupes ançaises et anglaises.

La plus grave des questions soumises aux négociateurs oncernait la renonciation de Philippe V au trône de France; t les représentants de la France, le cardinal de Polignac, le aréchal d'Huxelles, et Mesnager, prévôt des marchands de ouen, agirent avec beaucoup d'habileté, pour isoler la Hollande, et gagner à leur cause les ambassadeurs anglais. Les ébats durèrent plus d'un an, et enfin furent signés, en avril t en juillet 1713, les deux traités d'Utrecht qui préparaient le établissement de la paix générale. Le premier « intervenait entre la France, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Savoie et la Prusse; le deuxième, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Savoie. Quant à l'empire et à l'empereur, ls protestèrent et poursuivirent les hostilités jusqu'en 1714. — Les traités d'Utrecht renfermaient huit clauses principales : 1° Philippe V, reconnu comme roi d'Espagne et des Indes, renonçait à toute annexe en Europe, cédait à l'Angleterre Gibraltar et Minorque, et accordait à cette dernière puissance des avantages commerciaux exceptionnels, supérieurs à ceux que recevaient la Hollande et la France. — 2° On offrait à l'empereur, qui ne les acceptait pas pour le moment, les Pays-Bas, le Milanais, la Sardaigne et le royaume de Naples. — 3° Le duc de Savoie obtenait la Sicile, avec le titre de roi, et quelques territoires du Milanais. Il était confirmé dans la possession du Montferrat et cédait à la France a vallée de Barcelonnette en échange des vallées d'Exilles t de Fenestrelle. — 4° Philippe V renonçait, pour lui et ses héritiers, à la couronne de France. — 5° Louis XIV reconnaissait la ligue protestante en Angleterre; mais démolissait es fortifications de Dunkerque et cédait aux Anglais la baie d'Hudson, Terre-Neuve, l'Acadie, et Saint-Christophe. — Le même prince s'engageait, au nom de la France, à ne

jamais s'annexer tout ou partie des Pays-Bas, rétrocédait à l'Empereur tout ce qu'il y avait occupé et consentait à ce que la Hollande occupât militairement Furnes, Menin, Ypres, Tournay, Mons, Charleroi, Namur et Gand, dont le gouvernement civil appartiendrait à Charles VI. — 7° Les électeurs de Bavière et de Cologne étaient réintégrés dans leurs États. — 8° L'électeur de Brandebourg était reconnu comme roi de Prusse, prince de Neufchâtel et seigneur de la Gueldre. Mais comme héritier de Guillaume III, il cédait à la France la principauté d'Orange.

L'Empereur restait en armes, refusant de reconnaître le partage de la monarchie espagnole tel que l'avaient fait les traités d'Utrecht. Louis XIV, à bout de patience et de courage, chercha, par de nouvelles concessions, à l'amener à la paix. Il lui fit offrir plusieurs des places flamandes que lui avait laissées le traité de Ryswick, la plus grande partie de l'Alsace, avec Strasbourg et Landau. Charles VI résista toujours. Ce fut alors qu'eut lieu la mémorable campagne de Villars, signalée par la victoire de Denain, en même temps que le Palatinat et le Brisgau étaient vigoureusement occupés par nos troupes. Ce réveil de la France inquiéta l'empire, et le prince Eugène reçut pleins pouvoirs pour négocier directement avec Villars. En mars 1714, fut signé le traité de Rastadt, entre la France et l'Empereur ; en septembre de la même année, celui de Baden, en Suisse, entre la France et l'empire.—L'Empereur expia le retard qu'il avait mis à déposer les armes, en ne recevant aucune des indemnités que Louis XIV lui avait offertes en 1713. Il obtenait, dans le partage de la monarchie espagnole, les Pays-Bas, le Milanais, la Sardaigne, le royaume de Naples, le Mantouan et quatre ports en Toscane; cédait à la France Lille, Béthune et Saint-Venant, en échange des places de Kehl, Brisach et Fribourg, auxquelles nous renonçâmes pour toujours. Quelques mois plus tard, en 1715, le *traité de la Barrière*, intervenait directement entre l'Empereur et la Hollande, donnait à cette dernière puissance le droit d'entretenir une armée de trente-cinq mille hommes dans les villes des Pays-Bas, qu'avaient désignées les négociations d'Utrecht. Malheureuse-

ient, tous ces traités n'engageaient en rien l'Empereur et le oi d'Espagne. Charles VI ne reconnaissait pas Philippe V omme roi d'Espagne; et Philippe V gardait ses prétentions ur les Pays-Bas, le Milanais et le royaume de Naples. Ces ontestations ne furent réglées que beaucoup plus tard, aux raités ultérieurs de Séville et de Vienne, en 1720 et 1735.

Tel fut le résultat final du règne de Louis XIV, commencé ependant sous de si brillants auspices; et nous voyons uelles désastreuses conséquences il eut pour l'avenir même le notre unité territoriale. — En 1661 la France marchait résolument, et du consentement de l'Europe, à la conquête de ses frontières naturelles, tout en se montrant la gardienne vigilante des droits nouveaux, qu'avait reconnus et proclamés la diplomatie, aux traités de Westphalie. Une grande et saine politique présidait à tous ses actes; et personne, sur le continent, n'était disposé à suspecter les mobiles de sa conduite. C'était bien alors que les puissances occidentales formaient comme une vaste république, rêvée par Henri IV ou Sully, et dont elle avait l'hégémonie suprême, bien décidée à ne jamais abuser de sa puissance, pour la satisfaction de ses intérêts propres, au détriment de ceux de ses alliés. — En 1715, tout est changé. La France, par elle-même, n'existe plus; elle se confond dans la personne de Louis XIV qui, depuis quarante ans, a suscité partout des rancunes et des craintes. Ses alliés l'ont peu à peu abandonnée pour suivre la fortune de ses ennemis; et le peu qui lui reste se trouve perdu au milieu d'États hostiles et gagnés pour toujours à la cause des deux grandes rivales qui se sont unies contre elle: l'Angleterre et l'Autriche. — Aujourd'hui c'est l'Angleterre qui domine à l'occident del'Europe, sur le bassin de la mer Méditerranée et au cœur de l'Allemagne par Minorque et Gibraltar elle surveille la royauté des Bourbons en Espagne, comme elle la surveille en France par les îles Anglo-Normandes, et sur les bords du Rhin par le Hanovre. C'est l'Autriche qui domine sur toute la péninsule italienne qu'elle tient par les deux bouts, et, dans le bassin de l'Escaut, qui lui ouvre les routes de l'Ile de France, le la Picardie et de l'Artois. C'est le roi de Sardaigne, qui

grandit à nos côtés, et, par la possession de la Savoie, conserve un pied en France. C'est le roi de Prusse qui forme avec la Hollande, les Pays-Bas autrichiens, le Hanovre et le Palatinat, une redoutable ligne de défense, à laquelle la France viendra inutilement se heurter, si jamais elle veut revendiquer les anciennes conquêtes de Louis XIV. Ce tableau, quelque triste qu'il soit, n'est pas complet encore. En Amérique, òù Colbert a voulu nous donner un empire colonial, destiné à doubler notre puissance sur le continent, et créer une France nouvelle dans le Canada, l'Angleterre vient de nous porter un coup mortel en s'emparant des bouches du Saint-Laurent.

Partout donc nous sommes amoindris, diminués, arrêtés et menacés, non seulement par les anciens ennemis, ceux de la veille, mais par de nouveaux, ceux du lendemain: et tous vont s'unir contre nous dans une même pensée de haine. Que Louis XIV, à la fin de sa vie, ait noblement supporté les malheurs qui s'accumulaient sur lui et sa famille, personne ne lui contestera ce mérite. Mais c'est là une vertu négative, qui honore l'homme plus que le roi, et qui ne pouvait réparer en rien les maux dont souffrait le royaume depuis 1685. Le vieux roi est resté jusqu'à sa mort grand et auguste, ne désespérant jamais complètement de la France; l'histoire doit lui en tenir compte. Mais l'histoire aussi doit voir en ce prince despotique, et trop souvent égoïste, l'auteur principal de l'amoindrissement du royaume, et faire retomber sur lui la responsabilité des désastres subis et des conséquences douloureuses qui en sont résultées. Ce sont Henri IV, Richelieu et Mazarin qui ont fait la France de l'ancienne monarchie, la France d'avant 1789; c'est Louis XIV qui l'a défaite et pour ainsi dire décapitée.

FRANCE A LA MORT
DE LOUIS XIV EN 1715.



Domaine royal. — Provinces étrangères à la France.

Échelle
Myriamètres
0 5 10 20 30 40

CHAPITRE XXIX

CHANGEMENTS SURVENUS, AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, DANS LA SITUATION POLITIQUE ET TERRITORIALE DE L'EUROPE. — CONSÉQUENCES QUI EN RÉSULTENT POUR LA FORMATION DE NOTRE UNITÉ NATIONALE.

En 1715, la situation politique et territoriale de l'Europe vient d'être complètement transformée par les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Baden. Tous ces changements, apportés dans son organisation intérieure, sont dus, pour la plus grande partie, à l'action personnelle de Louis XIV ; ils intéressent trop directement l'histoire même de notre unité nationale pour que nous n'y insistions pas quelques instants. De l'étude succincte que nous devons leur consacrer résultera une intelligence plus nette des circonstances nouvelles, au milieu desquelles la France va se trouver, et des nouveaux obstacles qu'elle aura à surmonter pour continuer sa marche et compléter son œuvre.

A la date où nous sommes arrivés, nous pouvons diviser la plupart des États de l'Europe en trois grandes catégories : Les *Etats anciens* qui se transforment ; les *États anciens* qui s'abaissent, dont quelques-uns pour disparaître bientôt; les *États nouveaux* qui s'élèvent, dont quelques-uns pour arriver rapidement au premier rang. — Les *États anciens* qui se transforment sont l'Angleterre, l'Espagne et la France; les *États anciens* qui s'abaissent, la Suède, la Turquie et la Pologne; les *États nouveaux* qui s'élèvent, la Sardaigne, la Russie et la Prusse. — Quant à l'Allemagne et à la maison

d'Autriche, elles continuaient à se mouvoir dans le même cercle d'idées qu'autrefois, et poursuivaient, en plein dix-huitième siècle, « *la vie moyen âge* », qui devenait de plus en plus un anachronisme. Tôt au tard elles en subiront les conséquences et se trouveront à la merci des deux grandes puissances du Nord, qui leur imposeront leur politique.

§ 1. États anciens qui se transforment.

Depuis 1688, l'Angleterre était entrée dans une voie nouvelle, qui la conduisait directement à la liberté et à la pleine possession d'elle-même. « L'histoire de notre pays, dit à juste titre Macaulay, est, par excellence, l'histoire même du progrès. C'est l'histoire d'un mouvement constant de l'esprit public; d'un changement constant dans les institutions d'une grande société... La charte de Henri Beau-Clerc, la Grande Charte, la première réunion de la Chambre des communes, l'extinction de l'esclavage individuel, la séparation d'avec l'Église de Rome, la pétition des droits, l'*habeas corpus*, la révolution de 1688, l'abolition des incapacités religieuses, la réforme du système représentatif, sont à mes yeux les phases successives de cette grande révolution, et je ne peux pas bien comprendre un de ces grands évènements si je ne l'envisage dans ses rapports avec ceux qui l'ont précédé. » A la fin du dix-septième siècle, l'Angleterre n'en était pas encore arrivée à jouir pleinement de tous les droits dont parle le célèbre historien; mais elle venait de mettre la dernière main à la série de ces transformations heureuses qui en faisaient, à cette époque, le modèle des États libres. La révolution de 1648 n'avait été que la victoire du Parlement sur la royauté; celle de 1688 fut celle de la nation même, qui prenait en main la direction de ses affaires. Hostile à Guillaume, peut-être autant qu'à Jacques II, elle se montra décidée à restreindre tous les privilèges et toutes les prérogatives dont, jusqu'ici, avait abusé le pouvoir absolu des Stuarts.

Une clause qui domina dans le contrat signé, à cet effet,

entre le prince d'Orange et la Convention, était que le roi se conformerait en toutes choses à ce qui paraîtrait être le sentiment positif et arrêté du parlement. Ce qui assurait au pays l'exécution de cette clause, c'était qu'il n'avait d'autre droit au trône que le choix même du Parlement. De là, de grandes réformes politiques et sociales, qui changeaient la constitution intérieure de l'Angleterre et en faisaient un véritable gouvernement constitutionnel. — Acte de tolérance que le pays devait à la révolution, sinon pour les papistes, du moins pour tous les dissidents religieux qui jusque là, avaient été poursuivis : protestants puritains, presbytériens, covenantaires, etc. — Rétablissement définitif de l'Église presbytérienne d'Écosse, qui vient vivre à côté de l'Église anglicane, sans être aux prises avec les difficultés si nombreuses qui avaient jusque là menacé son existence. — Changement introduit dans la manière d'accorder des subsides, et qui enlevait au prince le droit de prélever, au commencement de son règne, le produit de certaines taxes qu'on supposait devoir donner un revenu suffisant pour défrayer les dépenses ordinaires du gouvernement. La distribution du revenu était donc abandonnée entièrement au souverain. Celui-ci, sans doute, pouvait être contraint par une guerre ou par des prodigalités ruineuses à demander un subside extraordinaire; mais aussi, par une conduite économique et pacifique, il pouvait régner de longues années sans être obligé de convoquer le Parlement ou de prendre son avis. Les auteurs de la révolution appliquèrent immédiatement un remède à cet abus. Ils allouèrent au roi, non le produit de certaines taxes, mais une somme suffisante pour soutenir son état royal ; puis ils établirent, comme règle générale, que toutes les dépenses de l'armée, de la marine et de l'artillerie seraient soumises annuellement à l'examen des communes, et que les sommes votées seraient affectées au service spécifié dans le vote. A partir de cette époque, le Parlement devint réellement le premier pouvoir de l'État, qui nommait et renvoyait les ministres, déclarait la guerre et faisait la paix.

D'autres innovations, non moins heureuses, suivirent, comme l'amélioration apportée dans l'exercice de la justice,

l'application rigoureuse du droit de l'*habeas corpus*, la loi qui assurait aux juges la possession de leurs sièges, tant qu'ils vivraient ou qu'ils ne se rendraient pas coupables de forfaiture, la liberté absolue de la presse et l'abolition de la censure. Mais une des conséquences les plus importantes, que produisit le nouvel état de choses, fut la substitution à la personne royale, pour la direction des affaires, de ces individualités capables, qui sorties du sein de la nation, par l'autorité de leur parole ou l'habileté de leur conduite, surent arriver à jouer le principal rôle et à tenir le premier rang dans le gouvernement du pays. Déjà nous assistons, dans les dernières années du règne de Charles II, à la formation de ces deux grands partis politiques qui, sous le nom de *Whigs* et de *Tories*, vont se disputer le pouvoir, les premiers au nom de la liberté et des droits du peuple anglais, les seconds au nom des prérogatives royales. Mais ce n'est bien qu'après la révolution de 1688, que nous voyons cette révolution s'accomplir complètement dans les mœurs politiques de l'Angleterre. Jusque là, les idées, lès actes, les sentiments d'opposition ou de sympathie pour un gouvernement avaient seuls donné l'influence et le pouvoir; désormais l'éloquence ou le talent de parole accordera seul la notoriété publique, en faisant sortir de l'obscurité des hommes ignorants et grossiers, souvent, qui ne seraient jamais montés sur la scène. Etait-ce un bien? Était-ce un mal? Lord Macaulay constate avec peine cette transformation. « Déjà, dit-il, on voyait apparaître une nouvelle classe d'hommes d'État, dont on n'avait jamais entendu parler jusque là, sous les Tudors ou les Stuarts. C'était par ses connaissances, ses talents, ou des intrigues de cour, qu'un homme politique s'élevait aux affaires. Depuis le temps de Charles II, une autre espèce de talent, le talent oratoire et parlementaire, est devenue la qualité nécessaire et indispensable à un homme d'État anglais. Elle tient lieu de toute autre faculté; elle fait oublier l'ignorance, la témérité, les erreurs les plus graves, commises dans la politique et l'administration. Un grand négociateur n'est rien en comparaison d'un grand discoureur; et un ministre, qui peut réussir dans un discours, n'a pas besoin de s'inquiéter d'une

expédition restée sans succès. C'est le talent oratoire qui a fait juges des hommes qui ne savaient pas les lois ; diplomates, des gens qui ne savaient pas le français : membres de l'amirauté, des gens qui ne savaient pas distinguer la proue d'un vaisseau d'une poupe. » Il y a beaucoup de mauvaise humeur dans cette amère critique, formulée par le lord écrivain. Sans doute, ce régime nouveau n'est pas sans danger pour la bonne administration des affaires ; mais n'a-t-il pas l'avantage de faire éclore et de favoriser les facultés d'hommes éminents qui, sans lui, seraient toujours restés obscurs? L'histoire parlementaire du gouvernement anglais, au dix-huitième siècle, plaide tout entière en faveur de cette grande révolution qui s'opérait dans le système gouvernemental. Ce fut surtout en 1714, à l'avènement de la maison de Brunswick-Hanovre qu'on put apprécier l'avantage d'un semblable régime, qui faisait arriver au gouvernement des affaires les ministres et les hommes d'État les plus capables de fonder la grandeur politique et la puissance coloniale de leur pays ; car c'était par leur éloquence ou leur talent oratoire, aussi bien que par leurs grandes qualités, que se maintenaient lord Stairs et lord Sthanhope, les deux Walpole et les Pitt, pour ne prendre que les plus illustres.

Lorsque la reine Anne s'était vue désignée par le Parlement-Convention pour arriver au trône, après sa sœur Marie et son beau-frère Guillaume III, elle avait des enfants; mais tous n'avaient pas tardé à succomber; et, malgré ses dix-sept grossesses, elle perdit le dernier, peu avant son avènement. On ne pouvait espérer de nouveaux rejetons, et il devenait nécessaire de régler la succession au trône après la mort de la nouvelle reine. Le chevalier de Saint-George, fils de Jacques II et prince titulaire de Galles, était sans contredit son plus proche héritier : mais il était catholique et réfugié en France. Le Parlement tourna alors ses regards vers un autre descendant des Stuarts, Sophie, douairière de l'électorat de Hanovre, petite-fille de Jacques Ier, par le mariage d'Élisabeth, seconde fille de ce prince avec l'électeur palatin, Frédéric V. Sophie était en outre protestante et se trouvait intéressée à maintenir les

droits civils et religieux de la nation anglaise, sanctionnés par la révolution de 1688. Ce fut donc à cette princesse que le Parlement, par un acte de Juillet 1702, déféra la couronne qu'elle pouvait transmettre à ses descendants; et ce fut son fils Georges-Louis qui monta sur le trône d'Angleterre, en 1714, sous le nom de Georges Ier.

Mais qu'était-ce que cette famille de Brunswick-Hanovre? et quel frappant contraste elle faisait avec la brillante dynastie des Stuarts! Pendant près d'un demi-siècle, elle resta pour ainsi dire étrangère à l'Angleterre par ses mœurs, ses habitudes et sa langue; grossière dans ses goûts, excessive dans ses passions, brutale dans ses manières, n'ayant aucune de ces séductions naturelles qui plaisent tant dans un souverain. Le premier Georges était entêté et violent, cruel et abominable même sous des apparences de bourgeois sans façon; sanguinaire, ivrogne et débauché, n'aimant que « *punch and fat women* », s'enfermant tous les soirs pour s'enivrer avec deux Allemandes d'un âge fort avancé, se souciant fort peu du gouvernement, et n'ayant jamais su la langue ni la constitution anglaises. « Le roi, disait plus tard Robert Walpole, ne parlait pas anglais; je ne parlais moi-même ni français ni allemand; je remis mon latin à neuf comme je pus, et, pendant sept ans, nous gouvernâmes l'Angleterre avec du mauvais latin de cuisine. » Et cependant c'était bien là le meilleur roi qui pût convenir à l'Angleterre, à ce moment. Écoutons un de ses historiens : « Il n'eut pas de vues grandioses et je crois que ce fut heureux pour la nation. Mais ce qui fut surtout heureux pour elle, c'est que son amour pour le Hanovre lui fit laisser l'Angleterre se gouverner elle-même. Les premiers Georges eurent le bon sens de ne point prétendre être nés dans le pays et laissèrent la nation chercher elle-même sa voie. Quant au premier, il ne se soucia jamais beaucoup de Londres; si délicieux qu'en fût le séjour, il aimait à en sortir le plus qu'il pouvait, passant tout son temps avec les Allemands, auxquels il abandonnait tous les avantages pécuniaires. Il prit notre accueil pour ce qu'il valait; nous vola le plus d'argent qu'il put; mais il nous sauva de l'anarchie et du papisme. Il valait mieux qu'un roi

ı'on nous eût envoyé de Saint-Germain, avec le grand cor-
ɔn de France dans sa poche, et un essaim de Jésuites der-
ère lui. Il est resté fidèle au pacte qu'il avait fait avec le
ɜuple anglais; s'il n'a pas été plus exempt qu'un autre des
ıces de son époque, nous lui devons du moins de la recon-
aissance pour avoir maintenu et nous avoir transmis in-
ıctes nos libertés. »

Par la force même des choses, le gouvernement passait
onc aux mains des hommes qui représentaient le mieux,
ux yeux du Parlement et de la nation, les intérêts de l'Angle-
erre, qui savaient le mieux, à la tribune, les défendre en
éfendant leur politique, et qui assuraient le fonctionne-
ıent régulier de ce régime représentatif, le mieux fait pour
auvegarder les droits de tous. Or, les évènements qui,
epuis 1688, avaient si profondément modifié la constitution
ıtérieure de l'Angleterre, assuraient le gouvernement
u parti des Whigs, dont le dévouement à la chose
ublique ne fut jamais contesté, et qui savait toujours
nir le respect absolu de la loi à un vif sentiment de la
ignité nationale. Plus que jamais, il avait pour doctrine
ındamentale que ce pouvoir était un dépôt fait dans
ntérêt du peuple anglais; qu'il est donné aux magistrats
ɔur assurer les avantages communs, et que si les magis-
ats en abusent ils doivent en être dépossédés. Pendant les
ıixante-dix ans qu'il resta au gouvernement des affaires,
fut fidèle à sa théorie, et contribua ainsi, plus qu'aucune
s dynasties qui avaient précédé, à développer la prospérité
ı Royaume-Uni. Il n'était pas jusqu'à l'opposition que lui
isait le parti des Tories qui ne profitât à la cause de la
ıerté. « Tout le monde travaillait de concert pour le bien
néral, les hommes qui étaient au pouvoir et ceux qui se
ɔuvaient dans l'opposition. L'attachement de l'un des
rtis pour la maison de Hanovre, et l'affection de l'autre
ur les Stuarts, les poussaient tous deux à employer un
ıgage plus favorable au droit populaire qu'au droit mo-
rchique. La scène qui eut lieu à la première représenta-
n de Caton est un exemple de ce que faisaient les partis
i divisaient la nation. On représentait une pièce fondée

sur la haine des tyrans et l'amour de la liberté. Les deux partis se rendirent en foule au théâtre. Ils affectèrent tous deux de regarder chaque vers comme un compliment à leur adresse, et une attaque contre leurs adversaires, et le rideau tomba au milieu d'un tonnerre d'applaudissements. Les Whigs embrassèrent l'auteur qui avait rendu un si grand service à *la cause de la liberté*. Le secrétaire d'État Tory offrit une bourse au principal acteur, pour avoir si bien défendu *la cause de la liberté*. L'histoire de cette soirée fut en miniature l'histoire des deux générations qui suivirent. »

Nous rendons-nous compte de l'influence décisive que devaient avoir sur l'histoire même de la France, au dix-huitième siècle, tous les changements survenus depuis trente ans, dans la constitution intérieure de l'Angleterre ? — Nous nous trouvions en présence, non plus d'un roi ou d'une dynastie souveraine, dont les caprices ou les folles passions pouvaient être utilisées par nos ministres pour sauvegarder notre sécurité ou servir nos intérêts propres ; mais d'une nation, d'autant plus jalouse de ses droits et de sa dignité, qu'elle arrivait à peine à la vie politique et cherchait à s'imposer à l'Europe. Elle déléguait à quelques-uns de ses représentants qui lui paraissaient les plus aptes à comprendre ses goûts et à défendre ses prérogatives, le soin de parler haut et ferme dans toutes les complications extérieures, et de prendre une revanche éclatante de ces humiliations subies sous les derniers Stuarts, alors que ses princes n'étaient que des « commis soldés par le grand roi de Versailles. » C'était comme une vie nouvelle qui s'infusait dans les veines du vieux peuple anglo-saxon, le transformait et lui rendait avec la jeunesse, l'audace heureuse et la passion des grandes choses ; c'était un besoin impérieux d'activité qu'il fallait satisfaire à tout prix, en même temps que l'ambition légitime de tenir une grande place sur le continent européen, dont toutes les affaires devaient être considérées comme intéressant directement l'Angleterre. Aussi voyons-nous ces ministres, qui se succèdent au pouvoir depuis l'avènement de Georges Ier jusqu'à la veille de la révolution française, agir sous l'inspiration du plus ardent patriotisme : tous

ont animés du plus âpre désir d'élever leur pays aux lépens de la France, qu'ils prennent plaisir à humilier à son our, à combattre, à ruiner et même à détester. « Guerre et aine aux Bourbons ! » sera la devise de l'un d'eux : mais ce que William Pitt proclamait bien haut et demandait à la ribune anglaise, chacun de ceux qui l'avaient précédé le voulait, le cherchait et travaillait à le faire réussir. Lord Stairs et lord Stanhope pensionnaient Dubois et le Régent ; Robert Walpole « ce père de la corruption, qui se vantait de connaître le prix que vaut chaque conscience, » pensionnait le duc de Bourbon et la marquise de Prie, et enchaînait à sa politique le faible cardinal Fleury ; plus tard apparaissait en scène « l'homme nouveau, » le « Grand Bourgeois de la Cité, » le premier William Pitt, dans lequel se trouvait personnifiée la nation anglaise avec toutes ses nobles aspirations et ses grandes qualités, mais aussi avec ses odieux défauts.

La fortune n'avait rien négligé pour aider l'Angleterre dans ses grandioses projets. En même temps qu'elle lui donnait le gouvernement le plus propre à favoriser la réussite de ses revendications, elle lui faisait prendre pied sur le continent, par la possession du Hanovre et le protectorat de la Hollande, qui mettaient à sa disposition une étendue considérable de pays, à partir de l'embouchure de l'Escaut jusqu'aux frontières du Danemark. L'Allemagne protestante du Nord et la république des Sept Provinces-Unies, ces deux vieilles alliées de la France et qui s'étaient pendant plus d'un siècle si étroitement associées à sa fortune, devenaient comme des annexes du royaume de la Grande-Bretagne, auquel elles apportaient l'appoint de leurs trésors, de leurs armées et de leurs forces maritimes. La lutte va donc recommencer, plus tenace et plus ardente que jamais, entre ces deux rivales du moyen âge, entre l'Angleterre rajeunie, pleine d'ardeur, et la France tombée et comme avilie avant le temps. L'Angleterre trouvera, pour la seconder dans ses efforts, tous les ennemis que se sera faits Louis XIV. La France, pour résister à ce retour offensif de sa voisine, ne trouvera plus personne qui puisse lui fournir un secours efficace. Les seuls alliés qui lui restent semblent s'affaisser

dans une décadence prolongée, et elle-même ne tentera rien de sérieux pour les sauver de la ruine qui les menace.

Quel appui, en effet, peut lui procurer l'Espagne, amoindrie dans sa puissance territoriale, et qui s'est vue chassée des Pays-Bas et de l'Italie, où son action eût été sérieuse en faveur de la France? Sur ses côtes mêmes, elle se sent serrée de près par l'Angleterre qui a, toujours prêtes à l'envahir, une flotte et une armée. La maison de Bourbon pourra-t-elle au moins régénérer ce malheureux pays qui, depuis 1598, est tombé dans un état d'inertie complète? Il lui eût fallu pour cela un prince d'un autre esprit que Philippe V, brave et courageux à ses heures, mais borné et inhabile, pour tout ce qui concernait le gouvernement d'un État ou la politique exérieure. Il lui eût fallu en outre l'assistance continue, les ressources et les trésors de la France, qui, depuis 1701, se sentait complètement ruinée, incapable de communiquer à d'autres un peu de cette vie qui commençait à lui manquer à elle-même. Philippe d'Anjou ne sera, sur le trône d'Espagne, que le pâle continuateur de la dynastie autrichienne, ni plus ni moins. indigne que Philippe III, Philippe IV et Charles II, mais aussi impuissant qu'eux à faire de grandes choses, ou à tenter de grandes réformes, malgré quelque efforts heureux tentés pour sortir de son apathie ordinaire. On dirait que Louis XIV a épuisé toute la force de sa race, comme autrefois Philippe II a épuisé toute la force de la sienne; et ce serait le cas d'appliquer aux princes de cette maison de France, qui vont régner simultanément en deçà et au delà des Pyrénées, cette expression énergique de « Fantômes », que Montesquieu, avec moins de raison peut-être, employa pour désigner les anciens Mérovingiens déchus. Philippe V, Ferdinand VI, Charles III et Charles IV, ne seront sur le trône de Madrid que de pâles et insignifiants représentants de la royauté absolue, comme Louis XV et Louis XVI à Versailles. L'union politique de la France et de l'Espagne, quand elles ne seront pas ennemies, n'amènera le plus souvent que des désastres irréparables pour l'une et pour l'autre de ces deux puissances. L'Espagne néanmoins continuera à vivre, au milieu de quelles transes et de quelle agitation intérieures ! nous le

errons, parce qu'elle y est, en quelque sorte, forcée. Par la onfiguration de son sol, et par sa position excentrique, c'est ine masse qui se défend suffisamment d'elle-même contre oute invasion venue de l'étranger; mais ne lui demandons plus d'intervenir heureusement dans les évènements de l'Europe; au dix-huitième siècle, elle est morte, bien morte pour nous, car nous ne pouvons plus rien en attendre.

§ II. États anciens qui s'abaissent.

Toutes ces alliées, sur lesquelles comptait autrefois la France, dans l'Europe occidentale, lui manquent donc aujourd'hui ; son isolement est à peu près complet au milieu des peuples qui l'environnent, et qui lui sont tous hostiles. C'est à l'Orient qu'elle doit dès lors chercher le secours qui lui fait défaut autour d'elle ; et, là, elle retrouve les trois grands États qui, depuis longtemps déjà, sont en relation avec elle, que les Capétiens Valois et les premiers Bourbons avaient gagnés à sa cause et qui lui restèrent le plus souvent fidèles : la Turquie, la Suède et la Pologne. Mais malheureusement encore pour nous, ces États éloignés de la France, leur tutrice naturelle, ne seront pas toujours unis entre eux; au dix-huitième siècle, ils vont même s'abaisser, se morceler, se perdre sans espérance de relèvement ; un d'eux même périra définitivement. Menacés à la fois par les discordes intérieures qui les travaillent et par les deux puissances nouvelles, qui commencent à s'élever non loin d'eux, marchant à véritables pas de géants, la Russie et la Prusse, ils tourneront plus d'une fois leurs regards du côté de la France. Mais cet appel répété, fait à son intervention, la trouvera le plus souvent indifférente et sourde, et nous perdrons ainsi, de gaieté de cœur, les trois alliés qui pouvaient nous être utiles en temps opportun. Le seul grand ministre que nous ayons eu sous Louis XV, Choiseul, avait parfaitement compris cette situation, et il voulait y porter remède. Mais ce n'était pas, comme autrefois Richelieu et Mazarin, un délégué du pouvoir royal, c'était un simple commis aux affaires, livré au

caprice des favorites du jour, et qui, élevé par une d'elles, devait être renversé par une autre, au moment même où, près de nous, en Angleterre, les ministres étaient plus puissants que le roi, s'imposaient à lui et ne relevaient que de la nation elle-même. Choiseul tombant victime d'une courtisane de bas étage, la Du Barry, alors que la dynastie des Pitt se faisait accepter par la royauté de Brunswik-Hanovre et l'orgueilleuse aristocratie anglo-normande, c'est bien là un spectacle digne de la plus profonde pitié.

Résumons en quelques mots la situation faite à la Turquie, à la Suède et à la Pologne par les évènements du dix-huitième siècle.

Depuis la mort de Soliman-le-Magnifique, arrivée en 1566, l'Empire ottoman, qui avait atteint, sous ce prince, l'apogée de sa grandeur, n'avait fait que décroître. Ses successeurs immédiats, Selim II et Amurath III (1560-1595), avaient eu beaucoup de peine à maintenir intacte la puissance qu'il leur avait léguée; et la bataille de Lépante avait même anéanti pour un instant la flotte ottomane. Mais la conquête de Chypre sur les Vénitiens, en 1574, la reprise de Tunis sur les Espagnols et le siège heureux de Raab, en Hongrie, avaient en grande partie réparé ce désastre. Après Amurath III, commence, malheureusement, une longue suite d'intrigues de palais, de dépositions, d'empoisonnements, d'assassinats et de troubles sanglants que Mahomet III inaugure par le meurtre de ses dix-neuf frères, et la mort violente de dix odalisques enceintes. C'est le moment aussi où, dans l'Europe occidentale, s'opère une réaction violente contre la domination ottomane. Henri IV vient de mourir; Sully n'a jamais été favorable à l'alliance de la France avec le sultan, et, depuis lors, l'Europe chrétienne se trouve toujours unie dans une attaque générale dirigée contre l'Islamisme. La France, elle-même, abandonne la plus vieille de ses alliées d'Orient, celle que François Ier avait eu le mérite de gagner à lui; et le premier des grands désastres, que subissent les Turcs en Europe est amené par la coopération des troupes de Louis XIV qui combattent avec celles de l'Empereur Léopold. A la bataille du St-Gothard, gagnée par Montécu-

ulli sur le sultan Mahomet IV, se trouvaient six mille hommes de vieilles troupes françaises (1664).

Cet abandon, dans lequel va se trouver l'Empire ottoman, nous deviendra funeste. Attaqué en outre par les Autrichiens, les Russes, les Polonais et les Vénitiens, il recevra ces atteintes mortelles qui bientôt amèneront son démembrement. De 1664 à 1699, il perdra la magnifique situation qu'il avait au cœur de l'Europe, pour se voir rejeté dans la péninsule des Balkans; de 1699 à 1792, il se verra enlever une à une les provinces qu'il avait conquises dans le bassin de la mer Noire, et sur les rives du Danube; de nos jours enfin, il sera bien près d'être rejeté en Asie, où le poursuivra l'implacable avidité de ses plus mortels ennemis.

Enumérons ces désastres multipliés. — En 1665, est signée la trève de Temeswar, qui suspend pour un instant les hostilités. Mais bientôt recommencent les revers. En 1683, le grand Sobieski, uni à l'empereur Léopold, écrase, sous les murs de Vienne, la formidable armée envoyée par Mahomet IV. En 1686, le duc de Lorraine s'empare de Buda-Pesth et triomphe à Mohacz. En 1688, les Vénitiens ravagent la Dalmatie, s'emparent de l'Attique et de la Morée. Sous le successeur de Mahomet IV, la fortune ne se montre pas plus favorable aux Turcs qui sont vaincus par Louis de Bade à Salamkemen (1691), et par le prince Eugène à Zenta (1697), pendant que la Russie s'empare d'Azoff et s'ouvre un débouché sur la mer Noire. Le traité de Carlowitz, signé en 1699, commence la longue série de ces traités funestes qui vont se succéder jusqu'à nos jours, pour aboutir à celui de San Stefano. L'Empereur y gagnait toute la Hongrie proprement dite, la Transylvanie, la Slavonie, la province de Batska; Venise conservait la Morée, et Pierre Ier Azoff, avec le droit de naviguer dans la mer Noire. Louis XIV, qui avait participé à la victoire du St-Gothard, avait laissé écraser et dépouiller la Turquie au traité de Carlowitz : il ne comprenait pas de quelle importance était pour son royaume l'alliance ottomane, au moment où il allait avoir sur les bras l'Europe presque entière et la maison d'Autriche. Une diversion heureuse, tentée en Allemagne par l'armée du sultan Achmet III, en même temps que Charles XII menaçait

la Saxe, aurait eu les plus grands effets sur l'issue de la guerre de la succession d'Espagne.

Le dix-huitième siècle s'ouvre, pour les Turcs ottomans, sous les plus déplorables auspices. Le premier coup leur a été porté; d'autres vont suivre, qui élargiront peu à peu leurs blessures et les rendront incapables de se défendre à *Passarowitz*, à *Kaïnardji*, et à *Yassy*.

En 1703, Achmet arrivait au trône avec la résolution bien arrêtée de réparer les désastres du règne précédent. C'était un prince énergique et lettré : il avait inauguré son règne par un massacre de dix-sept mille janissaires qui avaient troublé l'empire et déposé son frère Mustapha. Les occasions ne manquaient pas d'intervenir en Europe, qui partout était en guerre, et il se résolut à agir. Il prit d'abord parti pour Charles XII et Stanislas Leczinski contre Pierre le Grand; reçut le premier après Pultawa et donna asile au second après la rentrée en Pologne d'Auguste II. Puis il attaqua la Russie, et son grand vizir réussit même à enfermer l'armée de Pierre Ier sur les bords du Pruth. Le traité de Pruth lui rendit Azoff et Taganrog (1711). Ces premiers succès l'encouragèrent. En 1715, il s'attaqua aux Vénitiens et s'empara de la Morée, excita des soulèvements en Hongrie, et, levant trois armées, vint menacer la Pologne, la Dalmatie et la Hongrie. Mais la guerre de succession d'Espagne était terminée, et le prince Eugène, chargé de défendre les États autrichiens, triompha à Péterwardein, à Semlin et à Belgrade. Le traité de Passarowitz enlevait à la Turquie le Bannat, la Servie, et partie de la Valachie, de la Bosnie et de la Croatie(1718).

La Turquie reculait devant l'Autriche. Bientôt elle recula devant la Russie, et, cessant d'être formidable à l'Europe, elle devint la proie de ses deux voisines, de la Russie surtout, sous le règne de la grande Catherine. Les nombreux désastres, éprouvés dans la guerre de 1768 à 1774, ses défaites sur le Pruth et le bas Danube, l'incendie de sa flotte dans la baie de Tchesmé et la prise du grand vizir à Choumla, amenèrent le traité de Kaïnardji, qui enlevait au sultan la Crimée, pour la placer sous le protectorat de la czarine, et cédait à la

Russie Kertch, Ienikalé, la grande et la petite Kabadie, le château de Kinburn, le port d'Azoff, le territoire situé entre le Don et le Dnieper, la libre navigation de la mer Noire, et reconnaissait les droits de Catherine II à protéger la religion grecque dans la Bessarabie, la Valachie et la Moldavie (1774). Dix-huit ans plus tard, le traité de Yassy aggravait encore la situation de l'Empire, qui se voyait enlever Oksakoff, le pays entre le Boug et le Dniester, où Catherine fondait Odessa, et perdait toute autorité sur les Principautés Danubiennes, pendant que la paix de Szistova, conclue avec l'Autriche, le rejetait définitivement au delà du Danube, de la Save et de l'Unna (1792).

Pendant que la Turquie succombait au sud de l'Europe, la Suède, elle aussi, succombait au nord, et la ruine de son influence politique, aussi bien que le morcellement de son territoire, devait nous être fatale. Mais sur les bords de la Baltique, plus encore que sur ceux du Bosphore, la responsabilité des désastres subis et des changements opérés à notre grand désavantage, incombait à la France de Louis XIV et de Louis XV. Le grand roi, en effet, n'avait rien négligé pour s'aliéner la Suède de Charles XI et la jeter dans les bras de nos ennemis. Plus tard, quand viendront pour ce pays les épreuves et les revers, Louis XV ne tentera rien pour le ramener à nous et fera échouer les généreuses tentatives de Choiseul, qui voulait sauver les Suédois, comme il avait voulu sauver les Ottomans, confondant la cause et les intérêts de ces deux peuples avec la cause et les intérêts de la France elle-même.

Les traités de Westphalie avaient fait de la Suède la puissance prépondérante de l'Europe septentrionale ; et, sous le règne de Christine de Suède, fille de Gustave Adolphe (1632-1654) l'énergique et habile direction d'Oxenstiern avait produit les meilleurs effets, pour la prospérité intérieure du royaume. Charles X (Gustave) (1654-1660) restait fidèle à l'alliance française, grâce à la politique clairvoyante de Mazarin, et guerroyait avec succès contre les Polonais, les Russes et les Danois. Les traités avantageux d'Oliva, de Kardis et de Copenhague, lui donnaient la Livonie et l'Es-

thonie, la Scanie et le Halland, et lui rendaient Drontheim et Bornholm. Louis XIV, en arrivant au pouvoir en 1661, trouvait donc, dans la Suède, la plus solide de ses alliées, et dans Charles XI, son nouveau roi (1660-1697), le plus puissant de ses coopérateurs dans son intervention en Europe. Mais déjà commençait à se manifester l'injustifiable prétention du roi de France à vouloir traiter les princes, ses alliés, comme il traitait ses propres ministres : « La Suède, disait publiquement notre ambassadeur de Terlon, devait danser comme un canton suisse, quand la France battait le tambour ». Napoléon Ier ne parlera pas autrement de la Russie, un peu après Erfurth. Mais ce n'était pas l'avis d'un parti, puissant déjà, qui s'était formé à la fin du règne de Charles X (Gustave), qui se montrait hostile à l'ingérance continue et gênante de la France, et que dirigeait B. Oxenstiern, le fils de l'ancien grand chancelier. La triple alliance de la Haye, conclue entre la Suède, la Hollande, et l'Angleterre, pour arrêter Louis XIV dans la guerre de Dévolution, était un premier avertissement. Louis XIV n'en avait guère tenu compte et, pour récompenser Charles XI des secours qu'il lui avait prêtés dans la guerre de Hollande, il lui faisait enlever le duché des Deux-Ponts par les Chambres de Réunion. Aussi, dans la guerre de la ligue d'Augsbourg, ce prince nous demeura-t-il toujours hostile, et s'il fut pris pour médiateur ou arbitre, lors du traité de Ryswick, il ne cacha point l'antipathie qu'il professait pour la France. Son fils, Charles XII, ne se montra jamais un partisan bien zélé de la cause de Louis XIV. Au moment de ses plus beaux triomphes sur le Danemark et la Saxe, et avant de pénétrer en Russie, il pouvait sauver la France en se jetant sur l'Allemagne avec une armée victorieuse et aguerrie. Le grand roi ne fit rien pour amener sérieusement son intervention ; Marlborough put sans peine obtenir sa neutralité, et nous le laissions partir pour l'Ukraine, où devait non seulement sombrer la puissance militaire de la Suède, mais s'abîmer aussi avec elle l'influence politique que et État avait, pendant trois quarts de siècle, exercée sur l'Europe centrale. Et quel devait être, après la Suède, l'État le plus directement

eint par ces revers? La France, qui n'avait plus personne opposer à l'ambition sans cesse croissante de la Prusse. La Russie n'était pas seule, en effet, à démembrer sa voi- ie de provinces étendues qu'elle trouvait à sa convenance. maison de Brandebourg prenait sa part des dépouilles, itée en cela par celle de Brunswick-Hanovre qui s'unissait x États du Nord pour ruiner l'alliée de Richelieu et de zarin. Dès le commencement de son règne (1720-1751), édéric Ier de Hesse-Cassel signait quatre traités onéreux, r lesquels il cédait à la Russie la Livonie, l'Ingrie, l'Es- onie, partie de la Carélie, Viborg en Finlande, les îles Dago Œsel; à la Prusse, Usedom, Wollin et partie de la Po- éranie avec Stettin; au roi d'Angleterre les duchés de ême et de Verden; au Danemark Stralsund, Wismar et rtie de la Poméranie citérieure. — L'abandon, dans lequel France laissa la Suède, dans ces circonstances critiques, s intrigues stériles que le ministère de Fleury favorisa à ockolm, lors de la guerre de la succession de Pologne, et s négociations habiles que la Russie sut, dès 1720, entre- nir avec la branche de Hesse-Cassel, nous firent perdre u à peu toute influence dans le pays. Au parti des *Cha- aux*, ou parti français, qui ne comptait que l'aristocratie, nt s'opposer le parti des *Bonnets*, ou parti Russe, essen- llement populaire et national, que dirigeait un grand pa- ote, Avid Horn; et, de 1733 à 1760, nous laissâmes le champ re aux agitations moscovites qui ne devaient travailler e pour amener un nouveau démembrement du royaume, profit de Catherine II. Déjà une première guerre, mal gagée et mal conduite contre la Russie, avait abouti, 1743, au traité onéreux d'Abo qui aggravait les conditions traité de Nystadt, conclu en 1721. Plus tard, sous Gus- ve III, la Suède ne sera pas plus heureuse, quand elle udra défendre la Pologne et coopérer avec la Turquie. Et e fera la France, pour la sauver ou la défendre? Fleury bandonnera complètement; Choiseul tombera au moment il voudra l'aider.

La Suède et la Turquie étaient au moins défendues par ur situation propre et l'étendue de leurs côtes. Entourées

toutes les deux par la mer, elles trouvaient, dans leurs ports de guerre et leurs flottes, des moyens de résistance qui furent souvent efficaces. Quant à la Pologne, placée en plein cœur du continent, s'ouvrant toute large, par ses frontières indécises, aux invasions étrangères, elle était fatalement destinée à périr, du jour où elle ne serait plus menaçante pour ses voisines; car les maux qui la travaillaient depuis plusieurs siècles ruinaient peu à peu ses forces et son énergie. Or ce jour arriva, au commencement du dix-huitième siècle, après le règne du grand Sobieski, qui clôt la période héroïque de l'histoire polonaise, lorsque la Russie, à l'est, grandissait rapidement sous l'impulsion de Pierre I[er] et de Catherine I[re], et que la Prusse ducale, unie politiquement au Brandebourg, venait d'être érigée en royaume. L'un et l'autre de ces nouveaux États ne pouvaient se développer et vivre qu'aux dépens de cette grande puissance intermédiaire qui les séparait, barrant à la première le chemin de l'Europe et coupant la seconde en deux tronçons inégaux. La folle équipée de Charles XII ne devait pas peu contribuer à favoriser de plus en plus l'intervention étrangère en Pologne et, du conflit qui s'élèvera entre le parti saxon et le parti national, sortira la ruine de ce malheureux pays.

Du reste les causes de sa décadence et de son abaissement étaient nombreuses et remontaient assez haut dans son histoire. — Dès 1572, s'opérait dans sa constitution politique un changement funeste qui allait avoir les plus grandes conséquences. A la monarchie héréditaire se substituait la *République sérénissime*, gouvernée par un roi électif; et les chefs du pouvoir se trouvaient être les membres de cette nombreuse et puissante aristocratie féodale qui disposait de la couronne et imposait à chaque prince, nouvellement élu, des conditions onéreuses pour le trône. C'était après l'extinction de la famille des Jagellons, que cette révolution s'était accomplie : et, parmi tous les candidats qui se présentaient, on avait préféré choisir un étranger, dont les droits fussent plus combattus et moins favorables au principe d'autorité. Voilà pourquoi le duc d'Anjou, frère de Charles IX, et dont Blaise de Montluc, ambassadeur à Varsovie, avait

réussi à faire triompher la cause, avait été élu. Henri d'Anjou n'avait pas tardé à s'enfuir pour revenir en France et succéder à son frère. Mais depuis lors, le choix des trente-cinq mille électeurs, qui composaient la grande diète nationale, s'était indifféremment porté sur des princes de Transylvanie et de Suède, sur des nobles Polonais et des électeurs saxons; et la puissance des nobles s'accusait de plus en plus par les *Pacta conventa*, les *Confédérations* ou *Diétines*, et le *Liberum veto*.

Ce n'était pas sans de dures conditions pour la royauté que se faisaient les élections des nouveaux princes. Avant de nommer Henri de Valois, on avait imaginé les *Pacta conventa*, que chaque roi était obligé de reconnaître avant sa prise de possession du trône. A chaque vacance du trône, on prit l'habitude d'y ajouter quelque nouvel article; et bientôt ils entravèrent tellement l'exercice du pouvoir royal, que les nobles Polonais trouvèrent plus d'avantage dans les promesses qu'on leur faisait, pour obtenir cette couronne précaire, que dans les brigues qu'il leur aurait fallu former pour se la faire donner à eux-mêmes. D'abord la guerre, la paix, les alliances avaient dépendu de la diète; ce furent ensuite les impôts et tout ce qui concernait la justice. Les diètes ne suffirent bientôt plus; et, au commencement du dix-septième siècle, on imagina les *Confédérations* qui n'étaient que rarement convoquées par le roi, et dont le but était d'agir contre les intérêts mêmes de la royauté. Il y avait quatre espèces de confédérations : 1° celles formées du consentement du sénat et de l'ordre équestre; c'était comme les grands Conseils de la nation. — 2° Celles formées par la noblesse de quelques districts, et qui choisissaient un maréchal, espèce de dictateur armé d'un pouvoir discrétionnaire. Souvent il se formait plusieurs de ces confédérations, qui se déclaraient mutuellement rebelles et se faisaient la guerre. — 3° Celles de l'armée, formées par les soldats révoltés contre leurs chefs. — 4° Enfin la plus dangereuse de toutes, le *Rokosz*, qui édictait les peines les plus sévères contre tous les membres refusant de s'y rendre. — Quant à la loi du *Liberum veto*, elle vint mettre le comble à cet état de troubles

et d'agitations continus. C'était un usage, qui s'était peu à peu établi au seizième siècle, et par lequel une décision, pour être valable, devait réunir l'unanimité des votes. Depuis Henri de Valois jusqu'en 1652, dix-sept diètes furent rompues par cette prétendue nécessité d'unanimité, qui armait le premier factieux du droit de les suspendre et de les annuler. Cette loi se définissait, *Unicum et specialissimum jus cardinale*, et du moment qu'elle prit corps dans la Constitution polonaise, les confédérations partielles se multiplièrent pour agiter le pays. « Dès lors, la plus grande partie de la nation fit consister le plus beau droit de la liberté polonaise dans cette facilité de rompre la diète, soit par une subite invasion, soit par ces seuls mots : « *Nie pozwalam*, je ne consens pas ; » et ce liberum veto s'est continué jusqu'à la fin, toujours maudit, mais toujours respecté.

Qu'allait-il advenir pour la Pologne de ce déplorable état de choses? La désorganisation la plus complète dans le gouvernement intérieur, à la suite des guerres civiles qu'enfantaient les diètes et les confédérations ; et, à l'extérieur, les menaces constantes d'ambitieux voisins, qui devaient chercher à s'agrandir au détriment d'une nation, incapable désormais de se défendre, et que la nature avait insuffisament prémunie contre les invasions. La Pologne, en effet, n'avait pas de frontières naturelles. D'un seul côté, au S. O., elle s'appuyait à la masse des Carpathes; mais au S., au S. E., à l'E., au N. et au N. O., elle était ouverte à la Turquie, à la Moscovie, à la Suède, à la Prusse, au Brandebourg, à la Saxe et à l'Autriche. Fortement constituée et maîtresse d'une armée nombreuse et aguerrie, elle pouvait être un danger permanent pour ces nombreux États, qu'elle isolait les uns des autres et qui ne se trouvaient garantis par rien contre ses invasions répétées; et la Pologne, pendant plusieurs siècles, a joué le rôle d'un véritable chevalier errant, passant sa vie à chevaucher et à guerroyer partout où la portait son caprice, où l'appelait aussi la défense de la croix. Mais déchue de sa puissance militaire, inhabile à s'adapter aux réformes qu'avaient nécessitées les progrès accomplis dans l'art militaire, par l'emploi de l'artillerie et le

développement de plus en plus considérable de l'infanterie, elle ne pouvait plus songer à lutter efficacement contre les armes perfectionnées de ses ennemis. Sa nombreuse cavalerie, aussi brave mais aussi indisciplinée que par le passé, n'était plus suffisante pour la défense du sol national; et plus d'une fois, avant les trop fameux partages de 1772, de 1793 et de 1795, quelques-uns de ses voisins durent songer à la démembrer. C'est ainsi qu'en 1658, un premier projet de partage avait été convenu entre la Suède, le Brandebourg et l'Autriche; et ce fait, trop peu connu, mérite cependant qu'on s'y arrête.

En 1648, venait de mourir Vladislas VII. Son frère Jean Casimir fut tiré d'un couvent de Jésuites pour être proclamé roi. Mais faible et pusillanime, le nouveau prince ne pouvait résister ni aux ennemis de l'intérieur, ni aux ennemis de l'extérieur, se contentant de persécuter les hérétiques et attirant ainsi les représailles du roi de Suède. Celui-ci envahit le territoire de la sérénissime république, vint battre sous les murs de Varsovie l'armée que lui opposa la noblesse, et traversa en conquérant la Pologne entière. Le duc de Prusse, électeur de Brandebourg, vassal infidèle, trahissait ou servait tour à tour la cause de la république; mais les Autrichiens, effrayés des succès des Suédois, avaient pris les armes en faveur de la Pologne, et occupaient Cracovie comme place de sûreté. Dans ces conjonctures, un ambassadeur suédois, le comte de Schlippenbach, proposa, par de secrètes négociations engagées avec le Brandebourg et l'Empereur, de mettre fin à leurs querelles et de se partager le pays qui en était à la fois l'occasion et le théâtre. On devait former une ligue pour se maintenir mutuellement dans ses usurpations respectives, et en même temps exclure la Russie de tout partage. Le roi de Suède se chargeait seul d'arracher des mains des Moscovites les provinces qu'ils venaient de conquérir. L'ambassadeur français à la cour de Varsovie eut connaissance de ce projet, et reçut l'ordre d'en faire révéler les parties principales à la diète, sans le divulguer entièrement. Mazarin, qui comprenait toute l'importance du rôle que la Pologne était appelée à jouer dans

l'Europe orientale, cherchait à lui montrer dans quel abîme l'entraînerait cette anarchie, dont elle était victime depuis si longtemps déjà. Il n'y avait plus aucune illusion à se faire; la licence de son gouvernement la livrerait en proie à ses voisines, aussitôt que ceux-ci s'accorderaient entre eux pour se partager une si riche dépouille. Malheureusement, la leçon fut à peu près perdue; et, après l'éclat factice du glorieux règne de Jean Sobieski (1674-1696), la Pologne se trouva tout à fait livrée d'abord à l'ambition de la Suède, puis aux intrigues de la Russie. C'est à l'alliance d'Auguste II avec Pierre Ier qu'on peut faire remonter l'asservissement de la Pologne, asservissement qui devait préparer sa ruine. Au traité de Birze, en 1701, Auguste II réclamait pour le présent et l'avenir les secours de son puissant allié. « On prenait des engagements réciproques, dans lesquels tout l'avantage restait à la Russie. Elle envoyait 30000 hommes pour être formés à la discipline militaire allemande, et Auguste promettait 30 000 Saxons pour attaquer la Suède. » Le premier pas était fait. Il n'y a plus désormais, dans tout le cours du dix-huitième siècle, une seule année où les troupes russes ne séjournent sur le territoire polonais, et ne préparent d'une façon lente mais continue la conquête du pays.

Que fera la France pour soutenir la Pologne et la défendre contre la puissance russe qui la menace? Nous ne le savons que trop. La timidité de Fleury amènera les échecs de la guerre de succession de 1733; Auguste III succèdera à son père Auguste II, au détriment des droits du beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinsky; et Auguste III ne sera qu'un jouet entre les mains des Czarines, Anne Iwanowna et Elisabeth, qui l'abreuveront d'humiliations. En 1745, cette dernière fera faire à Varsovie une déclaration, dans laquelle elle parlera de l'intérêt qu'elle prend à la sûreté du roi de Pologne, comme au repos, au bien et à la liberté de la République; elle déclarera «qu'elle ne peut regarder avec indifférence qu'il y soit porté quelque atteinte ou altération, et qu'elle ne souffrira jamais la moindre confédération, trouble et innovation contre le roi et la République, de qui, par

et sous quelque prétexte qu'ils puissent être suscités. »
s fers de la Pologne étaient à jamais rivés, et la malheu-
use ne devait sortir de captivité que pour périr de la mort
ie nous connaissons.

Ainsi donc, à l'orient de l'Europe, trois grands Etats exis-
ient encore, au commencement du dix-huitième siècle, dont
s intérêts étaient les mêmes que ceux de la France ; que la
ance devait, avec le plus grand soin, non seulement main-
nir dans son alliance, mais sauvegarder contre les atteintes
leurs ennemis. C'était là, au moins, une compensation
x pertes nombreuses qu'elle avait faites dans l'Occident,
toutes ses alliées avaient fait défection pour se tourner
côté de l'Angleterre ; et, par une entente commune avec
Turquie, la Suède et la Pologne, elle pouvait entraver les
veloppements des puissances hostiles aux progrès de son
ité nationale. Elle ne fit rien pour obtenir ce résultat ; et
ndécision de sa politique, comme les fautes de son gou-
rnement, allait en même temps favoriser l'ambition des
ois nouveaux États qui s'élevaient : la Russie, la Sar-
igne et la Prusse.

§ III. États nouveaux qui s'élèvent.

De ces trois puissances qui paraissent au commencement
ı dix-huitième siècle, pour tenir une si grande place dans
istoire des temps modernes, la Russie est sans contredit
plus imprévue, comme la plus menaçante pour les con-
ées de l'Europe orientale. Conjointe à la fois à la Turquie,
la Pologne et à la Suède, elle s'étend d'une mer à l'autre,
e la mer Blanche à la mer Noire; et, si jamais elle tente de
frayer un passage qui puisse la conduire au centre du
ontinent, elle tombera de toute sa masse sur chacune de
es nations, qui lui barrent la route et gênent ses mouve-
ients. Mais ce n'est encore, à cette époque, qu'un État
siatique bien plus qu'européen. Son grand fleuve est le
olga, qui va se jeter dans la mer Caspienne, en même
emps que la pente naturelle de son sol la porte dans la di-

rection de la plaine aralo-caspienne et de la Sibérie, dont les steppes uniformes se continuent sans interruption jusqu'au plateau central de l'Asie et à la mer d'Okhotsk. Ses populations sont si diversement mélangées qu'on ne sait véritablement à quelle race précise les assigner. Créée tout d'abord au milieu du neuvième siècle par quelques chefs normands ou warègues suédois, qui s'emparèrent de Kiew et de Novgorod, puis fondèrent, à égale distance de ces deux grandes cités, pour les dominer également, la ville sainte de Moscou, la Russie, appelée aussi Moscovie, se vit plusieurs fois menacée par les Fennes ou Finnois du Nord, qui peuplent les côtes de la mer Blanche, aux environs d'Arkhangel, et par les Tartares ou Mongols asiatiques, qui, pendant huit siècles, occupèrent les bassins inférieurs du Don et du Volga. Cette dernière domination se maintint pendant un laps de temps trop considérable pour ne pas avoir laissé son empreinte durable dans les vastes plaines qui lui furent soumises ; et la grande majorité des habitants du Sud est issue de ces tribus altaïques, qu'avaient amenées Gengiskhan et ses fils. Mais du côté du Niémen et du Dniéper, les Slaves de la Lithuanie et de l'Ukraine se rattachaient aux Lèkes de Pologne, et nous voyons ainsi se juxtaposer, mais sans se confondre, un assez grand nombre de peuples étrangers les uns aux autres, qui ne se groupaient, pour former un seul État, que forcés par le despotisme du *Knès* absolu de Moscou.

Aussi, la Russie resta-t-elle toujours étrangère à l'Europe, aussi bien pendant les commencements de la dynastie des Romanow que sous celle de Rurik, qui, de 862, s'était continuée jusqu'en 1598. Cependant, les rapports qu'elle devait nécessairement entretenir avec la Suède et la Pologne, qui plongeaient au cœur même de l'ancienne Sarmatie, l'une par la Finlande et les provinces baltiques, l'autre par la Russie rouge et la Russie noire, allaient finir par la mêler intimement aux évènements généraux qui agitaient le centre du continent. De 1598 à 1682, nous la trouvons aux prises avec Gustave Adolphe, Sigismond III (Vasa), et Jean Casimir, en même temps qu'elle cherche à réformer sa législation

sous le règne fécond d'Alexis (1645-1676). Ce prince, dont la mémoire resta toujours chère aux Moscovites, améliora la situation de l'Église, abolit divers usages superstitieux, fonda des gymnases et créa des chaires de littérature grecque et latine. Ce fut le véritable précurseur de Pierre le Grand, car tout en initiant ses États à la civilisation européenne, il cherchait à ouvrir des relations avec les peuples du midi de l'Europe, à joindre la Caspienne à la mer Noire et à s'établir au pied du Caucase. En mourant, il laissait trois fils et une fille. Sa fille était la célèbre princesse Sophie; de ses trois fils, l'un était le futur czar Pierre I[er].

Nous arrivons à l'année 1682, par laquelle s'ouvre une période nouvelle dans l'histoire de la Russie. Le czar Fédor vient de mourir, et Sophie, qui convoite pour elle le souverain pouvoir, a fait enfermer ses deux frères, Iwan et Pierre, pour chercher à s'en débarrasser un peu plus tard. Reconnue comme régente, elle fait battre monnaie à son effigie, rend des oukases en son propre nom, préside le conseil, traite avec la Pologne et l'Autriche, et envoie même en France, à la cour luxueuse de Versailles, une ambassade que conduisait Dolgorouki, et qui surprit les courtisans et la nation « comme si elle fût venue de la Chine et de l'Inde. » Cependant, le jeune prince grandissait. Déjà il s'essayait au rôle qu'il rêvait; accueillait dans sa retraite les étrangers que la curiosité attirait en Russie, s'en faisait des amis et s'inspirait de leurs conseils. Quelques-uns d'entre eux étaient même destinés à devenir ses premiers ministres, comme le genevois Lefort, le prussien Stein et l'écossais Gordon. Mais en même temps qu'il s'essayait à son futur rôle de souverain et se créait de petits régiments, il soudoyait les Strelitz et la population. En 1689, profitant d'une occasion favorable, il faisait enfermer la princesse Sophie et prenait, avec son frère Iwan, le titre de czar. Mais bien qu'Iwan vécût encore jusqu'en 1696, on peut dire que la révolution de 1689 commence véritablement le règne de Pierre I[er]; et ce ne fut que par un reste d'égard pour le lien fraternel que le nom d'Iwan fut associé jusqu'à sa mort aux actes du règne de Pierre.

« Pierre le Grand, dit Voltaire, avait une taille élevée, dégagée, bien formée ; le visage noble ; des yeux animés, un tempérament robuste, propre à tous les exercices et à tous les travaux Son esprit était juste, et cette justesse était mêlée d'une inquiétude qui le portait à tout entreprendre et à tout faire à la fois. Appliqué à l'art militaire et au gouvernement, déjà on reconnaissait en lui le génie d'un grand homme ; mais il était aussi débauché, ami des orgies et des plaisirs de la table. » Ce qui devait le plus l'aider dans son œuvre, c'était sa volonté indomptable et son énergie tenace, qui ne reculaient devant rien, disposé à prendre les moyens les plus violents pour arriver à son but. Aussi barbare que ses propres sujets, il avait à se civiliser lui-même avant de civiliser son peuple, et, suivant l'expression de Frédéric II, « *ce devait être de l'eau-forte qui rongerait du fer.* »

Pierre le Grand fut le premier czar russe qui se proposa un but précis à atteindre, et qui eut le génie nécessaire pour réussir. Ce but consistait à mettre son empire en communication avec l'Europe, à lui ouvrir des voies naturelles du côté de l'Occident et à faire pénétrer de force dans ses villes les mœurs, les coutumes et les usages des peuples occidentaux. Mais, à ses yeux, la Russie était déjà trop étendue comme puissance continentale ; et c'était moins du côté de la Pologne qu'il cherchait à s'agrandir, que du côté de la Turquie et de la Suède, qui lui barraient le chemin de la mer. A ceux qui lui conseillaient de profiter des troubles de la République sérénissime pour la démembrer, il répondait avec raison : « Vous vous méprenez sur les véritables intérêts de l'empire ; il n'a déjà que trop de terres, et c'est de l'eau qu'il lui faut, et de l'eau seule qu'il doit chercher ; », et il la chercha du côté de la Baltique et de la mer Noire. Aussi, tous ses projets, tous ses voyages et toutes ses expéditions ont-ils eu pour unique objet d'ouvrir à la Russie une porte sur chacune de ces deux mers. De 1689 à 1696, il travaille à dompter chez lui l'horreur instinctive qu'il avait pour l'eau, se fait marin et pilote, et s'essaie à la navigation restreinte du Volga, avant d'arriver sur les côtes. En 1696, il construit

une flotte qui lui sert à conquérir Azoff et Taganrog. Mais il lui faut apprendre des véritables maîtres l'art de construire un vaisseau et d'équiper une escadre de guerre. Il se rend en Europe, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre et en revient avec des ingénieurs, des savants, des ouvriers, mais surtout avec des connaissances approfondies dans l'art nautique. En 1703, il laisse Charles XII poursuivre ses stériles victoires en Pologne, et il pousse directement sur le golfe de Finlande, où il s'empare de l'embouchure de la Néva, fonde Saint-Pétersbourg et fortifie Cronstadt. Il a ses deux portes ouvertes sur l'Europe du Nord et du Midi; et, un peu plus tard, il se tourne du côté de la Caspienne, où la possession de Derbent lui donne un débouché sur cette mer, en même temps qu il porte son attention du côté de l'extrême Orient et fonde sur les côtes du grand Océan quelques stations de premier ordre pour le commerce et la pêche. Une guerre malheureuse lui fit perdre Azoff et Taganrog; mais il conservait la Néva et les provinces baltiques; de plus, il laissait à ses successeurs tout un programme à suivre et une grande politique à continuer.

Pierre le Grand a donc été le véritable fondateur de la Russie moderne ou européenne, car il a été le créateur de sa puissance maritime, et c'était par la mer seule que cet ancien État pouvait, à cette époque, établir ses communications avec l'Occident. S'attaquer à la Pologne et la détruire eût été un acte de folie que le czar se garda bien de commettre; mais il laissait à ses successeurs le soin de profiter des circonstances favorables pour accomplir du côté de la terre ce qu'il avait si heureusement fait lui-même du côté de la mer. Anne Iwanowna, Élisabeth et surtout Catherine II porteront leur attention sur la Pologne et l'Allemagne. Les guerres de la succession d'Autriche et de Sept ans leur fourniront les occasions naturelles d'intervenir: et si la Turquie et la Suède restent toujours deux ennemies à combattre et à ruiner, c'est la Pologne surtout qu'il faut peu à peu absorber pour s'établir sur la Vistule comme on s'est établi sur la mer Noire et le golfe de Finlande.

Des réformes intérieures accomplies par Pierre le Grand

nous n'avons rien à dire ici, car elles n'intéressent pas directement la puissance territoriale et maritime qu'il se proposait de donner à la Russie, et qui menaçait la France aussi bien que l'Europe. Cependant il est une mesure qui devait beaucoup contribuer à développer les forces vives de la nation, et que nous devons signaler en passant.

La Russie était inondée de monastères de toutes sortes, entichés d'ignorance et de routine, qui n'avaient pas vu, sans crainte ni indignation, les réformes du czar. Pierre le Grand prit un arrêté qui fixait d'abord à cinquante ans, puis à trente, l'âge requis pour entrer dans un couvent; il fit défense aux militaires et aux cultivateurs de se faire moines, même après divorce, à moins que la femme n'embrassât elle aussi la vie religieuse, et qu'il n'y eût point d'enfants. Tout moine dut travailler de ses mains à quelque métier. Les religieuses n'eurent la tonsure qu'à cinquante ans; et si, avant cet âge, elles voulaient se marier, non seulement elles le pouvaient, mais on les y exhortait. « Règlements admirables, dans un temps où la population était beaucoup plus nécessaire que les monastères. » Toutes les religieuses, du reste, devaient travailler; et l'impératrice Catherine fit venir du Brabant et de la Hollande de nombreuses ouvrières qu'elle dissémina dans les monastères.

Toutes ces grandes choses, accomplies par Pierre le Grand, n'avaient pu lui gagner les sympathies de ses sujets. De nombreux complots éclataient contre ses réformes, dont le czar comprenait l'urgente nécessité pour l'avenir, mais que personne n'acceptait sans opposition. Les exécutions et les supplices vinrent à bout des rebelles. Le czarewitch périt de mort violente en 1718, et, après lui, le général Glebow fut empalé; l'archevêque Rostow, rompu vif; l'impératrice Eudoxie, flagellée. « On peut voir à quel prix Pierre le Grand acheta le bonheur qu'il fit à ses peuples; combien d'obstacles publics et secrets il eut à surmonter : des ennemis au dehors, des rebelles au dedans; la moitié de sa famille animée contre lui; tous les prêtres déclarés contre ses entreprises, jusqu'à la nation, irritée longtemps contre sa propre félicité; des préjugés à détruire dans les têtes, des

écontentements à calmer dans les cœurs. Il fallait qu'une nération nouvelle, formée par ses soins, embrassât enfin s idées de bonheur et de gloire que n'avaient pu supporter ırs pères. » Cette génération se formait au dix-huitième ècle ; elle allait seconder les czarines avec autant d'ardeur ıe la précédente avait mis d'aveuglement à combattre erre Ier; et de cette entente, qui s'établit entre la nation sse et les souverains, résulta sa rapide grandeur que nous pouvons constater alors sans crainte pour notre sécurité. La Russie, du moins, placée à l'extrémité orientale de l'Eu-pe, ne pouvait pas menacer immédiatement les peuples cidentaux; et, si ses premiers coups ont frappé ces alliés ıe la France avait un intérêt si grand à défendre et à sauve-ırder, près de trois quarts de siècle se passeront avant ı'ils nous atteignent directement. Mais, à ce moment, gran-ssaient à nos côtés, l'une au sud-est, l'autre au nord, deux uissances qui allaient s'unir dans leurs attaques contre notre ays : la Savoie et la Prusse. Leurs origines, leurs progrès t leurs développements ne sont pas sans quelque intérêt our nous, car ils nous apprennent à mieux apprécier leur ituation au dix-huitième siècle et le rôle que l'histoire leur éservait de nos jours.

La Savoie ne devait sortir de l'obscurité où elle avait vécu, endant toute la durée du moyen âge, qu'au moment où les randes guerres européennes ouvraient la période des emps modernes et entraînaient la plupart des peuples du ontinent dans les plaines de la Haute-Italie. A proximité de ı France, de la Suisse, de l'Allemagne et des nombreux États ue renfermaient les bassins du Pô et de l'Arno, elle occu-ait une des situations les plus importantes de l'Europe, et s princes tenaient dans leurs mains les fameux passages ıe les Romains déjà appelaient *les portes de la guerre.* était par les vallées de Suse, de la Doire-Baltée, de la oire-Ripaire, du Tessin et du Pô que les Gaulois d'abord, is les Carthaginois avaient pénétré en Italie; que les Ro-ains plus tard s'étaient ouvert le chemin des Gaules; que Goths, les Vandales, les Sarrasins et les Francs avaient ır à tour fait leurs invasions dans la Gaule cisalpine.

C'était par les mêmes passages que les Français de la Renaissance, les Suisses et les Allemands devaient se donner rendez-vous sous les murs de Turin, de Milan et de Vérone; et l'Italie, étant restée, jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, un des principaux champs de bataille de l'Europe, la Savoie était appelée à jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans cette grande mêlée des peuples modernes.

L'importance de cette position stratégique n'avait pas échappé à la pénétration des rudes souverains du moyen âge, et même de ceux qui étaient le plus éloignés des Alpes. Ils avaient déjà compris que, de ce point central, on pouvait dominer les pays assis des deux côtés de la ligne de faîte. Le chroniqueur anglais Malmesbury prête au roi Henry III ces paroles caractéristiques: « Si j'avais les possessions de Humbert-de-Maurienne, je voudrais dominer l'Italie et la Bourgogne, car je tiendrais la clef de l'une et de l'autre. » Les faveurs impériales, répandues sur les premiers comtes de Savoie, ne furent pas toutes aussi volontaires qu'on pourrait le croire. Leurs libéralités ne furent souvent que le prix longtemps débattu de leur passage par les cols où la maison de Savoie s'était retranchée. Le chroniqueur allemand Henri de Schafnaburg raconte un marché de ce genre conclu entre Amédée II et l'empereur Henri IV, se rendant à Canossa. Les princes de Savoie comprirent mieux encore, plus tard, les avantages qu'ils pouvaient retirer de leur situation. Ils virent qu'en se liguant à propos, et suivant les circonstances, avec l'une ou l'autre des nations rivales qui se combattaient à leurs portes, en se fortifiant dans leurs montagnes et en mettant à profit l'humeur belliqueuse de leurs sujets pour en garder les passages, ils pourraient non seulement rester indépendants, mais s'agrandir aussi aux dépens de leurs voisins. Établis sur la crête des Alpes, ils embrassèrent, dans un même coup d'œil, les pentes occidentales et orientales de ce massif montagneux, qui les portaient dans la direction du Rhône et du Pô. Favorisés par la fortune, doués d'un grand tact politique, qui semble héréditaire dans leur maison, ils réunirent successivement à leurs domaines primitifs le comté de Chambéry, le Fauci-

gny, la Bresse, le Bugey, le Chablais et le comté de Genève, tout en descendant la vallée des deux Doires et du Pô supérieur. Néanmoins ce ne fut qu'assez tard qu'ils s'agrandirent dans la haute Italie, de la marche d'Ivrée, de la marche de Saluces, de la marche du Montferrat et du Verceillais, qui constituèrent plus tard le Piémont. On est étonné qu'ils ne se soient pas étendus plus tôt dans la Péninsule, car toutes les facilités de la descente sont du côté du Pô. Qu'on prenne en effet une carte en relief de la région des Alpes, on verra, du premier coup d'œil, qu'elles tombent sur l'Italie par un versant assez rapide, rayé de longues vallées qui sont autant de chemins naturels conduisant en droite ligne dans la plaine. Du côté de la France, les agitations intérieures du sol, qui les ont soulevées, ont produit des contre-coups violents et prolongés, à la suite desquels ont surgi des masses secondaires et des contreforts puissants, creusés dans toutes les directions par des vallées étroites, tortueuses et profondes, qui offrent de toutes parts d'importantes positions stratégiques, propres aussi bien à l'attaque qu'à la défense. Sur le versant oriental, au contraire, la commotion souterraine qui amena la poussée de la masse alpestre paraît s'être apaisée subitement; et la moraine des Alpes s'est écroulée sans soubresauts ni remous.

Aussi, les invasions faites de la Gaule en Italie sont-elles bien plus nombreuses que les invasions accomplies en sens contraire, sans parler de l'attraction irrésistible, que devait exercer sur les populations barbares de la Transalpine, la beauté des cieux et la douceur du climat italien.

Néanmoins, à la fin du moyen âge, la maison de Savoie formait dejà une agglomération considérable de petits états qui furent érigés en duchés, vers 1416, un an avant que Frédéric de Hohenzollern acquit l'électorat de Brandebourg. — Savoie et Brandebourg sont donc destinés à grandir ensemble, l'un au nord, l'autre au sud des Alpes, et à se transformer presque en même temps : la Savoie, en royaume de Sardaigne (1713), et plus tard en royaume d'Italie (1860), le Brandebourg en royaume de Prusse (1701), et plus tard en

empire allemand (1870). Ce sont là des coïncidences curieuses que l'histoire doit relever en passant.

Une des causes qui nous explique encore cette vitalité puissante de la maison de Savoie, et ses progrès continus, est ce système d'alliances matrimoniales qu'elle entretint avec les premières puissances de l'Europe. Ce serait une curieuse histoire à faire que celle de ses mariages; et tout aussi bien que la maison d'Autriche, elle mériterait qu'on lui appliquât cet adage devenu historique : *Tu felix, Austria, nube.* « Race féconde s'il en fut, elle a toujours eu en réserve des princesses vives, alertes, fortes de santé et spirituelles, rachetant par les qualités supérieures de l'esprit et du cœur une certaine vulgarité dans les traits du visage, et souvent gloires nationales des pays qu'elles avaient adoptés, depuis Louise de Savoie, la vaillante mère de François Ier, jusqu'à la duchesse de Bourgogne, qui égaya par ses saillies et ses grâces la vieillesse de Louis XIV, et à la reine Adélaïde, femme de Philippe V, qui, transplantée en Espagne, gagna à son mari l'affection des Espagnols et enracina dans le pays la dynastie des Bourbons. » A ces alliances matrimoniales, la maison de Savoie gagna encore d'être, au commencement des temps modernes, une des plus titrées de l'Europe. C'est ainsi qu'en 1301, elle héritait des droits de la maison de Villehardouin sur l'Achaïe, et que cent cinquante ans plus tard, Louis Ier, fils d'Amédée VIII, épousait Anne de Lusignan, la fille du dernier roi de Chypre, qui lui apportait en dot la souveraineté nominale de Chypre, d'Arménie, de Jérusalem et d'Antioche, royaumes et principautés disparus depuis longtemps, mais dont les titres figurent toujours au premier rang, parmi ceux dont elle s'honore le plus.

Une des alliances qui devaient surtout profiter à la maison de Savoie fut l'alliance autrichienne. Depuis longtemps déjà, la famille de Maurienne et la famille de Hapsbourg se connaissaient et s'appréciaient. C'était en s'étendant du côté du lac de Genève et de Berne que la première s'était trouvée, dès 1265, face à face avec le chef de la maison de Hapsbourg, dont les destinées offrent tant d'analogie avec les siennes. « Parties toutes les deux du versant occidental des Alpes,

elles ont suivi un mouvement analogue d'Occident en Orient, déplaçant de siècle en siècle, sous la pression de la France, le centre de leur domination. Mais l'une, plus libre de ses mouvements, plus habile à se conformer aux circonstances et aux accidents du voyage, suivant et devançant parfois les progrès dus à l'esprit particulier des peuples qu'elle s'assimilait, n'a cessé de croître et de se fortifier, tandis que l'autre, raide et compassée, conservatrice à tout prix et le dos tourné à l'avenir, a vécu toujours contestée. Leur première rencontre fut un choc. » Rodolphe de Hapsbourg avait été l'aggresseur. Pierre III de Maurienne, que ses exploits et son génie administratif avaient fait surnommer le petit Charlemagne, le vainquit. Depuis cette première rencontre sur le champ de bataille, ces deux familles déposèrent leur haine. Elles se sont liées par des services réciproques, par des traités politiques, par des alliances matrimoniales. Souvent même, forcée de reculer devant la pression française, devenue trop forte, la maison de Savoie a dû chercher en Allemagne son point d'appui, et a trouvé un refuge dans la maison de Hapsbourg. C'est avec le secours de l'Empire qu'Emmanuel Philibert et le prince Eugène ont, par deux fois, reconquis l'héritage de leurs ancêtres. « Tant que l'intérêt dynastique aura quelque poids dans la politique, il faudra tenir compte de ces liaisons historiques. Qui sait si ces deux vieilles races, n'ayant plus entre elles la nation opprimée qui les divisait et les aigrissait l'une contre l'autre, ne reviendronl pas à leur intimité séculaire. »

L'événement qui a le plus contribué peut-être à cimenter le rapprochement de la Savoie avec l'Autriche, et à la détacher complètement de la France, fut le traité de Lyon, conclu par Charles-Emmanuel Ier en 1601. Dès cette époque, elle n'a plus été, en effet, qu'une puissance italienne. Elle n'a plus considéré ce qui lui restait au delà des monts, « que comme un seigneur, vivant dans l'opulence, au sein d'une grande cité, considère le fief antique dont il porte le nom et qu'il visite rarement. » Mais en envisageant la chose sous son véritable point de vue, le duc de Savoie faisait, malgré lui, un grand pas vers son indépendance : de là la justesse

de ce mot attribué au maréchal de Lesdiguières : « A Lyon, Henri IV avait agi en marchand, et Charles-Emmanuel en roi. » Au dix-septième siècle, nous voyons se cimenter cette union intime qui rapproche la Savoie des états italiens et en fait, après l'Autriche, le plus solide appui et le garant le plus intéressé de leur indépendance. Du reste, tout contribuait à rendre populaires les princes de Savoie : leur génie pratique, leurs mœurs austères et la fidélité à la parole donnée. « De ces quarante générations de comtes, de ducs et de rois, sortis de cette antique maison, il en est sans doute qui ne font pas grande figure dans l'histoire ; mais on n'en trouve pas dont on puisse dire qu'il a été violent, cruel, despote et tyran. » Tous se sont avancés peu à peu, attentifs et bienveillants aux faibles, accordant aux bourgeois des villes et aux populations des campagnes des privilèges et des garanties considérables, prêtant l'oreille aux cris de douleur des pauvres gens que la féodalité opprimait, comme plus tard à ceux d'une nation opprimée et foulée par l'étranger. A quelque époque qu'on la prenne, la politique de la maison de Savoie, en Italie, a été dictée par un sincère attachement à la nation italienne et par une intelligence supérieure de ses véritables intérêts. « Les princes ont conçu l'intérêt général de l'Italie sous trois aspects différents et cette pensée s'est toujours formulée dans leur diplomatie par un triple principe : *neutralité* de l'Italie ; *équilibre* de l'Italie ; *indépendance* de l'Italie. » Victor-Amédée II, le fondateur du royaume de Sardaigne, est le premier qui ait fait accepter le principe de neutralité ; et par ses alliances de 1695 avant Ryswick, et de 1701, lors de la guerre de la succession d'Espagne il garantit la sécurité de sa maison ainsi que celle du nord de la Péninsule.

L'année 1713 devait être une date mémorable dans les destinées de la Savoie, qui franchissait le dernier échelon, la séparant des maisons souveraines royales. — Comté en 1033, sous Conrad II le Salique, duché en 1416 par lettres patentes de l'empereur Sigismond, elle devenait un royaume, du consentement de l'Europe, en 1713, en joignant à ses possessions quelques parties importantes du Milanais, avec

le Montferrat et la Sicile, d'où le nom de royaume de Sicile. En 1718, un traité intervint entre le nouveau royaume et l'Autriche, qui demandait la Sicile, en échange de laquelle elle cédait la Sardaigne; et le traité de Madrid confirma les stipulations de 1718. — La royauté savoyarde était fondée; mais son rôle, au dix-huitième siècle, ne devait pas dévier de la route qu'avait suivie jusque-là la politique des ducs. Elle allait se séparer de plus en plus de la France, pour contrarier les projets de restauration de la monarchie espagnole en Italie, et s'unir plus étroitement encore à l'Autriche, intervenant à propos dans les affaires de l'Europe, avec tact et habileté, et s'agrandissant peu à peu vers le Milanais, tout en donnant aux idées nouvelles, qui se faisaient jour, la satisfaction demandée. La France se voyait donc menacée au sud-est par une ennemie puissante; et, tranquille désormais du côté des Pyrénées, elle devait plus que jamais se garder du côté des Alpes.

CHAPITRE XXX

ORIGINES, PROGRÈS ET DÉVELOPPEMENTS DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE. — SA SITUATION POLITIQUE ET TERRITORIALE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Nous avons passé rapidement en revue les origines et les développements de deux des nouveaux états qui s'élevèrent au dix-huitième siècle, pour prendre rang parmi les puissances souveraines de l'Europe. Nous devons nous arrêter plus longtemps sur le troisième, dont les progrès nous touchent de plus près, — car ils sont dus à l'appui continu que nous leur avons prêté, — et sa fortune, pendant plus de cent cinquante ans, allait se trouver en rivalité constante avec la nôtre. La *Prusse* n'est-elle pas, du reste, la dernière venue de ces trois grandes ennemies que la France eut à combattre, dans le cours de son existence, depuis la fin du dixième siècle jusqu'à nos jours? Ne la voit-on pas, après l'Angleterre et l'Autriche, opposer la même inimitié jalouse à notre grandeur et les mêmes obstacles aux progrès de notre unité territoriale, comme au maintien de notre influence politique sur le continent? Étudions donc de près cette rivale nouvelle qui surgit, comme à l'improviste, pour tourner contre nous les armes que nous lui avions forgées de nos propres mains; — envisageons-la froidement, avec toute l'attention que mérite sa valeur, et demandons à son histoire le secret de sa rapide croissance qui étonne aujourd'hui, et qui, jusqu'à un certain point, émeut les partisans sincères de l'équilibre européen. Peut-être en arriverons-nous à conclure

que cette puissance est en réalité moins menaçante qu'elle le paraît; car elle ne puise pas dans la configuration de son sol cette force immuable, qui, seule, assure la durée et garantit l'avenir d'un grand état.

§ I. Le duché de Prusse.

Au moyen âge, on donnait le nom de Prusse à cette bande de terre qui s'étendait le long de la Baltique, entre les bouches de la Vistule jusqu'au delà de celles du Niémen. Elle était limitée, à l'ouest, par la Poméranie et la Pologne, au sud, par la Pologne, à l'est, par la Samogitie. Habitée primitivement par les Estyens et les Guttones, peuplades sédentaires et agricoles, elle fit partie de l'empire des Goths qui, vers le onzième siècle, émigrèrent dans la direction du sud. Plus tard, les habitants du pays sont mentionnés sous le nom de *Porusses* ou *Borusses*, d'où l'on a tiré l'expression actuelle de Prussiens. L'origine de cette dénomination est tout à fait inconnue; peut-être faut-il y voir les deux termes sclavons *Po* (derrière, auprès), *Russ* (rivière affluent du Niémen). Longtemps, ce peuple eut la destinée de tous les barbares, sans lumières, sans foi, sans lois, ni industrie, livré tout entier à ses instincts farouches. Cependant, les traditions et les légendes ont conservé le souvenir d'une illustre personnalité, *Vidvut*, qui, après avoir conquis une partie de l'Orient, devint le législateur de ses compatriotes. Élu chef de la nation, il fut investi d'un pouvoir presque illimité : il travailla d'abord à créer des centres de population ou villes en bois, dans lesquelles il institua des fêtes et un culte uniforme.

Vers la fin du dixième siècle, le christianisme commença à pénétrer dans le pays, avec le célèbre Adalbert de Prague qui y périt assassiné en 997. Le bénédictin Bruno eut le même sort en 1008; mais le duc de Pologne, Boleslas Chrobry, ayant conquis presque toute la Prusse, lui imposa un tribut, et força les habitants de se convertir à la foi chrétienne. Leur conversion n'eut pas de grands résultats, car nous les voyons dans les deux siècles qui suivent, envahir la Pologne, la Poméranie

et la Saxe, se faire conquérants à leur tour, et dévaster aussi les couvents, les monastères et les églises qu'ils brûlaient partout sur leur passage. Ils en vinrent à établir leur suzeraineté sur les Polonais eux-mêmes, qui se trouvèrent à la merci de ces nouveaux barbares. Ce fut alors, qu'à l'instigation de la papauté, se prêcha une grande croisade destinée à conquérir la Prusse; et les chevaliers *Porte-Glaives* se firent l'avant-garde de l'armée chrétienne, qui s'organisait en Allemagne et en Pologne. Les Porte-Glaives, appelés encore *Chevaliers de Livonie* et Pères de la *Milice du Christ*, avaient été créés en 1204 par un évêque de Livonie, pour combattre les païens, et approuvés par Innocent III. Ils furent complètement vaincus par les Prussiens qui, leur passant sur le corps, poussèrent jusqu'au delà des Carpathes du Nord, envahissant la Silésie, la Galicie et la Moravie. Une nouvelle croisade s'organisa par les soins d'un prince polonais, Conrad de Mazovie, qui put gagner à sa cause Hermann de Salza, chef de l'*Ordre Teutonique* qui résidait alors à Venise. L'ordre Teutonique avait été fondé, en 1128, à Jérusalem par les Croisés allemands, pour s'occuper exclusivement du service de l'hôpital. Mais bientôt ses membres se firent soldats et rendirent de grands services pendant les dernières croisades. Lors de la chute du royaume latin de Jérusalem, l'ordre se retira en Europe, se mettant à la disposition de la papauté dans les luttes à soutenir contre les nouveaux infidèles. Hermann de Salza était son quatrième grand-maître. Appelés contre les Prussiens, les chevaliers Teutoniques furent plus heureux que les Porte-Glaives (1230). Au nombre de 30 000, ils envahirent la Prusse, suivis presque aussitôt par une armée de 60 000 hommes que l'empereur Frédéric III avait laissé lever dans l'Empire; ils repoussèrent partout les barbares. Autant pour contenir le pays que pour fonder des établissements stables, les Teutoniques élevèrent un grand nombre de forteresses, qui plus tard devaient former des villes populeuses, Elbing, Thorn, Marienbourg, Marienwerder, etc. Avant 1280, la conquête du pays était complètement terminée, et l'ordre possédait toute la contrée qui s'étend entre la Vistule et le Mémel. *Marienbourg* devint la capitale du nouvel état chré-

n. Dès 1237, le pape Grégoire avait fondu les chevaliers
rte-Glaives dans l'ordre des chevaliers Teutoniques, et
lui-ci forma dès lors, à l'extrémité orientale de l'Empire
Allemagne, une province militaire redoutable, destinée à
pousser de ce côté de nouvelles invasions barbares.

De 1285 à 1511, se poursuivit l'existence parfois agitée de
et état moitié religieux, moitié militaire, qui, à défaut de
aïens à convertir et d'étrangers à combattre, dut soutenir
longues luttes contre ses voisins de Lithuanie, de Polo-
e et de Livonie. Mais ce fut avec la Pologne surtout que se
ent les guerres les plus sanglantes qui devaient ame-
r le morcellement du duché de Prusse, après la chute
Marienbourg et de Könitz. En 1466, le désastreux traité de
orn en annexait à la couronne de Pologne la partie occi-
ntale, située aux bouches de la Vistule, et ne laissait à
rdre que la partie orientale, qui prenait pour capitale nou-
lle la ville sainte de Kœnisberg. Le grand maître, devenu
ssal du roi de Pologne, prit rang parmi les princes polo-
is. L'indépendance des chevaliers Teutoniques paraissait
ur toujours anéantie. C'est là un des faits de cette his-
re les plus importants à retenir. De cette époque date en
et cette division qui a subsisté pendant plus de trois siècles
tre la Prusse polonaise et la Prusse proprement dite, divi-
n que la dynastie des Hohenzollern eut toujours à cœur de
re disparaître, pour revendiquer tout ce qui avait consti-
é autrefois le domaine primitif de l'ordre; et elle y réussit
premier partage de la Pologne en 1772.

Quant à cette maison des Hohenzollern, c'était à elle qu'était
servée la fortune d'apporter un changement radical dans
constitution de la Prusse ducale, de l'enlever à la suze-
ineté du roi de Pologne et d'en faire une annexe de l'im-
rtant électorat de Brandebourg, qu'elle venait d'acquérir.
1511, la grande maîtrise de l'ordre Teutonique, dignité
sentiellement élective, était donnée à Albert de Brande-
urg, frère de l'électeur Joachim Ier, dit le Nestor. C'était
ancien chanoine de l'Église de Cologne, qui, depuis, avait
rté avec distinction les armes au service de l'Empereur.
elques années plus tard, en 1517, éclatait en Allemagne la

révolution religieuse avec les hardies prédications de Luther; et cette réforme faisait naître partout le désir de l'émancipation. Un des premiers parmi les princes sécularisateurs, Walter Plettenberg, maître particulier des chevaliers Porte-Glaives, avait converti en souveraineté séculière et héréditaire les domaines de son ordre. Séduit par son exemple, Albert de Brandebourg, voulut accomplir à son profit la même transformation dans la constitution intérieure du duché de Prusse. En 1525, il s'entendit secrètement avec Sigismond de Pologne, vint à Cracovie et fit publiquement hommage à ce prince du duché de Prusse. Sigismond garantissait la transmission héréditaire de ce pays dans la famille du nouveau duc, et, à défaut de descendants, dans celle de ses frères et alliés, sous l'obligation, à chaque vacance, d'en recevoir l'investiture de lui et de ses successeurs. Le duc de Prusse s'engageait, en outre, à fournir à la Pologne, dans toutes ses guerres, un secours de cent lanciers, entretenus en Pologne aux frais du vassal, en état étranger, aux frais du suzerain. Grâce à ce puissant appui, Albert de Brandebourg se débarrassait ainsi de tous les obstacles qui le gênaient dans l'exécution de ses desseins. Au mépris du règlement et des constitutions de son ordre, il renonçait solennellement à ses vœux monastiques, embrassait la Réforme, déclarait éteinte dans sa personne la dignité de grand maître de l'ordre Teutonique, prenait possession du duché de Prusse, et épousait la princesse Anne-Dorothée, fille du roi de Danemark. Mis par Charles-Quint au ban de l'Empire, en 1530, il sortit vainqueur de cette épreuve, se détacha pour toujours de l'Allemagne en rompant les liens de vassalité qui l'unissaient encore pour la forme à l'Empereur. Le 27 août 1566, le mandement ou diplôme de Lublin, promulgué par Sigismond II de Pologne et notifié, en son nom, aux états de Prusse, déterminait les droits réciproques du duc et du roi; et au mois d'octobre de la même année, un accord était stipulé entre le duc et les états de Prusse pour régler leurs rapports respectifs.

De 1525 à 1618, la Prusse fut gouvernée par des ducs particuliers de la maison de Brandebourg. Le fils d'Albert, Albert-Frédéric, issu de son mariage avec Anne-Dorothée,

ıria, en 1504, sa fille unique à Jean-Sigismond, son cousin, ›cteur de Brandebourg. Ce dernier devait hériter de la usse à la mort d'Albert-Frédéric qui arriva en 1618. Depuis tte époque, la Prusse resta unie à la maison de Brande›urg, d'abord comme fief polonais, puis comme possession dépendante. « Le duché de Prusse devait avoir l'honneur › donner son nom au royaume fondé un siècle plus tard. uarante et un margraves, la plupart sages, habiles et valeu›ux, ont préparé à leurs descendants cette haute destinée. »

§ II. L'Électorat de Brandebourg.

Nous connaissons le pays qui devait donner son nom à la ıture monarchie que vit naître et grandir le dix-huitième iècle. Voyons maintenant ce qu'était la famille qui devait ›nder cette monarchie, en réunissant dans ses mains la ›ossession de ces deux états distincts, la Prusse ducale et le ›randebourg. La célèbre famille des Hohenzollern est origiıaire de la Souabe méridionale. Son château, situé sur un .es rocs les plus escarpés de la Rhaue-Alp, le Zollensberg, se rouvait à égale distance du Neckar et du Danube, non loin le celui des Hohenstaufen, depuis longtemps disparu, et en ace de celui des Hapsbourg, qui s'élevait, dans la direction lu midi, sur un des sommets les plus importants qui comnandent le cours inférieur de l'Aar. — Quand on parcourt ıujourd'hui cette pittoresque région, qu'arrosent le Danube ›t le Rhin, le Neckar et l'Aar, on ne peut se défendre d'une ›motion profonde, qui vous prend à la vue de ces localités si élèbres, d'où sont sorties trois des plus grandes familles ouveraines de la vieille Europe; et malgré soi l'on compare . leur fortune historique le sort réservé aux donjons qui ›ur ont donné naissance. De celui des Hohenstaufen, il ne ›ste plus rien, pas le moindre pan de muraille qui vienne 'apper l'œil du voyageur, dans le parcours de la voie ferrée › Stuttgard à Ulm : famille et berceau ont pour toujours sparu sans laisser de traces. Sur la riv egauche de l'Aar, se

dresse encore la masse du château des Hapsbourg; mais même de loin elle paraît délabrée et nue, ne conservant plus rien de cet aspect féodal, sous lequel on aime à se figurer les vieux manoirs du moyen âge, et prête à succomber sous l'action dévorante du temps. On voit bien que ce n'est plus là qu'une ruine qui tôt ou tard disparaîtra. Au couchant, sur les hauteurs qui dominent le cours supérieur du Neckar, se dresse, plus orgueilleux que jamais et comme rajeuni, le château des Hohenzollern, qui, depuis près de mille ans, n'a pas fléchi un instant, toujours solide sur sa base et, toujours aussi, menaçant avec ses tourelles et ses défenses.

La tige des Hohenzollern serait, paraît-il, un Tassillon, comte de Zollern, mort vers l'an 800. Mais ce n'est bien que vers l'an 1101 que ce nom paraît pour la première fois dans les actes et diplômes de l'Empire d'Allemagne. Au douzième siècle, Rodolphe II, descendant de Tassillon, eut deux fils, Frédéric et Conrad, qui devinrent les chefs des deux maisons *de Souabe* et *de Franconie*. — La branche aînée ou de Souabe, dite de Hohenzollern-Hechingen fut continuée par le prince Frédéric IV, dont le petit-fils Charles obtint en 1529 les seigneuries de Sigmaringen et de Wœhringen. Un peu plus tard cette maison se divise en deux branches, celle de *Hohenzollern-Sigmaringen* et celle de *Hohenzollern-Hechingen*, élevées toutes deux à la dignité princière, la première en 1623, la seconde en 1695. Ces deux branches subsistèrent jusqu'en 1849, époque à laquelle leurs deux représentants cédèrent leurs États et leurs droits au roi de Prusse, seul représentant de la branche cadette des Hohenzollern ou de Franconie [1].

Pendant que la branche aînée ou de Souabe restait stationnaire dans le bassin du haut Danube, sans songer à aucun accroissement territorial, la *branche cadette* ou *de*

1. Les princes de la famille de Hohenzollern-Sigmaringen devaient jouer, de nos jours, un rôle assez bruyant et funeste pour la France. Des deux fils de son dernier représentant, Charles-Antoine, le deuxième élu prince de Roumanie, en 1866, règne encore aujourd'hui; le premier, son frère aîné, devint, en 1870, candidat à la couronne d'Espagne; et cette candidature fut l'origine de la guerre Franco-Prussienne.

'*anconie*, représentée par Conrad, se portait vers le nord-t, pour commencer la série de ces acquisitions qui la con-ıisirent à l'électorat de Brandebourg et au duché de Prusse. ı 1200, le prince Conrad achetait le burgraviat de *Nurem-rg*, et ses successeurs y ajoutaient, de 1240 à 1248, les bur-'aviats d'*Anspach* et de *Bayreuth;* en 1331, celui de *Culm-ıch*. Au moment du grand interrègne, qui suivit la chute ɜ la dynastie des Hohenstaufen, le représentant de cette ıaison était Frédéric III; et ce fut ce prince que la diète de rancfort chargea, en 1273, d'aller porter à Rodolphe de apsbourg la décision qui l'élevait à l'empire. Le nouvel mpereur le récompensa en lui inféodant officiellement le urgraviat de Nuremberg et en l'attachant à sa personne. 'est-ce pas chose curieuse que de voir les chefs de ces deux ıaisons puissantes qui, plus tard devaient constituer le dua-sme allemand, s'unir d'une amitié étroite pour s'aider ıutuellement dans leur ambition? En 1363, l'empereur harles IV éleva les Hohenzollern franconiens à la dignité e princes de l'empire. Mais ce fut au commencement du uinzième siècle que la fortune de leur maison devait s'af-irmer par l'acquisition du Brandebourg.

En 1411, le prince Frédéric VI avait prêté à l'empereur Si-gismond une somme de cent cinquante mille ducats, et reçu n gage la marche de Brandebourg. En 1415, en retour d'un ıouveau prêt de deux cent cinquante mille ducats, qu'il s'en-gagea à ne pas lui réclamer, le burgrave de Nuremberg ɔbtint du même empereur la cession complète du Brande-ɔourg, érigé en électorat. Ce fut le 18 avril 1517, à Constance, que Sigismond le confirma dans ses éminentes fonctions. Le diplôme qu'il lui délivrait était conçu dans les termes les plus pompeux : « Dieu, y disait-il, l'ayant mis en possession le si vastes états qu'à peine pouvait-on les défendre avec la orce des anges, il avait jugé depuis longtemps qu'il ne ouvait mieux pourvoir au bien de la marche électorale u'en lui donnant pour stathouder Frédéric, burgrave de uremberg, » ajoutant que « pour l'honneur de l'empire, il ait à propos d'augmenter plutôt que de diminuer le nombre s électeurs.» Mais il exigea, en outre et aussitôt, du nou-

vel Électeur, une somme de cent mille florins d'or. Frédéric VI de Hohenzollern devenait Frédéric Ier de Brandebourg et chambellan de l'empire.

Tous les successeurs de ce prince, jusqu'à l'arrivée du Grand-Électeur (1440-1640), furent des hommes remarquables par leurs qualités militaires, leur esprit d'initiative et leur tact politique, travaillant à l'agrandissement continu de leurs domaines, pour les laisser à leurs descendants plus étendus qu'ils ne les avaient reçus de leurs pères. En 1445, Frédéric II, Dent de fer, acheta la *Lusace*, *Cottbus* et *Peitz* du roi de Bohême, Podiébrad; en 1455, il obtint de l'ordre Teutonique la *nouvelle Marche*, et fit de Berlin la capitale de ses états. En 1473, Albert, l'Achille du Nord, partagea ses domaines entre ses fils, réservant à l'aîné la marche électorale du Brandebourg, à la condition que jamais les domaines attachés à l'électorat ne pourraient être démembrés. Il donnait à son fils puîné, Frédéric, les burgraviats d'*Anspach* et de *Bayreuth*. A partir de cette époque, ces domaines primitifs de la branche cadette des Hohenzollern ou de Franconie, furent distincts du Brandebourg et eurent jusqu'à la fin du dix-huitième siècle une existence propre. Un instant séparés en deux tronçons, que possédèrent deux branches différentes, les burgraviats d'Anspach et de Bayreuth ne furent de nouveau réunis qu'en 1769. En 1791, le prince Charles-Frédéric, d'Anspach-Bayreuth, abdiqua en faveur de son cousin le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II. Mais en 1807, Frédéric-Guillaume III céda ces deux principautés à Napoléon, en échange d'une partie du Hanovre; et Napoléon les incorpora, en 1805, à la Bavière qui, depuis, les a conservés. C'est ainsi que va se déplaçant, du sud au nord, la fortune de cette maison des Hohenzollern franconiens, qui devait finalement se fixer le long de la mer du Nord et de la Baltique, cherchant à grouper tous les états qui s'étendent depuis le Rhin jusqu'au Niémen. En 1472, Albert-Achille acquit une partie de la *Poméranie;* en 1482, une partie de la *basse Silésie*. En 1614, Jean-Sigismond intervenant à propos dans la succession de Berg, Clèves et Juliers, prenait possession du *duché de Clèves* et des comtés de *Lamark* et de *Ravensberg*;

nfin, en 1618, il obtenait par héritage le duché de Prusse.

A cette dernière date de 1618, les domaines de la branche :adette des Hohenzollern forment donc trois groupes lifférents : à l'est, la *Prusse ducale*, englobée dans le royaume de Pologne; au centre, l'électorat de *Brandebourg*, agrandi d'une partie de la *Lusace*, de la *Silésie* et de la *Poméranie*, entre l'Elbe et l'Oder; à l'ouest, les *possessions rhénanes*, entre la Hollande, le Hanovre, et l'électorat ecclésiastique de Cologne. — Dès cette époque aussi, se trouve tracée la politique qui s'impose aux électeurs de Brandebourg, sous peine de décheoir et de compromettre l'avenir de leur maison. Ils devront tendre à réunir entre eux ces trois tronçons, à rapprocher le Brandebourg de la Prusse, le Brandebourg du duché de Clèves, et travailler en même temps à étendre le Brandebourg du côté du sud pour lui donner des frontières naturelles. Mais que d'obstacles ne vont-ils pas rencontrer sur leur route? Ici, la Pologne; là, les principautés indépendantes de l'Allemagne du Nord; plus loin la jalousie tracassière de l'Autriche, qui par la Silésie propre et la Bohême, surveille tous ses mouvements et gêne son action. Mais dans cette lutte incessante qu'ils s'engagent résolument à soutenir, d'une part, pour créer l'unité territoriale de leurs états, de l'autre, pour se soustraire à la suzeraineté autrichienne, les électeurs de Brandebourg comptent sur l'appui désintéressé de la France, qui, depuis Henri IV, était tout entier acquis aux princes protestants de l'Allemagne, à ceux surtout qui pouvaient le plus l'aider dans ses guerres contre la maison d'Autriche. Jusque-là, les margraves et les électeurs ont grandi, grâce à leurs seules forces, grâce à leur ténacité et à leur tact politique; — désormais, ils ne pourront se maintenir et progresser que grâce à la protection d'une puissante alliée, et cette alliée les conduit pour ainsi dire par la main, durant trois quarts de siècle, pour en faire à la fin du règne de Louis XVI les princes les plus puissants de l'Europe.

Déjà des relations étroites s'étaient établies par l'intermédiaire du Landgrave de Hesse, entre Henri IV et Jean-Sigismond, qui convoitait tout ou partie de la succession

tapissier patenté de l'Électeur; Luc Gossart, ancien ouvrier des Gobelins, établit à Francfort-sur-l'Oder de belles fabriques de laines; Jacques Gauthier, Samuel Duclos, François Charpentier excellèrent dans la chirurgie, l'anatomie, la médecine, et introduisirent dans l'électorat l'organisation des écoles de Montpellier et de Paris. Des architectes, des peintres embellirent Berlin, élevèrent des maisons. Il y eut aussi des orangeries, des serres, des jardins, des potagers inconnus, des parterres plus inconnus encore, un jardinage, et chose qui fit les délices des Prussiens, la *salade*. » Aussi Frédéric II disait-il plus tard à l'ambassadeur de France qui lui demandait ce que son maître pourrait bien faire pour lui être agréable: «Pour m'être agréable? Une seconde révocation de l'édit de Nantes. »

En même temps Frédéric-Guillaume, par les mesures les plus énergiques cherchait à augmenter les ressources jusque-là si restreintes, de son territoire. « Le sol du Brandebourg était stérile. Même autour de Berlin et de Postdam, résidence favorite des margraves, les campagnes ressemblaient à de véritables déserts. A peine en quelques endroits, une culture assidue pouvait-elle forcer des couches profondes de sable à produire de maigres récoltes de seigle et d'avoine. Ailleurs, les anciennes forêts, d'où étaient sortis les barbares du quatrième siècle, restaient vierges de tout travail humain. Là où le sol était riche, il était généralement marécageux, et son insalubrité éloignait les cultivateurs, qu'avait attirés sa fertilité ». Le Grand-Électeur appela des colons de la Frise et de la Hollande, assainit les marais, fit creuser des canaux, implanta des cultures nouvelles, et afin que le commerce extérieur fût un stimulant nouveau pour l'industrie nationale, il fonda un comptoir en Guinée, rêvant même la création d'une grande Compagnie de commerce africain.

Tous ces faits produisirent leurs fruits. A son avènement ses domaines ne comprenaient guère que *quatre-vingt-cinq mille kilomètres carrés* avec *cinq cent mille habitants; trois mille soldats* et un revenu de *quatre cent mille livres.* A sa mort il laissait un état de *cent dix mille kilomètres carrés* avec une population de *un million cinq cent mille habitants*,

une armée exercée de *vingt-quatre mille hommes* et un revenu de *deux millions cinq cent mille livres*. Tout son éloge est contenu dans ces paroles de Frédéric II : « C'est lui le véritable fondateur de la monarchie prussienne : avec peu de moyens, il fit de très grandes choses, et se tint lieu de ministre comme de général ».

Son successeur devait être plus heureux dans ses tentatives faites aussi pour obtenir le titre de roi. Depuis son avènement au trône électoral, Frédéric III intriguait auprès de l'empereur Léopold pour l'amener à y consentir; et quand celui-ci objectait le peu d'étendue de ses états, il répondait : « Qu'il m'en donne le titre; du royaume, je m'en charge. » Mais comprenant parfaitement qu'en faisant élever à la dignité royale le margraviat de Brandebourg, il excitait des susceptibilités et des jalousies en Allemagne, il se rejeta sur cette province, pauvre et lointaine, qui ne paraissait d'aucune importance aux ministres autrichiens et ne pouvait leur porter ombrage. Tout en laissant l'électorat du Brandebourg et ses dépendances sous la haute suzerai neté de l'empire, il paraissait ne poursuivre, que dans un simple but d'amour-propre, la création d'un petit royaume barbare, qu'enfermait du reste de toutes parts le royaume de Pologne. Ses sollicitations devinrent plus pressantes au commencement de la guerre de succession d'Espagne, alors que la maison d'Autriche avait à lutter avec toutes ses forces contre les prétentions de Louis XIV : il mit son alliance au prix de la couronne royale, qu'il sollicitait depuis treize ans, et réussit enfin. Léopold consentit à lui octroyer le diplôme qui lui donnait satisfaction; mais il y aurait une comparaison curieuse à faire entre cet acte, qui érigeait le nouveau royaume et le mandement de 1417, qui cédait aux Hollenzollern de Franconie le margraviat de Brandebourg. C'est la même outrecuidance et la même pompe d'une part, de celle de l'Empereur; c'est la même humilité et le même effacement de l'autre. « L'Empereur reconnaît la Prusse monarchie indépendante, et son souverain *roi en ce pays;* sous la condition que ce prince ne soustrairait jamais aux lois de l'empire les territoires relevant de la couronne impériale; qu'en présence

de l'Empereur, ce prince ne prétendrait pas à d'autres distinctions qu'à celles dont il jouissait; que Sa Majesté Impériale en lui écrivant, ne lui donnerait que le titre de *Délection royale*, enfin, qu'en cas de guerre occasionnée par la succession d'Espagne, Frédéric entretiendrait à ses dépens un corps de dix mille hommes pendant les hostilités. » Le simple titre de *roi en Prusse*, accordé aux sollicitations de Frédéric III ne paraissait pas dangereux à Léopold : mais les esprits perspicaces de l'époque ne s'y trompèrent point; et le prince Eugène, qui entrevoyait dans l'avenir la rivalité des deux familles, qui se posaient nettement en face l'une de l'autre, disait : « On devrait pendre le traître qui a engagé l'Empereur à faire cet acte ! » Et Frédéric II, appréciant, un demi-siècle plus tard, ce grand fait politique, qui menaçait de transformer la situation politique de l'Allemagne, écrivait : « Frédéric III, en recherchant et en obtenant le titre de roi, n'était à vrai dire frappé que des dehors de la royauté. Mais ce qui fut dans l'origine l'ouvrage de sa vanité, se trouva dans la suite un chef-d'œuvre de politique. La royauté tira la maison de Brandebourg de ce joug de servitude, où la maison d'Autriche tenait alors tous les princes d'Allemagne. » — Rappelons-nous du reste ce que nous disions lors des traités de Westphalie : Il fallait à tout prix opposer à la maison catholique d'Autriche une maison protestante, qui lui fît contrepoids dans le Nord. A ce moment c'était la Suède qui, devenue pour quelque temps état allemand, groupa autour d'elle les forces jusque-là disséminées de la réforme luthérienne. Mais la Suède commençait à tomber; et le fils de Charles XI portait, par sa funeste politique, un coup mortel à son influence. Le Grand-Électeur se trouvait, comme à point nommé, pour prendre la succession du grand État du Nord, et Frédéric III, devenu roi sous le nom de Frédéric I[er], prenait la place de Charles XII. C'était à partir de ce moment que la Prusse, se substituant à la Suède, devenait l'antagoniste déclarée de la maison d'Autriche, au double point de vue politique et religieux.

§ III. Le Royaume de Prusse au XVIIIe siècle.

Toutefois la situation du nouveau royaume n'était pas des plus prospères, et Frédéric Ier, pour satisfaire ses goûts de représentation et de luxe, compromettait l'équilibre d'un trésor encore bien restreint dans ses ressources, sans arriver à obtenir des rois, ses nouveaux frères, la sympathie ou les égards qu'il se croyait en droit de leur demander. « Il excitait l'envie de la classe qu'il venait de quitter et le mépris poli, mais ironique, de celle où il s'insinuait. L'Électeur de Saxe refusa de le reconnaître, et Louis XIV le prit de bien haut avec ce souverain, qui cependant voyait en lui son modèle et cherchait à copier Versailles dans Postdam. » Son règne cependant ne fut pas tout à fait inutile pour l'amélioration matérielle et intellectuelle de ses états. Il employa une partie de sa dépense à favoriser les lettres et les arts, à fonder l'Université de Hall et l'Académie de Berlin, que présida le grand Leibnitz; et même l'éclat emprunté de cette cour, grossière et barbare encore, au milieu du luxe et de l'apparat, ne contribua pas peu à augmenter le prestige de cette royauté naissante, aux yeux des peuples allemands et de ses sujets prussiens ou brandebourgeois. Frédéric Ier ne négligea pas non plus la grande affaire de sa famille, c'est-à-dire l'accroissement de ses domaines et l'augmentation de ses forces militaires. En 1702, Guillaume III d'Angleterre étant mort sans enfants, il se porta comme héritier de ses biens patrimoniaux, et prit possession d'une partie de la Gueldre et du comté de Tecklemboug. La dispute, engagée au sujet de la succession de Neuchatel et de Valengin, fief du duché d'Orange, se termina aussi en sa faveur, les États Suisses l'en ayant reconnu comme prince, à la mort de la dernière princesse de Longueville, duchesse de Nemours. Toutes ces acquisitions lui furent confirmées par les traités d'Utrecht et de Rastadt, en même temps que le titre de roi. « L'étendue de toutes ces acqui-

sitions faites depuis un demi-siècle, soit par des héritages, soit par des conquêtes, amena naturellement la formation d'un nouveau système militaire. A cet égard, la Prusse servait déjà à cette époque d'exemple aux autres États, car nulle puissance ne sut mieux qu'elle s'approprier, à ce point de vue, à la situation nouvelle que lui créaient les circonstances. La gloire militaire du Grand-Électeur, et les acquisitions de leur premier roi donnèrent aux Brandebourgeois une haute opinion de leur force nationale, et bientôt ce sentiment devint un des principaux traits de leur caractère. »

Le successeur de Frédéric Ier, Frédéric-Guillaume Ier (1713-1740) contribua même, mais par d'autres moyens à développer les forces de son petit royaume ; « et s'il joignait à des vices odieux des excentricités inouïes, » il avait de précieux talents administratifs et surtout un goût prononcé pour l'art militaire, ou plutôt pour l'armée. Son fils, qui devint le grand Frédéric II, a laissé un tableau saisissant de ce règne, et un portrait curieux de ce prince qui conduisait l'état comme un régiment, Berlin comme une caserne et le prince royal comme un mauvais et incapable conscrit. « Tandis que les envoyés de la cour de Berlin étaient plongés dans une sale misère, qui excitait l'hilarité des cours étrangères ; tandis que les repas servis aux princes et aux princesses royales étaient trop exigus pour apaiser leur faim, et assez mauvais pour dégoûter la faim même, aucun prix ne paraissait exorbitant pour enrôler un conscrit de belle taille. Les agents du roi mettaient à contribution l'Europe, les bazars d'Alep, du Caire ou de la Turquie. Un Irlandais, qui avait plus de six pieds et demi de haut, et qui fut ramassé dans les rues de Londres par l'ambassadeur de Prusse, reçut une gratification de trente-deux mille livres, beaucoup plus que ne recevait l'ambassadeur lui-même.. Sous le règne de ce prince, personne, dans les états prussiens, n'eut plus de trois aunes de drap dans ses habits et moins de deux aunes d'épée à son côté. » Frédéric-Guillaume put réunir ainsi une armée de soixante mille hommes, qu'il exerçait chaque jour aux plus dures pratiques de la marche et de la manœuvre. « Mise en regard des régiments royaux de Saint-James ou de Ver-

sailles, dit Macaulay, ils auraient fait prendre ceux-ci pour de maladroites et mauvaises recrues. »

Mais si tout son règne se passa à organiser, sur un pied formidable, la puissance militaire de la Prusse, Frédéric-Guillaume ne se montra jamais disposé à en user, pour intervenir activement dans les guerres qui eurent lieu à cette époque. Il tenait trop « à *ses chers enfants bleus,* » pour les envoyer se faire tuer sur un champ de bataille. En économisant leur sang, il économisait ses trésors; et s'il voulait avoir une belle et bonne armée, c'était pour satisfaire son amour-propre de souverain, et faire peur à ses voisins, plus que pour guerroyer. Aux luttes, parfois longues et sanglantes, il préférait les négociations et les alliances solides, qui ne demandaient pas beaucoup de dépenses d'hommes et d'argent. En 1714, il s'unit à la ligue formée contre le roi Charles XII, mais ne mit aucune troupe en marche; ce qui ne l'empêcha point d'acquérir, à la paix de Stokholm, pour la modique somme de six millions, Stettin et la Poméranie citérieure. Plus tard il intervint dans la guerre de succession de Pologne, mais pour « s'emparer à l'amiable de la Prusse polonaise, intriguant auprès de l'Autriche et de la Russie pour amener un partage de la Pologne. » Cette fiévreuse activité, qui se trouvait si heureusement dirigée dans l'intérêt même de la nation, produisit d'excellents fruits. La Prusse devenait l'état le mieux réglé de l'Europe. L'armée était sur un bon pied, le trésor bien rempli, l'agriculture et l'industrie florissantes; la population augmentait rapidement, et par son développement naturel et par l'immigration continue de réfugiés protestants. « Personne n'osait soutenir les paysans protestants de Salzbourg, qui réclamaient près de la diète contre leur archevêque. Frédéric-Guillaume leur offrit un asile qui fut accepté par dix-huit mille d'entre eux. C'est ainsi que la Prusse prenait le rôle que la Suède avait joué sous Gustave-Adolphe. » A défaut d'autre mérite, Frédéric-Guillaume Ier eut donc celui de laisser à son fils une force militaire incomparable, et un état parfaitement organisé. Avec le Grand-Électeur, le Brandebourg s'était élevé au premier rang des états allemands; avec Frédéric II, la

Prusse, qui le remplace, prendra rang parmi les grands états européens.

La monarchie prussienne cependant ne pouvait compter encore, même en 1740, parmi les états de second ordre; car elle n'avait guère que 120 000 kilomètres carrés de superficie et une population de 2 800 000 habitants; et bien plus qu'en 1760, son nouveau prince méritait le titre de « *roi des lisières* », que lui donnait ironiquement Voltaire. Mais ce nouveau prince était le plus grand génie politique du siècle, et bientôt il allait se révéler comme un des plus habiles hommes de guerre des temps modernes. — Il était né en 1712, la même année que Jean-Jacques Rousseau, et devait mourir en 1786, deux ans avant Voltaire. Son enfance fut assez triste et son adolescence très pénible. Frédéric-Guillaume, comme père, était un véritable ogre couronné, tenant beaucoup de la bête fauve, « mélange de Molock et de Puck. » D'une ignorance profonde, il haïssait tout ce qui avait trait aux lettres et aux sciences, et poursuivait de ses mauvais traitements le jeune Frédéric et sa sœur Wilhelmine, plus tard marquise de Bayreuth, qui professaient un trop vif amour pour la musique et les lettres françaises. « La flûte du prince royal fut brisée, les livres français furent bannis du palais; le prince reçut des coups de pied et des coups de bâton et se vit tirer les cheveux. Tantôt il était réduit au pain et à l'eau, tantôt il était forcé d'avaler une nourriture si nauséabonde, que son estomac se refusait à la garder. » Un jour son père le traîna à terre jusqu'à la fenêtre, et on eut beaucoup de peine à l'empêcher d'étrangler son fils avec les cordons de ses rideaux. Poussé à bout, le jeune prince résolut de s'enfuir, et il entraîna dans ses projets son ami, le jeune Kat. C'était un crime de désertion « qui venait de l'enfer et qui était l'œuvre des enfants du diable », écrivait Frédéric-Guillaume. Aussi fut-il traduit devant un conseil de guerre. Absous, il dut assister au supplice de son ami, et ce ne fut qu'à grand'peine et à force d'intercessions que les États de Hollande, les rois de Suède et de Pologne et l'empereur d'Allemagne parvinrent à sauver Frédéric de la brutale vengeance de son père.

C'est que le Roi-Sergent craignait par-dessus tout de voir
n successeur compromettre, par ses goûts frivoles, l'œu-
e qu'il avait si péniblement élaborée, et à laquelle il avait
vaillé pendant tout son règne. Que deviendraient son ar-
ée de 80 000 hommes, cette discipline rigoureuse, et cette
onomie rigide, qu'il avait établies dans son royaume et
ns sa maison, avec un prince lettré, imbu des sottes idées
s philosophes, et qui entrait en relation avec les beaux-
prits de la France? Il ne lui laissait pas même étudier le
tin dans les actes officiels de l'Empire: ce n'était pas
our tolérer son goût pour le français. Un jour qu'il trouva
précepteur du prince royal s'aventurant à lire avec lui,
ans l'original, le texte de la Bulle d'or. « Je vais vous en
onner, maraud, de la bulle d'or! » hurla Sa Majesté Prus-
enne, et il brandit sa canne pour en frapper le maître
pouvanté qui s'enfuit. Jusqu'à la fin de sa vie, il surveilla
'un œil jaloux les agissements de ce fils rebelle, « poussant
n grognement féroce contre les divertissements et les jeux
e Rheinsberg, où il vivait. » Enfin, il mourut en 1740, et
rédéric II monta sur le trône.

Mais son arrivée au pouvoir produisit un véritable chan-
ement à vue. « Le désappointement de Falstaff, lors de
'avènement de son ancien compagnon de débauche, Henri IV,
e fut pas plus amer que celui qui attendait quelques-uns
es hôtes de Rheinsberg. « Trève de sottises », dit-il séche-
ient à l'un d'eux; et il fut bien vite démontré que sur
ous les points les plus importants de la vie publique et
rivée des souverains « il y avait entre le nouveau souve-
ain et l'ancien un air de famille fortement marqué. » Si
urs manières extérieures, leurs amusements et leurs opi-
ons variaient chez le père et le fils, le fond du caractère
ait bien le même chez tous deux. Ils avaient en commun
mour de l'ordre et du travail, la parcimonie, l'esprit im-
rieux et l'humeur irritable jusqu'à la férocité, le goût
humilier les autres et la passion de tout ce qui touchait
x choses de la guerre. Mais chez Frédéric, tout était comme
uvert d'un vernis de décence; le calme et la ruse avaient
mplacé la brutalité grossière et souvent immonde. Lui-

même, du reste, ne prétendait pas à plus de vertu qu'il n'en avait réellement. Ainsi, à propos de l'invasion de la Silésie en 1741, il insérait bien dans ses manifestes quelques vieilles redites sur ses droits, mais il ne se gênait pas pour dire ouvertement : « L'ambition, l'intérêt et le désir de faire parler de moi l'emportèrent et je décidai la guerre. » Le roi fit bien vite oublier le prince royal, auteur de l'*Anti-Machiavel.*

Mais tous ces défauts ne peuvent faire oublier le génie administratif et militaire, que ne devait pas tarder à révéler Frédéric. Ce fut, avant tout, un prince infatigable et désireux de remplir, lui aussi, avec la plus grande conscience, son métier de roi. On ne peut guère lui comparer, à ce point de vue, que Louis XIV et Napoléon. Ce ne fut pas assez pour lui d'être son premier ministre; il voulait, à l'imitation du Grand-Électeur, être son seul ministre. « Sous lui, il n'y avait aucune place pour un Richelieu, un Colbert, un Louvois ou un Torcy. Il était trop insatiable et impatient d'ordonner. Il avait pour ses semblables une méfiance et un dédain trop grands, pour demander des avis et confier à qui que ce fût des secrets importants. Il était son propre trésorier, son propre général, son propre intendant des travaux publics, son propre ministre du commerce et de la justice, de l'intérieur et des affaires étrangères; son grand écuyer, intendant et chambellan. Il ne pouvait supporter dans l'État aucune autre volonté que la sienne. Il ne voulait se faire aider que par des commis, tout juste assez intelligents pour traduire, transcrire et déchiffrer les brouillons, et donner une forme officielle à la brièveté de ses *oui* ou de ses *non.* » Levé à trois heures en été, à quatre heures en hiver, il voyait tout et faisait tout par lui-même; et sa journée entière se passait, remplie par les actes les plus importants de gouvernement intérieur et de politique étrangère.

Un autre point de sa vie publique demande à être éclairci: c'est celui qui concerne sa carrière militaire, dont il devait, en fin de compte, tirer tant de gloire et de profit. « Il y a eu de plus grands capitaines, dont l'habileté et le génie étaient précoces et si naturels qu'on les croirait de l'intuition.

Clive, Napoléon, en sont des exemples. Mais Frédéric pas un de ces prodiges. » Né peureux et timide, il ıne grande ressemblance avec Pierre le Grand, que la ıle de l'eau faisait trembler, et qui, jusqu'à dix-huit ıvait jamais osé s'aventurer sur une barque. Tous urent à vaincre les plus grands obstacles naturels, 'river, l'un à savoir commander à sa peur, et affronıs sourciller, pendant toute une journée, le bruit du ɔt de la fusillade, l'autre à savoir diriger un canot et ıître à fond l'art de la navigation. Frédéric II s'appliıaîtriser son tempérament, et se fit de l'étude de l'art 'e une nécessité, à laquelle il ne pouvait se soustraire; me tout homme doué de facultés énergiques, qui ıue à une science avec ardeur et persévérance, il y bientôt fort habile. « Ses premières campagnes furent *'emière mauvaise manière;* c'est ainsi que la bataille vitz fut gagnée sans lui; et pendant que le vieux maıle Schwerin enlevait les troupes par un dernier élan, ıdéric, restait caché dans un moulin, sûr de la défaite ı honte. » Mais il fit des progrès énormes. La campaRosbach et de Leuthen fut une des plus admirables le, et Napoléon Ier a dit de la dernière bataille : « A ıle, elle suffirait pour mettre Frédéric au premier rang les généraux. » L'augmentation progressive de son fut toujours la grande préoccupation de sa vie. Par ıe et la population, son royaume occupait à peine un econdaire parmi les puissances européennes. Cepenaspirait à tenir une place égale à celle des souverains ıterre, de France et d'Autriche. Pour y arriver, il fallait ıte la Prusse portât la baïonnette. La proportion qui , dans son royaume, entre le nombre de ses soldats de ses habitants est fabuleuse : ainsi, en 1750, la pon s'élevait, grâce à la conquête de la Silésie et du le Glatz, à 3 200 000 habitants, et son armée comptait 0 000 hommes sur pied de paix.

retien de ces forces nombreuses et les dépenses mili.e toutes sortes, qui, sous son règne, étaient plus conles encore que sous celui de son père, exigeaient la

plus stricte économie de sa part, pour tout ce qui regardait sa maison, et ici nous retrouvons, presque telles quelles, les habitudes de Frédéric-Guillaume. « Il examinait tous les articles nécessaires et extraordinaires de son menu avec un soin qui conviendrait mieux à une maîtresse de table d'hôte. Quand on lui demandait plus de quatre rixdales pour un cent d'huîtres, il éclatait de colère. On ne débouchait pas, sans son ordre exprès, une seule bouteille de vin de Champagne ». Sa garde-robe consistait en un bel habit de gala, qui dura autant que lui, et dans deux ou trois vieux habits bons pour des fripiers, des gilets jaunis, tachés de tabac, et de grosses bottes que le temps avait fait passer du noir au brun. En une seule circonstance, il se départissait de sa parcimonie : c'était dans les constructions. Mais une de ses grandes forces était l'affection constante que lui montra son peuple ; et cette entente commune, qui s'était établie entre eux deux, lui permit de faire ce que bon lui semblait, et de laisser dire tout ce qu'on voulait. Les plus violentes attaques le trouvaient toujours indifférent, et en cela il tenait beaucoup du philosophe. Quand on faisait paraître quelque injurieuse satire contre lui, il répondait : « Mon peuple et moi nous avons fait un arrangement qui nous plaît également. Il peut dire tout ce qui lui plaît, moi je peux faire tout ce qui me plaît. » Un libraire envoya un jour au palais un exemplaire du pamphlet le plus violent peut-être qui eût jamais été écrit : c'étaient les *Mémoires de Voltaire*, publiés par Beaumarchais, et il fit demander au roi ses ordres. « Ne l'annoncez pas d'une façon choquante, répondit Frédéric, vendez-le autant que vous le pourrez, j'espère qu'il vous vaudra quelque argent. » C'était là une grande fermeté d'âme, qu'atteste du reste ce billet écrit à d'Alembert, et qu'il nous faut citer tout entier pour bien faire connaître le personnage :

« Je sais qu'un Français, votre compatriote, barbouille régulièrement par semaine deux ou trois feuilles de papier à Clèves. Je sais qu'on achète ces feuilles et qu'un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire ; mais j'ai bien de la peine à me persuader qu'un écrivain de cette trempe puisse porter

préjudice à votre réputation. Ah ! mon cher d'Alembert, si vous étiez roi de Prusse, vous essuieriez bien d'autres brocards, que vos très fidèles sujets vous fourniraient pour exercer votre patience. Si vous saviez quel nombre d'écrits infâmes, et vos compatriotes et les Allemands, voire même les Prussiens, ont publiés contre moi dans la dernière guerre ! vous ririez de ces misérables folliculaires. Je n'ai pas daigné lire tous ces ouvrages de la haine et de l'envie, et je me suis rappelé cette parole d'Horace : *Justum et tenacem propositi virum*. Pour un homme de bien, et fermement attaché à ses principes, il demeure inébranlable. »

Tel est l'homme, tel est le roi. Il nous faut maintenant le voir, agir et travailler au développement de l'œuvre que lui avaient léguée ses prédécesseurs, aussi bien en ce qui concerne l'administration intérieure de ses États, qu'en ce qui regarde sa politique extérieure. Le gouvernement fut ce qu'il devait être, sous un prince si énergique et si actif : car il porta sur toutes les branches de l'administration un égal soin et une égale sollicitude. Il dota rapidement le peuple d'une justice prompte et peu coûteuse : on connaît la réponse que lui fit un jour un de ses sujets, et qui était tout à son honneur : « N'avons-nous pas des juges à Berlin ? » Il fut, parmi les souverains, un des premiers à abolir la torture. Rarement il accorda sa sanction à la peine capitale, à l'exception de celle qui regardait l'armée, car sa devise, que l'on ne saurait trop apprécier, était que « plus on gouverne sévèrement l'armée, plus on peut traiter avec indulgence le reste de la nation. » Son esprit de tolérance religieuse découlait du même principe ; et on a plaisir à voir le roi user vis-à-vis des différentes religions de modération et d'équité. « Toutes les formes de religion ou d'irréligion trouvaient un asile dans ses États. Le Jésuite qui ne pouvait montrer sa face nulle part, soumis à des lois pénales en Angleterre, proscrit par la France, par l'Espagne, le Portugal et la Papauté même, trouvait en Prusse la sécurité et des moyens de subsistance, qui lui manquaient partout ailleurs. »

Mais Frédéric ne put s'élever au-dessus des préjugés de castes, qui le dominaient plus que tout autre. Tout enfant, né

dans une certaine classe de la société, était obligé, dans le royaume de Prusse, de suivre certains collèges. « Dans la sphère spéculative, Frédéric était un philosophe français; mais dans la vie pratique, il était avant tout prince allemand. Il parlait et écrivait sur les privilèges du sang dans le style de l'abbé Sieyès; mais en fait, il n'y avait pas dans l'empire un chapitre qui étudiât avec plus de soin la généalogie et les quartiers de noblesse. » Ainsi, quand il permettait à quelques-uns de ses sujets de voyager en dehors de ses États, il fixait la somme que chacun pouvait emporter : 250 rixdales d'or pour un négociant, 400 pour un noble; et en tout il observait rigoureusement la distance qui séparait un noble d'un plébéien. C'était du reste une manie pour lui de réglementer et d'ordonner, à la façon de son père. L'activité infatigable de son esprit, son caractère impérieux, ses habitudes militaires, tout le disposait à ce grand défaut. Il dressait son peuple comme il dressait les grenadiers. Cette manie le poussait même souvent à intervenir dans la justice : parfois il accablait son chancelier d'invectives, donnait des coups de pied aux juges, « n'ayant pas l'intention d'être injuste, croyant fermement qu'il avait raison et qu'il défendait les pauvres contre les riches. »

Cette réglementation exagérée pouvait, à la rigueur, se comprendre par la situation économique de la Prusse, à cette époque. Tout dépendait du roi, tout était à améliorer ou à créer, et le roi seul était capable de le faire. L'argent du trésor public, qu'il économisait avec tant de soin dans d'autres circonstances, était dépensé avec prodigalité à assainir les marais, à défricher les champs déserts, à planter le sable de mûriers, à importer des moutons d'Espagne, à construire des manufactures de porcelaines, de tapis, de quincaillerie, de dentelles, à creuser des canaux et à tracer des routes nouvelles. Il est vrai qu'il avait conçu un système de monopole très compliqué, qui le faisait rentrer dans ses déboursés : monopole du café, du tabac, du sucre raffiné, des épices, etc. Néanmoins, on lui doit savoir gré de ses efforts pour la transformation de l'agriculture de ses États. On trouve dans sa correspondance avec Voltaire des détails

intéressants sur les tentatives qu'il faisait pour améliorer à tous les points de vue la situation de la Prusse. A la date du 13 août 1777, il lui écrivait : « Je pars pour la Silésie, où je m'occuperai de la justice qui veut être veillée et surveillée. J'aurai des arrangements de finance à prendre, des défrichements à examiner, des affaires de commerce à décider, des troupes à voir, des malheureux à soulager. Si ma lettre est courte, ne l'attribuez qu'au voyage que je dois faire. » Trois semaines plus tard, à la date du 5 septembre, il lui écrivait de nouveau : « Je reviens de Silésie, dont j'ai été très content. L'agriculture y fait des progrès très sensibles, et les manufactures prospèrent. Nous avons débité à l'étranger pour cinq millions de toile et pour un million deux cent mille écus de draps. On a trouvé une mine de cobalt dans les montagnes, qui fournit toute la Silésie. Nous faisons du vitriol aussi bon que l'étranger. Un homme fort industrieux y fabrique de l'indigo, tel que celui des Indes. On change le fer en acier avec avantage, et bien plus simplement que de la façon que Réaumur le propose. Notre population est augmentée depuis 1756 de 180 000 âmes. Enfin tous les fléaux, qui avaient abîmé ce pauvre pays, sont comme s'ils n'avaient jamais été, et je vous avoue que je ressens une douce satisfaction à voir une province revenir de si loin. » Il ne faut pas s'étonner de cette prédilection de Frédéric pour la Silésie, la plus nouvelle de ses provinces, et à laquelle il devait faire oublier l'invasion ; c'était, en outre, la plus riche comme la plus fertile de ses États. Néanmoins il était loin de négliger les autres provinces, répartissant les chevaux de l'armée dans les campagnes, ouvrant au public les magasins militaires, fertilisant les sables de Brandebourg, en y plantant des navets qu'on y faisait pourrir, et qui formaient bientôt une bonne couche de terre végétale. Partout il établissait des colonies d'Allemands, donnant aux colons maison, écurie, grange, jardin, bétail, douze à vingt arpents de terres, exemption des impôts militaires, pendant quelques années. Tous les seigneurs, qui imitaient le roi, recevaient des gratifications. Pour les grands travaux de construction qu'il entreprit,

on a évalué à plus de 200 millions la somme qu'il leur consacra : il y employait la neuvième partie du revenu. Plus de six cents villages lui doivent leur existence.

Quant au mouvement intellectuel, il ne fut pas moindre; et il ne nons étonne pas de la part du correspondant de Voltaire, de d'Alembert et des principaux encyclopédistes. Derrière le prince, l'habile général, l'administrateur et le fin politique, il y avait le lettré et l'écrivain, qui s'inspirait avant tout des idées françaises, et cherchait à créer, soit à Berlin soit à Postdam, une espèce d'académie malheureusement aussi licencieuse qu'élégante, dans laquelle la culture de la poésie tenait la première place. Au milieu des soucis du gouvernement, le roi avait conservé sa passion pour la musique, la lecture, la composition littéraire, la société des gens de lettres, qu'il trouvait un peu partout et principalement en France : deux Anglais, Georges Keith, maréchal d'Écosse, et son jeune frère Jacques ; deux Italiens, l'aimable Algarotti, et le plus rusé comme le plus subtil des abbés, Bastiani; beaucoup de Français, Maupertuis, géomètre, physicien, mais athée, qu'il nomma président de l'Académie de Berlin; le jeune poète Baculard; le marquis d'Argens, bel esprit timoré et superstitieux.

C'était avec eux qu'il passait « sa vie, ses soirées surtout, et qu'il faisait toutes ses orgies.» L'esprit y jouait le premier rôle, et Frédéric n'était jamais en retard. Malicieux et méchant, il n'épargnait personne; et le caractère du père se retrouvait dans le fils. Mais le plus célèbre de tous les hôtes et correspondants de Frédéric fut, sans contredit, Voltaire « qui consentit à unir sa royauté à la sienne; » et qui le détestait cordialement, ce en quoi le prince le payait d'un juste retour, quand il n'était pas à l'aduler. « Voltaire eût été fort embarrassé de dire quels étaient ses véritables sentiments vis-à-vis de Frédéric. C'était un composé de tous les sentiments, depuis le mépris jusqu'à l'admiration, et les doses de ce mélange variaient à chaque instant. Le vieux patriarche ressemblait à un enfant gâté, qui dans l'espace d'un quart d'heure, crie, tape des pieds, bat, rit, embrasse et caresse. Son ressentiment n'a jamais disparu. Cependant

il avait conservé quelque sympathie pour son vieil ami, sans savoir concilier, d'une façon honorable, son goût pour le roi de Prusse et son amour pour la dignité et la sécurité de la France, sa patrie. »

Quant à sa politique extérieure, il nous faut, avant tout, faire ressortir un fait qui, jusqu'ici, n'a pas été suffisamment mis en lumière : c'est que Frédéric II, malgré les éminentes qualités qui le distinguaient, et malgré les ressources que lui avait laissées son père, n'eût pas seul suffi à fonder la grandeur de la monarchie prussienne, car il était aux prises avec de trop nombreuses difficultés, qui l'arrêtèrent dès le commencement de son règne. Il fut aidé, et, pour ainsi dire, porté par la France, qui fut son alliée inconsciente et par trop généreuse dans une guerre dont nous ne devions retirer aucun profit, et d'où sortit pour lui la force qui lui avait manqué jusque-là. — Curieuse analogie qui existe entre les destinées des deux plus grands représentants de la maison de Brandebourg, aux temps modernes, le Grand Électeur et Frédéric II! — Le premier, obscur encore et peu redoutable, n'acquit une importance réelle, qui le plaçait au premier rang parmi les princes allemands, que par la période française de la guerre de Trente ans, et les traités de Westphalie, œuvre de Richelieu et de Mazarin. — Le second, roi méprisé de petits territoires, épars au nord de l'Europe, et qu'aucun lien ne réunissait entre eux, dut à la guerre de la succession d'Autriche, mal engagée et follement conduite par la France, de tenir désormais dans ses mains la balance de l'Europe ; « grand privilège pour un prince qui venait au dernier rang, et dont l'arrière-grand-père n'était qu'un simple margrave. »

L'année même que Frédéric II succéda à son père Frédéric-Guillaume Ier, mourait l'empereur Charles VI, qui croyait laisser sans contestation tout son héritage à sa fille, l'archiduchesse Marie-Thérèse. Mais de nombreux prétendants s'étaient élevés, qui revendiquaient chacun une parcelle de la monarchie autrichienne. L'électeur de Bavière, candidat à la couronne impériale et à la couronne royale de Bohême ; le roi de Pologne, électeur de Saxe, Auguste III, candidat à

n'importe quoi; le roi d'Espagne, Philippe V, candidat à la couronne ducale du Milanais et à la couronne royale de Hongrie; le roi de Sardaigne, qui revendiquait la Lombardie, et le roi de Prusse, qui revendiquait la Silésie et le comté de Glatz. — Mais le plus hardi de tous ces compétiteurs était sans contredit le jeune Frédéric II, fier de son armée de quatre-vingt-mille hommes, que lui avait léguée son père, et qui la croyait plus propre que la Pragmatique-sanction de Charles VI, couverte des signatures de tous les rois de l'Europe, à faire valoir ses droits prétendus à la possession d'un territoire, qui devait doubler la superficie du Brandebourg. Néanmoins c'était s'aventurer beaucoup, que de commencer seul la guerre sans un allié pour le soutenir ; et dès le début des complications, Frédéric s'était tourné du côté de la France où le cardinal de Fleury cherchait à modérer l'ardeur du parti militaire. Une fausse théorie politique était encore en faveur à la cour de Versailles. Elle montrait toujours, dans la maison d'Autriche, la vieille ennemie à poursuivre et à combattre, sans songer qu'elle n'était plus à craindre, que le traité d'Utrecht lui avait été aussi funeste qu'à la France, et que les États nouveaux, surgis au commencement du siècle, étaient bien autrement redoutables. Choiseul, avec son grand sens et son expérience consommée des affaires de l'Europe, sera le premier à comprendre le changement qui s'imposait à notre diplomatie et à nos relations extérieures. Malheureusement pour la France, il arrivera trop tard au pouvoir; et quand il voudra remédier au mal, en faisant prédominer ses idées, qui seules étaient les vraies et les bonnes pour l'avenir même de la France, il échouera contre d'insurmontables difficultés, créées par l'incapacité du cardinal Fleury. Le parti militaire l'emporta donc en France; et de la haine, qu'il continuait à nourrir contre l'Empereur et sa maison, sortit le traité de Nymphembourg, qui liait le cabinet de Versailles aux destinées du jeune royaume de Prusse, et l'engageait dans une guerre ruineuse pour lui, mais utile et avantageuse à son allié. Frédéric II y gagnait le concours d'une armée d'opération de cent cinquante mille hommes, et dans un avenir rapproché la coopération du plus grand homme de guerre

e cette époque, Maurice de Saxe, dont les leçons ne seront as perdues pour les généraux prussiens.

Mais, dès ce moment aussi, se révèle l'astuce profonde de rédéric II, qui méprise, paraît-il, aussi bien les engagements ris et la parole donnée, que les principes élémentaires de ı justice et du droit. La diversion des Français en Bohême ıi a donné la Silésie; qu'ils viennent à éprouver des revers, omme ceux de Prague et de Dettingen, il ne se fera ucun scrupule de les abandonner, pour signer avec Marie-hérèse le traité de Breslau, qui lui laissait ses conquêtes. ais que l'Autriche redevienne menaçante, et que la France, ébarrassée des lenteurs que lui imposait Fleury, imprime ne activité nouvelle aux opérations militaires, en confiant commandement de ses troupes au maréchal de Saxe, il eparaîtra en scène, sera un des plus ardents négociateurs e la ligue de Francfort, et saura bénéficier de nos avantages emportés dans les Pays-Bas et en Lorraine. Fontenoy sera ne victoire prussienne bien plus que française, car c'est à rédéric II qu'elle profite; et alors que, pendant près de trois ns, nous devons combattre encore et triompher à Raucoux, Lawfeld, à Bassignano et à Berg-op-Zoom, ou être vaincu à laisance et à Exilles, le roi de Prusse se sera retiré de la ıtte par le traité de Dresde, qui ne fera que sanctionner les lauses de celui de Breslau. Désormais il assistera impas-ible aux coups que se portent les deux rivaux, sûr de pro-ıter encore de la défaite de l'une et du triomphe de l'autre. 'année 1748 trouve la Prusse prospère et puissante déjà, ous la direction d'un prince qui a joué tout le monde, au grand avantage de ses peuples. « Le public regarda dès lors e roi de Prusse comme un politique dénué de moralité et de décence, insatiable dans sa rapacité, éhonté dans sa perfidie; et le public ne se trompait pas beaucoup. Mais on convenait en même temps que c'était un homme supérieur à tous les autres hommes, un général plein d'avenir, un administra-teur et un négociateur du plus haut mérite. Ce n'était ni la France, ni l'Autriche qui avaient profité de la guerre de la Pragmatique-sanction : c'était la simple province de Brande-bourg qui redoublait d'importance et de territoire. »

Dès lors Frédéric II, comme le Grand Électeur, après les traités de Westphalie, pourra marcher et agir seul. Il a fait une conquête importante qui augmente son revenu; il a élevé son armée au chiffre de cent cinquante mille hommes, admirablement disciplinés et commandés par d'habiles généraux, accoutumés à obéir; il croit pouvoir défier la fortune. L'occasion se présente bientôt d'utiliser ses forces nouvelles; et la guerre de Sept Ans, soutenue contre l'Europe entière coalisée, va mettre en pleine lumière le génie de Frédéric, en même temps que fonder définitivement sa puissance politique et militaire. Cette guerre, il l'avait pour ainsi dire provoquée lui-même par ses satires injurieuses et violentes contre les femmes, qui se trouvaient alors diriger la plupart des grands États de l'Europe : Marie-Thérèse en Autriche et en Allemagne, Elisabeth en Russie, La Pompadour en France. Marie-Thérèse surtout, « qui ne pouvait, depuis 1748, voir un Silésien sans pleurer, » avait ressenti profondément ces sarcasmes qui s'attaquaient à la plus hautaine des princesses; et, aidée par un grand homme d'État, Kaunitz, elle parvint à nouer contre son ennemi une ligue formidable, dans laquelle entrèrent la France et l'Europe presque entière. L'Angleterre seule se déclara pour la Prusse, en haine de la France, qu'elle attaquait alors sur mer et dans ses colonies du nouveau monde. La situation de Frédéric était des plus critiques. Menacé de toutes parts par des armées ennemies, qui n'avaient qu'un seul objectif, Berlin, il ne pouvait douter de sa perte, pour peu que les alliées de l'Autriche missent quelque entente dans leurs opérations. Mais cette entente ne se produisit pas ; et avant même que les signataires du traité de Vienne eussent organisé leurs forces, Frédéric II avait envahi la Saxe et la Bohême et remporté deux victoires.

Cependant il ne pouvait résister longtemps, contre les obstacles qui grandissaient sans cesse. Les puissances alliées avaient été longues à se mettre en campagne; mais elles étaient prêtes. L'année 1757 fut pour le roi de Prusse une année d'épreuves terribles, au milieu desquelles il faillit sombrer, lui et la fortune de sa maison : défaite de

Kollin, défaite de Hastembeck, mort de sa mère, invasion de ses États, investissement de Berlin, etc. Ces coups avaient abattu sa constance; et, possédé d'une idée de suicide, il avait pris avec lui un poison sûr et subtil dans une petite fiole de verre, ne faisant nullement mystère de sa résolution. « Mais à côté des particularités dramatiques de la situation dans laquelle se trouvait Frédéric, il y a les côtés risibles. Au milieu de toutes ces calamités, sa passion pour composer des vers médiocres ne faisait que se développer. C'étaient des odes et des épîtres. Il n'est pas à notre connaissance d'exemple aussi frappant et aussi grotesque de la force et de la faiblesse de la nature humaine, que le caractère de ce bas bleu hautain, vigilant, résolu et sagace, moitié Mithridate, moitié Trissotin, qui résiste à tout un monde armé contre lui, avec une once de poison dans une poche et un cahier de mauvais vers dans l'autre! » Et ce ne fut pas la seule année pénible, ni la seule campagne désespérée. La défaite de Kunesdorff, en 1759, et l'invasion nouvelle de ses États l'avaient complètement abattu. Il avait écrit à Berlin : « Que la famille royale quitte la capitale; envoyez les archives à Postdam; la ville peut capituler ; » et lui-même se préparait à mourir, mais en roi. Probablement il faisait encore des vers.

Néanmoins il se sentait profondément humilié; et le ressentiment implacable avec lequel ses ennemis le poursuivaient, excitait chez lui une soif de vengeance qu'il ne cherchait pas à cacher. « Il est dur, écrivait-il, d'avoir à souffrir ce que je souffre. Je commence à sentir que la vengeance est un plaisir des dieux. Ma philosophie est minée par la souffrance. Je ne suis pas, ce me semble, comme ceux dont nous lisons l'histoire dans les légendes; et j'avoue que je mourrais content, si je pouvais infliger à d'autres un peu de la misère que j'endure. » Et cependant, il devait sortir victorieux de la lutte, grandi par ses revers autant que par ses victoires, et forcer l'admiration de l'Europe. Les conséquences de cette guerre de Sept Ans, nous pouvons les supposer. La gloire de Frédéric était désormais au-dessus de toute atteinte; son peuple était pris pour lui d'un enthousiasme qui touchait

à l'adoration ; et la Prusse grandissait de tout l'abaissement subi par la France et l'Autriche. Mais ce qu'il y a de plus admirable à constater dans cette partie de la vie militaire du grand Frédéric, c'est que si la population du royaume avait diminué de dix pour cent, le trésor n'était grevé d'aucune dette, et que l'armée se montait à deux cent mille hommes, parfaitement équipés. Partout ailleurs sur le continent, les États étaient obérés, et leurs forces militaires complètement désorganisées.

Ne nous étonnons plus maintenant du rôle prépondérant que joue le roi de Prusse à partir de 1763. Le soin de l'administration intérieure de ses États ne le distrait pas des évènements qui surgissent autour de lui ; et nous le voyons persévérer avec succès dans sa voie d'agrandissement territorial, — qui est de tradition pour tous les princes de sa maison, — et dans sa lutte contre l'influence politique de la maison d'Autriche, en Allemagne. Le coup porté à cette maison, par la guerre de Sept Ans, avait été trop rude, et les conséquences qui en étaient résultées trop funestes, pour qu'elle ne cherchât pas à réparer ses dommages par quelques compensations. En 1779, une occasion favorable parut se présenter, quand mourut Maximilien-Joseph, dernier électeur de Bavière, de la branche cadette de Wittelsbach. L'empereur Joseph II, associé depuis peu par sa mère Marie-Thérèse à l'empire, avait voulu s'emparer des biens de cette maison. La Prusse intervint aussitôt pour faire entendre un langage hautain et fier ; et la paix conclue à Teschen, dans la Silésie autrichienne, par la médiation de la Prusse et de la France, ordonna la restitution de tous les territoires envahis par l'Autriche dans la Bavière, à l'exception de quelques districts qui lui restèrent (1779). — Six ans plus tard, en 1785, l'Autriche avait encore formé un grand projet de remaniement de ses domaines. Il s'agissait d'un échange de la Bavière contre les Pays-Bas autrichiens, érigés en royaume pour le prince électeur, sous le nom de *Royaume d'Austrasie ou de Bourgogne*. Frédéric intervint de nouveau pour combattre et ruiner ce projet, dont l'exécution eût pu avoir pour l'Allemagne les plus graves consé-

quences; en même temps qu'il fit conclure la *Furstenbund*, ou association des Princes protestants du Nord et des princes catholiques du Midi, sous la protection de la Prusse, et contre l'Autriche.

Quant à de nouveaux agrandissements territoriaux, ce fut du côté de la Pologne que la Prusse les chercha. Frédéric eut l'habileté de gagner la complicité de ses deux voisines, la czarine Catherine II et l'impératrice Marie-Thérèse; et son frère, Henri, mit à servir son ambition la plus grande finesse diplomatique, qui eut du reste plein succès. Nous savons aujourd'hui, à n'en plus douter, que l'auteur véritable du premier démembrement de la Pologne fut, non pas Catherine II, qui était toute occupée à ruiner la Turquie, mais Frédéric II de Prusse, qui trouvait dans ce projet un double avantage: réunir à la monarchie brandebourgeoise le duché de Prusse, et par là combler une lacune toujours funeste à la sécurité de ses États, puis empêcher que la Russie ne devînt trop puissante en Orient, par la conquête des principautés Danubiennes, et la prise de Constantinople. Il est curieux de l'entendre expliquer, à sa manière, la conduite qu'il tint dans ce premier démembrement du territoire polonais. Quelque soin qu'aient mis les publicistes prussiens à dégager la responsabilité et l'honneur de leur roi, il n'est pas moins vrai qu'il en a profité plus que tout autre; et lui-même le reconnaît avec ce cynisme brutal, qu'il met dans tous ses actes et tous ses écrits. Jamais peut-être il ne fut plus spirituel ni plus digne de Voltaire. « Heureux qui, comme vous, peut toujours chanter le printemps, écrit-il à un de ses correspondants poétiques en 1773, et qui, dans la jeunesse de son imagination, trouve une source inépuisable de beaux vers et de doux langage. Cela est bien supérieur à l'acquisition de quelques provinces, dont on n'aperçoit pas l'existence sur le globe général, et qui, des sphères célestes, paraîtraient à peine comparables à un grain de sable. — Voilà les misères dont, nous autres politiques, nous nous occupons si fort; j'en ai honte. Ce qui doit m'excuser, c'est que lorsqu'on entre dans un corps il faut en prendre l'esprit; et *quand on peut arriver à réunir et à joindre des domaines entrecoupés*

pour faire un tout de ses possessions, voire même les agrandir au besoin, je ne connais guère de mortels qui n'y travailleraient avec plaisir. Notez toutefois que cette affaire-ci s'est passée sans effusion de sang, et que les encyclopédistes ne pourront déclamer contre les brigands mercenaires, et employer tant d'autres belles phrases, dont l'éloquence ne m'a jamais touché. Un peu d'encre à l'aide d'une plume a tout fait. Le tour a été joué; et l'Europe sera contente et pacifiée pour un instant. Quant à l'avenir, je ne réponds de rien. En parcourant l'histoire, je vois que la guerre est une nécessité de notre nature. Il faut en chercher la raison dans l'inquiétude ordinaire de l'homme. *Qui ne veut être mangé doit manger*. Ainsi va le monde. Ainsi-soit-il! »

Or Frédéric avait suffisamment *mangé*; car il avait porté l'étendue de son royaume de cent vingt mille kilomètres carrés à cent quatre-vingt-dix-mille kilomètres carrés, et sa population de deux millions huit cent mille habitants à cinq millions sept cent mille habitants; c'est-à-dire qu'il avait augmenté l'une des deux tiers, et plus que doublé l'autre. En outre, il laissait la Prusse en bonne voie; et son successeur, en achevant la ruine de la Pologne, allait faire un Etat de trois cent quarante mille kilomètres carrés et de dix millions d'habitants. — A mesure que l'on avançait, on éprouvait le besoin de *manger* davantage.

§ IV. Avenir de la Prusse.

Si nous nous arrêtions là, dans cette étude sommaire que nous consacrons à la Prusse, nous emporterions une impression fort triste, que ferait naître le développement si rapide de cette puissance. Nous pourrions croire que la fortune ne semble la contrarier un instant, que pour la combler bientôt de nouvelles faveurs. Heureusement il y a une ombre à ce brillant tableau; et cette ombre ne fera, elle aussi, que grandir avec le temps, car si nous demandons à sa configuration physique de nous dire ce que deviendra cet Empire qui doit tout à la guerre, ou à la force violente,

us serons tranquillisés pour l'avenir. La Prusse, dans la-elle se confond aujourd'hui l'Allemagne, ne puise pas ns la constitution de son sol cette force indispensable à ıt État qui veut vivre en sûreté, et maintenir toujours la même hauteur cette influence politique, cette puissance ritoriale que la fortune lui a fait acquérir pendant un rtain temps.

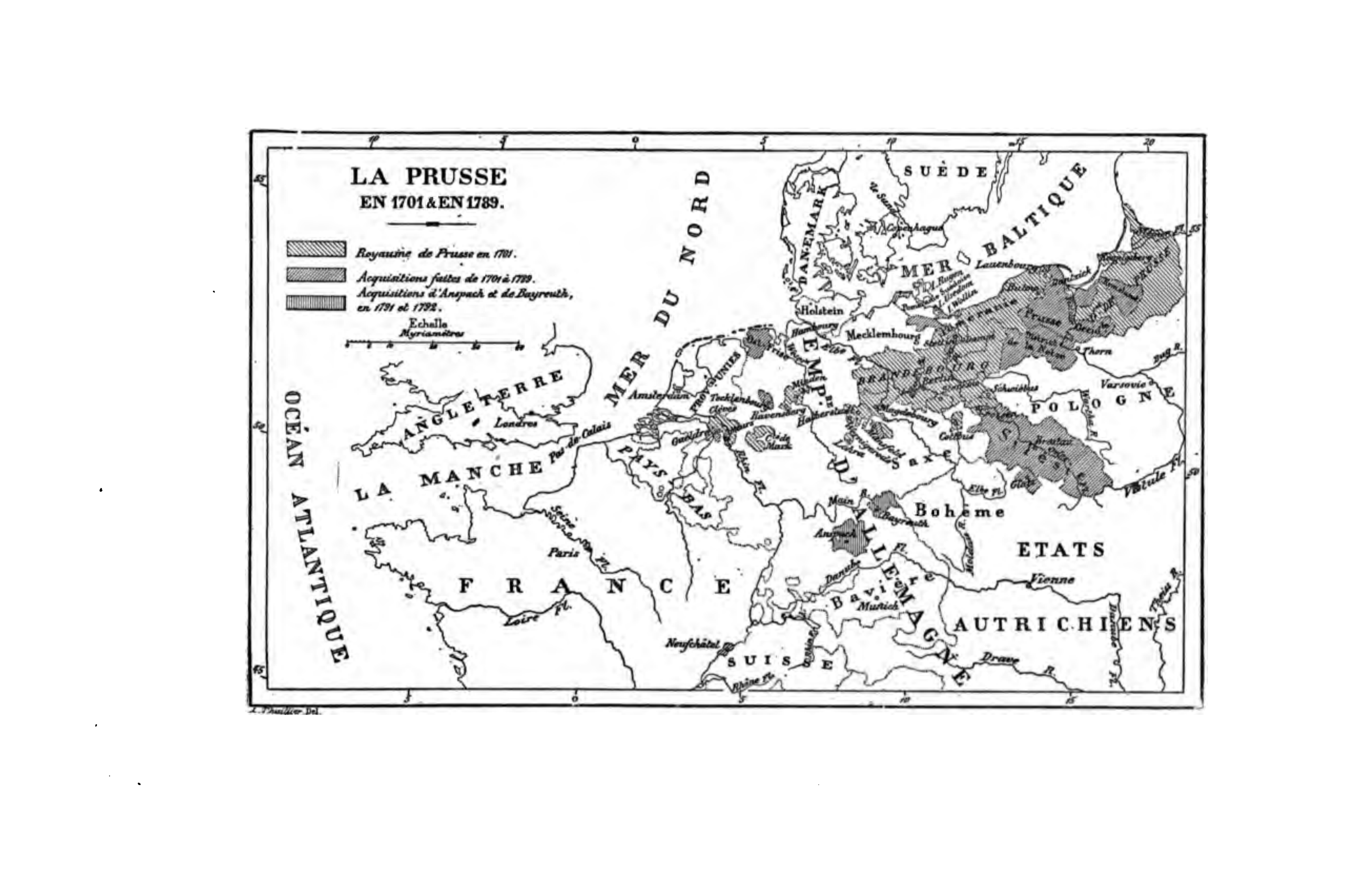
Étendue de l'Ouest à l'Est, depuis les frontières de la ance jusqu'à celles de la Russie, la Prusse ne compte nulle ırt des limites naturelles, qui lui tracent un champ parfaiment délimité, où puisse s'exercer son action. La France, Belgique et la Hollande à l'Ouest, — au Nord le Dane-ark, — à l'Est, la Russie et la Pologne, — au Sud la Mo-ırchie austro-hongroise et les États allemands, qu'elle eut entraîner dans sa sphère politique, ne se séparent d'elles ue par des lignes indécises, qui courent le plus souvent ansversalement aux hauteurs et aux cours d'eau. Plus elle agrandit, moins elle trouve de sécurité dans ces accidents u sol, qui sont pour un peuple une garantie contre l'in-asion et un moyen de défense facile. Elle va, pénétrant u cœur d'états étrangers qui sont librement ouverts à es excursions, il est vrai, mais qui peuvent, par les mêmes hemins, pénétrer chez elle, si jamais les armes favorisaient eur ambition. La Meuse, la Moselle et le Rhin sont les voies ıaturelles qui la conduisent en Hollande, en Belgique et n France ; mais leurs cours, descendus des Alpes, des Vosges ou des monts Faucilles, tracent également les gran-es routes militaires, que si souvent ont suivies les invasions enues du midi, pour réagir contre l'expansion exagérée de a race teutonique. Le Weser, l'Elbe et l'Oder, prennent leur ource en dehors de son territoire propre, et, même les eux derniers, en dehors de l'Empire allemand. Fortement ıppuyée sur le quadrılatère de Bohême et la masse des Carpathes, la monarchie austro-hongroise peut trouver, dans 'Elbe et l'Oder, des débouchés faciles qui favorisent son ntrée dans la Saxe, la Lusace ou la Silésie ; et, par le cours upérieur de la Vistule, elle commande stratégiquement à oute la grande plaine polonaise occidentale. Quant au voi-

sinage de la Russie, le partage de la Pologne est bien loin de lui avoir enlevé son caractère menaçant, car là, plus encore que partout ailleurs, les larges plaines, arrosées par la Vistule, le Bug, et le Niémen, constitueront toujours un immense champ de bataille où pourront se rencontrer plus tard les deux grands États du Nord.

Empiétant de tous côtés sur les pays limitrophes, par l'extension exagérée de ses limites, et sans pouvoir espérer atteindre jamais à une véritable *unité territoriale*, la Prusse peut-elle compter au moins sur l'*unité politique*, c'est-à-dire sur cette union étroite qui groupe, autour d'un même gouvernement, les peuples de même race ou de même famille, et les fait se reconnaître comme frères les uns des autres? Nullement. Quels que soient les efforts tentés par les linguistes prussiens, pour prouver que la langue allemande est le signe le plus certain de la grande nationalité teutonique, et que quiconque la parle, ou est forcé de la parler, se rattache naturellement à la *Deutschland*, nous savons que les Danois au nord, les Polonais et les Slaves à l'est, les Frisons et les Franco-Romains à l'ouest, ne pourront jamais se ranger parmi les Allemands proprement dits. Leur annexion forcée à la monarchie autoritaire de la Prusse, sera toujours un danger qui menacera de rompre un jour le faisceau de forces dissemblables, obligées pour un instant d'agir de concert, mais toujours prêtes à se séparer les unes des autres. Nous savons trop bien aussi que, même parmi les Allemands, nous ne voyons pas que des frères : en tous cas, Prussiens et Saxons, Prussiens et Hanovriens, Prussiens et Bavarois ne seront jamais que des frères ennemis. Incapable de pouvoir jamais faire son *unité territoriale*, la Prusse sera aussi impuissante à se forger une *unité politique*, qui, quoi qu'elle fasse, sera toujours factice.

Ouverte de toutes parts à l'invasion étrangère, aussi bien qu'elle voit s'ouvrir à ses propres invasions les pays limitrophes, mal servie par les peuples qu'elle a violemment subjugués et assouplis à sa discipline militaire, (car on n'est jamais bien servi par la crainte), la Prusse ne peut nécessairement se maintenir que par la force armée. De là l'obligation

pour elle de continuer à n'être que ce que Frédéric-Guillaume Ier, ou le roi-sergent, l'avait faite au commencement du dix-huitième siècle, un vaste camp retranché dont Berlin est la caserne, et de menacer toujours, si elle ne veut être menacée à son tour. Mais on finit par se ruiner à « ce métier de soldat perpétuel; » et les ressorts toujours trop tendus d'une administration essentiellement militaire, quelque forts qu'ils soient, doivent forcément se rompre. Que la Prusse vienne à perdre cette puissance armée qui fait sa force, ou même s'oublie un instant dans une sécurité trompeuse, et son avenir se trouve compromis : car trop de causes semblent travailler de concert à user sa constitution politique, pour que sa décadence ne soit pas aussi rapide qu'aura été son élévation. Frédéric II, dans les quelques paroles que nous citions plus haut, a parfaitement caractérisé le rôle qui s'impose aujourd'hui à la Prusse. Mais ce n'est pas là, que nous sachions, le rôle d'un état vraiment civilisé et civilisateur; et si nous devons croire au progrès continu de la *civilisation moderne*, espérons et attendons.


LA PRUSSE
EN 1701 & EN 1789.
Royaume de Prusse en 1701.
Acquisitions faites de 1701 à 1789.
Acquisitions d'Anspach et de Bayreuth, en 1791 et 1792.
Echelle
Myriamètres
OCÉAN ATLANTIQUE
LA MANCHE
ANGLETERRE
Londres
Pas de Calais
MER DU NORD
FRANCE
Paris
Seine
Loire Fl.
PAYS BAS
Amsterdam
PROV. UNIES
Clèves
Gueldre
Mark
Ravensberg
Minden
Halberstadt
Magdebourg
Tecklenbourg
Rhin Fl.
SUISSE
Neufchâtel
Bavière
Munich
Danube
ALLEMAGNE
EMP.RE D'
Anspach
Bayreuth
Main R.
Bohème
Saxe
ETATS AUTRICHIENS
Vienne
Drave
Holstein
Hambourg
Mecklembourg
DANEMARK
Copenhague
SUÈDE
MER BALTIQUE
Lauenbourg
Dantzick
Prusse
Thorn
BRANDEBOURG
Berlin
Silésie
Breslau
Glatz
Elbe Fl.
POLOGNE
Varsovie
Vistule Fl.
Bug R.

CHAPITRE XXXI

GNE DE LOUIS XV. — SON ROLE DANS L'HISTOIRE DE NOTRE UNITÉ TERRITORIALE.

Partie I. L'abbé Dubois et le cardinal Fleury. Chauvelin et le marquis d'Argenson.

Au dix-huitième siècle, l'histoire de France offre une cu-
use analogie avec l'histoire de la Grande-Bretagne. Chez
us, comme chez nos voisins, la royauté semble se tenir à
cart et se désintéresser des grands évènements qui vont
rgir, soit à l'intérieur, dans l'administration générale du
yaume, soit à l'extérieur, dans les rapports des puissances
ropéennes entre elles. Louis XV et Louis XVI règneront,
is pourra-t-on dire qu'ils gouvernent? En avant de ces
inces, et se tenant au premier plan sur la scène, apparais-
nt les ministres et les hommes d'État qui semblent,
mme autrefois Richelieu et Mazarin, représenter l'autorité
yale. Le Régent et Dubois, Fleury et Choiseul, Turgot et
cker, sont les principaux personnages politiques, auxquels
nation semble avoir délégué le soin de s'occuper exclusi-
ment des grands intérêts de l'État, comme lord Stanhope
Robert Walpole, lord Carteret et les deux William Pitt en
gleterre. Mais ne nous y trompons point. De l'autre côté
détroit, cette délégation nationale, en vertu de laquelle
simples ministres agissent souverainement est réelle ; le
ritable roi n'est pas Georges Ier ou Georges II, mais bien
n de ces habiles hommes d'État, que la confiance du Par-
ment maintient au pouvoir pendant un temps plus ou

moins long. En France, au contraire, la plupart des ministres, que nous voyons figurer dans notre histoire, ne sont que les jouets de personnages plus puissants, qui, placés entre eux et la royauté, dirigent à leur gré, suivant leurs intérêts et leurs folles passions, les destinées du pays. A l'exception du Régent et du cardinal de Fleury, qui ont eu entre les mains le plein exercice de la souveraineté, que sont le cardinal Dubois et le duc de Bourbon, Chauvelin et d'Argenson, Machault et Choiseul, Turgot et Necker? De simples commis ou agents d'affaires, comme les aurait appelés Louis XIV, mais qui, au lieu de dépendre du roi seul, comme autrefois Sully, Colbert, Louvois ou de Lionne, ne dépendaient que de favorites ou de courtisanes toute-puissantes, comme sous Louis XV, d'une cabale de grands seigneurs et de privilégiés mécontents, comme sous Louis XVI.

Le *caprice*, voilà donc notre maître au dix-huitième siècle; voilà le souverain qui préside au gouvernement du royaume; et son long règne, qui va se continuer pendant près de soixante-quinze ans, sera malheureusement aussi, comme l'a dit crûment Frédéric II de Prusse, le règne du *cotillon*. Insouciance et légèreté, dédain des véritables intérêts de la France, satisfaction de rancunes personnelles et recherche effrénée de plaisirs honteux ou coupables, voilà bien aussi le caractère propre de notre histoire, de 1715 à 1789. Il nous explique suffisamment et les fautes commises et les revers incessants subis sur le continent, sur mer et dans notre empire colonial. En nous engageant dans l'étude des faits qui concernent notre unité territoriale, avant la Révolution française, nous avons donc à distinguer la part qui revient au pouvoir royal, dégénéré et corrompu sous Louis XV, affaibli et ruiné déjà sous Louis XVI, et celle qui revient aux ministres agissant en sous-ordre. Mais à côté des noms principaux, qui figurent ordinairement en tête de cette période, il en est d'autres que nous devons mentionner et qui nous rappellent quelques-uns des hommes de bien qui ont le plus fait pour relever la situation du royaume, et reprendre les belles traditions de Richelieu et de Mazarin. Chauvelin, d'Argenson et Machault méritent une mention

spéciale, au même titre que Fleury et Choiseul. Ils ont conçu, eux aussi, dans l'intérêt de la France, les plus beaux projets, qui ne demandaient, pour réussir complètement, que de l'énergie et de l'intelligence. S'ils ont échoué, la faute en est au gouvernement indigne qui cherchait moins la grandeur du royaume que la satisfaction de son propre égoïsme.

§ I. Le Régent et le cardinal Dubois.

Les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Baden avaient profondément modifié la situation de l'Europe, telle que l'avaient faite, soixante-cinq ans auparavant, les traités de Westphalie; et les changements survenus dans sa constitution politique et territoriale ne s'étaient pas produits sans détriment pour la France. Cependant, à la mort de Louis XIV, notre position paraissait encore assez forte, et l'intimité étroite, qui nous unissait à l'Espagne, nous était une garantie suffisante, pour les luttes que nous pouvions avoir à soutenir un jour contre les ennemis du continent Mais la *Régence* était à peine établie, que tous les avantages, si chèrement achetés par la guerre de la succession d'Espagne, se trouvaient subitement compromis, et que la France se voyait pour ainsi dire livrée au bon caprice de son ancienne rivale, l'Angleterre. Ce fut la destinée de la France, à cette époque, d'avoir pour diriger ses affaires, à l'intérieur et à l'extérieur, sous le contrôle insouciant du Régent, deux aventuriers : l'un, aventurier de génie, honnête homme souvent, et dont les bonnes intentions ont racheté les fautes, c'était Law; l'autre, aventurier de basse origine, corrompu et débauché, qui sacrifia l'intérêt public à son intérêt privé, et fit rejaillir sur le gouvernement quelque chose de cette basse servilité qui caractérisait sa conduite et ses actes politiques, c'était Dubois. Dubois devait, pendant près de sept ans, représenter la France à l'extérieur, ruiner les seules alliances sur lesquelles nous pouvions réellement compter en cas de danger, et relever cette frontière des Pyrénées, que le grand roi avait

si heureusement abaissée, pour ne faire qu'un seul et même État, et une seule et même patrie de la France et de l'Espagne.

Au moment où le Régent prenait en main le pouvoir, deux dangers plus apparents que réels nous menaçaient à l'extérieur : l'un venait de l'Angleterre, l'autre de l'Espagne. — Par les traités d'Utrecht, Louis XIV avait bien reconnu la dynastie de Hanovre en Angleterre, au détriment des Stuarts; mais, sur la fin de son règne, il était revenu à ses idées de 1688 et de 1701, et avait favorisé en secret les prétentions de Jacques III. A sa mort, Georges I[er] avait voulu entraîner dans son parti le Régent, lui faisant des propositions avantageuses pour écarter et combattre le prétendant; mais le Régent n'avait pas été loyal. Il avait laissé le Stuart parcourir la France sous un déguisement, faire des levées de troupes et d'argent, et débarquer en Angleterre, où il avait été vaincu. La maison de Hanovre savait donc mauvais gré au gouvernement de Versailles de sa conduite astucieuse, en même temps qu'elle voyait avec colère Mardyck remplacer Dunkerque, sur la mer du Nord, et menacer son commerce dans ces parages. Du côté de l'Espagne, le danger, tout en étant plus personnel au Régent, n'en menaçait pas moins notre sécurité. Ennemi de Philippe d'Orléans, Philippe V ne voyait en lui qu'un usurpateur capable de toutes les entreprises et de tous les crimes. Il avait eu un instant la pensée de lui disputer la régence, et il se proposait de lui disputer la couronne, en cas de mort du jeune Louis XV, malgré ses renonciations formelles, lors des traités d'Utrecht. Incapable par lui-même de rien entreprendre, il trouvait dans sa femme, Élisabeth Farnèse, et son premier ministre, Albéroni, deux conseillers énergiques qui le poussaient plus avant dans la voie d'hostilité ouverte contre la France. Élisabeth Farnèse rêvait pour ses enfants les anciennes possessions d'Italie; Albéroni, ancien bouffon et familier de bas étage de la reine, mais doué d'un vaste génie, voulait relever l'Espagne dans son commerce, son industrie, sa marine, son armée et sa diplomatie; et, pour cette œuvre de régénération sociale et politique, il cherchait à obtenir l'alliance de l'Angleterre et de la Hollande, nos ennemies déclarées. Dès 1715, il avait

fait, en ce sens, des ouvertures au ministère anglais, lui promettant le monopole de l'*assiento*, ou de la traite des noirs dans l'Amérique du midi. L'union de ces deux États pouvait être dangereuse pour nous.

Quelle était la politique qui s'imposait alors naturellement au gouvernement de Philippe d'Orléans, et qui seule avait l'avantage de sauvegarder les véritables intérêts du royaume? C'était de s'appliquer à faire disparaître ces causes d'hostilité, qui séparaient, pour un instant, la France et l'Espagne; d'amener les deux pays à se faire des concessions réciproques, de diriger, dans un sens favorable à leur mutuelle grandeur, la noble ambition d'Albéroni et l'agitation inquiète d'Élisabeth Farnèse, et de former une alliance indissoluble contre l'ennemie commune, l'Angleterre. Fallait-il, en effet, avoir beaucoup de perspicacité pour comprendre que celle-ci ne négligerait aucune occasion de nous faire servir à ses projets, en vue de continuer cette politique de revanche qu'avait si bien commencée Guillaume III? Mais le Régent s'inquiéta peu de ces évènements, et voulut rester sur la défensive. La paresse, en lui, le disputait à l'intelligence, et paralysait ses forces.

D'autre part, apparaissait sur la scène, pour s'essayer à jouer quelque grand rôle, l'abbé Dubois, décidé à tout sacrifier à ses velléités ambitieuses, sans avoir souci de l'intérêt de l'État. Ainsi, des deux côtés, en France et en Espagne, nous voyons deux abbés, futurs cardinaux, de mœurs corrompues, d'un esprit versatile et rusé, mais d'un génie entreprenant et hardi, qui vont se trouver aux prises; mais l'un combattra pour sa patrie d'adoption, dont il rêvera la régénération et la grandeur; l'autre jouera son propre jeu, et, pour gagner la partie, ne craindra pas d'avilir l'État en sa personne, et de le mettre à la solde de l'étranger. Dubois, dès son entrée au ministère des affaires étrangères, avait d'un coup d'œil jugé la situation politique de l'Europe, et vu de quel côté le portaient ses intérêts. La confiance de Philippe d'Orléans, vivement froissé par les injurieux soupçons de Philippe V d'Espagne, lui était immédiatement acquise, et il résolut d'en profiter.

Il dressa un plan habile qui fut aussitôt accepté : c'était l'alliance intime de la maison d'Orléans, menacée par la maison d'Espagne, avec la maison de Hanovre qui avait à se défendre contre les Stuarts. La similitude des dangers devait amener la similitude de la politique à suivre; et, pour rendre l'union plus durable entre la France et l'Angleterre, il résolut de s'appuyer sur la Hollande, laquelle concourrait à former une triple alliance. Lord Stanhope occupait alors le pouvoir en Angleterre, et lord Stairs était ambassadeur à Versailles. Dubois ne négligea rien pour les gagner l'un et l'autre à ses idées. Lui-même se rendit en Hollande, à la fin de 1716; et, en janvier 1717, était signé le traité de La Haye, qui nous enchaînait pour un quart de siècle à l'Angleterre, et dont la forme était pire que le fond. On éprouve quelque honte à relire les clauses de ce traité, qui portait une atteinte si profonde à notre dignité nationale; et, aux plus mauvais jours du règne de Louis XIV, on ne constate rien de semblable dans l'œuvre de la diplomatie étrangère. — Les Anglais n'admettaient pas l'usage du français, comme cela se faisait généralement dans tous les actes diplomatiques, depuis 1648, et le traité dut être rédigé en latin. George Ier gardait son titre de roi de France, qui s'était transmis de dynastie en dynastie, au delà de la Manche, depuis la guerre de Cent Ans, et Louis XV se résignait à ne prendre que celui de roi très chrétien; les nouveaux ouvrages de Mardyck étaient comblés, et des commissaires anglais et hollandais se chargeaient de veiller à cette clause humiliante pour nous ; le prétendant Stuart devait quitter Avignon et se retirer au delà des Alpes.[1]

C'était acheter bien cher la honte d'une alliance avec l'Angleterre. Par là se trouvait détruit ce qu'il y avait eu de bon et de pratique dans la politique de Louis XIV; et la France en arrivait à abdiquer sa propre dignité, au plus grand profit de son ennemie naturelle qui la traînait à sa remorque.

1. Ce fut à l'occasion de ce traité, que Philippe d'Orléans acheta à M. Pitt, beau père de lord Stanhope, pour deux millions, un énorme diamant qui depuis prit le nom de Régent.

Cependant, à ce moment, le moyen se présentait de réparer cette erreur et de se dégager des liens étroits, dans lesquels prétendait nous tenir l'Angleterre. Le czar Pierre le Grand, accomplissant son second voyage en Europe, arrivait en France dont il se proposait d'étudier les institutions. Il apportait avec lui un plan hardiment conçu, par lequel il se réconciliait avec la Suède et son roi Charles XII, s'appuyait sur la Prusse et la Pologne contre l'Empereur et la maison de Hanovre, qui contrecarraient sa politique en Allemagne, et proposait à la France une alliance indissoluble, contre les deux ennemies qui lui avaient toujours fait le plus de mal, l'Angleterre et l'Autriche. Albéroni devait être pour beaucoup dans ce plan grandiose; et c'était une noble revanche qu'il prenait de son échec diplomatique vis-à-vis de la Hollande et de l'Angleterre. Ce grand ministre avait parfaitement compris les véritables intérêts de l'Espagne et de l'Europe occidentale. Il n'y avait pas à hésiter, et, le 15 août 1715, était signé en secret un premier traité entre la France, la Russie et la Prusse, à la suite duquel la France entretint, pour la première fois, un ambassadeur et un consul en Russie. Mais ce n'étaient là que les préliminaires d'un traité bien plus important qui devait amener l'alliance de tous les États, intéressés à la lutte contre l'Autriche et l'Angleterre; et Pierre le Grand hâtait, par sa présence et ses conseils, la conclusion de la ligue. Toujours indécis à se prononcer, le Régent recula. L'abbé Dubois, un instant écarté, reprit son ancienne influence sur l'esprit de son élève; et, quand Pierre le Grand quitta la France sans avoir rien obtenu, il commanda de nouveau la situation et annula le traité du 15 août. Il poussa même la hardiesse jusqu'à faire entrer l'Autriche dans l'alliance conclue à La Haye, et qui devint la quadruple alliance (1718). Ce fut en vertu de ce dernier traité, que l'empereur reconnaissait Philippe V comme roi d'Espagne, obtenait officiellement de lui les Pays-Bas, le Milanais et Naples, acquérait la Sicile en échange de la Sardaigne, cédée au roi Victor-Amédée, qui prenait le nom de roi de Sardaigne, et promettait à un infant d'Espagne l'expectative des États de Parme et des

présides de Toscane. L'œuvre de Dubois était complète, et aussi notre humiliation.

Albéroni avait échoué dans ses projets d'alliance orientale: il se trouva de nouveau en face de Dubois et de l'alliance redoutable de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche. Ne pouvant arriver à son but par la diplomatie, il voulut brusquer les choses, et, par une offensive hardie, mettre la fortune de son côté. C'était un plan que, depuis longtemps déjà, il caressait avec amour et voulait mener à bonne fin; — il attestait la puissance de son génie : jeter les Turcs sur la Hongrie et l'Autriche, le prétendant Stuart sur l'Angleterre, Charles XII sur la Norvège et de là sur l'Écosse, pendant que son ambassadeur en France, Cellamare, renverserait le Régent, et qu'une flotte espagnole investirait la Sardaigne et le royaume de Naples. Mais la fortune trahit ses desseins et ses efforts, et partout il échoua. En Orient, les Turcs furent battus par Eugène à Péterwardein et à Belgrade, et forcés de conclure la paix de Passarowitz (1718). Au nord, Charles XII fut tué au siège de Frederickshall, et une tempête dispersa la flotte de Jacques III, destinée à opérer un débarquement en Angleterre. Au midi, l'amiral anglais Bying battit, près de Syracuse, la flotte espagnole et occupa la Sicile. En France, la conspiration de Cellamare fut découverte et tous ses partisans furent emprisonnés. — La France saurait-elle du moins se tenir sur la défensive et ne pas engager contre l'Espagne une lutte fratricide? Ce n'était pas le compte de l'Angleterre; et, sur les instances de lord Stanhope, l'abbé Dubois déclara solennellement la guerre à Philippe V. Berwick, le vainqueur d'Almanza, franchit les Pyrénées, prit Urgel, Fontarabie et St-Sébastien, pendant qu'une flotte française brûlait les vaisseaux et les chantiers espagnols. Cette guerre nous coûta quatre-vingt-deux millions. C'était payer bien cher notre honte, dont tout le monde commençait à avoir conscience; car déjà l'opinion publique protestait, et la conclusion de la paix vint à temps arrêter le mouvement.

Le traité de Londres, auquel adhéra l'ambassadeur espagnol, mit fin aux hostilités (17 février 1720). Philippe V

sacrifiait Albéroni, qui se retira en Italie, et adhérait à la quadruple alliance ; l'empereur Charles VI était mis solennellement en possession de la Sicile, et Victor-Amédée de la Sardaigne ; les enfants de la reine Élisabeth Farnèse recevaient la reversibilité de Parme et des présides de Toscane. Pour faire disparaître toute trace de dissentiment entre la France et l'Espagne, et reconstituer, sur une base solide, l'alliance des deux pays, Philippe V donnait sa fille, Maria-Victoire, en mariage au jeune roi Louis XV, et faisait épouser à son fils aîné une fille du Régent. On avait ruiné l'influence française en Europe, et obéré le trésor, pour en revenir finalement aux clauses principales des traités d'Utrecht. Il est vrai que la France avait perdu, dans cette lutte, beaucoup de sa dignité et de son indépendance : c'était là le grand résultat acquis. — Tant de services rendus à nos ennemis méritaient une récompense; et le héros de cette triste aventure se *fit* accabler d'honneurs. Grâce à la recommandation de Georges Ier, il est nommé à l'archevêché de Cambrai, le plus beau siège archiépiscopal de France. Il aspire aussitôt au cardinalat, et huit millions, répandus à propos au sein du Conclave, lui font obtenir le chapeau rouge. A la majorité du roi (22 août 1722) il devient premier ministre et chef du gouvernement. Quelque temps après il est nommé membre de l'Académie française, et président du clergé français. Il aspire plus haut encore, et veut se faire élire pape. Il va réussir, quand il meurt inopinément le 10 août 1723, dévoré d'ambition et usé par le travail. Le règne de Louis XV ne pouvait plus dignement débuter.

L'exemple donné par l'abbé Dubois eut malheureusement des imitateurs, qui, sans posséder son génie ou son habileté, poussèrent aussi loin l'abus du pouvoir, et compromirent, plus encore qu'il ne l'avait fait, les véritables intérêts du pays. Un des premiers fut l'incapable duc de Bourbon, qui, de 1723 à 1726, laissa Mme de Prie gouverner en son nom, et sollicita pour elle, comme pour lui-même, l'appui de l'Angleterre. Le nouveau ministre enviait « avec fureur » le titre de premier prince du sang au jeune duc d'Orléans, fils du Régent, et ne pouvait supporter l'idée de voir ce rival



monter quelque jour sur le trône, si le roi venait à mourir. Dans sa haine aveugle contre la famille d'Orléans, il préféra s'entendre directement avec le roi d'Espagne, pour assurer à ce prince ou à ses enfants la reversibilité du trône de France. Les traités d'Utrecht l'interdisaient formellement; mais on n'en était plus à respecter les clauses d'actes diplomatiques, qui dataient déjà de dix ans. Poussé par sa femme Élisabeth Farnèse, Philippe V voulut profiter des bonnes dispositions du duc de Bourbon, et se faire payer aussi cher que possible son alliance qu'on sollicitait. Dans le congrès de Cambrai, il demanda formellement qu'on l'aidât à reprendre Gibraltar aux Anglais, et Mantoue à l'empereur. Mme de Prie était disposée à tout accorder, pourvu qu'on donnât « la grandesse de 1re classe à M. de Prie, son mari. » Élisabeth, trop fière pour condescendre aux vœux éhontés de la courtisane, froissa profondément la marquise par son refus; et Robert Walpole, qui veillait, au nom des intérêts de l'Angleterre, « put acheter à bas prix » le concours de la vindicative marquise. L'alliance de la France avec l'Angleterre fut de nouveau cimentée; et le premier acte, qui la signala, fit également disparaître les avantages que nous avait donnés notre rapprochement avec l'Espagne, en 1720.

Désireux avant tout de se perpétuer au pouvoir, que sa maîtresse voulait conserver à tout prix, le duc de Bourbon devait songer à placer sur le trône une reine de son choix, qui serait leur meilleur appui. L'infante d'Espagne, amenée à Versailles, lors du traité de Londres, était trop jeune encore, pour être mariée à Louis XV; c'était en outre la fille de Philippe V, et, par conséquent, une future ennemie : on la renvoya. Quelle princesse allait-on lui substituer ? On demanda d'abord une fille du prince de Galles, petite-fille de Georges Ier; ce prince refusa, et on dut dévorer cet affront. On dédaigna ensuite une fille de Pierre le Grand, que Catherine offrait, dans l'espoir de renouer avec la France une alliance solide contre l'Autriche et l'Angleterre, nos ennemies naturelles comme elles l'étaient de la Russie; il ne fallait pas, en effet, indisposer le cabinet Walpole, sur lequel on comptait plus que jamais. Ce fut une faute

rès grave qui nous rejetait « dans l'ornière anglaise », dont ious aurait fait sortir l'alliance moscovite. Enfin on se lécida pour la fille du roi de Pologne détrôné, Stanislas .eczinski, Marie Leczinska, qui vivait à Wissembourg dans in état voisin de la pauvreté, à côté de ses parents délaissés iar toutes les puissances. Cette princesse avait sept ans le plus que Louis XV; mais ce n'était là qu'un détail. .e duc de Bourbon trouvait à ce mariage un double avan-age : il pouvait aspirer par là au trône de Pologne, qu'un prince de sa maison, le duc de Conti, avait déjà convoité sous Louis XIV; en outre, il était sûr de la reconnaissance lurable de la nouvelle reine, qui lui devrait tout, et, par elle, de la bienveillance du roi. Mais, d'autre part, c'était un défi jeté à la face de la Russie et de la France elle-même, un acte de basse servilité vis-à-vis de l'Angleterre, et qui ne devait pas sauver le duc.

Les résultats de cet acte impolitique se firent aussitôt sentir. Philippe V et sa femme, blessés du renvoi de l'infante, leur fille, ne songèrent qu'à se venger à tout prix, et se tournèrent du côté de l'Autriche. Les deux ennemies de la veille, qui de 1713 à 1720, étaient restées en armes, même après les traités qui mirent fin à la guerre de la succession d'Espagne, qui ne paraissaient jamais devoir nouer de sérieuses et sûres relations, — car l'une représentait la maison de Bourbon, l'autre la maison d'Autriche, c'est-à-dire deux maisons rivales et ennemies depuis trois siècles, — se rapprochèrent l'une de l'autre, et signèrent le premier traité de Vienne, qui cimentait une alliance indissoluble entre les deux souverains et les deux pays. Charles VI et Philippe V renonçaient de nouveau à toute revendication sur leurs États respectifs; en outre, Philippe V garantissait la Pragmatique-Sanction que l'Empereur, depuis 1713, s'ingéniait à faire reconnaître de l'Europe entière, pour assurer son héritage à sa fille aînée, Marie-Thérèse, et ouvrait tous les ports espagnols aux vaisseaux des villes hanséatiques. Quant à Charles VI, il promettait ses bons offices pour faire restituer à l'Espagne Port-Mahon et Gibraltar, et fiançait même ses deux filles, Marie-Thérèse et Marie-Anne, aux fils de Philippe V, don

Carlos et don Philippe. « C'était la restauration de l'empire de Charles-Quint rêvée par deux imaginations malades. » Mais le danger, que redoutait la France, n'en était pas moins réel; car elle voyait se former contre elle tout un système d'alliances qui la menaçait sur les Pyrénées, sur les Alpes, sur le Rhin et dans les Pays-Bas, c'est-à-dire partout où la maison d'Autriche occupait autrefois nos frontières. Le duc de Bourbon avait donc efficacement travaillé à compléter l'œuvre de destruction, si patiemment poursuivie par l'abbé Dubois. Il ne restait absolument plus rien de la seule grande pensée, qui avait marqué la fin du règne de Louis XIV. Ce n'était pas tout. L'évènement qui suivit allait précipiter la France plus bas encore; et l'année 1726, qui le vit se produire, marque, sans contredit, dans l'histoire de l'ancienne monarchie, aux temps modernes, le moment le plus critique qu'ait dû traverser le royaume. A l'alliance austro-espagnole, il fallait, en effet, opposer une alliance contraire; le duc de Bourbon ne trouva rien de mieux à faire que d'inviter l'Angleterre et la Prusse à se concerter avec lui pour conclure une ligue défensive, et un traité fut signé sur ces bases, à Hanovre. Les alliés de Vienne et ceux de Hanovre cherchèrent de part et d'autre des auxiliaires. Partout on n'entendait parler que de préparatifs de guerre; et Pâris Duverney, par un édit de 1726, réorganisa la milice destinée à faire le service de l'intérieur, pendant que l'armée régulière combattrait à l'étranger.

§ Fleury et Chauvelin.

Ce fut à ce moment que tomba le duc de Bourbon; et il était temps, car l'opinion publique commençait à murmurer. De partout s'élevaient des clameurs contre cette politique néfaste qui n'avait plus laissé aucune faute à commettre. A qui devait revenir le pouvoir? A celui qui, de longue date déjà, le convoitait et se préparait les moyens non seulement de l'obtenir mais de le conserver longtemps. Au moment où

ɩ majorité du roi faisait cesser la Régence, alors que ıubois travaillait à s'emparer de l'avenir en prenant la harge de premier ministre, un vieillard déjà septuagénaire herchait, lui aussi, à dominer les évènements, et à se rayer la voie au souverain pouvoir, par la modestie, la ouceur, l'effacement et surtout l'incomparable habileté vec laquelle il avait su se concilier l'affection de Louis XV. 'était Fleury, ancien évêque de Fréjus et précepteur du eune roi, « la seule personne que celui-ci ait jamais aimée endant sa vie. » Assez patient pour attendre les circonstanes favorables, il avait laissé se succéder au ministère Dubois, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon, ne s'attachant qu'à diriger l'esprit du roi selon ses vues, « à comprimer oute son énergie pour le bien comme pour le mal, à écarter tout ce qui pouvait exalter son âme, stimuler sa raison ou exciter son imagination paresseuse. » On aurait dit que, malgré son âge, sûr de l'avenir et de la succession des ministres, derrière lesquels il s'effaçait, il voulait se préparer une domination paisible, une toute-puissance calme et entière, « pour essayer, lui aussi, son système, l'expérimenter sur la situation politique et sociale de la France, » et continuer les traditions des princes de l'Église, qui l'avaient précédé aux affaires. Mais loin de faire naître l'occasion, il voulait la laisser venir d'elle-même, désireux, avant tout, de ne pas être accusé d'ambition.

En 1726, il attendait depuis quatre ans déjà; lui-même en avait soixante-treize. Il crut avoir fait œuvre de patience suffisante; et, pressé par le danger sérieux qui menaçait l'État, il fit exiler le duc de Bourbon, éloigna la marquise de Prie et dirigea souverainement les affaires. Il devait garder le pouvoir jusqu'en 1743, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de quatre-vingt onze ans.

Le caractère de la politique que suivit le nouveau ministre se ressentit naturellement de la nature même de son esprit, de ses sentiments de vieillard timoré et prudent, ami de la paix à tout prix, et décidé à tout sacrifier pour l'obtenir. C'est ce qui fit sa grandeur et aussi sa faiblesse. Clairvoyant et perspicace comme il l'était, Fleury avait compris que

s'aliéner l'Espagne et la jeter dans les bras de la maison d'Autriche, était compromettre l'avenir de la France et agir contre ses véritables intérêts. Il travailla donc aussitôt, et de tout son pouvoir, à rapprocher l'un de l'autre les cabinets de Versailles et de Madrid, et à rétablir la bonne entente, née du traité de Londres, en 1720. Malheureusement pour le cardinal Fleury, comme pour le duc de Bourbon et l'abbé Dubois, l'alliée nécessaire à la France, pour maintenir sa position en Europe et conserver la paix avec les puissances voisines, n'était pas l'Espagne, mais l'Angleterre, dont la puissance maritime croissait de jour en jour; et, s'il ne se fit pas pensionner, comme ses prédécesseurs, par le ministère anglais, il se mit, lui et le gouvernement français, à sa complète dévotion. Cette paix européenne, qui semblait ne dépendre que de l'entente de la France et de l'Angleterre, la France l'achetait seule, et au prix des plus grands sacrifices, par la perte de sa marine militaire, l'abandon de sa marine marchande, la ruine de son commerce et le dépérissement de ses colonies. C'était en effet à ces conditions que les Walpole semblaient donner la main aux projets du vieux cardinal. Heureusement, pour corriger ce qu'avait d'égoïste et d'étroit la politique de Fleury, nous trouvons à ce moment même un homme d'État, ministre patriote, comme la France devait en avoir quelques-uns jusqu'à la fin du règne de Louis XV, pour se consoler de tant de revers et d'une si grande turpitude : c'était Chauvelin, doué d'un esprit véritablement supérieur, qui, jusque là, avait été étranger à la carrière diplomatique, mais qui, arrivé, en 1728, aux affaires étrangères, sut comprendre les intérêts de la France, à la défense desquels il consacra un véritable génie.

Trois faits principaux signalent la politique extérieure du ministère de Fleury : Le rapprochement de la France et de l'Espagne, la guerre de la succession de Pologne, et le commencement de la guerre de la succession d'Autriche.

En 1726, le seul obstacle, qui s'opposât à la pacification de l'Europe venait, des affaires espagnoles, qu'avait si imprudemment compliquées le duc de Bourbon. Le traité de Vienne venait de se signer et la guerre menaçait de devenir générale,

Le premier acte de Fleury, en arrivant au pouvoir, fut d'engager des négociations séparées, d'abord avec l'Espagne, puis avec l'Autriche, pour amener un désarmement, et préparer la voie à l'ouverture d'un congrès européen, où se résolveraient les grandes questions d'intérêt général. Appuyé par Robert Walpole, il obtint un premier succès en faisant accepter la réunion de tous les plénipotentiaires de l'Europe à Soissons, sur le territoire français (1727). Ces préliminaires n'aboutirent à aucun résultat satisfaisant. Néanmoins un premier avantage avait été obtenu par la France : la rupture de l'alliance austro-espagnole ; car l'empereur Charles VI avait finalement renoncé à tout projet d'union entre les archiduchesses et les infants, et refusé de faire à Élisabeth Farnèse les cessions de territoire, qu'elle espérait pour ses deux fils dans la péninsule italienne. Abandonnée par son alliée de la veille, l'Espagne se rapprocha de la France et de l'Angleterre ; et, en novembre 1729, fut signé le traité de Séville, qui brisait pour toujours la fragile alliance de l'Espagne avec l'Autriche. L'Espagne renonçait à Gibraltar et à Port-Mahon ; mais, par contre, elle obtenait que six mille Espagnols fussent transportés sur des vaisseaux anglais, dans le grand-duché de Toscane pour le conquérir ainsi que le Parmesan. Livré à ses seules ressources, et incapable de lutter contre toutes les puissances coalisées de l'Europe occidentale, l'Empereur consentit bientôt à entrer en arrangement ; et le second traité de Vienne, après avoir rapproché d'abord l'Autriche de l'Angleterre, rétablissait peu après l'entente générale. L'infant don Carlos obtenait même en Italie la succession des petits duchés de Parme et de Modène.

La politique nouvelle, inaugurée par Fleury, n'avait donc pas été sans utilité pour la France ; et les deux traités de Séville et de Vienne, conclus en partie grâce à son active intervention, pouvaient compter pour deux succès diplomatiques. Nous étions toujours à la remorque de l'Angleterre ; mais l'amour-propre national était sauvegardé. Il est vrai qu'on ne songeait plus depuis longtemps à notre extension territoriale, et que le développement de notre puissance militaire semblait pour toujours abandonné. Mais la paix conti-

nentale, que Fleury avait mis tant de soin à obtenir, était à peine assurée, que s'ouvrait la succession de Pologne, dans laquelle nous devions forcément intervenir, l'un des candidats à la couronne étant le beau-père même de Louis XV, Stanislas Leczinski. Quel intérêt avions-nous à nous mêler des évènements que suscitait la mort récente d'Auguste II? Un très grand, nous l'avons vu plus haut, quand nous avons parlé de la Pologne et du rôle que sa position l'appelait à jouer à l'orient de l'Europe. Placée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, elle était la seule garantie de l'équilibre européen de ce côté; et à son existence même était attachée la sauvegarde des grands principes d'ordre public, qu'avaient proclamés les traités de Westphalie. Mais son existence dépendait de son indépendance; et, depuis trente ans déjà, cette indépendance se trouvait menacée par l'action sans cesse envahissante de la Russie. La France devait donc se montrer, à cette occasion, énergique et ferme dans son alliance avec la sérénissime République; non pas que la seule politique à suivre eût été de soutenir efficacement les droits de Stanislas Leczinski et d'entrer en lutte ouverte avec la Saxe et la czarine Anne Ivanowna ; mais nous devions maintenir notre influence, la substituer à celle de la Russie, et resserrer les liens, qui depuis si longtemps rattachaient la Pologne à la France. Pour arriver à ce résultat, Chauvelin avait peut-être conçu le plan le plus politique et le plus utile pour nous. Placé en face de l'éventualité d'une longue guerre à soutenir, Fleury s'était tout d'abord déclaré contre une intervention. Mais tous les vieux généraux et les jeunes officiers, qui remplissaient le palais de Versailles, se déclaraient ouvertement pour soutenir Stanislas, les armes à la main, autant par esprit chevaleresque que par désir de se signaler. Depuis la fin du règne de Louis XIV, on n'avait pas eu de grande guerre, et toute l'armée en demandait une. Seul, le ministre Chauvelin, opposé à la fois à l'abstention complète du cardinal, et à l'intervention violente du parti militaire, osa proposer un plan habilement conçu, mais trop profond peut-être pour être compris et accepté. Il consistait à faire d'Auguste III, fils d'Auguste II et candidat patronné

par la Russie, le protégé de la France, en obtenant de Stanislas Leczinski sa renonciation à la couronne polonaise, à garantir contre l'étranger, quel qu'il fût, les libertés nationales, en engageant la diète souveraine à modifier la Constitution qui entretenait, depuis deux siècles, la Pologne dans un état permanent d'anarchie et d'impuissance. La politique de sentiment, qui était trop en faveur à la cour de Versailles, se trouvait ainsi écartée au profit de la politique d'intérêt, la seule utile en ce moment à la cause française. Mais ce projet ne fut pas accepté, et nous savons quels évènements suivirent.

Le parti de la guerre l'emportant, Fleury se vit forcé de s'engager dans la lutte, mais il ne fit rien pour en assurer le succès. Il se déshonora même, aux yeux de l'Europe, par le misérable envoi de quinze cents hommes qui devaient aller, sous les murs de Dantzig, soutenir la cause de Stanislas. La petite armée ne put que mourir, avec le comte de Plélo son chef, pour protester contre cet acte indigne, commis par le premier ministre. Fleury espérait du moins échapper ainsi aux complications qui pouvaient surgir. Tel ne fut pas l'avis de Chauvelin, que nous retrouvons là encore pour sauver l'honneur national, et compenser par de glorieux succès le honteux échec de Dantzig. Ce fut lui, en effet, qui voulut forcer l'Autriche à intervenir dans la guerre, pour l'attaquer de concert avec l'Espagne, et resserrer plus étroitement, sur les champs de bataille, les liens qui devaient unir les deux nations sœurs. Il trouva du reste une alliée intelligente et hardie dans la reine Élisabeth; et, n'ayant pu sauver la Pologne, il résolut d'affranchir l'Italie pour l'associer intimement à la fortune de l'Espagne et de la France. — L'union de tous les peuples de race latine reparaissait possible encore, grâce au génie sagace d'un homme d'État qui s'inspirait, dans sa politique, des grandes idées de Mazarin. Son plan était des plus beaux et avait de quoi flatter notre amour-propre.

Élisabeth ne s'était pas contentée des deux petits duchés que le second traité de Vienne avait donnés à ses enfants; elle rêvait la domination de l'Italie entière, qu'il fallait aupa-

ravant affranchir de l'Autriche; et, dans ce but, elle s'était liée déjà avec le roi de Sardaigne par les deux traités de Turin et de Madrid (1733). Cette alliance devait bientôt se corroborer de celle de la France, que promettait Chauvelin. Dans les négociations secrètes, qui s'étaient engagées entre le ministre français et la reine d'Espagne, il ne s'agissait de rien moins que de la régénération complète de la péninsule italienne. Le Milanais devait être réuni au Piémont et former un royaume de Lombardie, en faveur du roi de Sardaigne. Naples et la Sicile devaient être conquis au profit de l'infant Don Carlos, qui cèderait Parme et les présides de Toscane à son frère, l'infant don Philippe. Une convention particulière, entre la France et l'Espagne, stipulait la cession de la Savoie et du comté de Nice à la France, lorsque le roi de Sardaigne aurait reçu Mantoue en sus du Milanais. Chauvelin assurait ainsi notre unité territoriale du côté des Alpes, et substituait, dans la péninsule, l'influence française à la domination autrichienne, en plaçant des princes de la maison de Bourbon sur les trônes de Parme et de Naples. Il jugeait avec raison que les fils de Philippe V, « transplantés en Italie » deviendraient Italiens comme Philippe V était devenu Espagnol. Une seule clause déparait cette belle conception: c'était la reversibilité du royaume des Deux-Siciles, de Parme et des présides de Toscane à l'Espagne, dans le cas d'extinction de la postérité mâle d'Élisabeth Farnèse; mais elle avait été arrachée à Chauvelin par l'ambition maternelle de cette princesse, et la nécessité de l'alliance espagnole pour réussir.

Fleury s'émut à la pensée de ces transformations, rêvées par son ministre des affaires étrangères; et il en compromit le résultat en les dévoilant à l'Angleterre. Toujours obsédé par le désir de ne froisser en rien les susceptibilités de son alliée, il continuait à détruire le bon effet d'actes politiques importants, dont il était incapable de saisir toute la portée. Averti à temps, Robert Walpole se promit de veiller; et, quand nos victoires, remportées en Italie et sur les bords du Rhin, amenèrent la conclusion de la paix, qui se signa au troisième traité de Vienne (1735-1738), il s'attacha à faire échouer en

partie les grands projets du gouvernement français. Toutefois, malgré l'échec partiel que subit notre diplomatie, la France obtenait encore de très beaux avantages, que lui avait assurés le génie de Chauvelin. C'était, grâce à l'habileté de ce ministre des affaires étrangères, que cette guerre si mal commencée, et aux débuts de laquelle on avait honteusement abandonné la Pologne, se terminait par un traité assez glorieux en somme, pour racheter en partie les mauvaises conditions de la paix d'Utrecht. Stanislas Leczinski abdiquait la couronne de Pologne et recevait en dédommagement les duchés de Lorraine et de Bar, reversibles, après lui, à la couronne de France. Le duc de Lorraine, François, époux de Marie-Thérèse d'Autriche, était déclaré héritier du dernier des Médicis, grand-duc de Toscane, qui devait mourir en 1737. Le royaume de Naples et de Sicile était donné, avec les présides de Toscane, à l'infant don Carlos, lequel cédait à l'empereur Parme et Plaisance. Le roi de Sardaigne obtenait le pays de Tortone et de Novarre. Enfin la Pragmatique-Sanction de Charles VI était reconnue et garantie par les grandes puissances de l'Europe.

On ne peut se défendre d'un sentiment profond d'admiration et de reconnaissance pour l'habile ministre qui, même au milieu des difficultés nombreuses que lui suscitait l'opposition tracassière du vieux cardinal, savait encore travailler avec tant d'efficacité à la grandeur de la France. Sans doute, son plan n'avait pas eu un succès complet, et nous en connaissons les causes ; l'affranchissement de l'Italie, qu'avait déjà rêvée Henri IV, et qui était une des plus belles idées qu'un homme d'État pût concevoir au dix-septième ou au dix-huitième siècle, avait été abandonnée, puisque l'Empereur conservait encore ses possessions en Lombardie, acquérait directement Parme et Plaisance, indirectement la Toscane, et obtenait la domination de l'Italie centrale, en compensation du royaume des Deux-Siciles qu'il perdait. Mais la politique française avait été heureuse et féconde du côté du Rhin, où, continuant l'œuvre de Henri IV et de Richelieu, Chauvelin nous préparait l'annexion certaine de la Lorraine, fermant de ce côté nos frontières à l'ennemi.

Il rattachait ainsi directement sa politque à celle des grands princes et des grands ministres, qui avaient précédé Louis XIV. L'homme d'État qui a su poursuivre, avec tant d'énergie et de succès, les progrès de notre unité territoriale sous le règne du plus insouciant de nos rois, et sous l'administration du plus timoré de nos premiers ministres, mérite une place à part parmi les grands noms que doit consacrer l'histoire. Mais de son vivant, il reçut une autre récompense, qui nous montre bien à quel degré d'abaissement était descendue l'ancienne monarchie. Depuis 1732, Chauvelin, par la hauteur de ses vues et l'activité infatigable de son génie, s'était trop imposé à Fleury, pour ne pas lui devenir à charge et surtout ne pas exciter ses soupçons. Bientôt les intrigues de cour s'en mêlèrent; et la mésintelligence devint complète entre les deux hommes d'État. Le cardinal crut deviner dans son subalterne un successeur qui pourrait bien être un ambitieux vulgaire, décidé à le renverser au plus tôt du pouvoir. Or il tenait à sa charge, à l'honneur et à la responsabilité qu'elle donne, malgré ses quatre-vingt-dix ans; et avant même les conclusions de la paix, il frappait d'une lettre de cachet, qui l'exilait dans ses terres, le ministre des relations extérieures, lui écrivant ces quelques mots : « Vous avez manqué au roi, au peuple et à vous-même ! » Ce jugement témoignait ou d'une profonde ineptie de la part de Fleury, ou d'une rancune haineuse pour tout le bien qu'il avait dû laisser faire. Il suffit à lui seul pour condamner la politique arriérée du premier ministre. Quant à Chauvelin, l'histoire impartiale devait le prendre, pour le mettre à côté de ceux qui ont le mieux servi les intérêts et la dignité de la France.

Du reste, on s'aperçut bien vite de son absence, à la façon dont furent dirigées nos affaires dès 1738. Un conflit n'avait pas tardé à s'élever entre l'Angleterre et l'Espagne; et cette dernière puissance qui se relevait rapidement, réorganisant ses armées, ses finances et sa marine militaire et marchande, ne songeait à rien moins qu'à ruiner en Amérique l'influence anglaise. Le commerce de contrebande, fait par les navires de la Grande-Bretagne, prenait tous les jours une proportion plus grande, et ruinait les colonies espagnoles. Le cabinet

de Madrid fit entendre des réclamations, que dédaigna Walpole; et Fleury, sollicité par le gouvernement de Philippe V d'intervenir en sa faveur, se refusait à toute action immédiate, laissant faire son alliée. La guerre menaçait de nouveau l'Europe, quand un évènement plus grave la rendit pour ainsi dire nécessaire. Ce fut la mort de l'empereur Charles VI (20 octobre 1740).

Cette mort mettait fin, après quatre siècles et demi, à la domination de la maison de Hapsbourg-Autriche, à laquelle se substituait la maison d'Autriche-Lorraine, par le mariage de la fille aînée de Charles VI, Marie-Thérèse, avec François Ier de Lorraine, grand-duc de Toscane. Appelée par la Pragmatique-Sanction à succéder à tous les domaines de son père et à la dignité impériale, Marie-Thérèse n'allait pas tarder à voir s'élever en face d'elle de nombreux compétiteurs, que nous connaissons déjà : rois de Prusse et de Pologne, rois de Sardaigne et d'Espagne, sans compter l'électeur de Bavière qui revendiquait la couronne impériale. Quelle attitude allait prendre la France dans ce grand conflit, qui mettait en présence les plus grands États de l'Europe? C'était la question que tous se posaient; car de cette attitude dépendait ou paraissait dépendre l'issue même de la lutte. Deux partis se présentaient à elle; et le premier, défendu par les élèves de Chauvelin, était, sans contredit, le plus habile, le plus sage et en même temps le plus avantageux pour elle. Il consistait à rester fidèle aux engagements pris, depuis 1713, vis-à-vis de la Pragmatique-Sanction de Charles VI, qu'elle avait tant de fois acceptée et jurée; mais à se poser aussi comme médiatrice entre l'Autriche et ses ennemies, pour amener Marie-Thérèse à faire quelques concessions en Allemagne et surtout en Italie. C'était une occasion favorable de reprendre ce grand projet de l'émancipation italienne, que l'on pouvait faire réussir sans effusion de sang, et sans aucun trouble pour le continent. Le plus dévoué, comme le plus intelligent des disciples de Chauvelin, le marquis d'Argenson, que nous verrons bientôt arriver au ministère des affaires étrangères, était le représentant le plus autorisé de ce système qui continuait la saine et grande

politique traditionnelle de la France. — Quant au second, il était patronné par les officiers-généraux et la noblesse, qui s'étaient distingués de 1733 à 1735, dans la lutte contre l'Autriche. Il consistait à fouler aux pieds, à l'exemple des autres États de l'Europe, les engagements pris vis-à-vis de Charles VI, et à porter le dernier coup à la monarchie autrichienne, notre ennemie séculaire. Mais, ce parti une fois accepté, il « fallait jeter dans la balance toutes les forces de la France, faire la guerre à la façon de Richelieu et de Louis XIV, et non plus comme l'avait voulu Fleury en 1733. » Le vieux ministre voulait rester neutre, laisser l'Autriche s'entendre directement avec ses ennemies, ou se tirer de leurs mains comme elle le pourrait. Quant à une intervention active, il n'en voulait à aucun prix. Il n'y avait plus derrière lui, pour le pousser ou réparer ses fautes, l'habile prévoyance de Chauvelin; et, plus que jamais, nous eûmes à regretter la disgrâce du grand homme d'État.

Fleury fut naturellement vaincu dans cette lutte inégale qu'il avait à soutenir contre le parti militaire, que représentaient les brillants comtes de Belle-Isle, petits-fils de Fouquet. La guerre contre la maison d'Autriche fut résolue. Mais comme on avait hâte de se partager ses dépouilles, l'aîné des Belle-Isle se rendit d'abord en Allemagne, pour agir auprès de la diète de Francfort, et s'entendre avec les princes allemands. Le caprice et la légèreté allaient diriger des négociations, dans lesquelles il aurait fallu la maturité et le sens pratique d'un véritable politique. Notre envoyé français cependant n'eut pas de peine à réussir dans sa mission. Partout il trouvait la haine et l'hostilité contre la maison d'Autriche, et, partout aussi, il trouvait des alliés pour son projet de démembrement, dont il était convenu avec les intéressés. Marie-Thérèse devait être réduite à la Hongrie, à la Basse-Autriche et à la Belgique. L'Empire était donné à l'électeur Charles de Bavière, qui recevrait en outre la Bohême, la Souabe autrichienne, le Tyrol et la Haute-Autriche. Le roi de Prusse prendrait la Silésie et le comté de Glatz; et un infant d'Espagne, gendre de Louis XV, aurait le Milanais et le duché de Parme. C'était là un plan mal

conçu et irréalisable. On ne comprenait pas que le Piémont était, plus que tout autre État, indispensable à la conclusion d'une ligue en Italie, et qu'il ne pouvait s'engager que par l'obtention de la Lombardie, en retour de laquelle il nous eût facilement cédé la Savoie et le comté de Nice. Quant à la Bavière, on exagérait trop son importance, et on lui donnait des provinces qui n'auraient jamais accepté sa domination. L'Autriche, Haute et Basse, était foncièrement attachée à la maison des Hapsbourg, et des liens étroits unissaient entre elles la Bohême et la Hongrie. Mais toutes les convoitises étaient excitées, qui cherchaient à se satisfaire. Chacun n'obéissait qu'à son ambition et à sa rancune; aucune unité ne présida aux opérations; et on se lança dans la guerre avec une imprévoyance égale à celle que l'on avait montrée dans toutes les intrigues ourdies en Allemagne. Forcé de prendre part à la lutte, le vieux Fleury « fit beaucoup plus qu'il ne voulait, beaucoup moins qu'il ne fallait »; et nous voyons se reproduire les évènements qui avaient signalé, huit ans auparavant, le commencement de la guerre de la succession de Pologne. De nombreux revers vinrent succéder aux quelques succès par lesquels nous avions débuté en Allemagne et en Bohême; et, battus à Prague, battus sur le Danube et sur le Rhin, nous dûmes revenir sur nos frontières, pendant que Marie-Thérèse rentrait victorieuse à Vienne et faisait conclure la grande ligue de Worms, que signaient l'Autriche, l'Angleterre, la Saxe et la Sardaigne. Seul, le roi de Prusse avait bénéficié de notre entrée en campagne, et dès 1742, la Silésie lui était pour toujours acquise.

§ III. Politique extérieure du marquis d'Argenson.

Heureusement Fleury vint à mourir en 1743. Sa pusillanimité et sa faiblesse avaient fait trop de mal à la France, pour qu'on dût le regretter beaucoup; et nous voyons arriver au secrétariat des affaires étrangères le marquis d'Argenson, frère aîné du ministre de la guerre, confident et ami intime

de Chauvelin, aussi patriote et intelligent que son maître, dont il allait continuer la tâche et appliquer les idées.

« D'Argenson fut le meilleur citoyen qui ait tâté du ministère », dit Voltaire, car pendant tout le cours de sa vie, « il brûla d'amour, suivant ses propres expressions, pour le bonheur de ses concitoyens ». Mais il put aussi trouver dans son entourage des hommes d'un rare mérite qui l'aidèrent dans son œuvre de réparation : d'abord son frère, le comte d'Argenson, un ministre de la guerre actif et plein d'initiative; puis le financier Orry, contrôleur général, homme dur, mais intègre et rompu aux affaires de finances, qui trouvait, grâce à sa fidélité à remplir ses engagements, des sommes considérables, que demandait la guerre. Voilà pour le conseil. Pour l'action, nous voyons paraître le plus grand capitaine de l'époque, qui déjà s'était signalé par des actions d'éclat, mais qui, relégué au deuxième rang, n'avait jamais commandé en chef. C'était Maurice de Saxe, fils naturel du roi Auguste II de Pologne, que les Russes avaient chassé de son patrimoine, qui s'était mis depuis au service de la France et qui devait être nommé maréchal, en 1744.

Dès son arrivée au pouvoir, d'Argenson sut faire prendre une face nouvelle aux évènements. La ligue de Worms venait de se former, et devenait menaçante pour l'influence française en Allemagne. Le nouveau ministre travailla aussitôt à l'annuler; et d'actives négociations, entamées avec nos alliés de 1741, amenèrent la formation de la ligue de Francfort, dans laquelle entrèrent, avec la France, l'empereur Charles VII de Bavière, les rois de Prusse et de Suède et l'électeur palatin. L'Europe se trouvait de nouveau divisée en deux camps, nettement distincts. La guerre recommença, mais avec les meilleures chances pour nous, et fut portée sur le champ de bataille où nous pouvions seulement obtenir des avantages sérieux. D'Argenson et Maurice de Saxe, en effet, comprenaient que comme autrefois, sous Richelieu et Mazarin, le vrai théâtre, sur lequel nous avions tout intérêt à diriger nos opérations, était le bassin de l'Escaut et la région rhénane, où l'Autriche, la Hollande et l'Angleterre menaçaient directement nos frontières; et le ministre des af-

faires étrangères était de cette école qui voyait la grandeur de la France et le maintien de son influence politique « dans l'acquisition de la frontière du Rhin ». Plus tard, au traité d'Aix-la-Chapelle, nous l'entendrons reprocher amèrement au roi d'avoir laissé échapper une si belle occasion « de remplir ce beau dessein, qu'eurent toujours les grands rois et les grands ministres ».

Nos succès répondirent à ces efforts. Partout triomphèrent nos armées et celles de nos alliés, en Italie, dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Silésie. Mais deux évènements se produisirent en 1745, qui pouvaient avoir de graves conséquences : la mort de l'empereur Charles VII, et la défection de Frédéric II de Prusse. Charles VII ne laissait qu'un fils, Maximilien-Joseph, qui, depuis longtemps déjà, gagné à la cause de l'Autriche, n'était pas d'humeur à continuer la lutte. Il entra en négociations avec Marie-Thérèse, abandonna l'alliance française et obtint la restitution de son électorat, en renonçant à toute prétention à l'Empire, et en promettant sa voix au grand-duc de Toscane, François-Étienne. Le traité de Fuessen, qui cimentait cette réconciliation de la Bavière et de l'Autriche, rendait donc la guerre inutile. Quelque temps après, Frédéric II, que de nouvelles victoires à Friedberg et à Sohr avaient confirmé dans la possession de la Silésie, signait lui-même la paix de Dresde, et laissait ainsi la France seule aux prises avec toutes les puissances ennemies, qu'unissait encore contre elle la ligue de Worms. D'Argenson songea alors à se retirer de la lutte : mais la haine jalouse de l'Angleterre et l'humeur irascible de Marie-Thérèse firent échouer ses tentatives. Forcé de continuer les hostilités, il déploya, plus encore qu'en 1743, les ressources de son génie subtil et entreprenant, et conçut le projet de reconstituer, sur de nouvelles bases, l'Europe du centre et du midi. Cette année de 1745 est peut-être, au dix-huitième siècle, la plus digne d'étude, grâce aux grands changements que pouvait amener la diplomatie française dans la situation générale du continent, et aux précieux avantages qu'elle devait nous donner.

« Il est des cas, écrivait d'Argenson à cette époque, où un

État doit s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de rien céder ». Mais il espérait bien que la France, grâce à l'épée de Maurice de Saxe, sortirait victorieuse de cette nouvelle épreuve : et il travaillait à lui assurer les bénéfices de la victoire. Avant tout, il lui fallait songer à d'autres combinaisons diplomatiques, pour contrebalancer l'influence produite par les traités de Fuessen et de Dresde, et l'annuler comme il avait déjà fait pour la ligue de Worms. Il se tourna d'abord vers l'Allemagne, intrigua auprès de la diète de Francfort, et obtint sa neutralité, malgré les efforts de l'empereur François Ier, nouvellement élu. C'était un brillant succès qui enchaînait l'Empire. Il fut complété par l'accession de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, Auguste III, qui n'ayant plus rien à espérer de l'Autriche, vendit sa neutralité pour une somme de six millions, payable en six ans. Ce rapprochement inespéré, entre la Saxe et la France, avait une très grande portée, qui dépassait le but cherché dans la guerre de la succession d'Autriche. D'Argenson reprenait ainsi une des grandes idées, dont s'était inspiré Chauvelin, lors de la succession de Pologne en 1733 : aux influences russe et autrichienne, qui dominaient en Saxe et en Pologne, il cherchait à substituer l'influence française, en même temps qu'il faisait d'Auguste III, resté jusque là l'instrument docile de la diplomatie moscovite, le plus solide point d'appui que pût avoir la France du côté de l'Orient. En troisième lieu, il se tourna du côté de l'Italie, pour laquelle il reprit également, tout en le complétant, le beau plan que Chauvelin avait ébauché en 1735. Organiser la péninsule en confédération, avec une diète permanente, à l'instar de l'Allemagne, en expulser entièrement l'Autriche; délivrer tous les États italiens des liens de vassalité qui les rattachaient encore au prétendu Saint-Empire Romain-Germanique, italianiser les princes étrangers, établis dans la péninsule, par l'interdiction de rien posséder en dehors d'elle, tel était l'ensemble de ce projet, « le plus beau et le plus utile qu'on ait formé depuis cinq cents ans », disait Voltaire. Et pour en assurer le succès, d'Argenson ne craignit pas de faire le sacrifice de nos propres intérêts, en renonçant, pour la France, à la possession

le la Savoie. Mais c'était une perte qu'il espérait bien compenser plus tard, par d'importantes acquisitions du côté du Nord. « C'est ainsi, écrivait-il à Louis XV, en résumant les idées principales qui le guidaient dans sa politique extérieure, que nous donnerons à l'Italie une assiette fixe, en reliant ses parties éparses par une fédération générale, qui la rendra indépendante des lois et de l'influence étrangères. Nous arriverons à concentrer les puissances italiques en elles-mêmes, à en chasser l'Autriche par l'exemple que nous donnerons de n'y plus prétendre ».

Un sage et habile homme d'État pouvait seul penser et agir de cette façon. Mais, pour réaliser ce projet, il lui fallait traiter secrètement avec le roi de Sardaigne, le plus intéressé à ces changements qu'il méditait au delà des Alpes, sans oublier non plus la République de Venise et l'Espagne, dont un infant possédait le royaume des Deux-Siciles. D'actives négociations furent engagées, à cet effet, qui devaient profondément modifier la constitution politique et territoriale de l'Italie. — Le roi de Sardaigne, duc de Savoie, obtiendrait le Milanais, moins Tortone, Voghera et Crémone, ajoutés au duché de Parme; et l'infant don Philippe, Parme et Plaisance, augmentés des acquisitions précédemment nommées. Le duc de Modène recevait quelques agrandissements ; Gênes aurait Onéglia et Venise Mantoue. L'Italie du centre et du midi continuerait d'appartenir au grand-duc de Toscane, au pape et au roi de Naples, mais à la condition que le grand-duché de Toscane passerait de l'empereur François Ier à son frère Charles de Lorraine, qui renoncerait expressément à toute prétention en dehors de l'Italie. Tous ces États formeraient une grande confédération, dont le pape serait le chef suprême, mais qui réellement se serait trouvée sous l'influence de la France et de l'Espagne. Nous retrouvons là une des idées favorites de Henri IV. « D'Argenson est, dans notre histoire, le lien entre l'ancienne politique française de l'équilibre européen et le droit philosophique moderne des nationalités, entre Richelieu et la Révolution. »

Ce vaste champ, ouvert à l'activité infatigable du ministre, ne lui suffisait cependant pas. Non content d'embrasser dans

ses hardies conceptions une partie de l'Europe centrale et méridionale, il allait jusqu'en Orient, reprendre ces vieilles traditions de l'alliance ottomane qui nous avait été si utile au seizième siècle. Il avait à circonvenir l'Autriche par tous les côtés : il la tenait par la Pologne, par la Saxe, par l'Empire et la Péninsule italienne; il l'attaqua encore par la Turquie. Notre ministre à Constantinople, Bonneval, reçut la mission de reformer, entre la Porte et la France, cette alliance séculaire qui remontait à 1534; et, sur ses conseils, Mahomet V offrit à la maison de Bourbon son amitié, avec promesse d'agir contre la monarchie autrichienne. Une puissante diversion par la Hongrie et la vallée du Danube devait favoriser nos opérations du côté des Pays-Bas et du Rhin. Mais tous ces grandioses projets épouvantaient l'esprit insouciant de Louis XV qui, dominé déjà par la marquise de Pompadour, n'aspirait qu'à obtenir une paix rapide. Fleury, disait-on, ne pouvait apercevoir d'Argenson « sans faire d'épouvantables grimaces », tant son génie remuant l'effrayait. Louis XV, lui aussi, finit par le redouter; et les nombreux ennemis que le ministre comptait à la cour, parmi lesquels se trouvaient Maurepas et Noailles, ruinèrent bientôt son influence. Ils prétextaient l'hostilité de la Russie, déjà formidable par sa puissance militaire, les soupçons de l'Empire, et l'indignité d'une alliance conclue avec les Turcs que, depuis Louis XIV, on s'était habitué à considérer comme des barbares, bons à expulser de l'Europe. Au dehors même, les puissances, qui paraissaient le plus intéressées à la réussite des plans du marquis d'Argenson, montraient du mauvais vouloir. La cour de Madrid réclamait le Milanais, comme prix de son concours. Quant au roi de Sardaigne, sur lequel on devait le plus compter, et qui s'était solennellement engagé par le traité de Turin (1745), il se rétractait secrètement, et entamait des négociations avec l'Autriche pour la reprise des hostilités. La chute de d'Argenson fut résolue; et ce ministre tomba en 1747, au moment même où il remportait un dernier grand succès diplomatique, en remariant le jeune dauphin, veuf d'une infante d'Espagne, à une fille de l'électeur de Saxe, roi de Pologne. Chauvelin lui aussi, était tombé

en 1737, peu après avoir assuré à la France les glorieux avantages du troisième traité de Vienne.

La chute du marquis d'Argenson fut une grande perte pour le royaume, et surtout pour le succès de notre politique extérieure. La tradition nationale disparaissait avec lui du gouvernement. Nous avons vu ses plans sur la Pologne et l'Italie; ses vues, quant à la Hollande, à l'Allemagne et à l'Angleterre n'étaient pas moins sages, ni moins françaises; car il voulait faire comprendre à l'Europe l'intérêt qu'elle avait à ne pas subir la domination commerciale et maritime de l'Angleterre, et il cherchait à ramener la Hollande à l'alliance de la France. Quant à l'Allemagne, une de ses préoccupations était de favoriser son morcellement territorial; et, dans cette vue, il a pour ainsi dire tracé le plan de la confédération germanique, telle que l'organisèrent les traités de 1815. « Deux lions se querelleront, disait-il; mais un lion ne dira mot à une armée de chats, qui pourraient le détruire »; et par ces deux lions il entendait l'Autriche et la Prusse. On a eu tort de voir en lui un allié, un ami de cette dernière puissance, qu'il aurait voulu opposer à la domination autrichienne. Dès cette époque, il commença à comprendre les dangers que la Prusse pourrait un jour faire courir à l'Europe et à la France surtout; et, en cela, il eut le mérite de devancer la clairvoyance de Choiseul. « Monsieur de Belle-Isle, dit-il dans ses mémoires, m'a dit récemment à quoi tendaient ces gens-là : c'était à nous ôter la Lorraine et l'Alsace pour nous affaiblir ». S'il fût resté au pouvoir, il eût surveillé de près les agissements de Frédéric II.

Pour ce qui concerne l'Angleterre, c'était dans ses colonies du nouveau monde qu'il prétendait l'atteindre; et il eut comme une intuition merveilleuse des évènements qui devaient s'accomplir en Amérique, dès la fin du dix-huitième siècle. Ce passage de ces mémoires est à citer en entier. « Un grand évènement à arriver sur la terre ronde, le voici : l'Angleterre a dans l'Amérique septentrionale des domaines grands, forts, riches, bien policés. Je dis qu'un beau matin ces domaines peuvent se séparer d'elle, se soulever et s'ériger en république indépendante. Qu'arrivera-t-il de là? Y

pense-t-on? Un pays s'appropriant nos arts à mesure de leur perfectionnement! Patience! Un tel pays, dans plusieurs siècles, fera de grands progrès en peuplade et en politesse. Un tel pays, en peu de temps, se rendra maître de toute l'Amérique. Figurez-vous la Hollande transportée au milieu du nouveau monde! Quels ravages y feraient ses forces en peu de temps! Et vous verrez alors combien la terre sera belle! quelle culture! quelle sûreté pour le commerce! La navigation précipitera tous les peuples au-devant les uns des autres. Un jour viendra qu'on ira dans une ville peuplée et policée de la Californie, comme on va par le coche à Meaux. » Il va jusqu'à prédire la chute prochaine de l'empire ottoman, et il conseille aux États de l'Europe, à la France surtout, de tout faire pour repeupler et civiliser la Grèce, l'Asie et l'Afrique. « L'empire turc devient trop faible par son gouvernement et par l'impossibilité qu'il s'améliore jamais. Quand sa chute viendra, il faut que chacun en ait sa part, qu'on y établisse plusieurs États particuliers, qui fassent refleurir l'ancienne Grèce et le beau pays du Nil, ces belles îles de l'Archipel... » Un peu plus il indiquerait à la France la possession des côtes barbaresques, et prédirait l'importance d'Alger. Car c'est toujours la France qu'il a en vue dans les projets que, même tombé du pouvoir, il ne cesse de former; c'est pour elle qu'il ambitionne le rôle d'arbitre puissant et respecté. « Nos voisins, dit-il, ont tout à craindre de nous; nous n'avons rien à craindre d'eux. La France est en état de donner la loi à toute l'Europe, mais une loi juste. » Richelieu et Mazarin ne pensaient pas autrement.

D'Argenson avait donc embrassé d'une vue ferme et lumineuse l'ensemble de l'Europe. Après lui, personne dans le ministère n'hérita des larges pensées de cet homme, que les beaux esprits de la cour appelaient « d'Argenson la Bête », parce qu'il n'avait que les qualités nécessaires à un homme d'État, et qu'il lui manquait les qualités accessoires, indispensables dans un pareil temps, mais qui ne sont le plus souvent que des défauts. C'était le deuxième ministre digne de conduire la politique française que l'on voyait tomber.

Mais, malheureusement, il avait dû quitter le pouvoir avant d'avoir assuré à la France les avantages qu'elle était en droit d'espérer de ses victoires; et le traité d'Aix-la-Chapelle ne fut « qu'un leurre indigne ».

On aurait pu croire que Louis XV, maître de la Belgique et de deux provinces hollandaises, de la Savoie et du comté de Nice, demanderait des compensations, comme indemnité de guerre, et les alliés semblaient décidés à les lui accorder. Mais il voulait faire la paix « en roi, non en marchand ». Il rendit toutes ses conquêtes, réintégra ses amis dans leurs possessions, ne réclamant rien pour lui-même, et se contenta de la cession de Parme et de Plaisance qui furent données à un Bourbon d'Espagne, l'infant don Philippe, ce qui contrebalança la puissance de l'Autriche et de la maison de Savoie dans la plaine du Pô. Mais les rois de Sardaigne et de Prusse obtenaient les confirmations de ce qui leur avait été cédé par l'Autriche; la Pragmatique-Sanction de Charles VI était de nouveau et solennellement reconnue; l'Angleterre rentrait en possession de la traite des noirs, par l'assiento; permettait à la France de maintenir les fortifications de Dunkerque du côté de la terre, mais l'obligeait à démolir celles qui avaient été élevées du côté de la mer. Enfin en Amérique, les limites respectives de l'Acadie anglaise et du Canada français restaient contestées, et allaient donner lieu à une nouvelle guerre.

En somme, tout était revers pour la France, dont la dette s'était accrue de deux cents millions, et elle n'avait plus même le droit d'être maîtresse chez elle. « La France en rendant ses conquêtes, dit le maréchal de Saxe, s'est fait la guerre à elle-même; ses ennemis ont conservé leur puissance; elle seule s'est affaiblie. »

CHAPITRE XXXII

RÈGNE DE LOUIS XV. SON ROLE DANS L'HISTOIRE DE NOTRE UNITÉ TERRITORIALE

Partie II. — Machault et Dupleix.

L'année 1748 ouvre une période nouvelle dans le règne de Louis XV, qui nous fait assister à la décadence progressive et continue de notre puissance militaire, et à la ruine de cette influence politique, que d'habiles ministres, comme Chauvelin et le marquis d'Argenson, avaient cependant personnifiée avec une certaine grandeur. C'est qu'un bouleversement complet s'opère dans l'état politique et social de la France. Jusque-là se sont succédé au pouvoir des hommes plus ou moins dignes de la confiance du roi, et plus ou moins aptes à diriger les affaires publiques. Mais quel que fût le mobile de leur conduite et quels que fussent les résultats auxquels ils arrivaient, ils étaient seuls responsables du bien et du mal qui en résultait pour le royaume. A partir de cette époque le pouvoir « va tomber en quenouille ». Ce seront les courtisanes royales qui tiendront désormais le gouvernement, deviendront les véritables premiers ministres, mêleront à tout leurs caprices et leurs folies, dispenseront les honneurs et les bienfaits, comme les peines et les châtiments. En vain quelques hommes éminents essaieront-ils de contrebalancer cette influence funeste, de sauvegarder à l'intérieur la prospérité du royaume, à l'extérieur la dignité de la France; ils se verront sans cesse en butte aux attaques

le vils courtisans courbés sous la main de la maîtresse du roi, et ils tomberont sans avoir rien fait de durable. Eux-mêmes du reste n'auront-ils pas été élevés au pouvoir par un caprice de la favorite? Et ce favoritisme éhonté, qui aura fait leur fortune, amènera aussi leur chute : témoins Machault et Choiseul.

C'est ce qu'avait semblé prévoir Chauvelin, exilé depuis 1737. Entraîné par son ardeur pour le bien public et pour la grandeur du royaume, il avait, dès 1743, envoyé au roi un mémoire justificatif de sa conduite. Peut-être espérait-il rentrer en grâce, revenir au pouvoir et conjurer par son habileté, comme par ses vertus, les dangers qu'il prévoyait pour l'avenir. Mais les courtisans qui entouraient Louis XV lui firent voir, dans le « grand exilé », un ambitieux qui prétendait s'imposer à lui comme premier ministre, gouverner l'État et continuer la toute-puissance du cardinal Fleury. Ombrageux et défiant comme toutes les âmes corrompues et faibles, Louis XV ne lui répondit qu'en aggravant son exil. Chauvelin, du moins, avait trouvé une compensation à sa disgrâce, dans l'avènement du marquis d'Argenson, son élève et son ami, qui, pendant près de quatre ans, appliqua ses idées. Mais d'Argenson était tombé en 1747, et le chef véritable du gouvernement se trouva être Mme de Pompadour, favorite royale depuis 1745, « vile par sa naissance, vile par sa nature, et qui, après avoir acquis son influence en se prostituant elle-même, se conserva en prostituant les autres ».

C'était une régence nouvelle qui commençait, « mais plus crapuleuse que la première » et qui conduisait à une véritable dissolution sociale. « Sous ce premier ministre femelle, qui allait tout rapetisser à son contact, et conduire les affaires au gré de ses caprices de soubrette », on peut comprendre ce que fut le gouvernement, ce que devint la cour et quel rôle joua la royauté. De haut en bas, ce ne furent bientôt plus que débauches, qui coûtaient annuellement au trésor public plusieurs millions, destinés à payer ou à étendre les scandales du « Parc-aux-Cerfs »; et devant cette turpitude, qui n'avait pas de nom, l'indignation populaire com-

mença à gronder. Dès 1752, lord Chesterfield écrivait: « Le roi est méprisé, et il est arrivé au point d'ajouter la haine au mépris, ce qui se rencontre rarement chez la même personne. » La scission se faisait complète entre la nation et le « bien-aimé de la veille »; et les évènements qui suivirent n'étaient pas de nature à opérer un rapprochement.

§ I. Administration de Machault.

Disons cependant que c'est à Mme de Pompadour que l'on doit l'arrivée au pouvoir des deux seuls hommes qui, dans la dernière partie du règne de Louis XV, aient cherché à faire quelque bien et à relever la France. Le premier fut Machault, qui, pendant les dix ans qu'il dirigea les finances et la marine (1747-1757), laissa, dans chacune de ces administrations, une trace profonde de son passage. Se méprenant sur les idées et l'habileté de ce courtisan, qui dès 1745 s'était attaché à sa fortune, la marquise l'avait introduit au ministère, et substitué à Orry, trop intègre et trop dur pour satisfaire à toutes ses folles prodigalités. Mais ce courtisan se trouvait être un homme à idées larges et élevées, qui devait continuer Chauvelin et préparer Choiseul. Tout en se pliant d'abord à d'inévitables concessions pécuniaires, il apportait dans la direction des affaires une hardiesse de vues et une décision qui devaient finir par froisser sa protectrice. Aussi fut-il brisé par elle. Heureusement, au moment même où il tombait, après avoir essayé de reconstituer notre puissance maritime, un autre grand ministre arrivait au pouvoir par la protection de la même favorite, et devait faire plus encore pour le royaume, jusqu'à ce qu'une autre maîtresse royale amenât sa chute. C'était Choiseul, qui, dans la période la plus désastreuse de notre histoire, sut en atténuer les funestes et déplorables conséquences.

Ainsi, dans les années qui suivirent la paix d'Aix-la-Chapelle, de 1748 à 1755, que voyons-nous en France? Nous assistons à un double spectacle qui sollicite à la fois le

blâme sévère et l'admiration de l'histoire : — c'est d'une part le gouvernement frivole d'une femme qui sacrifie tout à son caprice, et qui, pour conserver son empire sur le roi, se fait la confidente et l'intendante de ses honteux plaisirs, pendant que de nouvelles querelles religieuses vont troubler l'État, à propos de l'éternelle question de la bulle *Unigenitus ;* — de l'autre, c'est la prospérité intérieure croissant tous les jours davantage, grâce aux années de paix qui suivent la guerre de la succession d'Autriche, grâce surtout à l'essor brillant qu'ont pris le commerce et l'industrie, et au système de colonisation lointaine que Machault tend à faire accepter. Là se trouvent l'intrigue, le caprice et les folles passions; ici, au contraire, le désir du bien public, la recherche du bien-être et de l'amélioration sociale, avec l'administration féconde du contrôleur général, qui devait bien vite faire oublier les maux de la guerre.

Nous n'avons pas ici à envisager Machault comme ministre des finances, mais comme ministre de la marine et homme d'État. A ce point de vue, il s'impose d'une façon spéciale à notre attention, car il attache son nom à l'une des plus belles entreprises qui aient été tentées sous l'ancienne monarchie, et qu'il eût fait réussir s'il eût été mieux soutenu. C'est à lui en effet que revient l'idée première d'un vaste empire colonial français à fonder aux Indes et en Amérique, où notre influence n'avait pas encore à redouter l'influence anglaise; et il comprenait de quelle importance exceptionnelle était, pour le maintien de notre puissance politique et militaire en Europe, la création d'une formidable marine destinée à sauvegarder nos intérêts coloniaux. Sous les gouvernements pusillanimes et irrésolus, qui s'étaient succédé depuis 1715, de notables progrès avaient déjà été faits qui avaient rélevé notre marine; de riches colonies avaient été fondées et d'immenses territoires soumis à notre domination. Que serait-ce donc quand une vive et sage impulsion viendrait favoriser le développement de ce grand système de colonisation, et que l'État lui-même interviendrait pour le défendre contre les rivaux ou les ennemis? Ajoutons que nous avions alors, pour étendre nos conquêtes et perpétuer

notre influence en Asie et en Amérique, de véritables hommes de génie, qui avaient manqué autrefois à Richelieu et à Colbert, et qui ne demandaient que la protection intelligente de la royauté pour accomplir des prodiges. C'étaient Dupleix et La Bourdonnais aux Indes orientales, et Montcalm au Canada. « Nos colonies n'avaient jamais connu une si grande prospérité : Bourbon, Maurice, Saint-Domingue et la Martinique produisaient d'énormes fortunes : c'était ce que l'on appelait d'un nom commun, *les Iles*. La Louisiane et le Canada n'étaient plus à charge à la métropole, et allaient se donner la main par des établissements formés sur le Mississipi et le Saint-Laurent. Quant à nos possessions dans l'Inde, Dupleix travaillait à en faire le noyau d'un grand empire. Jamais la France n'avait eu une plus belle chance de devenir puissance coloniale. » A une condition pourtant; c'est qu'un ministre éclairé et d'une grande initiative vînt favoriser le mouvement, et donner une vive impulsion à l'amélioration de nos forces maritimes. Machault se trouvait à point nommé pour le vouloir et le tenter.

La marine royale avait été, en partie, ruinée dans la guerre de la succession d'Autriche. Après 1748 elle s'était bien relevée, mais dans des proportions insuffisantes, vis-à-vis des masses formidables entassées dans les ports de l'Angleterre et de la Hollande. Les Anglais avaient déjà cent vaisseaux de ligne et soixante-quatorze frégates; leurs chantiers et leurs arsenaux étaient dans le meilleur état. Les nôtres étaient presque vides, et nous n'avions guère que soixante vaisseaux de ligne avec seize frégates, dont beaucoup inachevés ou hors de service. A partir de 1754, Machault montra la plus grande décision et la plus grande vigueur. Beaucoup de vaisseaux furent mis sur le chantier; des primes furent offertes aux corsaires quand éclata la guerre avec la Grande-Bretagne. Des armements considérables eurent lieu au Havre, à Brest, et à Toulon ; et des troupes nombreuses se réunirent dans nos ports de la Manche, peut-être pour opérer un débarquement en Angleterre. La panique fut très grande à ce moment au delà de la Manche.—Quant à nos colonies, elles prenaient déjà le plus brillant essor, grâce aux

faveurs accordées aux compagnies de commerce, et aux idées essentiellement pratiques que l'ancien ministre des finances avait essayé déjà d'appliquer, pour mettre en relations plus suivies la métropole avec les régions lointaines, et augmenter par là les ressources financières du royaume. Dès 1750, il avait suivi d'un regard attentif les progrès faits par notre belle colonie de l'île Bourbon, et dans un mémoire adressé à son gouverneur, La Bourdonnais, il indiquait quelques-unes des meilleures mesures à prendre pour tirer parti de la fertilité de son sol et de sa situation favorable, entre le sud de l'Afrique et le Dekhan. Il se rappelait les efforts tentés par Colbert pour s'emparer de Madagascar, qui nous eût donné la domination méridionale de l'océan Indien, et il engageait fortement La Bourdonnais à préparer sérieusement la voie à une nouvelle prise de possession de cette île, une des plus riches du globe.

Quant à l'Hindoustan, Machault avait d'abord favorisé de tout son pouvoir les tentatives de Dupleix, dont les vues grandioses s'accordaient si bien avec les siennes : et la perspective d'un immense empire fondé dans les Indes, avec l'appui de tous les princes indiens, qui depuis la mort d'Aureng-Zeb cherchaient à s'affermir dans leurs provinces respectives, souriait à son imagination. Malheureusement il ne sut pas rester neutre dans la rivalité funeste qui mit aux prises La Bourdonnais et Dupleix, et il commit une grande faute en travaillant à la chute du seul homme qui, à cette époque, pouvait fonder l'Inde française, en chasser les Anglais, et nous assurer la souveraineté de l'Orient. Dupleix était en effet, depuis quelques années déjà, en butte aux attaques et aux injurieux soupçons de la compagnie des Indes, qui ne voulait pas comprendre ses projets. Détesté des Anglais, qui réclamaient son rappel, abandonné par les chefs de la compagnie, qui ne voulaient agir qu'en marchands, poursuivi par la rancune de Machault, il dut quitter l'Asie au moment où la guerre de Sept ans éclatait. C'était un grand malheur. Un autre fut la chute de Machault lui-même peu de temps après, pour avoir voulu éloigner la Pompadour du roi, à la suite de l'attentat de Damiens (1757). Avec lui

tomba le comte d'Argenson, son collègue de la guerre, et les ministères de la marine et de la guerre passèrent en des mains pitoyables.

Cette prospérité intérieure, cette résurrection merveilleuse d'une marine qu'on avait crue anéantie, la prospérité de nos colonies, nos projets d'établissements dans l'Amérique du Nord et dans l'Hindoustan, que la fortune avait favorisés jusque-là, tout excitait l'épouvante de l'Angleterre et sa jalousie haineuse. C'était le moment où, elle aussi, cherchait à dominer sur l'Océan, à étendre son empire dans le nouveau comme dans l'ancien monde, et la lutte qu'elle avait poursuivie inutilement, pendant plus de cinq années, contre nos possessions des Indes et du Canada, l'avait profondément irritée. La paix ne pouvait être de longue durée, depuis qu'à la tête du ministère se trouvait William Pitt, qui semblait personnifier toutes les passions haineuses d'une aristocratie jalouse de l'honneur anglais, et dont le patriotisme étroit et farouche ne voyait qu'un but à atteindre, l'anéantissement de la puissance française, quels que fussent les moyens employés. Dans les Indes, c'est Dupleix qui est rappelé : en Amérique, ce sont des querelles futiles qu'elle soulève et soutient avec opiniâtreté pour rendre la guerre inévitable; sur mer, c'est l'embargo mis sur nos vaisseaux de commerce, et partout, ce sont les affronts infligés à notre dignité nationale, dont la guerre de Sept ans va bientôt faire litière à la rancune de l'Angleterre.

Nous comprendrons d'autant mieux la perte que nous avons subie, à cette époque si douloureuse de notre histoire, si nous jetons un rapide coup d'œil sur les tentatives faites au dix-huitième siècle, par quelques hommes de haut génie, pour nous donner, avec la domination des mers, la possession des Indes et de l'Amérique du Nord. Nous verrons que cet immense empire que l'Angleterre fondait, il y a cinquante ans, un peu partout dans le monde ancien et le monde nouveau, eût été nôtre, si le gouvernement se fût inspiré des grandes idées qui dirigeaient au dix-septième siècle la politique de Richelieu et de Mazarin et l'administration de Colbert. Du reste l'œuvre que Dupleix a pour-

suivie en Asie est une des plus belles conceptions que l'esprit humain ait jamais voulu réaliser; et les Anglais n'ont eu qu'à suivre la voie qu'il avait tracée, pour faire de l'Hindoustan tout entier la colonie que nous connaissons aujourd'hui.

§ II. Œuvre de Dupleix aux Indes.

Cette région, où devaient s'accomplir au dix-huitième siècle de si grands événements, avait assisté à beaucoup de bouleversements intérieurs qui avaient modifié sa situation politique et sociale. Mais, au dix-septième siècle, un empire s'y était établi, qui paraissait fort et durable; c'était celui que l'empereur Baber et les Mogols avaient fondé au cœur de l'Asie centrale, et qui de là s'était étendu dans la grande plaine du Gange. Nul royaume de l'Europe ne comptait une population plus nombreuse, et ne jouissait d'un revenu plus considérable. Rien n'égalait la pompe et la magnificence de la cour de Delhi, où trônait le grand mogol, entouré d'une foule de grands vassaux, rois, vice-rois, et princes délégués de la puissance souveraine, dont les richesses dépassaient de beaucoup celles des principaux monarques européens. Au-dessous du grand mogol, dépositaire du pouvoir de Tamerlan, se trouvait au premier rang le vice-roi du Dekhan ou *nizam*, gouvernant la péninsule au nom du maître qui régnait directement sur les vallées de l'Indus et du Gange. Au-dessous du nizam, se trouvaient les *soubabs*, ou princes gouverneurs de provinces étendues, qu'ils devaient chercher à rendre indépendantes à leur profit; et au-dessous des soubabs, les *nababs* ou simples préfets, mais dont le pouvoir était presque illimité, et les richesses aussi considérables que les richesses des soubabs et du nizam lui-même. Tous ces noms et toutes ces dignités subsistent encore aujourd'hui; mais ils n'indiquent plus aucune influence, ni aucune puissance : ils ne signifient que luxe et richesse.

Or cet immense empire, comme du reste tous les empires d'Orient, n'était pas destiné à vivre longtemps. Son ad-

ministration était naturellement entachée de tous les vices du despotisme asiatique, de tous les excès inséparables de la domination d'une race sur d'autres races. En outre, les prétentions opposées des princes de la famille royale amenaient une longue suite de ruines et de malheurs publics. D'ambitieux lieutenants aspiraient ouvertement à l'indépendance, et des tribus hindoues, farouches ou haineuses, mécontentes de supporter le joug de l'étranger, refusaient souvent de payer l'impôt, vivaient à l'écart dans les montagnes et se précipitaient fort souvent, les armes à la main, dans les plaines cultivées du sud. Toutefois, en dépit de toutes ces causes de dissolution, cette grande masse se conserva à peu près intacte pendant plusieurs générations ; et le long règne d'un de ses plus puissants princes, Aureng-Zeb, qui savait unir la sagesse à l'énergie et à l'habileté militaire, jeta un brillant éclat qui rappelle celui d'Haroun-al-Raschild et de Tamerlan. Mais à sa mort, la décadence fut rapide (1707). Des chocs violents, venus du dehors, aidèrent à l'œuvre de ruine, qu'accomplissaient au dedans les querelles intestines; et, au bout de peu d'années, l'empire en arriva à une décomposition complète. Pendant la première partie du dix-huitième siècle, les princes se succédèrent rapidement sur le trône, usés bien vite par les débauches et les orgies, pendant que les envahisseurs menaçaient les frontières. Ce furent d'abord les Persans qui, traversant l'Indus, pénétrèrent dans la ville de Delhi qu'ils mirent au pillage. Puis les Afghans suivirent, population montagnarde et belliqueuse, qui occupait les nombreux défilés du Soliman-Dagh et de l'Hindou-Kouch. Enfin arrivèrent des ennemis, les plus terribles de tous, les Mahrattes, qui semèrent la terreur dans l'Inde entière, soumirent toutes les vice-royautés de la vallée supérieure du Gange, et fondèrent partout de puissants états. Les Mahrattes devaient, jusqu'à nos jours, jouer un rôle bruyant dans toutes les affaires intérieures de l'Hindoustan.

Telle était la situation de ce pays, quand les nations européennes tentèrent sérieusement d'y établir des colonies. Dès le seizième siècle, les Portugais avaient dominé sur une

grande étendue de ses côtes; mais cet empire, divisé dans ses parties, sans aucun lien qui les unît, et qui s'étendait de l'Arabie au Japon, ne pouvait subsister longtemps dans les limites, que lui avaient donnés d'Almeida et d'Albuquerque. Les Hollandais eurent plus de succès; et, les premiers, ils surent habilement profiter des circonstances favorables qui se présentaient, en s'appuyant sur les chefs hindous du littoral, qui cherchaient le concours des étrangers pour se soustraire à la domination des hordes musulmanes, venues de Delhi ou des régions afghanes. Mais les deux nations, qui devaient se disputer la domination des Indes, et, par leur rivalité coloniale, introduire dans les guerres du continent un élément nouveau qui doublât leur influence, furent la France et l'Angleterre; la première avec La Bourdonnais et Dupleix, la seconde avec lord Clive et Warren Hastings.

Les premières tentatives de colonisation, faites par les deux pays, remontent au seizième siècle, aux règnes de François Ier et de Henri VIII. Mais leur attention s'était tout d'abord portée du côté de l'Amérique, vers les Antilles, le Saint-Laurent et le Canada. Ce ne fut que beaucoup plus tard que les Indes les attirèrent par l'appât des richesses incalculables et des produits nouveaux, que le Portugal d'abord, puis la Hollande surtout avaient importés en Europe. Richelieu et, après lui, Colbert favorisèrent la fondation de compagnies de commerce, dites des Indes orientales, qui reçurent le monopole du trafic de l'océan Indien. Mais aucune ne réussit complètement; et, sous la régence, la création de la *compagnie générale des Indes*, qui vint fondre dans la compagnie d'Occident les compagnies particulières, établies en 1712 pour le commerce du Sénégal, de la Barbarie et de la Chine, détourna sur la Louisiane et le Mississipi l'attention de la France. Nous savons ce qu'elle devint. Elle tomba, entraînant dans sa chute le système de Law. Néanmoins le commerce maritime prenait tous les jours une importance plus grande. L'impulsion, donnée par Colbert et Law lui-même, avait été trop vive pour s'arrêter tout à fait. La compagnie se releva. Dépouillée des recettes générales,

des fermes, des monnaies, de toute l'administration de l'impôt, qui fut remise sur l'ancien pied, après avoir rendu au trésor la somme de sept cent sept millions, que lui fournit le régent, elle se réorganisa, et depuis lors ne fit que grandir. Un édit royal réduisit à cinquante-six mille le nombre de ses actions, qui furent fixées à cinq mille francs, et régularisa leur trafic, en lui donnant un caractère officiel. C'est là l'origine des cours de la Bourse, création qui devait exercer une si grande influence sur nos mœurs politiques, en permettant de constater, jour par jour, le degré de confiance qu'inspirait le gouvernement aux hommes d'affaires. Le monopole de la vente du café et du tabac lui fut accordé; elle conserva en outre tous ses privilèges commerciaux, toutes ses colonies, et demeura investie d'une vraie tyrannie sur le commerce extérieur de la France.

« Ainsi dégagé d'entre les débris du système, qui jonchaient encore le sol, l'énorme machine se remit puissamment en mouvement. » La Louisiane et le Missisipi étaient tombés dans un grand discrédit; ce fut l'Orient qui en profita; et l'ancienne compagnie, qui avait eu à passer par tant d'alternatives de revers et de succès, attirée dès lors vers les Indes orientales, dont les richesses de toutes sortes étaient bien loin d'être épuisées par les Portugais et les Hollandais, y trouva une source nouvelle de puissance et de prospérité, qu'elle n'avait jamais connues. « Le centre organique de ce vaste corps, ainsi reconstitué, fut la nouvelle ville bretonne de *Lorient* (*L'Orient*) », ce chantier de la première compagnie des Indes sous Colbert, simple bourgade de huit cents à neuf cents âmes sous Law, et qui devint, sous Fleury, une florissante cité. Les retours, qui n'avaient été que de deux millions par an de 1714 à 1719, avant la réorganisation de la compagnie, avaient atteint dix-huit millions vers 1730. Nos comptoirs de l'Inde, si longtemps languissants, se multipliaient et arrivaient tous à un haut degré de fortune. Quels que fussent, surtout à cette époque, les abus de cette compagnie exclusive, qui gênait la liberté du commerce, notre trafic avec l'Orient était le premier de l'Europe; et il se trouvait dans des conditions telles, que les efforts des

simples particuliers y eussent probablement échoué. « Les distances, les longueurs des voyages n'étaient pas sans doute des obstacles insurmontables; mais la multiplicité des éléments auxquels on avait affaire, la nécessité des grandes avances, la discorde et la mobilité de ces gouvernements orientaux, auxquels une puissante association était seule capable d'imposer quelque respect des engagements contractés et des droits acquis, » tout semblait établir que le commerce de l'Orient ne pouvait « *se faire qu'en corps* », suivant l'expression de Law. Telle fut l'impulsion donnée au commerce par cette compagnie, quand le nombre de nos navires affectés au trafic des Indes, qui n'était que de trois cents en 1716, s'éleva au chiffre de mille huit cents en 1738.

Si notre commerce oriental avait crû avec une telle rapidité, c'est que nos comptoirs et nos colonies s'étaient multipliés sur les côtes du Coromandel, du Malabar et même à l'embouchure du Gange. Déjà cent mille Indiens s'abritaient sous notre pavillon à *Pondichéry; Chandernagor* s'augmentait rapidement d'importance sur l'Hougly, et *Yanaon* occupait une position de premier ordre, entre la côte du Carnatic et celle de l'Orissa. Les *Iles Mascareignes*, cette station si bien choisie entre l'Afrique et l'Inde, devenaient, l'une, l'*Ile Bourbon*, une riche colonie agricole, l'autre, l'*Ile de France*, un port naval d'où l'on dominait l'Océan indien. Par une heureuse combinaison, tandis que la compagnie exerçait exclusivement le trafic de la France dans l'Inde, et de l'Inde dans la France, les négociants français et les agents de la compagnie faisaient individuellement le grand cabotage d'Inde en Inde, dans toute l'étendue des côtes jusqu'en Chine. Les compagnies anglaise et hollandaise frémissaient de jalousie, en voyant ces nouveaux venus se hâter avec tant d'ardeur de réparer le temps perdu par la France, et fonder ainsi, sous leurs yeux, un grand empire colonial, contre les progrès duquel ils ne pouvaient rien.

Les Anglais, en effet, qui, depuis 1688, traînaient à leur remorque « le grand vaisseau de la Hollande, réduit à une simple barque » n'avaient pu, malgré leurs efforts désespérés, arriver, dans les Indes, à de bons résultats. Leur pre-

mière compagnie de commerce remontait cependant au règne d'Élisabeth; et c'est en 1599 qu'avait été fondée, par quelques marchands, dans un petit bouge de la cité, *The royal exchange*, au capital de sept cent cinquante mille livres, divisées en cent et une parts, pour envoyer une première expédition dans l'Inde. Une charte royale fut sollicitée auprès de la reine Élisabeth qui l'accorda; et alors se développa cette compagnie anglaise des Indes, qui devait, au dix-neuvième siècle, être aussi puissante qu'un État souverain. Une cause explique le retard apporté aux progrès coloniaux des Anglais dans l'Hindoustan, et la supériorité rapide que les Français n'avaient pas tardé à prendre sur eux, quand ils se furent mis de tout cœur à développer leur commerce oriental : c'est l'emplacement qu'ils avaient choisi pour établir leurs premiers comptoirs, et pénétrer du premier coup au cœur même de la puissance musulmane de l'empire de Delhi. Les Français et, avant eux, les Hollandais, se contentaient de prendre pied sur les côtes, loin du centre de la domination mogole, pour laquelle ils ne paraissaient ni redoutables ni menaçants. Aidés dans leur trafic et leurs échanges par les soubabs et les nababs, qui voyaient en eux des alliés dans le cas d'une révolte ouverte contre l'autorité de l'empereur, ils pouvaient se développer à l'aise, cherchant à s'attirer par des présents ou des négociations habilement conduites la faveur d'Aureng-Zeb. Les Anglais, au contraire, avaient dès l'abord choisi le Bengale et le vaste delta du Gange, comme base de leurs opérations commerciales, pénétrant hardiment dans ce Bengale, où ils venaient se heurter contre des obstacles insurmontables, que leur créait la domination immédiate et voisine de l'empereur de Delhi. Il est vrai que, de toutes les parties de l'Inde, la plus favorisée de la nature et la plus belle était le Bengale, avec ses immenses cours d'eaux et ces cultures exceptionnelles. Aucune région de l'Asie ne possédait autant d'avantages naturels, soit pour l'agriculture, soit pour le commerce. Le Gange, avant de se jeter dans la mer par « *cent bras* », avait formé une vaste plaine d'alluvion où les champs de riz donnaient des produits merveilleux. Les épices, le sucre,

s végétaux huileux y abondaient aussi, plus que partout lleurs. Les rivières, affluents du Gange, fourmillaient de issons ; les îles désertes sur la côte fournissaient en abonnce le sel aux districts voisins, et le grand fleuve, « le uve sacré », traçait dans cette plaine immense la grande ute de commerce de l'Orient, comme le Tigre et l'Euphrate ur l'Asie Mineure, la Mésopotamie et la Syrie. Sur ses rives, sur celles de ses nombreux affluents, s'élevaient des les nombreuses, toutes opulentes, et le Bengale était nnu dans toute l'Asie sous le nom de *Jardin d'Eden* ou de yaume riche. Un autre motif qui portait les Anglais et les ropéens à s'établir dans ces parages, et qui leur faisait pérer d'y fonder des établissements durables, était le ractère même des habitants énervés par le climat, soumis x exigences d'une vie faible ou voluptueuse, et qui étaient x autres Asiatiques ce que les Asiatiques eux-mêmes aient aux Européens. « Les Castillans, rapporte un histon contemporain, ont un proverbe qui dit qu'à Valence la re est de l'eau, et que les hommes sont des femmes. Ces elques mots seraient bien plus applicables encore à la ste plaine du Gange inférieur. » Ce n'étaient pas là les bus agricoles et hardies des côtes du Coromandel ou du labar, ni surtout les tribus farouches des Ghattes occintales du Nord ou du pays des Mahrattes; et nul peuple paraissait mieux disposé par la nature et par l'habitude porter le joug de l'étranger. Dès 1690, les Anglais fondènt sur l'Hougly le fort William, qui devait contre-balancer nfluence de la place hollandaise de Chiusarah. « On ne d'abord dans le voisinage du fort qu'une église et des agasins. Mais peu à peu vinrent s'aligner des rangs de isons spacieuses, appartenant aux riches négociants de compagnie. On empiéta sur les fourrés et les marais des igators ou des oiseaux de proie; et Calcutta s'éleva bien- au rang de première ville Indienne, de capitale d'un ur empire, mieux située que Chiusarah et Chandernagor, qui leur barrait la route de la mer, occupant à peu près même position que Rome sur le Tibre ». La récente acquiion de Bombay, que Catherine de Portugal avait apportée

en dot à Charles II, et que ce roi avait donnée à la compagnie, rendait en même temps celle-ci maîtresse du golfe d'Oman et du bassin inférieur de l'Indus.

Mais par leur ardente ambition, qui leur faisait négliger les mesures de prudence et de modération, nécessaires à la réussite de leurs projets, les négociants anglais avaient irrité et froissé l'empereur Aureng-Zeb, qui voyait en eux des ennemis; et par deux fois ce prince avait failli ruiner complètement leurs comptoirs de l'Hougly et de la côte du Malabar. Obligée de subir un traité désavantageux, qui lui enlevait tout moyen de s'agrandir le long du Gange, et de commercer avec l'intérieur du Bengale, la compagnie du *Royal exchange* avait vu son influence décroître peu à peu jusqu'en 1707, au moment même où la nôtre, malgré les revers de la guerre de la succession d'Espagne, ne faisait que grandir, grâce à l'amitié du même souverain. Plus tard, le contre-coup du système de Law, qui s'était fait sentir jusqu'en Angleterre et en Hollande, où le vertige de l'agiotage se répandit chez nos voisins avec une espèce de frénésie aveugle, alors qu'il diminuait chez nous, produisit les plus funestes conséquences. La compagnie anglaise des mers du Sud voulut spéculer comme la compagnie française des Indes, et dupa tout le Royaume-Uni par des manœuvres frauduleuses. Le scandale devint si grand, que le Parlement dut intervenir et châtier sans pitié, avec les chefs de la compagnie, les hommes d'État qui s'étaient faits leurs complices. « Le principal ministre, lord Stanhope, mourut terrassé à la tribune par une attaque d'apoplexie. » Le génie commercial de l'Angleterre devait se ressentir longtemps de cet échec humiliant, alors que l'Autriche et le Danemark, imitant l'exemple donné par la France, fondaient, eux aussi, des compagnies des Indes, l'Autriche à Ostende, en 1722, le Danemark à Copenhague, en 1728. L'Angleterre réussit à les faire disparaître. Mais restait la France, dont le commerce venait de prendre un essor inconnu jusque-là, et qui confiait à deux hommes de génie le soin de lui donner la domination de tout l'océan Indien.

La Bourdonnais était malouin Entré dès l'âge de vingt

ans au service de la compagnie des Indes (1719), il s'était signalé à la prise de Mahé, en 1724, avait fait le cabotage et, en 1735, avait été nommé gouverneur des îles de France et Bourbon, où il accomplit de véritables prodiges. Dans la première, il développa la prospérité agricole; dans la seconde il créa tout, agriculture, industrie, commerce, magasins d'approvisionnements et fortifications. Dans un voyage qu'il fit en France, en 1740, au moment où la guerre allait éclater entre la France et l'Angleterre, il proposa aux ministres Maurepas et Orry un projet très habilement conçu, pour ruiner le commerce et les colonies des Anglais aux Indes. On lui promit six vaisseaux et deux frégates : on ne lui donna que les deux frégates et trois vaisseaux, avec lesquels il se rendit immédiatement sur le continent hindou, pour défendre nos comptoirs attaqués, non encore par les Anglais, mais par les Mahrattes, qui avaient secoué le joug de l'empereur mogol, et dominaient dans le midi du Dekhan. Dumas, qui défendait *Pondichéry*, les repoussa; mais *Mahé* était assiégé par les Malabars. Il la délivra et retourna dans ses îles pour attendre le signal de la guerre contre les Anglais (1741). Ce qui lui arriva fut l'ordre de désarmer, avec défense d'attaquer l'ennemi. La compagnie se flattait de l'idée que la neutralité existerait entre les compagnies, française et anglaise, et que la guerre de la succession d'Autriche n'aurait aucun contre-coup aux Indes. Elle fut vite détrompée, en voyant mettre ses vaisseaux au pillage. La guerre se déclarait, et il fallait la soutenir. Heureusement, c'était l'année même que Dupleix recevait le commandement des colonies françaises de l'Inde.

Dupleix était de Landrecies. Après une jeunesse aventureuse, il entra comme enseigne dans la marine malouine, par le crédit de son père, devenu un des directeurs de la compagnie, et qui le fit entrer, en 1721, au conseil supérieur de l'Inde française, à l'âge de vingt-cinq ans. Il fit d'abord le commerce de cabotage d'Inde en Inde, fut deux fois gouverneur de Chandernagor, en 1726 et en 1730, où il révéla son génie par un mémoire sur l'importance et l'avenir de cette ville. Ce fut lui qui créa véritablement cette station colo-

niale, en l'opposant aux établissements anglais dans le Bengale, en même temps qu'il rêvait la domination exclusive de la France sur les côtes du Coromandel et de l'Orissa. Aidé de ses parents et de ses amis, il fréta plus de soixante-dix vaisseaux, qui naviguèrent du golfe arabique aux Philippines, et pénétra plus profondément dans l'intérieur du pays. Il fonda à Patna, à trente-huit lieues de Bénarès, la cité sainte des Brahmanes, un second comptoir destiné à grandir rapidement. Le commerce des Anglais ne tarda pas à se ressentir de cette rude concurrence, car partout il périssait, étouffé par le commerce français. Enfin, le 1er janvier 1740, Dupleix était nommé gouverneur de Pondichéry, avec la présidence du Conseil supérieur; et, le 23 octobre 1742, gouverneur général de toutes les provinces françaises dans l'Inde.

Ce fut le moment où, donnant l'essor à son génie, il rêva la fondation d'un grand empire européen placé sous l'autorité de la France. Ses créations commerciales n'avaient été jusque-là que le prélude de plus grandes choses. « Il avait compris l'inévitable résultat qu'aurait le contact entre les sociétés stationnaires de l'Orient et les sociétés progressives de l'Europe. Il avait vu l'Asie destinée, comme l'Amérique, à subir les lois des races européennes. La récente invasion de Nadir-Chah, faite de 1738 à 1739, avait montré la faiblesse de l'empire mogol, déjà prouvée par la révolte des Afghans et des Mahrattes, et l'indépendance des différents gouverneurs de provinces. » Dupleix jugea que l'Inde était destinée à être conquise par des Européens et non par des Asiatiques. Les Portugais étaient tombés; la Hollande périssait. Restaient la France et l'Angleterre. Or tout semblait favoriser la première, il s'agissait d'établir pour toujours sa suprématie. Il fut aidé dans son œuvre par deux puissants auxiliaires, sa femme Jeanne Albert, et son lieutenant, le marquis de Bussy. Familière avec tous les dialectes de l'Orient, et célèbre dans l'Inde sous le nom de Johanna Begum (princesse Jeanne), madame Dupleix exerçait personnellement une très grande influence sur l'esprit des rajahs hindous, et des Soubabs musulmans, avec lesquels son mari devait entrer en relation. Quant au marquis de Bussy, rompu

depuis longtemps aux choses de l'Inde, habile homme de guerre et profond diplomate, c'était bien le bras qu'il fallait au gouverneur général pour mettre à exécution les projets, dont son vaste esprit était plein.

La compagnie avait imposé à Dupleix, comme résidence, officielle, la ville de Pondichéry sur le Coromandel. C'était peut-être, au point de vue du commerce, une capitale mal choisie, car les deux grandes régions commerciales de l'Hindoustan sont le Malabar et le Bengale. Mais, sous le rapport politique, il avait de grands avantages, car on pouvait espérer y dominer, les uns par les autres, les rajahs hindous et les nababs mogols, qui se partageaient le sud de la péninsule, et y fonder un grand établissement territorial impossible au Bengale, où il serait trop près du centre de l'empire; impossible aussi sur le Malabar, où il serait trop resserré entre les montagnes et ravagé par les Mahrattes. Ainsi s'étendre territorialement dans le Coromandel et le Carnatic, se maintenir dans le Bengale, se substituer aux Anglais dans le Malabar, où s'était établie une première fois la compagnie créée par Colbert, se lier d'intérêt avec les Mahrattes, la race la plus vivace des races indigènes, tel fut le plan hardi conçu par Dupleix.

Mais, pour sa réussite, une chose était avant tout nécessaire : l'entente entre les deux hommes qui avaient dans leurs mains l'avenir de nos colonies, de Dupleix, gouverneur des Indes, et de La Bourdonnais, gouverneur des îles Mascareignes. Si ce dernier n'avait pas les hautes visées de son collègue, et ne songeait « qu'à ruiner à coups de canon les établissements anglais des Indes », pour faire de l'île de France l'entrepôt général du commerce entre l'Asie et l'Europe, il sut néanmoins s'entendre tout d'abord avec lui, pour rendre impossible la neutralité entre les deux compagnies, française et anglaise, dans la guerre de la succession d'Autriche. Malheureusement la compagnie se montra trop indifférente aux événements de la guerre, et ce ne fut qu'au commencement de 1746 que La Bourdonnais reçut d'Europe les renforts indispensables pour agir. Malheureusement aussi, l'expédition qu'il organisa, à cette date, sur les côtes de

[illegible] les [illegible]

[illegible] presque [illegible] jusqu'à [illegible] Mahrattes [illegible]

[illegible] par [illegible] im- [illegible] minis- [illegible] époque, la [illegible] que Machault [illegible] Parmi les Anglais, qui [illegible] Mahrattes, et qui avaient défendu la ville

contre les Français, se trouvait John Clive, réservé à une haute fortune.

Resté seul, Dupleix ne se trouva plus gêné dans la poursuite de ses projets. Il voulut continuer les succès de la Bourdonnais et achever la conquête du Carnatic. Un instant, il faiblit dans la lutte qu'il lui fallut soutenir, de 1746 à 1747, contre des forces supérieures ; mais quand l'amiral anglais Boscawen, à la suite de quelques succès maritimes, vint mettre le siège devant Pondichéry, en 1748, il remporta sur lui une victoire complète, dont l'Inde entière retentit. Les résultats en furent considérables. Les nababs de la péninsule, le vice-roi du Dekhan et le grand mogol lui-même félicitèrent le vainqueur. L'ascendant de Dupleix l'emportait : il pouvait dès lors travailler à maintenir et même à augmenter notre puissance territoriale. La paix d'Aix-la-Chapelle vint mettre un obstacle à la réalisation de ses idées, en stipulant la rétrocession de Madras aux Anglais. Mais ne pouvant plus attaquer ceux-ci en face, il résolut de les combattre indirectement, et d'arriver par là à un succès définitif (1748).

En 1748, un des plus puissants parmi les nouveaux maîtres de l'Inde, était le nizam *El-Molouk*. Il avait attiré naguère l'invasion de Nadir-Chah sur les bords de l'Indus et du Gange, pour s'assurer la domination du Dekhan, et, jusqu'à l'âge de cent ans, il sut tenir en bride tous les nababs et rajahs de la péninsule. Il vint à mourir ; et son autorité passa entre les mains de son fils *Nazir-Yung*, que reconnurent les Anglais. Mais son petit-fils, *Murzapha-Yung*, neveu de *Nazir-Yung*, revendiqua l'héritage, en vertu d'un testament d'El-Molouk, et demanda l'appui des Français, qui le lui accordèrent. Or ce qui se passait à ce moment dans le Dekhan se reproduisit dans le Carnatic, qui en était la province la plus étendue et la plus riche. Le nabab régnant, *Anaverdy-Khan*, s'était montré l'ennemi de la France, depuis qu'il s'était vu refuser la ville de Madras, et Dupleix lui avait suscité un concurrent dans le prince *Tchunda-Sahib*, issu d'une famille, à laquelle Anaverdy-Khan avait autrefois enlevé le Carnatic. L'intervention française réussit également dans le Carnatic et dans le Dekhan, et consolida, tout en l'étendant, notre domination.

l'Hindoustan, fut le point de départ de dissentiments regrettables, qui éclatèrent entre lui et Dupleix, et amenèrent son rappel. Il avait mis à la voile au mois de mars, battu les Anglais sur les côtes de Ceylan, et était arrivé victorieux à Pondichéry. L'entrevue, qu'il eut dans cette ville avec Dupleix, n'eut que des conséquences funestes. Chacun ne vit dans son collègue qu'un rival jaloux, qui poursuivait un but différent : Dupleix voulant tout sacrifier à la grandeur de nos colonies indiennes, La Bourdonnais, au contraire, à la grandeur de l'Ile de France et de l'Ile Bourbon. La compagnie du reste donnait la main à cette mésintelligence, qui se mettait entre les deux rivaux ; car elle craignait que leur union ne lui fût funeste à elle-même.

Ils se séparèrent donc ennemis, et les faits qui suivirent ne firent qu'accentuer plus encore cette hostilité. Pour ne pas perdre tout le fruit de sa victoire, La Bourdonnais était venu mettre le siège devant Madras, qui se rendit presque sans résistance. Mais, dans la capitulation, il avait été stipulé que les prisonniers de guerre ne le seraient que sur parole, et que la ville ne resterait aux Français que jusqu'à ce qu'on eût payé la rançon. La restitution de Madras ne s'accordait guère avec les projets gigantesques de Dupleix qui intervint. Il déclara que La Bourdonnais avait outrepassé ses pouvoirs, que les conquêtes, faites sur le continent indien par les armes françaises, étaient à la seule disposition du gouverneur général, et que Madras devait être rasé. La Bourdonnais dut céder. Il retourna dans ses îles, où il trouva un successeur installé, peut-être sur le rapport de Dupleix. Revenu en France, il fut jeté à la Bastille, où il resta trois ans (1748-1751). Il put enfin parler et se défendre, et fut acquitté, pour mourir, deux ans plus tard, miné par le chagrin. Mais il avait fait, avant de mourir, un mal immense et irréparable, par les préventions qu'il répandit contre Dupleix et ses projets, dans les bureaux du ministère de la marine et de la compagnie. Dès cette époque, la ruine de Dupleix était résolue, et nous avons vu que Machault devait malheureusement la hâter. Parmi les Anglais, qui habitaient alors Madras, et qui avaient défendu la ville

contre les Français, se trouvait John Clive, réservé à une haute fortune.

Resté seul, Dupleix ne se trouva plus gêné dans la poursuite de ses projets. Il voulut continuer les succès de la Bourdonnais et achever la conquête du Carnatic. Un instant, il faiblit dans la lutte qu'il lui fallut soutenir, de 1746 à 1747, contre des forces supérieures ; mais quand l'amiral anglais Boscawen, à la suite de quelques succès maritimes, vint mettre le siège devant Pondichéry, en 1748, il remporta sur lui une victoire complète, dont l'Inde entière retentit. Les résultats en furent considérables. Les nababs de la péninsule, le vice-roi du Dekhan et le grand mogol lui-même félicitèrent le vainqueur. L'ascendant de Dupleix l'emportait : il pouvait dès lors travailler à maintenir et même à augmenter notre puissance territoriale. La paix d'Aix-la-Chapelle vint mettre un obstacle à la réalisation de ses idées, en stipulant la rétrocession de Madras aux Anglais. Mais ne pouvant plus attaquer ceux-ci en face, il résolut de les combattre indirectement, et d'arriver par là à un succès définitif (1748).

En 1748, un des plus puissants parmi les nouveaux maîtres de l'Inde, était le nizam *El-Molouk*. Il avait attiré naguère l'invasion de Nadir-Chah sur les bords de l'Indus et du Gange, pour s'assurer la domination du Dekhan, et, jusqu'à l'âge de cent ans, il sut tenir en bride tous les nababs et rajahs de la péninsule. Il vint à mourir ; et son autorité passa entre les mains de son fils *Nazir-Yung*, que reconnurent les Anglais. Mais son petit-fils, *Murzapha-Yung*, neveu de *Nazir-Yung*, revendiqua l'héritage, en vertu d'un testament d'El-Molouk, et demanda l'appui des Français, qui le lui accordèrent. Or ce qui se passait à ce moment dans le Dekhan se reproduisit dans le Carnatic, qui en était la province la plus étendue et la plus riche. Le nabab régnant, *Anaverdy-Khan*, s'était montré l'ennemi de la France, depuis qu'il s'était vu refuser la ville de Madras, et Dupleix lui avait suscité un concurrent dans le prince *Tchunda-Sahib*, issu d'une famille, à laquelle Anaverdy-Khan avait autrefois enlevé le Carnatic. L'intervention française réussit également dans le Carnatic et dans le Dekhan, et consolida, tout en l'étendant, notre domination.

Ce n'avait d'abord été dans le Dekhan qu'une alternative de succès et de revers. Mais Dupleix avait noué avec les princes indigènes des négociations et des intrigues, où, depuis longtemps, il était passé maître, et dans lesquelles prévalurent sa capacité et sa haute fortune. Il soudoya une conspiration que favorisèrent les principaux chefs du pays. Nazir-Yung fut tué après une sanglante défaite, et Murzapha-Yung, notre allié, devint le maître du Dekhan. C'était le triomphe de la politique et des armes françaises qui s'affirmait avec lui. La joie fut grande dans toutes nos colonies; des fêtes furent célébrées à Pondichéry, où l'on vit le nouveau nizam paraître aux côtés de Dupleix dans le même palanquin. En récompense des secours qu'il lui avait accordés, Murzapha-Yung donna à son allié le gouvernement général de toute la côte, depuis la rivière de Kristnah jusqu'au cap Comorin, contrée aussi vaste que la France, l'investit, dans le Carnatic d'une autorité supérieure à celle du nabab, lui confia le commandement d'un corps de sept mille cavaliers, et ne souffrit plus, au sud de la péninsule, d'autre monnaie que celle de Pondichéry.

Dupleix commandait à trente millions d'habitants avec un pouvoir absolu; lui seul était le dispensateur des grâces et des bienfaits, le nizam ne lisait que les pétitions signées par lui. Nos succès dans le Carnatic avaient favorisé la reconnaissance, par toutes les tribus méridionales, de notre influence et de notre autorité. Anaverdhy-Khan, centenaire comme le défunt El-Molouk, avait été vaincu et tué dans un grand combat; son fils, Mohamed-Ali s'était enfui à Trichinopoly, et le Carnatic tout entier s'était soumis à Tchunda-Sahib. Ce n'était pas le plus beau moment de notre puissance dans l'Inde, car celle-ci devait grandir encore.

Murzapha-Yung, le nizam du Dekhan, n'avait survécu que peu de mois à son élévation (1750). Mais l'influence française plaça sur le trône un prince de sa famille, qui ratifia toutes les concessions et toutes les promesses faites par son prédécesseur. C'était *Salabut*, qui avait eu à lutter contre un prétendant, mais dont la cause avait triomphé grâce à l'appui de Bussy. Maître incontesté du Dekhan, Salabut témoigna

sa reconnaissance à Dupleix en conférant à la compagnie française des Indes, comme fief militaire, l'investiture de cinq grandes provinces, pour garantie de la solde des corps auxiliaires : c'étaient les cercles de *Condavir*, de *Murzapha-Nagar*, d'*Ellora*, de *Radja-Mundri*, *et de Tchicacoli*; c'est-à-dire toute la côte d'Orissa, qui de l'embouchure de la Kristnah aboutissait à la frontière du Bengale. *Mazulipatam* devint la capitale d'un nouveau royaume français, séparé du Dekhan par une même montagne facile à défendre, et le revenu des nouveaux territoires de la compagnie s'élevait à quinze millions. Le grand mogol confirma toutes ces concessions, et peu s'en fallut qu'il ne tombât lui-même sous la dépendance française, qui dominait sur un grand tiers de l'Inde. Il demanda même, en signe d'alliance, la main de la dernière fille de Dupleix. L'Asie eût été à nous, si, avec Dupleix et Bussy, nous avions possédé Louis XIV et Colbert. Mais nous n'avions que Louis XV et la Pompadour, et, plus puissants qu'eux, les traitants ineptes qui dirigeaient les affaires de la compagnie de l'Inde. — Les désastres arrivèrent bientôt, qui emportèrent Dupleix et anéantirent son œuvre.

Dans le Carnatic, si notre candidat Tchunda-Sahib avait battu et tué Anaverdy-Khan, et dominait sur la plus grande partie de la province, restait cependant le fils du nabab défunt, Mohammed-Ali, qui s'était retiré avec le reste de ses troupes dans la ville forte de Trichinopoly. Il fallait à tout prix l'en chasser, pour être maître absolu et incontesté de la nababie; et Tchunda-Sahib, aidé d'un secours que lui envoyèrent les Français, vint assiéger la place. Les Anglais, qui jusque-là n'avaient fait que de faibles efforts pour arrêter les progrès de la compagnie française, se résolurent à envoyer quelques secours qui furent d'abord repoussés. Bientôt la valeur et l'habileté d'un jeune Anglais, que nous connaissons déjà, John Clive, changèrent la face des choses. Il fit adopter à la compagnie anglaise un plan hardi, qui consistait à porter le siège devant Arcote, la capitale de Tchunda-Sahib, pour l'éloigner de Trichinopoly; et partant avec une troupe de six mille hommes, il vint attaquer cette place.

Arcote, surprise à l'improviste, et mal défendue, se rendit et les Anglais y pénétrèrent sans coup férir. Ce premier succès fut suivi de plusieurs autres. Clive battit deux corps d'armée, envoyés pour reprendre la ville; et, se joignant au général Lawrence, qui opérait dans le cœur du pays, il essaya de débloquer Trichinopoly. Il réussit dans cette nouvelle tentative, et désormais la fortune sembla nous abandonner pour toujours (1752). Ces échecs multipliés avaient en effet ébranlé l'ascendant de Dupleix dans le midi de la péninsule. Le myzore se déclara pour Mohammed-Ali; le rajah de Tandjaour suivit son exemple, et Tchunda-Sahib finit par tomber aux mains des Mahrattes qui le mirent à mort. Désormais le Carnatic tout entier échappait à notre influence, pour tomber sous celle des Anglais.

C'étaient d'écrasants revers qui devaient être plus funestes encore par leurs conséquences. La compagnie française perdait peu à peu du terrain, et, par son insoucieux entêtement, hâtait sa décadence, alors que la compagnie anglaise, sous l'énergique impulsion de Clive et de Lawrence, allait grandissant chaque jour. C'était le moment où, en France, commençait le procès de La Bourdonnais. La fatale coïncidence de ce procès avec les défaites qu'éprouvait Dupleix tourna tous les esprits contre le gouverneur général des Indes. On commença à douter de son génie, et « qu'on se fut dupé par un roman d'empire imaginaire qui d'abord avait souri à tous ». Dupleix cependant ne perdait pas courage. Aidé de Bussy et de sa femme, il cherchait à négocier et à reprendre ses avantages militaires. Du reste Clive venait de s'embarquer pour l'Angleterre, et Lawrence seul restait dans la péninsule. Il voulut tenter un coup hardi contre Trichinopoly, rappela Bussy qui opérait au nord de l'Orissa, et prépara une grande expédition contre le Carnatic. Mais tout conspirait contre lui. Au moment où la fortune semblait de nouveau favoriser ses projets, un commissaire arrivait à Pondichéry, chargé de négocier une paix définitive entre les deux compagnies française et anglaise et de remplacer Dupleix. On était en 1755, à la veille même de la guerre de Sept ans. William Pitt se préparait à porter un

coup terrible à notre puissance maritime et coloniale; mais tous les moyens lui paraissaient bons pour arriver au but, et il endormait le cabinet de Versailles par de fallacieuses négociations qui devaient amener la paix, afin de réussir plus facilement dans son projet machiavélique. Il avait fait du rappel de Dupleix la condition absolue du traité de paix, qui devait arrêter les progrès de la compagnie française; et Louis XV, tout entier à ses plaisirs, avait cédé. « Dupleix partit avec sa famille, comme autrefois Annibal que Carthage arrachait de l'Italie, en versant des larmes de douleur et de regret, et sans même avoir la consolation de laisser le pouvoir au seul homme qui comprît sa politique et pût soutenir l'antagonisme de l'Angleterre, c'est-à-dire à Bussy ». Son successeur était un personnage obscur, Godeheu, qui signa aussitôt avec la compagnie anglaise un traité, convenu entre les cabinets de Saint-James et de Versailles. Il était stipulé que les deux compagnies s'interdiraient à jamais d'intervenir dans la politique intérieure de l'Inde : que leurs sujets y renonceraient à toutes les charges et honneurs conférés par les princes du pays; que toutes les places et tous les territoires, occupés par les deux compagnies, seraient [illegible] au grand mogol, excepté les possessions qu'elles [illegible] avant la guerre du Carnatic, en 1748; que les co-[illegible] des deux compagnies seraient mises sur un pied d'égalité parfaite, et que le district de Mazulipatam serait partagé entre elles deux. « Les Anglais cédaient quelques bourgades, les Français cédaient un empire », et quelques mois plus tard la guerre de Sept ans commençait.

« Il n'y a pas, dans l'histoire moderne, d'exemple d'une nation trahie à ce point par son gouvernement! » Quant à Dupleix, revenu en France, il devait éprouver les mêmes déboires que La Bourdonnais. De Lorient à Paris, il trouva dans les acclamations de ses concitoyens une consolation à sa douleur; mais, à la cour, il se vit refuser toute justice. Il perdit sa femme en 1756, et sa fille en 1759. Lui-même, après avoir passé la fin de sa vie à réclamer sa fortune, avec celle de ses amis, mourut presque dans la misère en 1763, assistant à la ruine complète de nos colonies et à l'abaissement

de sa patrie. Avec lui disparaissait un des plus grands hommes et un des meilleurs patriotes qu'ait jamais eus la France, sous l'ancienne monarchie, « de la race de Richelieu, par le génie, mais d'âme plus pure ». Il naquit ou trop tôt ou trop tard; car il lui eût fallu naître, soit en 1660, soit en 1792, à une époque d'organisation glorieuse ou de suprême danger. Le meilleur éloge qui a été fait de son génie et de ses services est dû à un Anglais. « Ce Français, dit lord Macaulay, a enseigné à l'Angleterre sa conduite diplomatique et militaire; car celle-ci n'a fait qu'appliquer ses idées pour arriver à la réalisation du plan qu'avait conçu Clive ».

Le honteux traité, signé par Godeheu, n'avait pas été exécuté, soit par suite des nouvelles de l'Europe, où venait d'éclater la guerre de Sept Ans, soit parce que les Anglais l'avaient violé, en intervenant dans le Maduré, pour le compte du nabab du Carnatic, Mohammed-Ali. Bussy resta donc dans le Dekhan, prêt à tout événement, et notre fortune pouvait se relever encore, car l'année 1756 offrit aux Français les plus belles occasions de reprendre les traditions de Dupleix.

En 1756, venait de mourir le vice-roi du Bengale, laissant la souveraineté à son petit-fils, Sourajah-Dowlah. Ce prince détestait les Anglais, dont le voisinage, du reste, inquiétait déjà son grand-père; et, comptant sur l'alliance secrète des Français, il vint les assiéger dans leur capitale, Calcutta, qui fut prise. En même temps la compagnie anglaise se vit presque complètement chassée du Bengale dont le commerce lui était interdit. C'était une de ses trois présidences indiennes, et la mieux située pour l'action politique à exercer sur l'Indoustan, qui se trouvait anéantie. Là se place l'épisode émouvant du *trou noir*, dans lequel furent entassés plus de cent prisonniers anglais, pour y périr presque jusqu'au dernier. Les nouvelles de la prise de Calcutta parvinrent au mois d'août à Madras, et y excitèrent le plus violent ressentiment. Les forces de terre furent rapidement réunies, et une flotte commandée par l'amiral Walson se dirigea le long des côtes à l'embouchure de l'Hougly. Quant aux troupes, elles étaient

confiées à Clive qui revenait d'Angleterre. « Clive revenu et Dupleix parti », c'était l'emblème de la fortune des deux nations rivales. — L'escadre anglaise pénétra dans le Gange et reprit Calcutta au commencement de 1757. Sourajah-Dowlah accourut aussitôt avec une armée nombreuse, et réclama les secours de la France, que Bussy lui avait secrètement promis, et qui, arrivés à temps, eussent changé la face des choses, peut-être même substitué notre domination dans le Bengale à la domination anglaise. Mais l'esprit de Godeheu animait tous les agents de la compagnie, et le Conseil supérieur de Chandernagor convint avec Clive de s'interdire mutuellement toute hostilité dans le Bengale. Abandonné par nous, Sourajah-Dowlah fit sa paix avec les Anglais, leur rendit leur privilèges et leurs comptoirs, mais tout en continuant à intriguer sous main avec le marquis de Bussy, qui ne pouvait désespérer de la fortune, et voulait forcer la compagnie française d'intervenir. Clive soupçonna cette entente commune, et, sans déclaration de guerre aucune, pour obéir sans doute à un mot d'ordre venu d'Europe, où l'Angleterre attaquait également à l'improviste nos forces maritimes, il porta le siège devant Chandernagor, prit la ville et chassa les Français du Bengale (1757).

Mais ce n'était pour Clive que le point de départ d'une série d'opérations fructueuses qu'il méditait. Débarrassé de l'antagonisme de la France, qu'il pouvait toujours avoir à craindre d'un instant à l'autre, il porta toutes ses forces contre le vice-roi lui-même, Sourajah-Dowlah. Le Bengale ne pouvait être aux Anglais que si ce prince, en tombant, les débarrassait d'un ennemi toujours menaçant. Aussi peu scrupuleux envers le Mogol qu'envers la France, Clive fomenta une révolte contre Sourajah, et lui déclara la guerre. La rencontre des deux armées eut lieu dans les champs de Plassey, où les Anglais remportèrent une éclatante victoire, due surtout à l'action héroïque du 39e régiment de ligne, qui porte encore écrit sur son drapeau le nom et la date de Plassey, avec cette légende : *Primus in Indis.* Vaincu et abandonné par les siens, Sourajah-Dowlah s'enfuit d'abord à Moorshedabad, puis aux pieds de l'Himalaya, et la cou-

ronne fut donnée au principal des conjurés qui avait favorisé le plan de Clive, *Meer Jaffier*. Celui-ci commença son règne en faisant mettre à mort Sourajah qui lui avait été livré, et se déclara complètement pour les Anglais. Le Bengale était désormais acquis à la compagnie anglaise, et ce fut là véritablement le point de départ de cette puissante domination, qui peu à peu devait embrasser l'Inde entière. Clive, en récompense de ses services, fut nommé directeur général des possessions anglaises au Bengale, et eut un pouvoir illimité.

Cependant son œuvre n'était pas complète encore. Si les Français étaient éloignés de la plaine du Gange, restaient les Hollandais, dont la capitale Chiusarah était un voisinage inquiétant pour Calcutta. Clive songeait aux moyens de les faire disparaître, quand Meer Jaffier lui en fournit les moyens. Ce prince éprouvait pour lui le respect d'un esclave, ce qui ne l'empêchait point de subir avec impatience le joug de l'étranger; et, ne pouvant compter sur les Français, il se tourna du côté des Hollandais du fort de Chiusarah. Des relations secrètes s'échangèrent bientôt entre cette place et Moorshedabad, et les autorités de Batavia équipèrent une armée considérable. Sept grands vaisseaux arrivèrent de l'île de Java, qui pénétrèrent dans l'Hougly, sous prétexte d'aller renforcer la garnison hollandaise. Mais Clive avait pris ses précautions. Il attaqua la flotte ennemie avec toutes ses forces, la coula en partie et prit ce qui restait. Chiusarah dut capituler et subir les conditions du vainqueur : une expulsion immédiate devait punir la première infraction aux conventions stipulées. Trois mois après, Clive repartait pour l'Angleterre, où sa réputation et le bruit de ses éclatants succès lui ménagèrent une réception enthousiaste.

Nous sommes en 1757, deux ou trois ans à peine après le rappel de Dupleix, et nous voyons quel revirement complet s'est fait dans les affaires de l'Inde. Que dirons-nous de cette période douloureuse qui s'écoule de 1757 à 1763, jusqu'à la paix de Paris? La guerre de Sept ans, honteuse pour nous sur le continent européen, et plus encore sur mer et

dans nos colonies, et les tentatives inutilement faites, pendant ce laps de temps, pour réparer nos revers, n'aboutirent qu'à ruiner plus encore notre influence et nos comptoirs, qui disparurent complètement, englobés dans les possessions anglaises. La fortune nous resta continuellement contraire; mais les dispositions, prises par le gouvernement français pour soutenir la lutte, avaient toujours été des plus mauvaises. Le départ de Clive en 1757, et la position de Bussy, qui continuait à intriguer dans le Dekhan, décidé à poursuivre jusqu'au bout la réalisation des projets de son maître, pouvaient encore relever nos affaires. Machault, alors ministre de la marine, venait même d'envoyer une escadre assez forte. Mais cette escadre apportait un nouveau gouverneur, auquel était réservé le triste sort de perdre les Indes. Au lieu de renvoyer Dupleix ou de choisir Bussy, le ministre expédiait le comte Lally-Tollendal, fils d'un réfugié irlandais, brave officier, mais ignorant des choses de l'Inde, et dénué de tout esprit politique. Son système était celui de La Bourdonnais, car il voulait détruire les établissements anglais, avec un mépris brutal pour toute diplomatie et toute alliance indigène. La fortune allait lui ménager de cruels mécomptes.

Le nouveau gouverneur avait à sa disposition des ressources que jamais Dupleix n'avait pu réunir, de 1747 à 1754. Mais au lieu de les ménager, de préparer le terrain pour une action efficace et de combiner ses opérations avec celles des nababs ou des rajahs, qu'épouvantaient, depuis longtemps déja les prétentions anglaises, il voulut tout d'abord frapper des coups hardis, et vint mettre le siège devant la place forte de Saint-David, pendant que la flotte française battait une flotte ennemie. Saint-David ouvrit ses portes. La même année, Lally envahit le Carnatic et assiégea Arcote, qui tomba aussi en son pouvoir. Mais il n'attaqua pas à temps Tchingleputt, dont la prise eût fait tomber Madras. C'étaient là des actes de soldat. Quant à sa politique, elle était déplorable et funeste; car non seulement il indisposait contre lui l'esprit des populations indoues, par son mépris des usages et des traditions indigènes, mais il soulevait

même les agents de la compagnie que blessaient son arrogance et ses emportements. Il porta le dernier coup à la puissance française, dans la péninsule, en rappelant du Dekhan Bussy avec la plus grande partie de ses troupes, pour le remplacer par une de ses créatures, le comte de Conflans. A partir de cette époque, il n'éprouva plus que des revers.

A la fin de 1758, il vint mettre le siège devant Madras et put s'emparer de la ville noire; mais la ville blanche résista à tous ses efforts, et l'escadre française fut battue par la flotte anglaise. En 1759, Lally dut lever le siège de la place, pendant que d'autres défaites nous chassaient complètement du Dekhan. Découragées par le rappel de Bussy, et mal commandées, les troupes franco-indiennes furent battues partout et rejetées dans Mazulipatam, où le général de Conflans capitula, avant même d'avoir reçu les secours qu'il avait demandés à Pondichéry. Tous les cercles d'Orissa furent perdus, et le nom français disparut pour ainsi dire du Dekhan, où il avait dominé pendant plus de dix ans. En vain, pour réparer ses défaites, Lally chercha-t-il à envahir l'intérieur de la péninsule. Il ne voulut pas suivre les conseils de Bussy, et fut complètement défait par le colonel anglais Coote à la bataille de Vandarachi (1760), dont les conséquences ne tardèrent pas à se faire sentir. Les Anglais nous reprirent Arcote, s'emparèrent de Karikal, de deux ou trois forteresses qui nous restaient encore en dehors de Pondichéry, et, bientôt même, Lally se trouva resserré dans cette ville. Il y succomba, en 1761, après un siège de plusieurs mois, et le pavillon anglais flotta sur les murs de la capitale de l'Inde française. « Nous ne conservions, de notre ancienne domination dans l'Inde, que le recueil des livres sacrés de l'Inde et de la Perse, qu'Anquetil-Duperron était allé chercher. C'est en 1771 qu'il publia la traduction du Zend-Avesta. »

Il fallait une victime au ressentiment populaire; contre Lally éclataient à la fois « les cris des fripons qu'il avait réprimés, et des honnêtes gens irrités de ses excès ou dévoués à Bussy ». Prisonnier en Angleterre, il obtint de venir se

disculper, comme La Bourdonnais et Dupleix. Mais il récrimina, se constitua prisonnier à la Bastille pour qu'on instruisît son procès qui aboutit, après un débat interminable et odieux, à sa condamnation et à sa mort sur l'échafaud. Choiseul avait demandé sa grâce : Louis XV demeura inflexible (1766). La mémoire de Lally ne fut réhabilitée qu'en 1778 par son fils, secondé de Voltaire mourant, qui fit casser le jugement pour irrégularités dans la procédure. Le traité de Paris, qui mettait fin à la guerre de Sept ans, nous rendit Pondichéry, Karikal, et Chandernagor, mais dépouillés de tout territoire et dépourvus de toute fortification. Quant à l'Angleterre, elle gardait ses conquêtes, que Clive organisa dans un troisième voyage.

Le triste tableau que nous avons fait de la ruine de notre puissance coloniale aux Indes, ne serait pas complet si nous n'ajoutions quelques mots sur la ruine de nos possessions du Canada en Amérique. Il était réservé au règne de Louis XV d'entraîner dans la perte de la royauté tout ce qui constituait notre grandeur militaire et politique, et d'entraver, pour tout le reste du XVIII[e] siècle, le développement de notre unité territoriale qui ne pouvait se compléter, à cette époque, que par le développement même de notre empire colonial.

Au commencement du dix-huitième siècle, notre influence était déjà prépondérante en Amérique, aussi bien dans les Antilles que dans la Louisiane et le bassin du Saint-Laurent. Les acquisitions de Colbert et les belles découvertes de Cavelier de la Salle, dans la région du Mississipi, ne pouvaient que favoriser le progrès de la plus ancienne de nos colonies du nouveau monde, le Canada, qui méritait déjà, sous Louis XIII, le surnom de Nouvelle-France, qu'on lui donna quelques années plus tard. En 1717, la fondation de la Nouvelle-Orléans nous donnait le premier rang dans l'Amérique du Nord; car nous occupions ainsi l'embouchure des deux plus grands fleuves qui la fertilisent, le Mississipi et le Saint-Laurent. Les Anglais que nous retrouvons là encore, comme dans l'Hindoustan, n'occupaient guère que les pentes occidentales des Alleghanys, qui descendent sur les

côtes de l'Atlantique, depuis la baie de Fundy jusqu'au cap Hatteras; et si la paix d'Utrecht leur avait donné Terre-Neuve et l'Acadie, leur puissance se trouvait encore effacée par la nôtre.

Mais le ministère du cardinal de Fleury fut très funeste à la prospérité de nos colonies du Canada, qui dès 1735 se virent attaquées par les Anglais de l'Acadie, sans être suffisamment secourues par la métropole. Et cependant les efforts héroïques d'un officier canadien, M. de la Varenne de la Verendrie, pouvaient à ce moment doubler notre territoire, s'ils avaient été soutenus par le gouvernement. M. de la Varenne cherchait à pénétrer dans l'intérieur des terres, pour arriver au Grand Océan, et résoudre le problème de la jonction ou de la séparation des deux continents américain et asiatique. Encouragé d'abord par le gouverneur du Canada, de Beauharnais, qui lui donna, à défaut de subside, le privilège de la traite dans ces régions inconnues, il s'avança d'abord jusqu'au lac Oumipigon, à cinq cents lieues de nos établissements, et demanda des renforts au ministre de la marine qui les lui refusa (1735). Il continua sa route avec ses quatre fils, découvrit les Montagnes Rocheuses qu'il ne put franchir, et revint à Québec. Le gouverneur de Beauharnais et son successeur, la Galissonnière, arrachèrent enfin à Maurepas une demi-justice. Les Lavendrie se remirent en campagne; mais le père vint à mourir, et un nouveau gouverneur général, de la Jonquière, dépouilla les fils de leur héritage. Ce fut une expédition russe, qui, quelques années plus tard, découvrit le détroit de Behring.

Nous avions perdu l'occasion de réunir à nos possessions les territoires étendus de la région des lacs; la guerre de Sept ans allait nous dépouiller du Canada, comme des Indes, et nous chasser de l'Amérique du Nord. Le gouverneur Vaudreuil et le général Montcalm n'avaient ni le génie ni l'habileté de Dupleix et de Bussy. Abandonnés comme eux par le gouvernement de Louis XV, ils pouvaient moins encore pour sauver notre influence et notre domination. La perte de Montréal répondait à celle de Pondichéry : mais le traité de

Paris, qui nous laissait au moins quelques points sur la côte indienne, effaçait pour toujours la Nouvelle-France de la carte du globe. Nous perdions tout un monde : le Canada, l'île du Cap-Breton, les îles du Saint-Laurent, la partie de la Louisiane située sur la rive gauche du Mississipi et toute la vallée de l'Ohio. Quant à l'autre partie de la Louisiane, que l'Angleterre voulait bien nous laisser, nous l'abandonnions à l'Espagne, pour la dédommager de la perte de la Floride.

---

même les agents de la compagnie que blessaient son arrogance et ses emportements. Il porta le dernier coup à la puissance française, dans la péninsule, en rappelant du Dekhan Bussy avec la plus grande partie de ses troupes, pour le remplacer par une de ses créatures, le comte de Conflans. A partir de cette époque, il n'éprouva plus que des revers.

A la fin de 1758, il vint mettre le siège devant Madras et put s'emparer de la ville noire; mais la ville blanche résista à tous ses efforts, et l'escadre française fut battue par la flotte anglaise. En 1759, Lally dut lever le siège de la place, pendant que d'autres défaites nous chassaient complètement du Dekhan. Découragées par le rappel de Bussy, et mal commandées, les troupes franco-indiennes furent battues partout et rejetées dans Mazulipatam, où le général de Conflans capitula, avant même d'avoir reçu les secours qu'il avait demandés à Pondichéry. Tous les cercles d'Orissa furent perdus, et le nom français disparut pour ainsi dire du Dekhan, où il avait dominé pendant plus de dix ans. En vain, pour réparer ses défaites, Lally chercha-t-il à envahir l'intérieur de la péninsule. Il ne voulut pas suivre les conseils de Bussy, et fut complètement défait par le colonel anglais Coote à la bataille de Vandarachi (1760), dont les conséquences ne tardèrent pas à se faire sentir. Les Anglais nous reprirent Arcote, s'emparèrent de Karikal, de deux ou trois forteresses qui nous restaient encore en dehors de Pondichéry, et, bientôt même, Lally se trouva resserré dans cette ville. Il y succomba, en 1761, après un siège de plusieurs mois, et le pavillon anglais flotta sur les murs de la capitale de l'Inde française. « Nous ne conservions, de notre ancienne domination dans l'Inde, que le recueil des livres sacrés de l'Inde et de la Perse, qu'Anquetil-Duperron était allé chercher. C'est en 1771 qu'il publia la traduction du Zend-Avesta. »

Il fallait une victime au ressentiment populaire; contre Lally éclataient à la fois « les cris des fripons qu'il avait réprimés, et des honnêtes gens irrités de ses excès ou dévoués à Bussy ». Prisonnier en Angleterre, il obtint de venir se

disculper, comme La Bourdonnais et Dupleix. Mais il récrimina, se constitua prisonnier à la Bastille pour qu'on instruisît son procès qui aboutit, après un débat interminable et odieux, à sa condamnation et à sa mort sur l'échafaud. Choiseul avait demandé sa grâce : Louis XV demeura inflexible (1766). La mémoire de Lally ne fut réhabilitée qu'en 1778 par son fils, secondé de Voltaire mourant, qui fit casser le jugement pour irrégularités dans la procédure. Le traité de Paris, qui mettait fin à la guerre de Sept ans, nous rendit Pondichéry, Karikal, et Chandernagor, mais dépouillés de tout territoire et dépourvus de toute fortification. Quant à l'Angleterre, elle gardait ses conquêtes, que Clive organisa dans un troisième voyage.

Le triste tableau que nous avons fait de la ruine de notre puissance coloniale aux Indes, ne serait pas complet si nous n'ajoutions quelques mots sur la ruine de nos possessions du Canada en Amérique. Il était réservé au règne de Louis XV d'entraîner dans la perte de la royauté tout ce qui constituait notre grandeur militaire et politique, et d'entraver, pour tout le reste du XVIIIe siècle, le développement de notre unité territoriale qui ne pouvait se compléter, à cette époque, que par le développement même de notre empire colonial.

Au commencement du dix-huitième siècle, notre influence était déjà prépondérante en Amérique, aussi bien dans les Antilles que dans la Louisiane et le bassin du Saint-Laurent. Les acquisitions de Colbert et les belles découvertes de Cavelier de la Salle, dans la région du Mississipi, ne pouvaient que favoriser le progrès de la plus ancienne de nos colonies du nouveau monde, le Canada, qui méritait déjà, sous Louis XIII, le surnom de Nouvelle-France, qu'on lui donna quelques années plus tard. En 1717, la fondation de la Nouvelle-Orléans nous donnait le premier rang dans l'Amérique du Nord; car nous occupions ainsi l'embouchure des deux plus grands fleuves qui la fertilisent, le Mississipi et le Saint-Laurent. Les Anglais que nous retrouvons là encore, comme dans l'Hindoustan, n'occupaient guère que les pentes occidentales des Alleghanys, qui descendent sur les

tant de vérités, jusque-là incomprises, et les faire triompher? L'opinion publique était déjà « *une puissance* », devant laquelle s'inclinaient la plupart des souverains de l'Europe, et qu'il était habile de mettre de son côté. — Avide de popularité, prodigue et jaloux de maintenir sa réputation de grand seigneur, il l'était également; — mais il était tout cela sans préjudice des éminentes qualités de ministre et de diplomate, qui ont fait de lui « un autre régent, moins l'esprit de volupté et d'inconduite. » C'est peut-être là le meilleur éloge qu'il mérite, pour le grand rôle qu'il a tenté de jouer durant son ministère; et c'est du reste une gloire, qui peut lui suffire, que d'avoir, avec tant de sagacité et d'intelligence, compris et dirigé pendant douze ans les affaires intérieures et extérieures de la France.

Choiseul avait eu deux maîtres : madame de Pompadour et l'abbé de Bernis. Seigneur élégant, mais ambitieux, apte à remplir les plus grandes fonctions publiques et le sachant, il avait de bonne heure fréquenté la cour de Versailles, où trônait la favorite de Louis XV, et s'était attaché à sa fortune. Il avait gagné sa faveur en faisant manquer une intrigue, tramée par une de ses parentes, pour remplacer la marquise auprès du roi ; et, reconnaissante du service rendu, celle-ci avait fait de Stainville notre ambassadeur à Rome. L'abbé de Bernis occupait alors le ministère des affaires étrangères, et se montrait tout disposé à favoriser la carrière diplomatique du jeune comte, qu'il connaissait de longue date déjà, et dont il appréciait les brillantes qualités. Stainville et Bernis poursuivaient le même but : l'alliance étroite de la maison d'Autriche et de la maison de France, contre l'ennemi qui leur paraissait le plus à craindre pour l'avenir, le roi de Prusse, Frédéric II. C'est là peut-être, au dix-huitième siècle, une des plus grandes pensées politiques qui se soient fait jour, pour inspirer nos hommes d'Etat et leur montrer la voie nouvelle, dans laquelle ils devaient s'engager, en vue de défendre les véritables intérêts de la France. Mais cette pensée rompait complètement avec les traditions de notre diplomatie, et venait se heurter contre une violente opposition, que lui faisaient les éternels ennemis de la maison

Paris, qui nous laissait au moins quelques points sur la côte indienne, effaçait pour toujours la Nouvelle-France de la carte du globe. Nous perdions tout un monde : le Canada, l'île du Cap-Breton, les îles du Saint-Laurent, la partie de la Louisiane située sur la rive gauche du Mississipi et toute la vallée de l'Ohio. Quant à l'autre partie de la Louisiane, que l'Angleterre voulait bien nous laisser, nous l'abandonnions à l'Espagne, pour la dédommager de la perte de la Floride.

---

qu'elle avait porté ses vues, pour trouver un allié dans la revanche qu'elle méditait; et un jeune diplomate, le comte de Kaunitz, sut habilement la seconder. Nous le voyons dès 1750 arriver à Versailles, pour sonder les intentions de Louis XV et gagner madame de Pompadour. Rappelé à Vienne en 1753, pour prendre la direction des affaires étrangères, il avait confié à son successeur, le comte de Stahrenberg, le soin de soutenir son œuvre; et, pendant les deux années qui suivirent, d'actives négociations s'engagèrent, mais sans arriver à des résultats sérieux. En 1755, une occasion favorable se présenta, lors de la première attaque des Anglais contre la flotte française, et l'ambassadeur autrichien tenta de nouvelles démarches. — Frédéric II en eut vent, et fit faire de son côté des ouvertures contradictoires. Il proposait à la France de s'unir à elle contre l'Angleterre et l'Autriche: les Français envahiraient la Belgique, qu'ils garderaient, et les Prussiens la Bohême qu'ils réuniraient à la Silésie. Le comte d'Argenson, ministre de la guerre, appuyait fortement ce projet, mais Machault s'y opposait. Il protestait contre toute alliance offensive et défensive sur le continent, voulant concentrer et restreindre sur l'Océan la lutte engagée contre l'Angleterre. Machault défendait l'intérêt public, et le roi restait indécis, quand le caprice de madame de Pompadour décida la guerre continentale. Marie-Thérèse, quoiqu'on l'ait affirmé, avait trop conscience de sa dignité pour écrire de sa main à la marquise; mais le comte de Stahrenberg, qui n'était pas tenu à la même réserve, suivait fidèlement la politique du comte de Kaunitz; les prévenances et les flatteries à l'adresse de la favorite eurent d'heureuses conséquences pour l'Autriche, car elles amenèrent la participation de la France à la guerre de Sept Ans.

Certes, le véritable intérêt du royaume commandait une abstention complète dans ce conflit qui mettait en présence Frédéric II et Marie-Thérèse; et Machault, nous le savons, ne pouvait faire un meilleur emploi de nos forces et de nos ressources qu'en ruinant la domination anglaise sur mer et dans ses colonies. Mais la guerre continentale une fois décidée, la seule alliée sur laquelle nous pouvions compter

était la maison d'Autriche, la seule ennemie que nous avions à combattre était la Prusse ; et nous ne saurions trop louer la perspicacité de l'abbé de Bernis, qui travailla résolument à rapprocher pour l'avenir les Hapsbourg des Bourbons, devinant dans les Hohenzollern du Brandebourg les rivaux implacables que la France allait bientôt avoir à repousser. Lorsque le comte de Kaunitz écrivait à notre ministre des affaires étrangères : « Notre bonne étoile nous avait donné en vous, Monsieur l'Abbé-Comte, un ministre fait pour les temps dans lesquels la Providence lui a confié la direction des affaires, éclairé, capable *de voir dans le grand, au-dessus des anciens lieux communs et préjugés*, et sachant apprécier les choses ni plus ni moins qu'elles ne valent ; en un mot tel qu'il nous le fallait. » Il disait vrai ; et l'éloge qu'il faisait de l'abbé de Bernis n'avait rien d'exagéré pour le fond. Il fallait en effet un certain courage pour s'élever au-dessus des préjugés, que personnifiaient les plus habiles hommes de guerre, qui devaient durer pendant longtemps encore, et dont Marie-Antoinette, « l'Autrichienne, » allait être en grande partie la victime. Les visées du grand ministre autrichien se trouvaient en conformité parfaite avec les véritables intérêts du royaume, et nous eussions pu en profiter, si le pouvoir eût été aux mains d'un autre de Kaunitz. Malheureusement notre ministre des affaires étrangères manquait de sang-froid, cette qualité maîtresse de l'homme d'État, et qui distinguait à un si grand degré Frédéric II. Il faiblissait chaque jour davantage sous ce poids qui l'accablait, et, souvent pris de vertige, il ne se sentait plus le courage tenace que demandaient les circonstances pénibles au milieu desquelles se débattait la France, depuis 1757. Il voyait bien le danger de la situation, et comprenait le remède qui pouvait y être apporté, car il écrivait à Choiseul : « Nous avons besoin d'un débrouilleur général ; il faut un maître ici, j'en désire un et je n'ai garde de désirer que ce soit moi ! » Il allait même jusqu'à demander un *dictateur*, comme la République Romaine en nommait un dans les moments critiques ; mais un *dictateur*, un *débrouilleur général*, c'était un premier ministre omnipotent, et cette idée seule épouvantait

le roi et la favorite. L'abbé de Bernis sut du moins agir, dans cette circonstance, avec beaucoup d'habileté et de tact. Décidé à quitter le pouvoir, il ne pouvait le remettre qu'entre les mains de celui qu'il jugeait seul capable de relever nos affaires au dehors, sur le continent et sur mer; et, dans un long mémoire adressé à Louis XV, il faisait ainsi ressortir les grandes qualités de notre ambassadeur à Vienne: « Les qualités du duc de Choiseul lui donnent des titres particuliers à la confiance de Votre Majesté : il est militaire en même temps qu'il est politique; il peut donner des plans à la guerre ou rectifier ceux qui sont proposés. Vos affaires ont besoin d'activité, de nerf et de résolution. Les pierres mêmes s'élèvent contre l'administration de la marine. Questionnez vos ministres et décidez promptement, car la chandelle brûle par tous les bouts. » C'était donc encore un grand service que l'abbé de Bernis rendait à la France, en appelant à lui succéder au pouvoir le seul homme capable de continuer « énergiquement » la nouvelle politique qu'il avait inaugurée; et Choiseul ne pouvait mieux faire que d'appliquer les idées si sages qui dirigeaient notre diplomatie, sinon nos opérations militaires. « Je pense que Monsieur de Choiseul est le seul en ce moment qui soit propre aux affaires étrangères, répondit Louis XV à l'abbé, car je ne veux absolument pas changer le système que j'ai adopté, ni même qu'on m'en parle. Ecrivez-lui que j'ai accepté votre proposition, et qu'il en prévienne l'Impératrice; cela doit plaire à l'Impératrice et la convaincra de mes sentiments, qu'elle a fait naître si heureusement. » Le jour même où Bernis voyait sa démission acceptée, il recevait le chapeau de cardinal, et quelque temps après Choiseul revenait de Vienne avec le titre de *duc*. Le maître et l'élève restèrent étroitement unis jusqu'après 1770; et les brillants résultats, auxquels arriva le nouveau ministre, durent flatter l'amour-propre de l'abbé, qui l'avait compris, et qui « n'ayant pu faire de grandes choses, avait préféré planter ses choux! »

Ce fut en 1758 que Choiseul prit en main la direction des affaires étrangères, dont il s'occupa exclusivement jusqu'en 1761. De 1761 à 1770 il y adjoignit les affaires de la marine et de

disculper, comme La Bourdonnais et Dupleix. Mais il récrimina, se constitua prisonnier à la Bastille pour qu'on instruisît son procès qui aboutit, après un débat interminable et odieux, à sa condamnation et à sa mort sur l'échafaud. Choiseul avait demandé sa grâce : Louis XV demeura inflexible (1766). La mémoire de Lally ne fut réhabilitée qu'en 1778 par son fils, secondé de Voltaire mourant, qui fit casser le jugement pour irrégularités dans la procédure. Le traité de Paris, qui mettait fin à la guerre de Sept ans, nous rendit Pondichéry, Karikal, et Chandernagor, mais dépouillés de tout territoire et dépourvus de toute fortification. Quant à l'Angleterre, elle gardait ses conquêtes, que Clive organisa dans un troisième voyage.

Le triste tableau que nous avons fait de la ruine de notre puissance coloniale aux Indes, ne serait pas complet si nous n'ajoutions quelques mots sur la ruine de nos possessions du Canada en Amérique. Il était réservé au règne de Louis XV d'entraîner dans la perte de la royauté tout ce qui constituait notre grandeur militaire et politique, et d'entraver, pour tout le reste du xviiie siècle, le développement de notre unité territoriale qui ne pouvait se compléter, à cette époque, que par le développement même de notre empire colonial.

Au commencement du dix-huitième siècle, notre influence était déjà prépondérante en Amérique, aussi bien dans les Antilles que dans la Louisiane et le bassin du Saint-Laurent. Les acquisitions de Colbert et les belles découvertes de Cavelier de la Salle, dans la région du Mississipi, ne pouvaient que favoriser le progrès de la plus ancienne de nos colonies du nouveau monde, le Canada, qui méritait déjà, sous Louis XIII, le surnom de Nouvelle-France, qu'on lui donna quelques années plus tard. En 1717, la fondation de la Nouvelle-Orléans nous donnait le premier rang dans l'Amérique du Nord ; car nous occupions ainsi l'embouchure des deux plus grands fleuves qui la fertilisent, le Mississipi et le Saint-Laurent. Les Anglais que nous retrouvons là encore, comme dans l'Hindoustan, n'occupaient guère que les pentes occidentales des Alleghanys, qui descendent sur les

d'Aiguillon comme commandant de la flotte. D'autre part, tous les efforts, faits par notre ministre pour entraîner la coopération des nations maritimes, furent vains. La Hollande voulut garder la neutralité, et le roi d'Espagne, Ferdinand VI, opposé à la politique belligérante qu'avaient suivie son père et sa belle-mère, Élisabeth Farnèse, désirait se tenir à l'écart.

Quant à la Russie et à la Suède, qui venaient de conclure un pacte secret pour la sécurité de la Baltique, elles n'osèrent s'engager dans une lutte ouverte contre l'Angleterre, qui les tenait dans sa dépendance par ses achats considérables de fer, de bois de construction, de bestiaux et de fourrures. Pendant ce temps, nos escadres éprouvaient échecs sur échecs, grâce à l'ineptie de nos amiraux; Boscawen et Hawke détruisaient nos vaisseaux de transport, bloquaient nos ports et menaçaient nos côtes. Choiseul dut se contenter de la guerre continentale.

Celle-ci se fit avec des alternatives de succès et de revers, et quelques brillants succès, remportés par les Français en Allemagne, à Bergen, Corbach et Clostercamp, — par les Autrichiens en Silésie et en Saxe, à Olmütz, Hochkirchen, et Dresde, — par les Russes à Kunesdorff, avaient réduit Frédéric II à la dernière extrémité. « C'en était fait des Prussiens si les alliés avaient su profiter de leurs victoires, car ils n'avaient qu'à leur donner le coup de grâce. » Mais il n'y eut nulle entente entre les généraux. Fréderic se releva par des « travaux d'Hercule » et ses deux grandes victoires de Liegnitz et de Torgau le firent rentrer triomphant à Berlin. Sur mer et dans nos colonies, nous n'avions pas même quelques légers succès pour compenser les écrasantes défaites que nous subissions partout; et, à notre demande de traiter, W. Pitt répondait avec une insolence inouïe, refusant de nous rendre *une colonie*, soit aux Indes, soit en Afrique, soit en Amérique, et réclamant la démolition complète de Dunkerque. « Le peuple anglais regardait cette clause comme un monument éternel du joug imposé à la France. » Choiseul ne se laissa pas ébranler par les prétentions du vainqueur, et un brillant succès diplomatique vint subite-

Paris, qui nous laissait au moins quelques points sur la côte indienne, effaçait pour toujours la Nouvelle-France de la carte du globe. Nous perdions tout un monde : le Canada, l'île du Cap-Breton, les îles du Saint-Laurent, la partie de la Louisiane située sur la rive gauche du Mississipi et toute la vallée de l'Ohio. Quant à l'autre partie de la Louisiane, que l'Angleterre voulait bien nous laisser, nous l'abandonnions à l'Espagne, pour la dédommager de la perte de la Floride.

de Plaisance « ne formaient plus qu'une seule nation ou une seule famille. » Au pacte de famille était annexée une convention particulière, en vertu de laquelle l'Espagne devait déclarer la guerre aux Anglais le 1er mai 1762, si, d'ici-là, la paix n'était conclue. En retour, la France promettait Minorque à l'Espagne, dans le cas où la guerre continuerait. On convenait en outre d'inviter le roi de Portugal à accéder au traité d'alliance, qui était ouvert à toutes les puissances maritimes de l'Europe. Mais pour se gagner complètement la confiance de son alliée, la France avait cru devoir faire des concessions importantes à l'orgueil espagnol : c'était la renonciation au droit de préséance pour ses ambassadeurs dans les cours étrangères. Les représentants de la France et de l'Espagne ne prendraient le pas l'un sur l'autre que suivant l'ancienneté de leurs lettres de créance. — Ce fut l'union politique la plus intime qu'il était possible de contracter ; et ce grand traité réalisait enfin la grande pensée de Louis XIV, un demi-siècle après sa mort, en donnant un corps aux idées prévoyantes de Chauvelin et de d'Argenson, pour l'unité de tous les peuples de race latine. La maison de Bourbon dominait réellement sur l'Occident et le Midi de l'Europe.

Le pacte et la convention furent d'abord tenus secrets. Quand ils furent connus, ils effrayèrent l'Angleterre ; et Pitt, violemment ému, demanda aussitôt des explications à Charles III qui les refusa. Le ministre anglais résolut aussitôt de faire subir à la marine espagnole le sort de la marine française, et soumit au parlement un projet pour enlever immédiatement tous les galions et toutes les colonies de l'Espagne au nouveau monde. Mais le parti des tories, qui avait à sa tête lord Bute, commençait à faire une ardente opposition au dictateur, qui les courbait sous son joug impérieux. « Pitt dut quitter le pouvoir ; avec lui tomba le parti des whigs ou de la guerre à outrance, et Georges III en profita pour faire au cabinet de Versailles des propositions de paix sur les bases de l'ultimatum que Choiseul avait envoyé en Angleterre après la conclusion du pacte de famille, mais avec l'intention formelle de ne pas les faire accepter. » Choiseul ne voulait pas de la paix à ce prix : il prétendait tirer du

nouveau traité d'alliance les conséquences précieuses et durables qu'il lui promettait. Il comptait aussi sur l'opinion. En même temps qu'il rejetait les ouvertures du gouvernement anglais, il donnait très habilement l'impulsion à l'esprit public en France. Un cri retentit d'un bout du royaume à l'autre: «Il faut relever la marine!» Et l'on vit se reproduire les mêmes faits qu'en 1709, alors que Louis XIV en appela directement au dévouement de ses sujets. Les États du Languedoc votèrent un vaisseau de guerre au roi: les États de Bourgogne, la ville de Bordeaux et toutes les administrations offrirent onze vaisseaux de cinquante à quatre-vingt-dix canons ; Marseille, un vaisseau ; les états d'Artois et de Flandre, un vaisseau et une frégate ; les fermiers généraux, deux canons, etc.. Une activité fiévreuse régna dans nos ports ; partout on ne voyait que navires en construction ou en réparation. Pour diriger ce mouvement et imprimer à tous ces grands préparatifs l'unité d'impulsion, qui seule pouvait assurer leur succès, Choiseul réunit dans sa main l'administration de la marine à celle de la guerre, cédant à son cousin de Choiseul-Praslin les affaires étrangères dont il gardait néanmoins la direction effective (1761). Il songeait à réformer la marine, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue matériel, en renouvelant son esprit par la réforme du corps des officiers : car il voulait y introduire un élément nouveau, pris parmi les capitaines de vaisseaux marchands. C'étaient là des vues grandes et généreuses, et l'élan spontané de la France attestait la puissante vitalité nationale. Mais il fallait du temps pour que ces réformes eussent des résultats appréciables ; et si Choiseul se montrait, dans le conseil, infatigable, prévoyant et habile, il n'avait malheureusement pour le seconder, à la tête de nos armées et de nos flottes, que des chefs insouciants ou incapables. « Il était moins difficile à l'Angleterre de se maintenir, qu'à la France de se relever. » Le parlement anglais votait quatre cent cinquante millions pour la campagne de 1762; et, irrité du refus de la France d'accéder à la paix, il poussait les hostilités avec la plus grande énergie.

Choiseul eut tort d'abandonner le terrain diplomatique

pour la guerre. Son habileté et ses alliances auraient pu forcer l'Angleterre à faire, en 1761, des concessions, que de nouveaux succès, remportés par elle sur mer et dans nos colonies, rendraient impossibles; et la situation déplorable, dans laquelle se trouvait l'organisation de nos forces, devait lui faire prévoir l'issue finale de la lutte. En outre, le pacte de famille ne pouvait porter ses fruits qu'en ce qui concernait la France et l'Espagne. Pour l'Italie, il ne fallait pas songer à l'entraîner dans notre action, car l'hostilité du roi de Sardaigne, duc de Savoie, devenait depuis quelques mois plus violente que jamais. Vaincue de nouveau en Allemagne, ruinée définitivement aux Indes et au Canada, la France dut souscrire aux conditions que l'Angleterre lui imposa en 1762, aux préliminaires de Fontainebleau, et qui préparèrent le traité de Paris. Sur le continent sans doute nous ne perdions rien; mais que devenait cet empire colonial, que nous avions possédé quelques années en Asie et dans le nouveau monde? Les Indes, le Sénégal, le Canada, le Saint-Laurent et le Mississipi nous étaient enlevés; et nous ne conservions qu'une partie de la Louisiane, que nous allions céder à l'Espagne en compensation de la Floride, occupée par les Anglais. Quant à Minorque, cette belle conquête de La Galissonnière au début des hostilités, elle retombait entre les mains des Anglais, qui, de même que les Prussiens, sortaient de cette guerre plus forts et plus puissants que jamais. « Un million d'hommes étaient morts, dont deux cent mille Français », pour détruire l'équilibre européen, faire perdre à la France sa marine et ses colonies, donner à l'Angleterre la domination de l'Océan et à la Prusse la domination de l'Allemagne d'où l'Autriche se voyait pour ainsi dire exclue. Les deux vainqueurs étaient Frédéric II, « le grand, l'unique, l'homme des miracles », et Pitt, le « glorieux bourgeois de la cité. »

Quelque profond que fût l'abaissement de la France, il ne paraissait pas encore suffisant à William Pitt, qui, comme simple député des communes, fit à la conclusion de la paix une opposition désespérée. « Vous laissez à notre ennemi, s'écriait-il, la possibilité de relever sa marine »! Il disait

vrai, et semblait prévoir le rôle que Choiseul allait jouer dans les années qui suivirent. Dès 1763, notre ministre, auquel incombait l'administration presque entière de toutes nos affaires intérieures et extérieures, se mit à l'œuvre, poursuivant trois buts à la fois : développer les ressources intérieures du royaume, compromises ou en partie ruinées par la guerre de Sept Ans ; — réorganiser les forces de mer et de terre pour lui permettre de prendre un jour sa revanche ; — fortifier et resserrer le système des alliances qu'il avait nouées depuis 1758, en vue de multiplier les embarras de l'Angleterre, aussi bien sur le continent que dans les colonies du nouveau monde.

« La nation française ne fit jamais plus de pas vers la prospérité matérielle que depuis la paix humiliante de Versailles ». Ce témoignage d'un historien contemporain nous en apprend assez sur l'issue des efforts que tenta Choiseul pour relever la France à l'intérieur. C'était du reste le moment où les économistes étaient en grande faveur, ouvrant au commerce de nouvelles voies, et faisant connaître de nouveaux procédés de culture et de fabrication ; et, pendant que le premier ministre s'appliquait à développer les idées du marquis d'Argenson, en disciple fidèle de Sully, un jeune administrateur, Turgot, essayait, dans son intendance de Limoges, des innovations fondées sur ces maximes, et Lamoignon de Malesherbes, premier président de la Cour des Aides, aidé de Trudaine fils, auquel on doit les premières belles routes de la France, cherchait à répandre les saines doctrines de la science économique. En 1764, Choiseul faisait paraître un édit pour la libre circulation des grains, d'une province à l'autre, sans payer d'impôt ; en 1765, un autre pour l'exportation des grains hors du royaume, quand le prix du blé ne dépassait pas un taux désigné. C'était un puissant stimulant pour l'agriculture. On étudiait en même temps les procédés agricoles de l'Angleterre, de la Hollande et des Flandres ; des hommes de cour tenaient à honneur de connaître et même d'essayer l'économie rurale. De nouvelles cultures étaient importées, notamment celles de la pomme de terre et des prairies artificielles. Les landes

étaient défrichées, les marais desséchés, et le bétail donnait des produits beaucoup plus nombreux. D'excellentes mesures étaient prises contre le fléau des épizooties, et le secrétaire d'État, Bertin, s'occupait de favoriser les progrès de l'art vétérinaire; on lui doit la première école vétérinaire créée en France. Partout se plantaient des arbustes et des plantes exotiques. L'amour des champs et de la simple nature devenait à la mode; c'était comme un véritable culte, dont les grands prêtres étaient du reste deux hommes de génie, dont procède notre littérature du commencement de ce siècle : J.-J. Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre. Pour les finances publiques, Choiseul, quoi qu'on en ait dit, en fut économe; car il voyait dans leur bonne situation la plus sûre garantie de la grandeur nationale. Fastueux et prodigue de sa propre fortune, il fit le plus souvent un emploi judicieux des deniers de l'État, contribuant à diminuer les dépenses des affaires étrangères, par la réduction ou la suppression de ces subsides permanents que la France avait pris l'habitude de payer à la Suède, au Danemark, à la Suisse, aux différents princes de l'Allemagne; subsides onéreux, et qui n'avaient plus aucune utilité immédiate, au moment où la Turquie, la Pologne et les colonies anglaises du nouveau monde sollicitaient l'attention de la France.

Quant aux affaires de la guerre et de la marine, qui dépendaient plus directement de Choiseul, ce furent elles surtout qui réclamèrent ses soins et subirent les meilleures réformes, destinées à relever notre prestige et à réparer nos forces. Choiseul avait soutenu les dernières années de la guerre avec soixante millions de moins par an que son prédécesseur, le maréchal de Belle-Isle, qui avait exigé annuellement jusqu'à cent quatre-vingts millions. Aussitôt la paix assurée, il remit l'effectif et les dépenses de l'armée sur le même pied qu'avant la guerre, soit cent cinquante mille hommes et soixante-dix millions, et accomplit une réforme importante dans son organisation. Déjà une ordonnance de 1761 avait réduit l'infanterie à dix-neuf régiments de quatre bataillons, à vingt-deux de deux bataillons, à six de un bataillon. Ils portèrent désormais les noms des provinces d'où

ils étaient tirés, et furent uniformément vêtus de blanc, qui devint la couleur réglementaire de l'habillement. L'artillerie et le génie reçurent une organisation spéciale, qui en fit des corps d'élite, et le célèbre ingénieur Gribeauval fut chargé de perfectionner la première. L'engagement volontaire fut élevé de six à huit années. Demi-solde fut accordée aux soldats qui se retiraient après seize ans de service, et solde entière aux invalides ou à ceux qui servaient vingt-quatre ans. Pour les cadres de l'infanterie, ils furent fixés d'une manière uniforme, de sorte que l'on n'eut plus désormais, suivant les circonstances, qu'à augmenter ou à diminuer le nombre des soldats du même régiment, et non plus à créer ou à reformer des régiments. Les colonels perdirent la nomination de leurs subordonnés et furent astreints à commander personnellement leurs régiments en tout temps. Le recrutement des compagnies fut retiré des mains des capitaines, qui exerçaient le triste rôle de traficants d'hommes. Des camps de manœuvres furent établis de temps à autre, pour exercer les officiers et les soldats, les officiers généraux surtout qui en avaient besoin, la dernière guerre l'avait prouvé. Les ordonnances supplémentaires de 1762 et de 1764 préparèrent une nouvelle armée, qui n'eut plus rien de commun avec celle qui avait fait la guerre de Sept Ans.

La marine réclamait une réforme plus complète encore. Beaucoup d'officiers furent mis à la retraite et remplacés par de plus jeunes et de plus instruits. Choiseul eût voulu réorganiser le corps entier des officiers en changeant leur recrutement; la marine marchande lui paraissait une très bonne école pour former de bons pilotes et des commandants exercés. Mais les soulèvements multipliés de la noblesse le forcèrent d'ajourner cette mesure. Du moins il réussit à réorganiser l'artillerie de marine, destinée à rendre les plus grands services; forma un corps de dix mille canonniers qu'on exerçait une fois par semaine et qui montrèrent bientôt ce qu'ils pouvaient faire. Les chantiers de construction reçurent une nouvelle impulsion et s'élevèrent partout à Cherbourg, à Brest, à Rochefort, à Toulon; des flottes s'organisèrent à Toulon et à Brest, pour la surveillance de nos



côtes; Dunkerque redevint une place de guerre de premier ordre et narguait l'Angleterre qui n'osait réclamer, etc.

En 1770, nous comptions dans nos ports soixante-quatorze vaisseaux de haut rang, cinquante frégates et cent bâtiments inférieurs. Malheureusement Choiseul fut moins heureux dans ses efforts tentés pour relever nos colonies. Il avait voulu consoler la France de la perte du Canada et de la Louisiane, en inaugurant un excellent régime colonial, qui ranimât la prospérité de nos Antilles : Saint-Domingue, la Martinique et la Guadeloupe. Le choix des administrateurs qu'on y envoya fut toujours heureux, mais les essais de colonisation ne réussirent pas toujours. D'Emery pour la Martinique, d'Estaing pour Saint-Domingue firent de véritables prodiges, et cette dernière devint « la colonie la plus florissante du globe. » Choiseul avait en outre porté son attention sur la Guyane, dont la position était exceptionnellement favorable; mais son climat meurtrier empêcha la durée de tout établissement sérieux. Puis, reprenant les projets malheureux de Law sur la Louisiane, et séduit par un tableau mensonger qu'on lui en avait fait, il crut à l'avenir de cette *France équinoxiale* qui ne demandait que des bras. Un grand nombre de cultivateurs d'Alsace se laissèrent séduire et s'embarquèrent pour la vallée du Mississipi : mais le voyage se fit dans de mauvaises conditions; et, débarqués sur la côte déserte et marécageuse du golfe du Mexique, les malheureux émigrants périrent tous, malgré les soins intelligents du chevalier Turgot. Heureusement, dans l'Océan Indien, nous avions un digne pendant à la florissante colonie de Saint-Domingue. Les îles de France et Bourbon qui avaient su, même dans la guerre de Sept Ans, se faire respecter des Anglais, devenaient plus florissantes que jamais, grâce à l'activité de leur gouverneur, le sieur Poivre. Malheureusement en 1768, l'intervention trop minutieuse de la métropole, qui gênait l'essor naturel de ces colonies, entrava pour quelque temps leur prospérité en entravant leurs transactions commerciales.

C'est en développant, avec ce soin jaloux, nos ressources intérieures et nos forces militaires, que Choiseul cherchait

à relever, à l'extérieur, la politique française, et à lui faire reprendre le rôle qu'elle avait joué sur le continent au XVIIe siècle. Sa grande ennemie, qui l'avait le plus humilié, en humiliant la France au traité de Paris, était l'Angleterre : ce fut surtout contre elle qu'il dirigea tous ses coups; et il la poursuivit, pendant tout son ministère, d'une haine et d'une antipathie profondes, qui n'avaient d'égales que la haine et l'antipathie professées contre la France par le premier ministre William Pitt. « Si j'étais le maître, écrivait-il, en 1768, nous serions vis-à-vis de l'Angleterre comme l'Espagne vis-à-vis des Maures; et si l'on prenait bien véritablement ce parti, l'Angleterre serait réduite et détruite d'ici trente ans. » C'est ce à quoi il s'employa activement pendant les sept années qui précédèrent sa chute ; malheureusement il « n'était pas le maître »; et l'Angleterre devait lui survivre, implacable dans sa rancune, mais amoindrie dans sa puissance coloniale, et diminuée dans son influence politique.

Choiseul en effet lui porta quelques coups terribles, dont elle eut de la peine à se relever. Le premier fut, en 1766, la réunion à la couronne des duchés de Lorraine et de Bar. Le roi Stanislas Leczinski, qui leur avait donné trente années de repos et de prospérité, et fait de Nancy une des plus belles villes de l'Europe, était venu à mourir. Choiseul, qui s'attendait à cet évènement, fit occuper aussitôt la capitale et annexa la province. L'Angleterre n'osa rien dire, car de son côté elle songeait à une importante acquisition qui devait lui donner tout le bassin occidental de la mer Méditerranée. Maîtresse de Gibraltar, depuis 1713, et de Minorque, depuis 1763, elle convoitait, dans le voisinage des côtes de France, une position des plus favorables pour menacer nos ports et dominer Toulon qui l'inquiétait : c'était la Corse, placée à égale distance de la France et de l'Italie, et dont la possession lui permettrait de chasser les Français et les Espagnols « de leur domaine naturel. » Heureusement Choiseul veillait, résolu à faire échouer les projets de son ennemie. La Corse appartenait nominalement, depuis le moyen âge, à la république de Gênes. Mais quand la puissance maritime de cette dernière vint à tomber, l'île s'insur-

ni,
ue,
nt
La
ree,
lord
la
mes
de
nt de
Les
opa-
ards
ande
cia-
ance,
urer
yant
inati-
opole,
devoir
nt ne
duisait
rofon-
e déjà
nt à la
u gou-
ria-t-il,
djurga-
rsqu'un
rth, qui
ilé, les
ncement
Angleterre
se soule-
hostilités.
eul tombait
méricaine qui,

gea, chassa les garnisons génoises et s'organisa en état indépendant. Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, les rapports qui unirent cette île à son ancienne métropole furent assez mal définis; mais en 1735, Gênes ayant invoqué l'appui de la France, la Corse dut rentrer dans le devoir. Ce fut peu après cette époque que s'éleva un fougueux patriote, Paval Paoli qui ranima la lutte, rêvant pour son pays l'indépendance et l'autonomie complètes. Trop faible pour recommencer la guerre, Gênes fit de nouveau appel à la France, qui s'offrit comme médiatrice, et occupa les points principaux de la côte (1763). Mais les montagnards refusèrent toute soumission, appelèrent l'Angleterre qui se tenait prête à intervenir, et une flotte anglaise appareilla avec grand fracas pour répondre aux insurgés. Le moment était critique, et le danger grand pour la France. Choiseul ne faiblit pas. Il résolut d'enlever leur proie aux Anglais, en en faisant non une simple colonie française, mais une partie intégrante du territoire national. D'actives négociations furent aussitôt entamées avec le sénat de Gênes, et, le 15 août 1768, un traité était signé qui nous abandonnait l'île entière. Les Corses essayèrent de résister, et Paoli appela aussitôt l'Angleterre. Mais celle-ci, après avoir protesté et armé à grand bruit sa flotte, était rentrée dans le silence. Elle resta sourde à l'appel de Paoli. C'était un sanglant affront qui lui était infligé. Ce ne fut pas le seul. A quelque temps de là, un Anglais, surpris au moment où il levait le plan des fortifications de Brest, fut mis à mort sans qu'elle osât réclamer. En Amérique, des Anglais, étant venus s'établir dans une île espagnole, en furent chassés. Le parlement menaça bien l'Espagne d'une guerre : mais c'est ce que voulait Choiseul qui prépara aussitôt un formidable armement, et le parlement se tut. L'immobilité de l'Angleterre, au milieu de tous ces évènements, surprenait l'Europe. Mais la discorde intérieure des Whigs et des Tories, la prospérité croissante de la France sous l'administration d'un ministre habile, et surtout les troubles des colonies d'Amérique expliquaient assez cette politique inquiète et craintive.

Par un hasard heureux pour nous, mais que Choiseul

avait favorisé pour en tirer avantage contre son ennemi, des soulèvements multiples se faisaient jour en Amérique, qui compromettaient l'autorité de la métropole, et pouvaient aider la revanche que nous recherchions depuis 1765. La guerre de Sept Ans avait obéré les finances de l'Angleterre, aussi bien et même plus que celles des autres États; et lord Bute, successeur de William Pitt au pouvoir, voulait la soulager en faisant participer les treize colonies américaines aux charges de la mère patrie. Il frappa leur commerce de taxes arbitraires et fit décréter par le parlement un droit de timbre sur les actes publics et les transactions privées. Les colonies refusèrent; des troubles éclatèrent dans les principales villes, et les colons commencèrent à tourner leurs regards du côté de la France. Choiseul vit là l'occasion d'une grande guerre maritime qu'il désirait. Il entra aussitôt en négociations suivies avec les Américains, les excitant à la résistance, fomentant des troubles par des émissaires chargés d'assurer les insurgés de l'appui effectif de la France, et envoyant même de l'argent. Son intervention fut si active que l'hostilité ne fit que grandir entre les colonies et la métropole, malgré les mesures de modération que celle-ci crut devoir prendre pour éviter la guerre civile ; et le Parlement ne tarda pas à s'apercevoir des effets funestes que produisait cette action de la France. Le parti des Whigs en fut profondément ému, et son chef, William Pitt, quoique malade déjà et usé par la lutte qu'il avait soutenue contre nous, vint à la tribune tonner contre les obscures machinations du gouvernement de Louis XV. « Craignez, redoutez, s'écria-t-il, l'odieuse maison de Bourbon ! » Et ce fut sur ces objurgations qu'on retira l'impôt du timbre (1767). Mais lorsqu'un nouveau ministère tory se reforma avec lord North, qui imposa diverses marchandises et notamment le thé, les Américains, excités par Choiseul, et se sentant efficacement soutenus par la France qui venait d'infliger à l'Angleterre un sanglant affront dans la question de la Corse, se soulevèrent en masse, et engagèrent hardiment les hostilités. Malheureusement, à ce moment même, Choiseul tombait du pouvoir; et la guerre de l'indépendance américaine qui,

commencée en 1770 et conduite par la France, eût pu avoir pour nous les plus glorieux résultats, était retardée de six ans.

Mais ce n'est là qu'un côté de la lutte que Choiseul avait résolument engagée et soutenue contre l'Angleterre. En même temps qu'il l'attaquait de front sur mer et dans ses colonies, il renouait contre elle le faisceau d'alliances qui devait l'isoler du reste de l'Europe, et complétait à notre profit le *pacte de famille*, conclu en 1763. Cette partie de l'œuvre accomplie par Choiseul est admirable de sagesse, de clairvoyance et d'habileté diplomatique, car nous voyons se grouper autour de la France, dans une même pensée d'hostilité et de haine contre l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, les principaux États d'Italie, voire même la Hollande et la Prusse. — Choiseul était aussi sûr de l'Espagne que s'il avait été le premier ministre de Charles III; il pouvait lui commander une guerre maritime comme il lui avait commandé une guerre continentale et l'expulsion des jésuites. Le duc d'Aranda était son « homme et son fidèle ; » on l'appelait le « second Choiseul »; et Charles III chérissait le pacte de famille, comme le chef-d'œuvre de sa politique. Au Portugal, gouvernait un « troisième Choiseul » le marquis de Pombal, qui commençait à réaliser des plans hardis, conçus pour rendre sa prospérité au royaume, et à la royauté sa grandeur. Il aspirait surtout à faire cesser le protectorat que l'Angleterre exerçait depuis un siècle sur le Portugal; et, pour émanciper son pays, il trouvait dans l'amitié du gouvernement français le concours le plus précieux. — Les États de l'Italie étaient pour la plupart dévoués à la politique de Choiseul. Les Deux-Siciles et le duché de Parme obéissaient à des Bourbons. La république de Gênes resserrait les liens qui l'attachaient à la France par la cession de l'île de Corse; Venise, dans son intérêt propre, conservait une neutralité qui nous était favorable; la Toscane obéissait à l'Autriche et comptait parmi nos plus sûres alliés; la papauté ne jouait plus aucun rôle; et quant au duc de Savoie, roi de Sardaigne, enfermé dans ce réseau d'États amis de la France, il ne pouvait rien et se voyait forcé de

s'attacher à notre fortune. — L'Autriche était sur le continent notre meilleure amie après l'Espagne; Choiseul ne songeait qu'à resserrer plus encore l'intimité qui l'unissait à la France. C'est ainsi qu'il négociait et faisait réussir le mariage du Dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, assurait l'élection de l'archiduc Joseph, comme roi des Romains, et lui facilitait l'arrivée à la couronne impériale. Il trouvait, dans le grand diplomate de Kaunitz, un adversaire résolu de l'Angleterre, et un allié toujours décidé à soutenir sa cause contre cette puissance. Il fut même sur le point de donner à la France, grâce au concours du cabinet de Vienne, la plus belle des acquisitions dont la couronne eût pu s'enorgueillir. Choiseul, en effet, voulait reprendre la question des frontières naturelles du royaume, que Chauvelin et d'Argenson avaient si bien comprise, avant lui, et rêvait l'acquisition du Pays-Bas. C'eût été là une belle revanche du honteux traité de Paris. Mais l'Angleterre retrouva, dans cette occasion, toute son énergie. Soutenue par la Prusse et la Hollande, elle sut soulever la prévention d'une partie de l'Allemagne, et la question fut à peine discutée.

Néanmoins Choiseul travaillait, et avec bonheur, à détacher d'elle ses anciennes alliées, les Provinces-Unies elles-mêmes qui depuis longtemps souffraient de sa domination arbitraire. A Amsterdam, et dans les principales villes de la confédération, le parti républicain, indigné de la chute de la Hollande, « qui n'était plus qu'une *barque* à la remorque du *grand vaisseau* de l'Angleterre » et de la dépendance servile du Stathoudérat, dévoué à la maison de Hanovre, songeait sérieusement à faire une révolution. Mais, pour réussir, il lui fallait l'appui d'une grande nation; la France, dont on n'avait plus à redouter le voisinage, était toute prête à la favoriser. Choiseul donna mission à notre ambassadeur de s'entendre avec les principaux notables du pays, pour négocier une alliance solide sur les bases, que Henri IV et Richelieu avaient fait autrefois accepter par la république. La Prusse elle-même se détachait peu à peu d'elle, depuis qu'elle n'avait plus besoin de son alliance. Quoique jaloux du premier rang,

et toujours hostile à la France, contre laquelle il croyait avoir de justes ressentiments, Frédéric II recherchait l'amitié de Choiseul, et s'inspirait même de ses conseils pour développer dans ses États les richesses industrielles et commerciales, et travailler aux réformes sociales, dont le besoin se faisait sentir partout. Parfois pourtant, il affectait de mépriser la politique du ministre français, et ne lui ménageait pas des paroles de dédain; mais celui-ci, avec la désinvolture ironique d'un grand seigneur, savait conserver sa supériorité, satisfait de circonscrire sur le continent l'action de la Prusse, et de la réduire aux justes limites qu'exigeait l'intérêt de la France. Car, par delà la Prusse, il voyait la Russie, bien plus menaçante à cette époque pour l'Europe, et qu'il lui fallait à tout prix entraver dans sa marche et ses envahissements.

Nous venons de voir ce qu'il fit contre l'Ang'eterre. Que fit-il pour arrêter cette puissance colossale du Nord, qui s'étendait, depuis l'océan Glacial jusqu'à la mer Noire sur une superficie égale à la moitié du continent européen? Nous connaissons les projets de Chauvelin qui, en 1733, avait voulu prendre l'initiative d'une alliance durable, à conclure entre la France et la maison de Saxe, pour sauver la Pologne de l'influence russe, et en faire une barrière infranchissable aux empiètements des czars. Choiseul reprit le même projet, mais en associant à ses idées les deux États les plus intéressés à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la Pologne, la Turquie au sud et la Suède au nord. Sûr de l'alliance autrichienne, il maîtrisait par elle l'ambition de la Prusse, et pouvait agir en toute sécurité, non seulement pour l'intérêt présent de la France, mais surtout pour l'intérêt futur de l'Europe. Or le moment était solennel. Auguste III venait de mourir, et la czarine, Catherine II, voulait faire arriver au trône une de ses créatures. Mais de nombreux prétendants aspiraient ouvertement à la succession du défunt roi; c'étaient, avec Stanislas Poniatowski, le favori de Catherine II, le prince Henri de Prusse, frère de Frédéric II, le fils de l'électeur de Saxe, patroné par l'Autriche, et le prince de Conti soutenu par la France. Toutes ces

candidatures, en dehors de la première, étaient-elles sérieuses, et les États intéressés devaient-ils se montrer prêts à soutenir les droits des princes qu'ils avaient présentés? On ne peut le croire; car la czarine fit entrer ses troupes en Pologne, investir la diète et imposa Stanislas Poniatowski, sans qu'aucune protestation efficace osât se faire entendre, pour s'élever contre ses prétentions. Choiseul lui-même dut se tenir sur la défensive; car, au dernier moment, il s'était vu abandonné des puissances sur lesquelles il avait un instant compté : la Prusse, qui s'inquiétait de voir la Russie tourner ses regards du côté de la Turquie, lui faisait déjà des propositions secrètes en vue d'un démembrement éventuel de la Pologne. L'Autriche gardait une neutralité hypocrite, disposée à compenser par une acquisition quelconque la perte de la Silésie; quant à la Suède et à la Turquie, elles ne subissaient pas encore assez l'influence française. Laissé seul, Choiseul n'en résolut pas moins d'agir avec décision, n'attendant qu'une occasion favorable pour intervenir directement, donner une force nouvelle au parti national, et préparer le retour d'une autonomie politique complète. Cette phase de la carrière diplomatique de notre premier ministre est une des plus belles et des mieux remplies que nous ayons à signaler : car elle nous le montre luttant, avec les armes seules que lui fournissait son génie sagace, contre les forces combinées des trois puissances du Nord, intéressées à la ruine de la nationalité polonaise; et, pendant trois ans, il put réduire à néant leurs efforts, faire échouer leurs projets, et reconstituer en face d'elles une triple alliance solide, qu'animait son puissant esprit, et que les secours de la France pouvaient rendre redoutable.

Ce fut à partir de 1765 que son action se fit réellement sentir, alors que l'affaire des dissidents, impudemment soulevée par la diète, amena une nouvelle intervention armée de la czarine, contre laquelle s'éleva aussitôt la confédération de Bar (1768). Fatigué de ces discordes intérieures qui ruinaient son pays, et humilié de l'influence moscovite, qui croissait tous les jours davantage, un patriote d'un esprit élevé et hardi, Krazinski, évêque de Kaminiec, fo-

menta une grande conspiration, qui ne devait éclater qu'au moment où les alliés de la Pologne, qu'on espérait gagner à sa défense, déclareraient la guerre à la Russie. Elle se fit malheureusement jour avant l'époque désignée; et, le 29 février 1768, un gentilhomme, Pulawski, donna le signal de la lutte. A cette nouvelle, l'évêque Krazinski fit appel à la cour de Versailles, promettant à Choiseul la déchéance de Poniatowski et l'élection du roi que la France désignerait, avec le changement de la constitution polonaise. Mais les difficultés se multipliaient, qui devaient arrêter les confédérés. L'ambassadeur russe, Repnin, « vice-roi de la Pologne », avait pris les devants et forcé le sénat de réclamer le secours de la czarine contre les rebelles. L'agent français trouva les affaires dans une situation trop désespérée pour agir efficacement; il ne donna point d'argent et s'en alla.

Le moment était trop critique pour abandonner la partie. Choiseul voulut réparer à force d'activité l'échec qu'il venait de subir. Il favorisa l'équipement et le départ de hardis aventuriers qui devaient aller soulever les efforts des patriotes polonais : Dumouriez, de Choisy et Vioménil s'unirent à Pulawski, Potocki, Branicki et Oginski, et, sur la frontière même de la Silésie, se forma, sous le commandement militaire de Dumouriez, la nouvelle confédération de Biala, qui devint un moment redoutable. Pendant ce temps, notre ministre intriguait au cœur même de la Russie, en Suède et en Turquie, partout où il pouvait susciter des ennemis à la czarine. Il comptait beaucoup sur le khan de la petite Tatarie, Krin-Gheraï, musulman demi civilisé et vassal de la Turquie. Soudoyé par la France et encouragé par le sultan Mustapha, Krin-Gheraï se jeta sur la Bessarabie, et enleva trente-cinq mille colons grecs, allemands et français, que Catherine avait attirés et fixés entre le Dniéper et le Dniester. Il allait pousser plus loin ses entreprises, quand il mourut, fort à propos pour la Russie, mais empoisonné, dit-on, à l'instigation de cette dernière. Cette mort inopinée désorganisa les Tatars de la mer Noire, et priva la confédération de Bar et les armées ottomanes d'un guide intelligent. Catherine eut le temps de se reconnaître, et put

porter toutes ses forces du côté de la Vistule et du Danube inférieur.

Restaient à la France la Turquie et la Suède. Sur la première, son action fut prompte et décisive. Elle était servie du reste par un homme d'État habile qui, sans partager toutes les idées de Choiseul, comprenait son génie : c'était le comte de Vergennes, que nous retrouverons sous Louis XVI, pour continuer en partie l'œuvre de Chauvelin et de d'Argenson. Malheureusement les Turcs, depuis longtemps déjà, étaient indisciplinés et faibles ; et Mustapha III, malgré sa bonne volonté, était d'une incapacité militaire déplorable. « J'armerai bien les Turcs contre la Russie, écrivait de Vergennes à Choiseul, aussitôt qu'il vous plaira ; mais je vous préviens qu'ils seront battus. — Armez toujours, répondait Choiseul », qui espérait beaucoup des réformes demandées à la Porte, et déjà en voie d'exécution. Choiseul, du reste, attachait une importance très grande à la coopération de la Turquie. Il se proposait de lui demander d'utiles compensations, pour les secours que lui apporterait la France contre l'ambition moscovite. Là se révèlent les vues profondes que Choiseul avait sur les destinées de l'empire turc, et le grand rôle que la France pouvait être appelée à jouer dans les affaires de l'Orient. Les mémoires, écrits par ses ordres sur tout ce qui intéressait cette question, et auxquels les évènements accomplis de nos jours donnent comme un regain d'actualité, nous apprennent qu'à ses yeux déjà l'intégrité de l'empire ottoman et le maintien de sa puissance militaire étaient les garanties indispensables de la stabilité de l'équilibre européen, et que la France, à la faveur de cette alliance étroite qui l'unirait à la Turquie, pouvait espérer la cession de l'Égypte, sur laquelle le sultan ne conservait plus qu'une suzeraineté nominale. Quel avenir ne s'ouvrait pas à la grandeur maritime et coloniale de la France, qui trouverait ainsi, à sa portée et sous sa main, un nouvel empire à fonder? Cet empire lui donnerait ainsi le bassin oriental de la Méditerranée et la rapprocherait de l'Asie. C'etait un coup mortel porté à la puissance anglaise, dans les Indes, au moment même où le nouveau

monde commençait à se soulever et à rejeter la domination odieuse de la métropole. Déjà Leibnitz, dans un mémoire adressé à Louis XIV, avait fait entrevoir au grand roi la possibilité d'une colonisation française de la vallée du Nil : mais l'Orient n'existait encore à cette époque, ni pour la France ni pour l'Europe. Un peu plus tard, Bonaparte ne fera que reprendre le plan de Choiseul, quand il décidera le Directoire à lui confier le commandement de « l'armée d'Angleterre » ; et son grand projet de débarquement sur les côtes anglaises, qui faillit réussir en 1803, s'inspirera des vues hardies du même ministre qui, dès 1758, avait compris que c'était là le seul moyen de triompher de cette implacable ennemie. Malheureusement, le comte de Vergennes avait dit juste. Mustapha III déclara bien la guerre à la Russie, mais pour voir bientôt ses troupes accablées partout : à Choczin, sur le Pruth et le Kagoul ; et, au moment où l'assistance de la France lui devenait plus que jamais nécessaire pour continuer la lutte et réparer ses désastres, Choiseul tombait du pouvoir.

Quant à la Suède, elle se trouvait dans une situation encore moins favorable pour nous que la Turquie. Depuis Charles XII, les Suédois semblaient avoir complètement perdu ces qualités militaires qui en avaient fait, pendant un siècle, les meilleurs soldats de l'Europe. Leur participation à la guerre de Sept Ans, que Choiseul avait obtenue au prix de nombreuses et difficiles négociations, n'avait été que ridicule; et Frédéric II pouvait écrire dans ses mémoires à leur adresse : « Leurs exploits se bornèrent à pénétrer dans la pleine campagne, quand ils ne trouvaient pas de résistance; mais un faible détachement les forçait à se mettre sur la défensive. » En outre, les divisions intérieures étaient au comble; et les deux partis rivaux des *Bonnets* et des *Chapeaux* se faisaient une guerre acharnée. L'alliance française, que représentaient les *Chapeaux*, était bien encore prépondérante, comme au dix-septième siècle; mais la royauté était avilie sous le gouvernement d'Adolphe-Frédéric; et l'aristocratie, toute-puissante depuis la révolution de 1721, était incapable de tenter un effort sérieux à l'extérieur. Choi-

seul néanmoins intrigua à la cour de Stockholm, en même temps qu'il entretenait à Versailles des relations suivies avec le prince royal, Gustave, qui, d'un instant à l'autre, pouvait monter sur le trône. Mais Gustave III n'arriva au pouvoir qu'en 1771, et Choiseul n'était plus là pour seconder ses vues contre la Russie. Restait la maison d'Autriche, qui se laissait de plus en plus entraîner dans l'alliance de la Prusse et de la Russie. Et cependant, pour l'accomplissement des grands desseins que méditait Choiseul, l'appui efficace de cette puissance était indispensable. Notre premier ministre avait vu le changement qui s'opérait dans la politique autrichienne, et il fit tout pour conjurer le danger. Il allait réussir, et le mariage du dauphin avec la jeune Marie-Antoinette pouvait de nouveau enchaîner à notre alliance le cabinet de Vienne, quand il dut abandonner le pouvoir.

Depuis 1768, son influence était battue en brèche par une nouvelle favorite de bas étage, dont il avait refusé de solliciter les faveurs. Il avait bien conservé pour la marquise de Pompadour la reconnaissance et les égards, que méritaient et la protection qu'elle lui avait accordée et la distinction native qui ennoblissait la petite bourgeoise. Mais descendre jusqu'à se faire le courtisan de la Du Barry, tirée d'un mauvais lieu, pour réveiller les sens blasés du roi, répugnait à sa dignité de grand seigneur; et la nouvelle maîtresse royale devait trouver assez d'alliés, dans la vengeance qu'elle méditait contre le dédaigneux premier ministre. Du reste, l'expulsion des jésuites, qu'avait amenée, en 1762, le procès du P. Lavalette, lui avait créé de nombreux ennemis. Un parti puissant s'était formé, soutenu par le dauphin, et qui allait le poursuivre de sa haine et de ses attaques incessantes, au moment où le parlement, son meilleur appui, se mettait en révolte ouverte contre l'autorité de Louis XV. Le virulent rapport, rédigé par son ami, le procureur général La Chalotais, dans l'affaire du duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, neveu de Richelieu, aimé du roi et soutenu par le parti des jésuites, amena une crise violente. La Chalotais fut emprisonné, puis exilé; le Parlement frappé, et Choiseul renversé, pour laisser la place au fameux *trium-*

virat qui ne compte à son actif que le « *Pacte de famine.* »

La chute de Choiseul arrivait donc au moment où, plus que jamais, sa présence était nécessaire pour sauvegarder les intérêts de la France en Orient, sauver la Pologne et arrêter les convoitises de la Russie et de la Prusse. Des deux grands projets qu'il avait poursuivis pendant son ministère, un seul avait réussi à peu près complètement; car l'Angleterre humiliée sur le continent, inquiétée et menacée dans ses colonies du nouveau monde, avait dû laisser le grand ministre travailler tranquillement à relever les forces maritimes et militaires de la France; et, par l'acquisition de deux provinces importantes, prendre une position formidable dans l'Europe occidentale. Mais le second n'avait été qu'ébauché; et la Russie, sous l'énergique impulsion de Catherine II, voyait disparaître cette barrière infranchissable qu'avait élevée en face d'elle l'alliance combinée de la Turquie, de la Pologne et de la Suède, soutenue de la France. Elle n'avait plus désormais d'obstacles sérieux à vaincre, pour s'avancer au cœur de l'Europe et continuer la politique de Pierre le Grand « Ah! si monsieur de Choiseul eût été là, s'écria Louis XV en apprenant, en 1772, le premier partage de la Pologne, cela n'eût pas eu lieu! » C'était le plus bel éloge que l'on pût faire du grand ministre, et de l'habile politique qu'il avait suivie.

Quoi qu'il en soit du résultat final de ses efforts en Orient, Choiseul n'en a pas moins, pendant six ans, dirigé à lui seul la diplomatie du continent, et mérité que Catherine II l'appelât, dans un moment de sincère admiration « le cocher de l'Europe! »

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

CHAPITRE XXVIII.

CHAPITRE XXIX.

CHAPITRE XXX.

CHAPITRE XXXI.

CHAPITRE XXXII.

CHAPITRE XXXIII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

22 572 — Typographie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.


Stanford University Libraries
3 6105 013 442 285

